

# 1 – RAPPORT D'ENQUÊTE

## PROJET PHARES

PROGRAMME D'HYBRIDATION AVANCEE POUR RENOUVELER L'ENERGIE DANS LES  
SYSTEMES INSULAIRES

Volet HYDROLIEN  
Volet PHOTOVOLTAÏQUE

## ÎLE DE OUESSANT

*An Douar zo kozh met n'eo ket sot  
La terre est vieille mais elle n'est pas folle*

**Enquête publique 210015/35  
mars- avril 2021**

---

**Jean Luc PIROT  
Commissaire-enquêteur**

**AVERTISSEMENT :** Le rapport produit par le commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique est constitué de quatre éléments indissociables :

- 1.- **Le rapport d'enquête**
- 2.- Les conclusions et avis du commissaire-enquêteur
- 3.- Les annexes
- 4.- Un glossaire

## SOMMAIRE

<b>I Rapport d'enquête .....</b>	<b>4</b>
<b>I.1 - Généralités .....</b>	<b>4</b>
I.1.1 - Cadre général .....	4
I.1.2 - Procédures relatives au projet .....	4
I.1.3 - Objet de l'enquête - Cadre juridique.....	5
I.1.4 - Autorité responsable.....	5
I.1.5 - Composition du dossier.....	5
I.1.5.1 Pièces communes .....	6
I.1.5.2 Projet photovoltaïque .....	6
I.1.5.3 Projet hydrolien .....	6
<b>I.2 - Organisation et déroulement .....</b>	<b>9</b>
I.2.1 - Désignation du Commissaire-enquêteur :.....	9
I.2.2 - Organisation de l'enquête publique.....	9
I.2.3 - Réunion avec le porteur de projet .....	9
I.2.4 - Avis de l'Autorité environnementale .....	9
I.2.4.1 Volet hydrolien : .....	9
I.2.4.2 Volet éolien : .....	9
I.2.5 - Information du public.....	10
I.2.5.1 Par voie de presse : .....	10
I.2.5.2 Par affichage administratif : .....	10
I.2.5.3 Par affichage réglementaire : .....	10
I.2.5.4 Par internet :.....	10
I.2.5.5 Par flyers :.....	10
I.2.5.6 Affichages autres : .....	10
I.2.6 - Concertation publique préalable .....	10
I.2.7 - Mise à disposition du dossier .....	11
I.2.8 - Durée de l'enquête.....	11
I.2.9 - Conditions particulières .....	12
I.2.10 - Déroulement des permanences .....	12
I.2.11 - Recueil des observations sur registre.....	14
I.2.12 - Recueil des observations par voie électronique .....	15
I.2.13 - Recueil des observations par courrier.....	147
I.2.14 - Visites de site.....	147
I.2.15 - Incidents relevés en cours de l'enquête.....	147
I.2.16 - Climat de l'enquête publique .....	147
I.2.17 - Réunion publique .....	147
I.2.18 - Clôture de l'enquête publique – transfert des dossier et registres .....	148
<b>I.3 - Bilan comptable de l'enquête – synthèse par thèmes.....</b>	<b>149</b>
<b>I.4 - Notification du procès-verbal de synthèse .....</b>	<b>152</b>

---

<b>I.5 - Réponses du porteur de projet .....</b>	<b>152</b>
<b>I.6 - Avis du Conseil Municipal.....</b>	<b>152</b>
<b>I.7 - Clôture du rapport d'enquête.....</b>	<b>152</b>

# I Rapport d'enquête

## I.1 - Généralités

### I.1.1 - Cadre général

Actuellement l'île de Ouessant est alimentée en électricité par une centrale thermique au fuel.

Les sociétés AKUO ENERGY et SABELLA portent un projet intitulé « PHARES » qui vise à assurer à hauteur de 70 % la part d'énergies renouvelables sur l'île de OUESSANT.

Le projet PHARES (Programme d'Hybridation Avancée pour Renouveler l'Énergie dans les Systèmes insulaires – Progressive Hybrid Architecture for Renewable Energy Solutions in island), modèle énergétique hybride, est actuellement en développement sur l'île de OUESSANT. Composé de volets hydrolien, éolien, photovoltaïque et d'une capacité de stockage, il permet de répondre de manière cohérente à la demande en électricité de l'île, tout au long de l'année. En effet, la production éolienne saisonnière est en phase avec la consommation générale de l'île, les pics de consommation, en hiver, coïncidant avec la période de production maximale de l'éolien. Le solaire permet de répondre au différentiel entre la demande diurne et nocturne principalement l'été avec l'afflux touristique. L'hydrolien, grâce à sa prédictibilité, pourra assurer une fourniture de base tout au long de l'année. Enfin, le stockage permettra de réguler et stabiliser le système réseau, d'écarter les pics et creux de production et de lisser les fluctuations de production.

Ainsi le projet PHARES se décompose comme suit :

- Deux hydroliennes SABELLA D12/D15 de 500 kW chacune ;
- Une éolienne de 900 kW ;
- Une puissance solaire de 500 kW (mix technologique entre conteneurs solaires, appelés également GEM, développés par AKUO Energy, serres photovoltaïques, et tuiles solaires en toiture) ;
- Une capacité de stockage de 2 MW/2 MWh pilotée par EDF-SEI.

Le volet hydrolien du projet PHARES est l'aboutissement de plusieurs années de recherche et développement menés dans le passage du Fromveur par la société SABELLA. C'est ainsi que les travaux de pose du démonstrateur hydrolien SABELLA D10 ont débuté en mai 2015 et ont abouti au raccordement de l'hydrolienne au réseau électrique ENEDIS de OUESSANT le 5 novembre 2015. Depuis cette date de nombreux suivis environnementaux ont été menés et permettent d'appréhender les impacts environnementaux d'un tel projet.

### I.1.2 - Procédures relatives au projet

Ce programme comporte trois volets :

- Un volet « hydrolien » pour lequel une demande d'autorisation environnementale soumise à étude d'impact en application des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement a été déposée ainsi qu'une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime découlant de ces hydroliennes et des câbles associés à ces installations.

- Un volet « photovoltaïque » comportant notamment un parc de panneaux photovoltaïques au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc et de ce fait soumis à évaluation environnementale en application de l'annexe de l'article R.122-2 du code susmentionné.
- Un volet « éolien » comportant une éolienne soumise à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Seuls les deux premiers volets de ce programme sont soumis à enquête publique.

### I.1.3 - Objet de l'enquête - Cadre juridique

L'enquête publique unique concerne deux projets présentés par la société PHARES SASU, filiale de AKUO Energy, domiciliée 140 avenue des Champs Élysées 75008 PARIS :

Le projet « hydroliennes » consiste en l'immersion de deux hydroliennes Sabella de diamètre de 12 et 15 mètres (D12/D15) de 500 kW chacune reliées à un poste de livraison de l'électricité sur la plage de Pors-Ar-Lan à Ouessant par des câbles sous-marins puis terrestres.

Ce projet est soumis à une enquête publique conformément aux dispositions des articles :

- L.214-1 et suivants, R.214-1 et suivants, L.181-1 et suivants, R.181-1 et suivants, du code de l'environnement relatifs à l'autorisation environnementale (rubrique 4.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 de ce code) ;
- L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques relatifs à la convention d'utilisation du domaine public maritime ;
- L.122-1 et suivants, R.122-1 et suivants du code de l'environnement dans le cadre d'une opération susceptible d'affecter l'environnement (rubrique 31 « Installation en mer de production d'énergie » du tableau annexé à l'article R.122-2 du même code) ;
- L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants du code de l'environnement portant sur la procédure et le déroulement de l'enquête publique.

Le projet « parc photovoltaïque », présenté par la société PHARES, consiste en l'implantation d'un parc solaire photovoltaïque de cinq conteneurs d'une puissance de 380 kWc au lieu-dit Kernonen à proximité du fort Saint-Michel à Ouessant.

Le projet est soumis à une enquête publique unique soumise aux dispositions des articles :

- L.122-1 et suivants, R.122-1 et suivants du code de l'environnement dans le cadre d'une opération susceptible d'affecter l'environnement (rubrique 30 : « Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire » du tableau annexé à l'article R.122-2 du même code) ;
- L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants du code de l'environnement portant sur la procédure et le déroulement de l'enquête publique.

### I.1.4 - Autorité responsable

L'autorité organisatrice de l'enquête publique est le préfet du Finistère, autorité compétente pour :

- Délivrer l'autorisation environnementale préalable à l'implantation des hydroliennes dans le passage du Fromveur.
- Approuver la convention d'utilisation du domaine public maritime liée à ces hydroliennes
- Délivrer le permis de construire pour le parc de panneaux photovoltaïques.

### I.1.5 - Composition du dossier

Le dossier initial mis à la disposition du public comprend :

#### *1.1.5.1 Pièces communes*

- Arrêté préfectoral du 5 mars 2021
- Désignation du commissaire-enquêteur du 3 février 2021

#### *1.1.5.2 Projet photovoltaïque*

- Permis de construire
  - Demande de permis de construire - CERFA (25 pages)
  - Demande de permis de construire - planches (11 pages)
  - Note de la DDTM
  - Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 de la CDPENAF (2 pages)
  - Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020 de la CDNPS (9 pages)
  - Avis de la direction de la circulation aérienne militaire (3 pages)
  - Avis de la DREAL – 10 déc. 2020 (1 page)
  - Avis du maire de OUESSANT – 15 mai 2020 (1 page)
  - Avis de l'Architecte des Bâtiments de France – 28 juillet 2020 (1page)
  - Avis de l'agence régionale de santé – 9 juillet 2020 (1 page)
  - Avis du SNIA –25 juin 2020 (1 page)
- Arrêté DRAC n°2020-227 du 31 juillet 2020 (6 pages)
- Résumé non technique (46 pages A3)
- Étude d'Impact (181 pages A3)
- Annexes (141 pages A3)
- Avis de la MRAe n°2020-008214 du 14 septembre 2020 (12 pages)
- Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe (19 pages)

#### *1.1.5.3 Projet hydrolien*

- Rapport (950 pages)
  - Préambule : le contexte
  - Chapitre 0 : note de présentation non technique
  - Chapitre 1 : résumé non technique
  - Chapitre 2 : description du projet
  - Chapitre 3 : scénario de référence et évolution du scénario en l'absence du projet
  - Chapitre 4 : description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet
  - Chapitre 5 : description des incidences notables
  - Chapitre 6 : vulnérabilité du projet aux risques d'accidents ou de catastrophes majeurs
  - Chapitre 7 : description des solutions de substitution examinées par le maître d'ouvrage
  - Chapitre 8 : mesures pour éviter, réduire, compenser les incidences notables
  - Chapitre 9 : modalités de suivi des mesures ERC
  - Chapitre 10 : description des méthodes d'analyse des incidences
  - Chapitre 11 : les auteurs de l'étude d'impact
  - Chapitre 12 : bibliographie – glossaire – acronymes
- Planches (113 planches)
  - Préambule : le contexte
  - Chapitre 1 : résumé non technique
  - Chapitre 2 : description du projet
  - Chapitre 3 : scénario de référence
  - Chapitre 5 : description des incidences notables
- Annexes (1 013 pages)
  - Annexe 1 : bilan des suivis environnementaux
  - Annexe 2 : intégration paysagère du poste de livraison

- Annexe 3 : étude des impacts hydrodynamiques et sédimentaires
- Annexe 4 : analyse des courants
- Annexe 5 : rapport d'intervention des mesures géophysiques
- Annexe 6 : rapport d'interprétation des levés géophysiques
- Annexe 7 : étude d'impact acoustique des hydroliennes
- Annexe 8 : inventaire de l'estran rocheux de Porz ar lan
- Annexe 9 : rapport d'intervention des prélèvements au niveau des fonds meubles de l'anse de Porz ar lan
- Annexe 10 : les peuplements benthiques des substrats meubles
- Annexe 11 : suivi des biocénoses des substrats durs
- Annexe 12 : inventaires faune flore au niveau de la zone d'atterrage
- Annexe 13 : étude de l'avifaune marine sur le site d'immersion des hydroliennes
- Site classé
- Concession d'utilisation du Domaine Public Maritime
  - Avis du service gestionnaire du DPM (2 pages)
  - Projet de convention (14 pages)
  - Mémoire en réponse à l'avis des services (CUPDM) (17 pages)
  - Avis du préfet maritime de l'Atlantique (4 pages)
  - Avis du commandant de la zone maritime Atlantique (1 page)
  - Avis du maire de OUESSANT (1 page)
  - Avis du maire de l'ÎLE DE MOLÈNE (1 page)
  - Avis du responsable de la subdivision des phares et balises (2 pages)
  - Avis de RTE (2 pages)
  - Avis de ORANGE (2 pages)
  - Avis de IFREMER (2 pages)
  - Avis du Comité Départemental des Pêches du Finistère (1 page)
  - Avis du ministère de la culture – département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (8 pages)
  - Procès-verbal de commission nautique locale (4 pages)
  - Avis de l'Association des plaisanciers de l'île de OUESSANT (1 page)
  - Avis de la CDNPS (3 pages)
  - Avis du Parc Naturel Marin d'Iroise (2 pages)
  - Avis de la DREAL (1 page)
  - Avis de l'ARS – 30 juin 2020 (3 pages)
  - Avis de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages – 9 décembre 2020 (1 page)
- Autorisation environnementale
  - Arrêté du préfet de région du 8 août 2019 soumettant le projet à évaluation environnemental après examen au cas par cas (4 pages)
  - Demande d'autorisation environnementale (16 pages)
  - Avis du directeur délégué du Parc Naturel Marin d'Iroise (3 pages)
  - Avis du conseil de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise (2 pages)
  - Avis de la MRAe n°2020008052 en date du 9 juillet 2020 (13 pages)
  - Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe (36 pages)
  - Avis du CEREMA – 23 septembre 2020 (1 page)
- Permis de construire
  - Demande de permis de construire (12 pages)
  - Avis du maire sur permis de construire (4 pages)

- Avis du commandant de la zone maritime Atlantique (3 pages)
- Avis de la Direction générale de l'aviation civile (1 page)
- Avis de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (1 page)
- Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020 de la CDNPS (13 pages)
- Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 de la CDPENAF (13 pages)
- Avis de la DREAL (1 page)
- Avis de la DDTM le 25 janvier 2021.
- Avis de l'architecte des Bâtiments de France – 5 août 2020 (1 page)
- Arrêté de permis de construire délivré le 19 janvier 2021 par le préfet du Finistère

## I.2 - Organisation et déroulement

### I.2.1 - Désignation du Commissaire-enquêteur :

Par décision du 3 février 2021, le Président du Tribunal administratif de Rennes a désigné Jean Luc PIROT, inscrit sur les listes d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2021 pour le département du Finistère et signataire du présent rapport, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

### I.2.2 - Organisation de l'enquête publique

Des échanges par courriels ou téléphone entre Monsieur Stéphane SCHLICK et Madame Noémie GONTIER – Bureau des Installations Classées et des Enquêtes Publiques et le commissaire-enquêteur ont été menés préalablement afin de définir les conditions d'organisation de l'enquête : dates de début et de fin, dates et heures des permanences du commissaire-enquêteur, conditions de mise à disposition du dossier et de participation du public à l'enquête.

Ces éléments sont repris dans l'arrêté préfectoral en date du 5 mars 2021 prescrivant l'enquête publique dont le projet a fait l'objet d'échanges par courriel avant sa signature.

Lors de ces échanges le commissaire-enquêteur a fait part de ses interrogations concernant la mise à l'enquête des seuls volets hydrolien et photovoltaïque et non de l'ensemble du projet PHARES.

Le dossier d'enquête a été mis à disposition du commissaire-enquêteur :

- sous format numérique pour partie le 24 février 2021 et complété le 25 mars 2021,
- sous format papier le 16 mars 2021, et complété le 1<sup>er</sup> avril 2021.

### I.2.3 - Réunion avec le porteur de projet

Une réunion par visioconférence a été organisée le lundi 22 mars 2021 entre Mmes Julie ABASTADO et Salomé VARAK, représentant le porteur de projet, et le commissaire-enquêteur. Y participait également Monsieur Denis PALLUEL, Maire de l'île de OUESSANT.

### I.2.4 - Avis de l'Autorité environnementale

La MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) de BRETAGNE, a émis les avis suivants :

#### I.2.4.1 Volet hydrolien :

- Avis de la MRAe n°2020-008214 du 14 septembre 2020
- Cet avis a fait l'objet d'un Mémoire en réponse de la part du porteur de projet.

#### I.2.4.2 Volet éolien :

- Avis de la MRAe n°2020008052 en date du 9 juillet 2020
- Cet avis a fait l'objet d'un Mémoire en réponse de la part du porteur de projet.

## I.2.5 - Information du public

### I.2.5.1 Par voie de presse :

La publicité destinée à assurer l'information du public de l'ouverture de l'enquête publique a été assurée par insertion dans les journaux suivants :

Média	1 <sup>er</sup> avis	Rappel
OUEST FRANCE (édition 29)	11 mars 21	29 mars 21
LE TELEGRAMME (édition 29)		

Copie de ces différentes insertions figurent en annexe.

### I.2.5.2 Par affichage administratif :

Un avis d'information a été placardé 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :

- Aux portes de la mairie de LE CONQUET
- Aux portes de la mairie de OUESSANT

### I.2.5.3 Par affichage règlementaire :

Des affiches répondant aux normes règlementaires ont été placardées 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :

- Sur le site retenu pour le projet éolien : coté RD d'une part, à proximité de la station météo d'autre part
- À proximité du port d'Arlan, site d'atterrissage, sur les bungalows mis en place dans le cadre de l'expérimentation portée par Sabella (hydrolienne D10).

### I.2.5.4 Par internet :

Par ailleurs, le public a pu prendre connaissance, à partir du 15 mars 2021, de l'avis d'ouverture de l'enquête sur les sites internet :

- <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Enquete-Publique-Unique-hydroliennes-et-parc-photovoltaique-a-OUESSANT>
- <https://www.projets-environnement.gouv.fr>
- <https://pharesouessant.enquetepublique.net>
- <http://www.ouessant.fr/>

et du dossier sur les mêmes sites à partir du 29 mars 2021 et pour toute la durée de l'enquête.

### I.2.5.5 Par flyers :

Un flyer de présentation du projet a été distribué dans les boîtes aux lettres de OUESSANT au cours de la première semaine de l'enquête.

### I.2.5.6 Affichages autres :

Une affiche de couleur jaune et de format A2 a été placardée dans chacune des gares maritimes de OUESSANT et LE CONQUET, ceci à compter du 9 avril 2021. Un avis a également été placardé en cours d'enquête sur le panneau d'affichage public du bourg de Lampaul (mur du cimetière).

## I.2.6 - Concertation publique préalable

Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est déroulée selon les éléments communiqués par AKUO ENERGY :

Novembre 2018	Participation à une réunion publique organisée par l'AIP avec l'ensemble des acteurs de l'énergie de l'île
Mai 2019	Réunion publique spécifique à PHARES organisée par AKUO et SABELLA
Septembre 2020 <i>(devait se tenir à la base en avril 2020, mais cause covid)</i>	Permanence en Mairie spécifique à PHARES pour présenter les avancées du projet Organisation en parallèle d'un atelier de Fresque du Climat à l'école et au collège de OUESSANT
Mars 2021	Permanence en Mairie spécifique à PHARES avec affichages des photomontages de l'éolienne et d'une affiche sur l'évolution D10/D15

## I.2.7 - Mise à disposition du dossier

L'enquête publique est réalisée à la fois sous forme dématérialisée et sur supports physiques.

Le dossier d'enquête sous forme dématérialisée peut être consulté en ligne 7j/7 et 24h/24 par le public à partir du 1er février 2021 et pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet des services de l'État du Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales> et sur le site : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Un poste informatique est tenu à disposition du public en accès libre en préfecture du Finistère, DCPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Duplex à Quimper, accessible aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un registre dématérialisé dédié à l'enquête : <http://pharesouessant.enquetepublique.net> a été mis en place et le public a pu y déposer observations et propositions ou les adresser par courriel à [pharesouessant@enquetepublique.net](mailto:pharesouessant@enquetepublique.net)

Le dossier d'enquête sur support physique peut être consulté par le public pendant la durée de l'enquête à la mairie de l'ÎLE DE OUESSANT aux jours et heures habituels d'ouverture. Un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur permettent au public de formuler ses observations ou propositions.

Afin d'améliorer les conditions d'accès du public aux dossiers, un exemplaire papier de chacun de ces dossiers ainsi qu'un registre d'enquête publique sont mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de LE CONQUET et accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au cours de la permanence du 14 avril à la mairie de OUESSANT, le commissaire-enquêteur a été amené à constater l'absence du fascicule « Demande de permis de construire – planches » (11 pages). Il est intervenu le jour même pour que cette absence soit corrigée. Une copie du fascicule a été adressée à la Mairie de OUESSANT le 16 avril et mise à disposition du public le 19.

## I.2.8 - Durée de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du lundi 29 mars 2021 (13h30) au vendredi 30 avril 2021 (16h00).

## I.2.9 - Conditions particulières

Il est à noter qu'en raison de la pandémie de COVID 19, le gouvernement a prescrit sur l'ensemble du territoire métropolitain, un couvre-feu de 19h à 6h et des mesures renforcées tous les jours de la semaine de 6h à 19h.

Ces dispositions n'ont pas affecté le déroulement de l'enquête du 29 mars au 3 avril 2021.

À partir du 3 avril à 19h, de nouvelles mesures de freinage de la pandémie de COVID-19 sont en vigueur sur l'ensemble du territoire métropolitain. Une attestation de déplacement est obligatoire en journée entre 6h et 19h pour les déplacements au-delà de 10 kilomètres du domicile et pour tous les déplacements entre 19h et 6h sur l'ensemble du territoire métropolitain, sauf dérogation. Ainsi, ces mesures de confinement sanitaire n'ont pas interdit les déplacements sur les fondements suivants :

- Article 4 I 8° pour les commissaires enquêteurs : « Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative »
- Article 4 I 7° pour le public : « Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative ou pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ; »

Ces dispositions permettent donc aux résidents sur l'île de OUESSANT, voire de France continentale, de prendre connaissance du dossier papier, de déposer leurs observations par écrit sur le registre d'enquête, et de rencontrer le commissaire-enquêteur lors de ses permanences en mairie de OUESSANT.

Ces dispositions ne font pas obstacle à ce que les résidents de France continentale puissent prendre connaissance du dossier papier et de déposer leurs observations par écrit sur le registre d'enquête en mairie de LE CONQUET.

Enfin, le dossier d'enquête a pu être consulté en ligne 7j/7 et 24h/24 par le public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Sur le site internet des services de l'État du Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>
- Sur le site : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>
- Sur le site dédié à l'enquête : <http://pharesouessant.enquetepublique.net>

et le public a pu déposer observations et proposition sur le registre dématérialisé accessible sur ce dernier site ou par courriel à [pharesouessant@enquetepublique.net](mailto:pharesouessant@enquetepublique.net)

## I.2.10 - Déroulement des permanences

Cinq permanences ont été programmées pour permettre au public de rencontrer le commissaire-enquêteur et lui faire part de ses observations ou propositions éventuelles.

Ces permanences ont eu lieu ainsi :

Date	Horaire		Lieu
	de	à	
Lundi 29 mars 2021	13h30	16h30	Mairie de OUESSANT
Jeudi 8 avril 2021	13h30	16h30	
Mercredi 14 avril 2021	13h30	17h30	
Mercredi 21 avril 2021	13h30	17h30	
Vendredi 30 avril 2021	13h30	16h00	

Au cours de ces permanences, les personnes suivantes ont été rencontrées. Elles ont pu prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations ou propositions :

**Permanence du Lundi 29 mars 2021 : néant**

**Permanence du Jeudi 8 avril 2021 : 1 personne**

**Permanence du Mercredi 14 avril 2021 : 5 personnes**

N°	Personne (Prénom – Nom)	Observations
R1-1	Cts TREGUIER	Remise d'un courrier de 2 pages
R1-2	Magali CORRON	Très beau projet : mixte énergétique très innovant qui pourra servir de modèle national.

**Permanence du Mercredi 21 avril 2021 : 50 personnes (environ)**

Deux observations ont été déposées sur le registre d'enquête entre le 14 et le 21 avril 2021.

N°	Personne (Prénom – Nom)	Observations
R1-3	Michel BOUGRAU	Données techniques absentes ou erronées :
R1-4	Gwenaëlle ROTH- BAANARA	Interrogation sur le stockage par batteries : localisation – minerais utilisés, origine, recyclage, dangerosité. Absence de volet éolien – demande

Répondant à un appel sur les réseaux sociaux, environ 50 personnes se sont réunies devant la mairie de OUESSANT à l'heure de l'ouverture de la permanence. Le commissaire-enquêteur est allé à leur rencontre pour constater, après échange, que le sujet faisant débat était essentiellement lié à l'implantation d'une éolienne sur la pointe d'Arlan.

Il leur a rappelé les principes d'organisation et de fonctionnement de l'enquête publique et précisé que la présente procédure ne porte pas sur le volet éolien du projet PHARES. Il les a informés des moyens dont ils disposent pour faire connaître leur opinion. Enfin, il leur a suggéré de désigner une délégation qu'il s'est engagé à recevoir.

Au final, environ une dizaine de personnes a souhaité un contact individuel avec le commissaire-enquêteur dans le cadre de la permanence et trois observations ont été déposées au registre.

N°	Personne (Prénom – Nom)	Observations
R1-5	André MINIOU	Remise d'un courrier de 4 pages (+ deux annexes) relatif à l'impact de l'éolienne sur le circuit sud d'atterrissage de l'aérodrome de Ouessant (1)
R1-6	Danielle PENNOC – Yolande BOTQUELEN	Hydrolien : ne fonctionne pas malgré les sommes investies Photovoltaïque : l'orientation des panneaux n'est pas judicieuse Des panneaux solaires sur les maisons ne seraient-ils pas plus adaptés ? Le câble sous-marin semble plus judicieux et moins impactant
R1-7	Ondine MORIN	Existence dans le Fromveur de vagues de hauteur >30 m (relevés IFREMER) Doute sur la viabilité des technologies hydroliennes et leurs coûts. Impacts sur la faune Information des professionnels et autres usagers de la mer.

**Permanence du Vendredi 30 avril 2021 : 9 personnes**

À l'appel d'un collectif « Vent de bout' », environ 50 personnes se sont réunies devant la mairie de OUESSANT à l'heure de l'ouverture de la permanence. Le commissaire-enquêteur a rencontré un délégué du collectif qui lui a remis une contribution annexée au registre (R1-8). Huit autres personnes ont été accueillies dans le cours de cette permanence.

N°	Personne (Prénom – Nom)	Observations
R1-8	Collectif Vent de Bout'	Remise d'un courrier (6 pages) (1)
R1-9	Denis PALLUEL Maire de OUESSANT	Remise d'une contribution de 17 pages et deux dossiers annexés. (1)
R1-10	Louis PENNEC	Interrogation sur un possible raccordement au Celtic interconnector, sur la possibilité d'installer une éolienne sur l'un des phares existants, ou l'implantation d'une éolienne au Stiff.
R1-11	Hervé COQUERELLE	Interrogation sur un possible raccordement au Celtic interconnector, notamment sur l'aspect financier et sur la taille retenue pour une éolienne
R1-12	Corinne NORMANT	Refus du projet d'éolienne
R1-13	Jean GOUZIEN	Demande que les éléments techniques de l'atterrissage soient conçus pour éviter les bruits de vibration.

(1) Les contributions annexées au registre sont reproduites in extenso dans la partie 3-Annexes.

### I.2.11 - Recueil des observations sur registre

Les observations ou propositions ont pu être portées sur les registres papier mis à disposition du public sur chacun des lieux d'enquête.

*(Les observations sont enregistrées en R-n où R1 et R2 correspondent respectivement au registre déposé en mairie de Ouessant et de Le Conquet, et n est un numéro d'ordre sur le registre).*

Aucune observation n'a été déposée sur le registre mis à disposition à la mairie de LE CONQUET.

N°	Personne (Prénom – Nom)	Observations
R1-1	Cts TREGUIER	Remise d'un courrier de 2 pages :
R1-2	Magali CORRON	Très beau projet : mixte énergétique très innovant qui pourra servir de modèle national.
R1-3	Michel BOUGRAU	Données techniques absentes ou erronées :
R1-4	Gwenaëlle ROTH- BAANARA	Interrogation sur le stockage par batteries : localisation – minerais utilisés, origine, recyclage, dangerosité. Absence de volet éolien – demande
R1-5	André MINIYOU	Remise d'un courrier de 4 pages et 2 annexes relatifs à la sécurité aérienne liée à la présence d'une éolienne

R1-6	Danielle PENNOC – Yolande BOTQUELEN	Hydrolien : ne fonctionne pas malgré les sommes investies Photovoltaïque : l'orientation des panneaux n'est pas judicieuse Des panneaux solaires sur les maisons ne seraient-ils pas plus adaptés ? Le câble sous-marin semble plus judicieux et moins impactant
R1-7	Ondine MORIN	Existence dans le Fromveur de vagues de hauteur >30 m (relevés IFREMER) Doute sur la viabilité des technologies hydroliennes et leurs coûts. Impacts sur la faune Information des professionnels et autres usagers de la mer.
R1-8	Collectif Vent de Bout'	Remise d'un courrier (6 pages) (1)
R1-9	Denis PALLUEL Maire de OUESSANT	Remise d'une contribution de 17 pages et deux dossiers annexés. (1)
R1-10	Louis PENNEC	Interrogation sur un possible raccordement au Celtic interconnector, sur la possibilité d'installer une éolienne sur l'un des phares existants, ou l'implantation d'une éolienne au Stiff.
R1-11	Hervé COQUERELLE	Interrogation sur un possible raccordement au Celtic interconnector, notamment sur l'aspect financier et sur la taille retenue pour une éolienne
R1-12	Corinne NORMANT	Refus du projet d'éolienne
R1-13	Jean GOUZIEN	Demande que les éléments techniques de l'atterrissage soient conçus pour éviter les bruits de vibration.

(1) Les contributions annexées au registre sont reproduites in extenso dans la partie 3-Annexes.

### I.2.12 - Recueil des observations par voie électronique

Le public a été invité à déposer ses observations et propositions soit par courriel à : [pharesouessant@enquetepublique.net](mailto:pharesouessant@enquetepublique.net) ; soit sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <http://pharesouessant.enquetepublique.net>

*(Les observations sont enregistrées en @n où n est un numéro d'ordre sur le registre dématérialisé).*

Les courriels ainsi reçus, ainsi que leurs annexes le cas échéant, ont été redirigés, après modération le cas échéant, vers le commissaire-enquêteur et mis en ligne sur le site du registre dématérialisé.

N°	Date	Personne (Prénom – Nom)	Observations
@1	29/3/21	Test d'ouverture d'enquête	
@2	1/4/21	po.perso@orange.fr	<p>Les deux projets (hydroliennes + parc photovoltaïque) sur Ouessant revêtent une coloration écologique et écosystémique sous un habillage "développement durable", mais s'inscrivent en fait dans une logique d'expansion centralisée et non maîtrisée.</p> <p>La logique développementale ouessantine est locale (chaque village peut décider pour lui-même) et économe (bâti à énergie positive, par exemple) - en totale contradiction avec les projets présentés.</p> <p>Il est par ailleurs surprenant de passer son temps à "labéliser" les sites (l'île, l'archipel, le parc, etc.) pour, ensuite, en dénaturer les objectifs de protection, de préservation et de développement contrôlé.</p> <p>Enfin, Ouessant et ses environs forment un système unique qui a valeur testimoniale et patrimoniale qui devrait servir de repère plutôt qu'être mis en péril.</p>
@3	1/4/21	Yves DALLA VEDOVA 32330 GONDRIEN	<p>Je viens depuis 25 ans à Ouessant, j'aide associations Ouessantines, mes fils et leurs familles aiment aussi cet belle ile nature , nous sommes dans le bâtiment ici dans notre région (Gascogne) nous travaillons pour des gars qui revendent électricité à l'EDF en construisant à l'intérieur des moulins des Turbines et cela ne se voit pas et ne dénature pas le beau paysage ,les éoliennes sont une calamité et ne marchent pas , pour la mer le mieux et j'en ai parlé avec des pros , c'est un bâtiment où les vagues s'engouffrent et font marcher des turbines qui produiraient bien assez pour l'île .</p> <p>Ouessant attirait par sa beauté, et on va mettre des éoliennes, et en plus MR le Maire est d'accord ! A t'il consulté la population au moins, car j'ai été élu, et la commune n'appartient pas au maire, ni au préfet mais aux habitants.</p> <p>Je reviens encore cette année sur l'île et je ne manquerais pas de lui en parler de vive voix car je connais un peu cela et je sais que les éoliennes ce n'est pas bon du tout, sauf pour les gros groupes qui les placent et a-t-on calculé l'entretien et le démontage quand ça ne marche plus ?</p>
@4	1/4/21	QUINQUIS Le Goubars 29200 OUESSANT jjquinquis@free.fr	<p>Sur le principe, on ne peut que soutenir tout projet vertueux visant à réduire la consommation d'énergie fossile dont on sait que les ressources ne sont pas infinies, et parallèlement à permettre de rendre un territoire aussi auto suffisant que possible, et à réduire l'émission de CO2 et de particules fines. Ceci est d'autant plus vrai sur un territoire insulaire qui se doit d'être exemplaire en termes de préservation et de mise en valeur de ses propres ressources naturelles, dans la continuité d'ailleurs de sa propre culture et de son histoire.</p> <p>Il convient également de préserver autant que possible la qualité de vie de ses habitants, de veiller au respect des usages existants, et de préserver ses paysages exceptionnels, qui constituent l'atout majeur de l'île pour attirer une activité significative de tourisme nature.</p> <p>Les études d'impact du dossier paraissent très complètes, et de grande qualité, parfois même trop, rendant la lecture des documents très laborieuse et chronophage.</p> <p>La lecture de ces documents m'a cependant amené à me poser quelques questions ou remarques auxquelles je n'ai pas trouvé de réponses dans le dossier, mais peut-être est-ce du fait d'une lecture trop rapide.</p> <p>Je vous remercie d'en prendre connaissance.</p>

			<p>Question 1 : PHARES est à la fois l'acronyme du projet et de la société qui dépose le projet, filiale de AKUO ENERGY, avec un capital social de seulement 1000 €. Quelle est la responsabilité et les garanties apportées par AKUO ENERGY ?</p> <p>Question 2 : le projet global mentionne l'implantation de 3 centrales d'énergie, solaire, hydrolien et éolien. Seuls les dossiers solaire et hydrolien sont détaillés, mais on mentionne une implantation et un chemin de câblage pour le raccordement d'une éolienne sur la pointe d'Arland. Est-ce aussi dans l'objet de l'enquête ? A priori, non, mais ce serait mieux de le dire. Parmi les projets, cette composante me semble assez sensible en termes d'impact, de paysage, et d'acceptabilité.</p> <p>Question 3 : sur le dossier hydroliennes, le recul technologique paraît faible, et surtout n'est pas communiqué : on peut comprendre qu'il faut se lancer avec une présérie après la phase prototype D10, mais une annexe situant l'état de l'art aurait été bienvenue.</p> <p>Question 4 : Le projet global retient 1 éolienne, 2 hydroliennes, et un parc de panneaux solaires, sur la base d'une consommation de 6200 MWh/an. Pourquoi ne pas avoir retenu une solution à 4 hydroliennes, ou des hydroliennes de plus grande envergure (1000 W chacune) et un parc de panneaux solaires, sans doute plus acceptable en termes de paysage au moins ? Ne faut-il pas prévoir une tranche d'investissements supplémentaires pour faire face aux besoins complémentaires qu'induiront assez rapidement maintenant l'arrêt des chauffages individuels au fuel, et le remplacement des véhicules à moteurs thermiques par des véhicules électriques ?</p> <p>Question 5 : pendant les périodes de maintenance des hydroliennes, comment se fera la production électrique (maintien de la centrale actuelle ?)</p> <p>Question 6 : qui sera l'exploitant qui délivrera l'électricité aux usagers ? Y-a-t-il une simulation prévisionnelle des comptes d'exploitation ? Y aura-t-il une évolution des tarifs ?</p> <p>Question 7 : Les postes de livraison à Arland me paraissent peu esthétiques (cabanons noirs ?). Ne peut-on pas plutôt s'inspirer des murets de pierres maçonnées plutôt de bonne facture qui cachent les transformateurs EDF sur l'île ? Accessoirement, une question sur le câble de raccordement à Arland. Est-il enfoui dans la partie qui longe la plage côté Est de la cale et de la digue ? Il y a là de nombreux jeunes baigneurs en été. À défaut, il serait plus prudent de faire longer le câble du côté Ouest de la digue (en l'enfouissant quand même si possible, il y a quelques pêcheurs sur la digue, mais ça paraît moins sensible)</p> <p>Question 8 : même remarque sur l'esthétique des conteneurs GEM : Une haie serait peut-être plus adaptée (du style de ce qui a été réalisé autour de la déchetterie) ?</p>
@5	3/4/21	David QUANTIN Porsguen 29242 OUESSANT	<p>Sur le papier, ce projet aurait pu faire rêver.... Mais finalement... POURQUOI ?</p> <p>1/ Pourquoi sommes-nous si en retard sur la question de l'autonomie en énergie électrique ? De nombreuses îles en Europe sont déjà indépendantes au niveau de l'électricité : sommes-nous allés prendre des conseils et avis dans ces différents territoires ?</p> <p>2/ Pourquoi continuer l'hydrolienne ? C'est un fait avéré que l'hydrolienne ne fonctionne pas sur Ouessant depuis la mise en place de ce projet. L'hydrolien serait peut-être mieux adapté à des environnements moins</p>

			<p>contraignants (fleuve ou rivière par exemple) plutôt qu'en pleine mer (oxydation, difficultés d'intervention avec bateau spécifique, profondeur, etc....). Quelle est la production d'électricité de l'hydrolienne sur Ouessant et quel coût pour les contribuables depuis 2015 ?</p> <p>3/ Pourquoi ne pas relier Ouessant au continent par un câble sous-marin (comme cela se fait par exemple à l'île d'Yeu, Jersey, Guernesey avec le projet GEM...). Je ne suis pas sûr que le coût d'un câble sous-marin soit plus élevé à l'usage (on parle de 70 millions d'euros) que la mise en place de deux hydroliennes, des panneaux solaires + une éolienne et tout ça sans avoir une indépendance énergétique voulue à 100% (65 % désormais).</p> <p>4/ Comme les précédentes contributions, je suis étonné de l'absence d'information sur le volet éolien (volet le plus polémique en termes de pollution sonore, visuelle, emplacement, acceptabilité au niveau de la population, etc...).</p> <p>5/ La technologie et les matériaux mis en place pour ces différentes sources d'énergie sont-ils européens ou allons-nous faire venir des pièces d'autres continents pour produire de "l'énergie verte" sur Ouessant ?</p> <p>6/ Quid de l'emploi sur Ouessant ? Ce projet va t'il créer des emplois à demeure sur Ouessant (entretien, contrôle, etc...). Et si oui, des logements seront-ils prévus à cet effet ?</p> <p>7/ Aménagements paysagers des différents programmes : le petit port d'Arlan a été fortement "abîmé" ("containers verts", câble remontant la cale, nuisances sonores, etc...). Ne pourrait-on pas prévoir des aménagements pour que tout ceci s'intègre mieux dans le paysage ?</p> <p>8/ À quoi correspond le permis de construire accordé à Arlan pour la société PHARE (50 m2 de surface au sol de mémoire dans un endroit normalement interdit à la construction) ?</p> <p>9/ On parle de transition énergétique alors qu'en parallèle le nombre de voiture thermique a explosé sur Ouessant ces 3 dernières années.... Et que le réseau d'assainissement collectif est seulement limité à Lampaul...</p> <p>En conclusion, je suis assez dubitatif sur la pertinence de ce projet sur Ouessant mis à part le fait que l'île serve de laboratoire pour vendre ces différentes technologies ensuite à d'autres pays.</p>
@6 @7	8/4/21 8/4/21	<p>Mme Isabelle Le Bal (née Cozan) 2 ter rue de l'hippodrome 29000 QUIMPER</p> <p><i>Conseillère régionale de Bretagne</i> <i>Élue au bureau PNRA</i></p>	<p>Avis enquête publique unique PHARES OUESSANT Réalisée en période de confinement national durant le mois d'avril 2021, avec l'interdiction de circulation de plus de 10 km de son domicile principal.</p> <p>Je vous prie de bien vouloir enregistrer ma totale opposition à la construction d'une éolienne au Lieu-dit-Penn ar Lann, notoirement insuffisamment évoqué dans le projet ci-dessus mentionné mais sous-jacent car non soumis à enquête publique si inférieur à une hauteur spécifique. Je vous prie également de bien vouloir noter mes différentes expressions et premiers arguments sur la procédure en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opposition à l'implantation d'éolienne(s) à Penn ar Lann, site naturel remarquable et Zppau</li> <li>• Défaut d'informations au public</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contestation de l'objectivité des informations et études préalables du dossier soumis à l'enquête publique</li> <li>• Économie générale du projet Phares incomplète et menacée en l'absence de la mise en route de l'hydrolienne dans le Fromveur</li> <li>• Absence des avis officiels du Parc Naturel régional d'Armorique, et des ABF Monuments historiques</li> <li>• Absence d'évaluation des fonds publics utilisés pour la recherche et le développement des Projets antérieurs au profit de Sabella.</li> <li>• Absence d'accès d'informations en période de confinement.</li> </ul> <p>Par ailleurs, en tant qu'élue étant membre du Bureau du parc naturel régional d'Armorique, je trouve très surprenant que nous n'ayons été ni associés ni consultés. Je me réserve dès qu'il me sera possible de se rendre sur l'île de faire d'autres observations en prenant connaissance des éléments mis à la disposition en format papier à la mairie de Ouessant. Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de la présente.</p> <p>Annexe : article publié sur mon blog en date du 10 novembre. <a href="http://isabellelebal.overblog.fr">isabellelebal.overblog.fr</a> J'ai voté contre une éolienne.</p> <p>Dans le cadre de mon mandat au Bureau du Parc Naturel Régional d'Armorique, - mandat qui me tient à cœur pour mettre en valeur un paysage et un mode de vie finistérien exceptionnels -, il arrive parfois que l'on nous soumette au débat des délibérations surprenantes. Ce jour-là nous est proposé à l'ordre du jour, de voter sur un projet d'implantation d'une éolienne de 45 m de haut à la pointe d'Arlan sur l'île de OUESSANT. Du vent à Ouessant, tout le monde sait qu'il y en a. Mais la dernière fois qu'il y a eu un projet d'éolienne à Ouessant, Michel de Bennetot était président de la Commission de la Mer au département. Et cette première éolienne insulaire a plié au premier coup de vent... c'est dire que le dossier est venteux.</p> <p>Un engin aéromoteur proposé par une entreprise dénommée : Akuo energy (Siège social avenue des Champs Élysées), dont je ne connais rien a priori. A contrario je connais l'entreprise Sabella acteur quimpérois du projet PHARES, qui a reçu de nombreuses aides publiques au titre de la recherche et de l'innovation (le premier prototype financé par la Ville de Quimper avait fait ses essais dans l'Odet) et également pour sa fabrication et son immersion dans le courant le Fromveur*. Mais là, aucun lien n'est fait entre le projet d'hydrolienne soutenu par les collectivités locales, l'État et le programme d'investissement d'avenir de l'ADEME.</p> <p>La délibération est d'emblée contraire à la Charte du Parc Naturel car elle pose l'engin sur une des pointes classées de l'île, dans un site naturel exceptionnel, et également à proximité d'un site historique inscrit (Kromlec'h). Le débat s'engage, des demandes sont faites par les élus : avis de la commune, commission des sites naturels, ... étude d'impact, ... Nous connaissons ce genre de procédure dans nos assemblées. Aucune liaison non plus avec la production d'énergie prévue par l'hydrolienne qui (un jour, nous l'espérons !) finira bien par être installée efficacement dans le Fromveur entre Molène et Ouessant.</p>
--	--	--	---

			<p>Depuis 23 ans avec l'association CALI à Ouessant, nous proposons un éclairage culturel sur les îles : les îles comme des laboratoires de sciences et surtout de création artistique et littéraire d'avant-garde. Par conséquent, nous savons pertinemment que le débat sur les déchets et l'énergie dans les îles n'est pas simple, delà à le rendre simpliste, il n'y avait que 3 lettres.</p> <p>L'avis négatif du Parc comptera-t-il dans cette procédure ? D'autres sites d'implantations seront-ils étudiés sur la commune insulaire ? En attendant, pour moi c'est clairement non. Et pour tous ceux qui n'ont pas la chance de connaître Penn ar Lann en voici la pointe éminente avec le Cromlec'h.</p> <p>Sur la falaise en face du Stiff du port, vue de l'autre côté la falaise à Penn ar Lann. Site Cromlech Monument classé</p> <p>*Au 10 novembre 2020, à ma connaissance l'hydrolienne serait encore à terre et ne produirait pas d'électricité pour permettre à l'île de OUESSANT de viser une autonomie d'énergie moins polluante que l'actuelle centrale.</p> <p>Je précise que j'exerce mon mandat en conscience et librement, je ne suis pas opposée aux énergies renouvelables. Mon seul intérêt est celui de l'intérêt général, et Ouessant mérite comme toutes les autres communes que les élus puissent voter de manière sereine et éclairée avec des dossiers bien ficelés.</p> <p>Affaire à suivre. Prochaine étape ?</p>
@7			

@8	8/4/21	<p>QUINQUIS le Goubars 29200 OUESSANT</p> <p><a href="mailto:jjquinquis@free.fr">jjquinquis@free.fr</a></p>	<p>Il manque le dossier éolien, qui semblerait faire l'objet d'une procédure parallèle uniquement interne à l'administration, sans consultation du public, au motif que ce projet seul n'entrerait pas dans le cadre défini pour faire l'objet d'une enquête (mât de 45 m, inférieur au seuil de 50 m déclenchant une procédure d'enquête publique). C'est pourtant, et largement, le plus impactant pour la population locale et les visiteurs de l'île. D'un point de vue administratif, la soustraction en catimini de cette composante, qui fait partie intégrante du dossier PHARES, est une entorse au principe de transparence, qui voudrait que la totalité du projet soit soumis à l'avis du public, d'autant que le dimensionnement technique et financier du projet, et en particulier des seules composantes soumises à l'enquête, résulte bien de la prise en compte de ses 3 composantes : hydroliennes, éolienne, solaire.</p> <p>Il manque également une présentation de l'économie générale du projet PHARES, des raisons qui ont conduit au choix du parti retenu (pourquoi 3 composantes, pourquoi ce dimensionnement de chacun d'entre eux, comment s'inscrit ce projet dans l'ensemble des mesures relatives à l'énergie sur l'île et aux évolutions prévisibles ou à maîtriser des besoins, ...), et singulièrement sur le choix du site retenu pour l'éolienne qui n'est pas argumenté : n'a-t-on pas recherché d'autres sites ?</p> <p>Le projet Phares explicité sur le site Sabella mentionne une consommation par l'actuelle centrale de 2 Millions de litres de fuel par an : rappelons, qu'hormis l'effet de communication recherché, ce chiffre ne correspond jamais qu'à 2000 m3 ... (soit 2 pleins d'une cuve à fuel par an pour les quelques 1000 habitants de l'île, pour être concret). Il faut garder ce point de repère à l'esprit au moment des choix.</p>
@9	8/4/21	Anonyme	<p>Concernant le volet éolien, il n'est pas présent dans ce dossier alors qu'il aura un impact très important dans différents domaines :</p> <p>Primo : La sécurité maritime tout d'abord, y a-t-il eu validation par les services concernés par ce projet ? Le code de la défense prévoit qu'aucune construction ne peut être érigée dans le champ de vue d'un sémaphore, si la projection sur la mer venait à être prouvée. Le sémaphore du Stiff a un champ de vue circulaire protégé par décret à 360°, l'érection d'une éolienne semble donc impossible sur l'île de OUESSANT.</p> <p>Le chenal du Fromveur est fréquenté par toutes sortes de navires, la surveillance sera donc fortement grevée. L'impact électromagnétique a-t'il été étudié ? Pour les radars de surveillance.</p> <p>Secundo : Le site d'Arland est vierge de construction, pourquoi le gâcher volontairement de la sorte ? Une éolienne en mer aurait été nettement plus judicieuse, il suffisait de la placer dans l'axe de la tour radar en allant vers le NE, elle n'aurait pas d'impact sur la vue du sémaphore, pas d'impact sur la surveillance radar du Cross Corsen et nettement moins d'impact sur le site naturel qu'est l'île de OUESSANT.</p> <p>Le volet hydrolienne Elle ne fonctionne pas pourquoi continuer ? Elle sera remplacée par quoi lors des maintenances ? Maintien de la centrale thermique ? Insoluble cette affaire. Pourquoi ne pas tirer un câble</p>

			<p>sous-marin comme dans les îles du Ponant ? Les panneaux photovoltaïques n'appellent pas de remarques de ma part, bien que nous verrons dans le temps.</p>
@10	8/4/21	<p>TUAL SOLENN Toulalan 29242 OUESSANT <a href="mailto:solenn.tual@gmail.com">solenn.tual@gmail.com</a></p>	<p>Permettre aux Ouessantins de s'alimenter avec une énergie propre est un projet qui semble prometteur et innovant, c'est un fait. Cependant, il y a dans le dossier PHARES nombre de points qui suscitent interrogations, inquiétude voire indignation, tant sur le fond que sur la forme.</p> <p>Le contexte inédit, lié à l'épidémie de covid en 2020 et 2021 ne facilite pas l'accès aux informations sur place. N'aurait-il pas été plus judicieux de décaler l'enquête au vu du confinement annoncé en avril 2021 qui empêche des résidents, principaux (travaillant sur le continent) comme secondaires, de se rendre sur place rencontrer l'enquêteur ?</p> <p>L'informatique n'est pas accessible et maîtrisée de tous.</p> <p>Un premier point, essentiel dans un territoire tel qu'Ouessant, est la communication. Ici, elle est quasi-inexistante, mis à part des flyers d'Akuo Energy, sans expertise extérieure. L'intitulé de l'enquête d'utilité publique est un exemple flagrant : seule une partie du projet PHARES est soumise à interrogation de la population, les volets hydrolien et solaire. La composante éolienne, la plus impactante, visible et sujette à débat pour notre territoire, est extraite (ignorée) du processus de consultation citoyenne.</p> <p><b>Hydrolien</b> L'enquête porte donc premièrement sur le volet hydrolien, en marche depuis plusieurs années déjà. La technologie est prometteuse en théorie, en pratique, la réussite n'est pas vraiment au rendez-vous. En témoignent les multiples tentatives infructueuses d'immersion de l'hydrolienne. Un bilan de ces dernières années sur cette partie du projet manque au dossier. - La technologie est-elle prête à fonctionner dans les délais indiqués, fiable sur la durée ? - Quel est le retour d'expérience des échecs et réussites d'immersion ? D'un point de vue paysager, on ne peut par ailleurs que regretter l'intégration (ou plutôt le manque d'intégration) des transformateurs qui seront installés près de la plage d'Arlan où arrivent les câbles de l'hydrolienne. La proposition est très inesthétique dans une zone par ailleurs dépourvue d'autres bâtiments Y a-t-il, suite aux premiers essais, un retour sur l'impact sur la faune et la flore marine ?</p> <p><b>Solaire</b> D'avantage de données concernant la réverbération seraient bienvenues.</p> <p><b>Éolienne</b> Le point, crucial, de ce projet concerne l'éolienne. Son absence de cette enquête est un problème en soit. Les quelques informations fournies à la population la concernant sont insuffisantes pour que qu'elle puisse se forger un avis, sur ce volet précis comme sur l'intégralité du projet PHARES, qui fait pourtant la promotion du mixte énergétique. À titre d'exemple, aucune modélisation du paysage après installation de l'éolienne n'a été fournie aux habitants, même dans les documents reçus il y a moins d'un mois. Aucun dossier technique n'a</p>

		<p>été fourni ou mis à disposition à ma connaissance. Dans le dernier document, il n'est pas expliqué que l'éolienne ne sera pas soumise à enquête (est-ce bien le cas ?) car son mât (46 mètres) s'élèverait à une hauteur inférieure à la limite légale (50 mètres) pour l'inclure au dossier. Il est crucial d'expliciter cette situation. Des bribes d'éléments sont données dans le dossier d'enquête publique concernant le câblage de l'éolienne. L'installation du câblage est-elle soumise à enquête mais pas l'éolienne en elle-même ? Par ailleurs, les documents expliquent, si j'ai bien compris, qu'il n'y aura pas de destruction de lande concernant cette partie des travaux car le câblage passera sous la piste qui conduit à l'ancienne décharge. La piste étant de la largeur d'une voiture, envisager que les travaux ne débordent pas sur le bas-côté semble très étonnant. - D'autres sites d'implantations ont-ils été envisagés dans des espaces moins emblématiques de l'île ? - Pourquoi vouloir dénaturer le paysage d'une pointe sauvage, dépourvue de tout autre élément vertical ? - A qui appartient le terrain sur laquelle l'éolienne a été construite ? - La pointe se trouve dans un ensemble de sites classés : Natura 2000 (comme tout le littoral Ouessant), ZPPAUP (comme l'ensemble de l'île). L'éolienne se trouverait à proximité immédiate du cromlech, seul monument mégalithique de l'île, très recherché par les vacanciers et cher aux Ouessantins. Elle sera visible de l'ensemble de la baie du Stiff, face au phare du Stiff classé Monument Historique, point d'entrée de tous dans notre territoire d'exception. Des solutions alternatives à l'éolienne, moins impactantes (67 mètres de haut avec les pâles, presque une seconde tour radar) ont-elles été envisagées ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>o Plusieurs éoliennes de taille inférieure, verticales, à des endroits moins emblématiques ?</li><li>o Autorisation de panneaux solaires chez les particuliers ?</li><li>o Plus de deux hydroliennes ?</li><li>o Energie houlomotrice ? etc.</li></ul> <p>- Par ailleurs, Ouessant est mondialement connue pour sa richesse en oiseaux marins et migrateurs. Des espèces rares sont identifiées chaque année. Quels sont risques pour eux qui sont déjà malmenés sur le continent, entre aéroports et éoliennes géantes ?</p> <p>Par ailleurs, il serait intéressant, crucial, de connaître l'expertise des gestionnaires des espaces naturels directement concernés comme le Parc Naturel Régional d'Armorique (pour son propre territoire et pour Natura 2000), la réserve de Biosphère UNESCO ? - Quel sera l'impact sur la faune, la flore, de l'installation d'un tel aménagement ? Autre point, l'installation d'une éolienne à Ouessant dérogerait au Schéma Régional Éolien, et va à l'encontre des recommandations de la charte départementale éolienne. Sous quelles dérogations ? Aucune information sur l'acceptabilité sociale du projet n'a été fournie, notamment concernant l'éolienne. Le tourisme est le premier moteur économique de l'île, sa richesse est son patrimoine naturel, culturel et paysager. - Y a-t-il eu une étude de terrain pour recueillir les impressions des habitants et des vacanciers ? Transformer le tour de la pointe de Pen Ar Lan en tour de l'éolienne est-il vraiment nécessaire ? Une autre interrogation concerne le fonctionnement de l'éolienne. Le pic de consommation principal est atteint l'hiver. Théoriquement, c'est aussi la période pendant laquelle l'éolienne devrait fournir le plus d'énergie. Cependant, il y a forcément un seuil de sécurité à partir duquel elle ne peut plus fonctionner. - Quel</p>
--	--	---

		<p>sera ce seuil et qu'elle sera le véritable apport de l'éolienne à la production d'énergie l'hiver sachant cela ? Enfin, en cas d'échec, qu'est-il prévu pour réhabiliter totalement le site (est-ce même possible ?), le site d'implantation des éoliennes dans les années 80 n'ayant jamais été réhabilité.</p> <p>Projet PHARES Revenons au projet PHARES.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment va s'opérer la cohabitation entre la centrale thermique gérée par Enedis et ces nouvelles installations ?</li> <li>- Qui sera en charge du fonctionnement et de la maintenance sur place ?</li> <li>- Quel mode de transition a été prévu entre les productions d'énergie verte et la réduction de fonctionnement de la centrale thermique ?</li> <li>- Quel sera le coût de revient de l'électricité avec ce nouveau mode de fonctionnement ?</li> <li>- S'il y a surcoût, à qui incombera-t-il ? Aux habitants, aux collectivités ?</li> </ul> <p>Dans un laps de temps plus long, certains documents du projet parlent d'atteindre 100% d'énergies renouvelables en 2030. Or le projet PHARES soumis ici prévoit de fournir 65 à 70 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quand est-il réellement ?</li> <li>- Si les infrastructures décrites à ce stade du projet sont insuffisantes, quelles seront les prochaines étapes ?</li> <li>- Plus de deux hydroliennes, plus de panneaux solaires ou alors multiplication des éoliennes (au détriment fort probable de nos paysages et de l'image de l'île auprès de ses habitants et des vacanciers).</li> <li>- Quel est l'impact carbone de l'ensemble des travaux : transport des matériaux, véhicules de chantiers ?</li> </ul> <p>Quelles seront les mesures compensatoires associées ? Aucune autre proposition de modèle énergétique ne figure dans les dossiers mis à disposition</p> <p>Un projet vitrine ???</p> <p>Pour finir, un dernier point non négligeable. Le projet PHARES tel qu'il est présenté ici utilise Ouessant comme un laboratoire et une vitrine pour des entreprises qui souhaitent prouver la pertinence d'un modèle. Voir cet extrait du document de validation du projet fourni par l'ADEME : Ce projet représentera une réelle vitrine permettant au développeur Akuo Energy et aux fournisseurs de technologies de conquérir des marchés à l'export sur des approches similaires.</p> <p>Ce pourrait être très flatteur, et même une fierté pour les habitants. Ouessant est une terre d'expérimentation, en témoigne les technologies éprouvées dans le domaine de la sécurité maritime depuis plus d'un siècle. Cependant, mettre en place un tel projet en omettant de diffuser tous les aspects empêche tout positionnement équilibré, et donc favorable. Les résultats très mitigés de l'hydrolienne posent question sur le projet PHARES, dont elle est le pilier central.</p>
--	--	--

			<p>Enfin, la volonté de décarboner notre énergie est louable mais il faudrait dans ce cas y inclure une gestion intégrée et raisonnée de l’ensemble de notre environnement d’exception :</p> <p>Régulation du tourisme qui se fait de plus en plus pressant et de moins en moins qualitatif (en témoigne la saison touristique 2020) ;</p> <p>Gestion du parc automobile de l’île qui ne cesse de s’étendre (notamment avec SUV et voitures de location). Son impact concerne le bilan carbone mais aussi par la destruction de lande et autres espaces remarquables typiques de OUESSANT. Aussi concerné le ruissellement des poussières produites par les véhicules.</p> <p>Sensibiliser d’avantage habitants et vacanciers à la fragilité de notre environnement pour mieux le préserver.</p> <p>Pour pouvoir comprendre et forger une opinion complète sur le projet PHARES tel qu’il nous est présenté, d’avantage d’informations sont nécessaires sur le volet éolien. Il est impossible de donner un avis éclairé et étayé dans cette situation, et donc d’y adhérer. Ceci constitue par ailleurs un défaut de transparence criant envers les habitants, premiers concernés par ce projet, imposé sans débat suffisant.</p>
			

					
<p>@11</p>	<p>10/4/21</p>	<p>TUAL Armelle et Jean-Yves Toulalan 29242 OUESSANT tual.armelle@wanadoo.fr</p>	<p>Impossible d'étudier le programme Phares et de l'accepter alors qu'un volet en est occulté, à savoir l'implantation d'une éolienne de taille conséquente dans une zone classée ZPPAUP, zone verte du Parc d'Armorique, protection Natura 2000 (Directives Habitats et Oiseaux), Réserve de Biosphère de l'UNESCO. Ouessantins d'origine, il nous appartient de préserver notre île, ses sites naturels réputés, ses paysages splendides qui en font son essence et sa renommée mondiale, les vestiges archéologiques comme le Cromlech situé dans la pointe de Penn ar land mais aussi les espèces protégées comme les oiseaux migrateurs rares qui y font escale, quel sera l'impact de cette éolienne sur eux ?</p> <p>Bien avant d'accoster à Ouessant, Les Ouessantins et les visiteurs ne verront que cette éolienne, à la place d'une pointe sauvage. Ensuite, lors de leurs promenades à la pointe de Penn ar land, ils seront saisis par l'élargissement de la piste pour y accéder, le marquage au sol, la dégradation de la lande alentours, puis le bétonnage de l'ancrage de cette éolienne, irréversible. Du phare du Stiff classé monument historique ou de la croix de St Paul, et même plus loin sur une bonne partie de l'île ils ne verront qu'elle...Pensez-vous que les visiteurs viennent à Ouessant pour voir une éolienne omniprésente dans le paysage ? Les Ouessantins et les visiteurs ont-ils été consultés à ce sujet ?</p> <p>Ce volet du projet Phares semble nous être imposé en catimini sans concertation et la période de confinement actuelle limitant les déplacements ne permettra pas une bonne information à ce sujet. Par ailleurs, quel serait sur une année le temps de fonctionnement d'une éolienne de cette taille, quelle est la limite de vitesse de vent pour la faire tourner sachant que l'île est très souvent exposée à des vents forts ? Quelle en sera l'apport réel en électricité dans le programme et le coût ?</p>		

			<p>En ce qui concerne l'hydrolienne, les essais menés depuis plusieurs années ne semblent pas concluants et nous manquons de compte-rendu objectif sur la réelle production d'énergie. Par ailleurs le raccordement de ces 2 futures hydroliennes aura un impact sur le site d'Arland : câblage, construction de locaux techniques disgracieux alors que tous les bâtiments construits à Ouessant doivent rester dans la même harmonie. Qu'en est-il de l'impact sur les fonds sous-marins, la faune et la flore marine ?</p> <p>N'y a-t-il pas d'autres alternatives à ces projets coûteux, expérimentaux, dénaturants pour notre île ?</p> <p>Quelle sera la réelle production d'énergie de ce projet si les hydroliennes ne fonctionnent pas comme c'est le cas depuis le début de l'essai, si l'éolienne est arrêtée dès qu'il y a du vent ?</p> <p>Quelle sera la place de la centrale électrique actuelle dans ce projet ?</p> <p>Quel sera le coût de l'électricité et qui en supportera les surcoûts éventuels ?</p> <p>Avec de telles contraintes, incertitudes techniques, et surtout impacts négatifs sur l'environnement et le paysage, ne serait-il finalement pas plus judicieux de raccorder notre île au continent par un câble sous-marin ?</p> <p>Sans concertation suffisante sur l'ensemble du projet, éolienne inclus, on ne peut que s'y opposer.</p>
@12	11/4/21	Anonyme	<p>Cette enquête est réalisée en pleine période de confinement national et pour les nombreux ouessantins du continent et tous les amoureux de l'île il est très compliqué d'y participer.</p> <p>Concrètement le manque d'informations sur l'éolienne ne permet pas aux habitants de mesurer ce qui les attend à l'avenir. Ce projet est clivant, il devrait être débattu plus ouvertement et soumis à la population par référendum.</p> <p>Dans votre enquête, l'éolienne n'est pas clairement mentionnée mais de toute évidence le projet phare ne pourra pas fonctionner sans elle. Donc ne pas annoncer clairement les choses est une erreur qui risque de fausser les réponses apportées par la population, les enjeux véritables étant dissimulés ou mal expliqués. Le sentiment de se faire manipuler est réel et provoquera une amertume des citoyens si le projet est réalisé sournoisement avec l'éolienne.</p> <p>Si celle-ci devait se faire, je pense que c'est une catastrophe pour cette île reconnue mondialement pour la beauté de ses paysages qui verrait ceux-ci enlaidis durablement. Le site de la pointe d'Arland est encore vierge de toutes constructions verticales, de ce paysage se dégagent des forces naturelles très rares et impressionnantes avec la confrontation du plateau recouvert de landes, de l'océan qui le borde et avec une perspective sublime sur le courant du Fromveur, enfin l'archipel de Molène et la pointe St Mathieu. Sur le site existe aussi un Cromlech (unique vestige de la société mégalithique sur Ouessant). Imaginer les tonnes de béton armé qui seront coulées près de ce monument antique et qui resteront à jamais dans le sol en le rendant stérile est insupportable à mes yeux. La principale richesse de Ouessant est son paysage, ce projet d'éolienne risque de rendre l'île moins attrayante. Il y a un risque que les locations touristiques avec une vue ainsi altérée soient délaissées par les touristes et que les biens immobiliers du territoire soient dévalorisés. En résumé,</p>

			<p>comment des êtres humains peuvent-ils être d'une telle insensibilité face à une telle beauté pour proposer un projet de la sorte ? Finalement quel sera le rapport /coût de la laideur ?</p> <p>Ouessant est un sanctuaire pour les oiseaux migrateurs et de nombreuses espèces protégées y passent régulièrement, cette éolienne peut représenter un danger pour elles.</p> <p>Il y a des alternatives plus pragmatiques et audacieuses pour améliorer l'indépendance énergétique. Par exemple le solaire qu'on peut généraliser sans problèmes avec des tuiles voltaïques qui s'adaptent à tous types de toits sans les dénaturer (j'observe que dans certains pays toutes les maisons rénovées ou construites sont équipées de solaire), l'énergie produite par la houle ou encore l'éolien installé au large en pleine mer.</p> <p>Il y a un gisement d'économie d'énergie important en favorisant la rénovation et l'amélioration des habitations de l'île par ailleurs est-il possible d'imaginer une centrale thermique nouvelle génération ? Il y a une incohérence entre vouloir développer des éoliennes et laisser proliférer des voitures sur ce territoire, en effet le nombre de celles-ci augmentent chaque année et prouve que le projet écologique est loin d'avoir été développé avec cohérence. Sur un si petit endroit est-ce un projet écologique de vouloir encore plus de voitures fussent-elles électriques ? Est-il normal de voir tous ces vélos électriques utiliser cette précieuse énergie ? Est-il normal d'autoriser des piscines ou sauna privés dans une place aussi fragile ? Limiter certains besoins est possible sur cette petite commune dont on fait le tour à pied en quelques heures de marche et qui s'est très bien passée jusqu'à aujourd'hui d'équipements luxueux dans ses habitations ou gîtes.</p> <p>Il est impératif que les hydroliennes fonctionnent avant d'aller plus loin sinon tout le projet phare est faussé et n'est plus. Il est recommandé d'attendre au lieu de se précipiter dans un programme qui n'est pas abouti et de commettre l'irréparable pour le paysage.</p> <p>Les projections du prospectus ARKEOS évoquent une île 100% énergie renouvelable pour 2030. Quelles garanties avons-nous de ne pas nous voir imposer d'autres éoliennes pour atteindre le résultat ? Pour toutes ces raisons je pense que ce projet doit être refusé.</p>
@13	13/04/ 2021	FRÉMONT Loqueltas 29242 OUESSANT  mireille.fremont0541@orange.fr	<p>Je suis totalement en accord avec les observations déposées et je remercie les auteurs d'avoir si bien formulé ce que j'avais à dire moi aussi contre ce projet.</p> <p>J'habite Ouessant et malheureusement lorsque je tente de discuter de cela, je constate souvent une totale indifférence</p>
@14	14/04/ 21	Mme Isabelle Le Bal (née Cozan) 2 ter rue de l'hippodrome 29000 QUIMPER	<p>Observations sur le courrier de Mme Alice Noulin, pour la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Bretagne</p> <p>Extraits :</p>

		<p><i>Conseillère régionale de Bretagne</i> <i>Élue au bureau PNRA</i></p>	<p>« Objet : Projet de parc photovoltaïque, Ouessant – consultation au titre de l'article L.121-5-1 du code de l'urbanisme (...) vous sollicitez mon avis sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque aux abords immédiats du fortin Saint-Michel. (...) Situé au centre de l'île le projet ne sera perceptible depuis les grands espaces et paysages emblématiques de l'île que de manière réduite ou diffuse. »</p> <p>-----</p> <p>Si l'on poursuit de manière théorique ce raisonnement :</p> <p>Si la DREAL Bretagne avait été sollicitée comme il se doit, sur la totalité du projet, il est probable qu'elle aurait émis cet avis à l'inverse et aurait pu écrire ceci de la même manière pour le projet éolien de Pen ar Lann :</p> <p>- « Situé à la pointe protégée de l'île, le projet éolien sera perceptible depuis tous les grands espaces et paysages emblématiques de l'île terrestres et maritimes, de manière très impactant et totalement contraire aux protections en vigueur qu'elles soient régionales, nationales ou internationales. »</p> <p>Mais elle ne l'a pas écrit, pourquoi ?</p> <p>Si on met en exergue la conclusion de ce courrier :</p> <p>« Ce projet s'inscrivant dans un ensemble plus global d'installations énergétiques sur l'île de Ouessant (projet PHARES), il conviendra néanmoins de mener une analyse globale des impacts cumulés des différentes installations sur l'environnement et les paysages. »</p> <p>Il est très important de noter que ce courrier de la DREAL, par sa conclusion, indique clairement que l'analyse globale reste à faire... sous-entendu c'est une analyse partielle qui est soumise à cette enquête.</p> <p>Pourquoi le projet n'est pas soumis dans sa totalité pour éclairer pleinement les habitants et les citoyens avec l'ensemble des éléments ?</p> <p>Convient-il de saisir le ministère ?</p> <p>Isabelle Le Bal Conseillère régionale de Bretagne</p>
@15	14/04/21	<p>Mme Isabelle Le Bal (née Cozan) 2 ter rue de l'hippodrome 29000 QUIMPER</p>	<p>Parc Naturel régional d'Armorique Vote du 22 octobre 2020 SUJET / IMPLANTATION ÉOLIENNE A PENN AR LANN OUESSANT Il est porté à la connaissance par la présente l'avis voté par le PNRA en pièce jointe</p>

Conseillère régionale de  
Bretagne  
Élue au bureau PNRA

Année	nr°	rt°	DB	page
2020	5	7		2/2



Envoyé en préfecture le 27/11/2020  
Reçu en préfecture le 27/11/2020  
Affiché le  
L.O. : 0201-262901065, 20201104\_087865202010228\_OIE

**Parc naturel régional d'Armorique**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

**L'an deux mil vingt**  
**Le 22 octobre à 9 heures 30**

**Date de convocation :**  
28 septembre 2020

**Date d'affichage :**  
4 novembre 2020

**Date de publication :**  
4 novembre 2020

**Nombre de**

**membres :**  
En exercice : 17  
Présents : 13  
Pouvols : 4  
Voixants : 17  
Voix : 23

**DB 7**

**De manière générale le dossier propose d'embler des mesures compensatoires mais ne fait jamais la démonstration que l'évitement de l'impact a été entièrement analysé. Dès l'origine du projet l'implantation était déjà décidée par le pétitionnaire. Après un brève analyse il semble pourtant que des secteurs auraient pu être largement moins impactant pour le paysage ou la biodiversité.**

Enfin, sur la forme, la demande d'avis sur le projet PHARE a été présentée en trois dossiers séparés qui ne permettent pas une analyse d'ensemble dès le départ. Aucun lien n'est fait dans ce dossier avec le projet du SDEF de développement d'un pyrogazificateur qui doit permettre de recycler tous les déchets ligneux (palettes, bois de déchetterie...) et qui pourrait être un débouché intéressant aux résidus d'entretien des friches et landes herbeuses qui ne font aujourd'hui l'objet d'aucune valorisation.

En synthèse, ce projet n'est compatible ni avec la charte du Parc, ni avec les outils de protection du paysage ou de la biodiversité ni avec le plan de gestion de la désignation UNESCO de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise.

**Objectifs opérationnels :**

- Autonomie énergétique de l'île d'Ouessant

Après avoir en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical :

**DECIDENT :**

- de donner un avis défavorable au projet éolien d'AKUO dans l'attente d'un nouveau projet qui ferait la preuve d'une acceptation paysagère, environnementale et sociale dans une logique intégrée avec les autres projets en cours sur Ouessant.  
*Cet avis ne remet pas en question l'intérêt des projets photovoltaïque et hydrolien déposés par ailleurs.*

**ADOPTENT :**

→ à l'unanimité

LEFAOU, le 4 novembre 2020  
Pour extrait conforme,



<p>@16</p>	<p>14/4/2 1</p>	<p>MORIN Gorre Kéar 2924 ÎLE D'OUESSANT  ondine-morin@orange.fr</p>	<p>Bonjour, Voici toutes les interrogations soulevées au sujet des projets de rotors sous-marins immergés dans le Fromveur. Ces questions avaient été dactylographiées lors de l'enquête publique du 20/12/16 ou 23/01/2017 et n'avaient trouvé aucune réponse. (?) Étant donné que le premier projet hydrolien est tombé à l'eau puisque cela n'a jamais fonctionné, je me permets de réécrire ces questions qui font suite à l'étude d'impact menée par les étudiants des écoles l'INP Toulouse :</p> <p>- Est-ce légitime de faire des essais de turbines sous-marines dans une réserve mondiale de biosphère située au cœur du Parc Naturel Marin d'Iroise en zone Natura 2000 et en Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ?</p>									
			<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="772 837 828 1029"> <table border="1"> <tr> <td>Année</td> <td>n° de</td> <td>pages</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>5</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1/2</td> </tr> </table> </div> <div data-bbox="862 869 974 957"> </div> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p><b>Parc naturel régional d'Armorique</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU</b> <b>L'an deux mil vingt</b> <b>Le 22 octobre à 9 heures 30</b></p> <p>Le Bureau syndical du Parc naturel régional d'Armorique, légalement convoqué le 28 septembre 2020 s'est réuni à la Maison du Parc au Faou, sous la Présidence de Madame Françoise PERON.</p> <p><b>Présents :</b> Gaëlle VIGOUROUX, Isabelle LE BAL, Françoise PERON, Anne MARECHAL, Sylvain LE TREUST, Jean-Yves DANTEC, Guy LE FLOCH, Laurent GUILLON, Jean LE GAC, Josiane GUINVARCH, Roger LARS, Gaël CALVAR, Armel GOURVIL.</p> <p><b>Absents.es. avant donné procuration :</b> Emmanuelle RASSENEUR à Gaëlle VIGOUROUX, Armelle HURUGUEN à Françoise PERON, Luc LEBRUN à Sylvain LE TREUST, François GUINVARCH à Laurent GUILLON.</p> <p><b>Absents.es n'ayant pas donné procuration :</b></p> <p><b>Assistants. également :</b> Jean-Jacques BARREAU, Directeur Général des Services, Pascaline ROUZIC, Assistante de direction (direction générale).</p> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p><b>Date de convocation :</b> 28 septembre 2020</p> <p><b>Date d'affichage :</b> 4 novembre 2020</p> <p><b>Date de publication :</b> 4 novembre 2020</p> <p><b>Nombre de membres :</b> En exercice : 17 Présents : 13 Pouvants : 4 Votants : 17 Voix : 23</p> <p><b>DB7</b></p> <p><b>OBJET :</b> <b>PRESENTATION DU PROJET D'AVIS SUR L'IMPLANTATION D'UNE EOLIENNE SUR OUESSANT</b></p> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p>L'entreprise AKUO porte pour avis un projet d'implantation d'une éolienne de 45 mètres de hauteur sur la pointe Pen ar Lan à Ouessant. Cette éolienne se positionne dans un projet plus vaste, le projet PHARE, qui vise à rendre l'île d'Ouessant autonome en énergie à 70%. Trois sources d'énergie seront utilisées, des panneaux solaires, deux hydroliennes et une éolienne qui est l'objet de la présente délibération. Les dossiers pour la centrale photovoltaïque et les hydroliennes ont déjà fait l'objet de demandes d'avis séparées dans le cours de l'été 2020.</p> <p><b>Il s'agit à travers cet avis de porter la vision du Parc, au regard notamment des engagements de la Charte du Parc.</b></p> <p>Si ce projet est vertueux sur le plan de l'autonomie énergétique de l'île d'Ouessant, un certain nombre d'éléments liés à l'intégration paysagère, écologique et à l'appropriation sociale questionnent : Sur les trois points suivants, <b>les aspects techniques ont été insuffisamment pris en considération.</b></p> <p>-Le projet d'implantation de l'éolienne est en pleine zone verte du plan de Parc de la Charte du Parc, <b>cette zone « exclue les éoliennes de grande hauteur sur les espaces et paysages de biodiversité remarquables ».</b></p> <p>-Le projet se situe en site classé et inscrit, <b>cette protection implique la plus grande sensibilité du paysage.</b></p> <p>-Le projet se situe dans le site Natura 2000 d'Ouessant pour lequel le Parc naturel régional d'Armorique est l'opérateur délégué de l'Etat. <b>L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 sous-estime manifestement tous les impacts du projet, sur les habitats naturels (landes), sur l'avifaune (oiseaux pélagiques et des landes).</b></p> </div>	Année	n° de	pages	2020	5	7			1/2
Année	n° de	pages										
2020	5	7										
		1/2										

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone d'ancrage du rotor et de la pause du câble est une zone où la flore et la faune benthique sont abondantes et riches, il en découlera forcément une destruction lors de la pause de la machine. Et donc une destruction de certains habitats et des populations inhérentes. Est-ce légal et autorisé ? Dans quelles mesures cela sera "dédommagé" ?</li> <li>- L'effet de cette structure en fonctionnement aura un impact sur le courant. Et un changement hydrodynamique dans les alentours du rotor provoquera un effet sur les mouvements du plancton mais aussi sur les migrations de poissons. De plus, une modification de la chaîne trophique à la base (le plancton) impactera aussi toutes les espèces qui en dépendent : poissons bleus (lançons, maquereaux, anchois, sardines, sprah...) et leurs prédateurs (lieu jaune, lieu noir, bar, vieille, dorade rose, dorade grise, congre, julienne, calmar...) et les super-prédateurs (dauphin, marsouin, phoque, pêcheur plaisancier et professionnel). Quel est l'impact de ces rotors sur les mouvements du plancton ?</li> <li>- Depuis 10 ans déjà, nous remarquons une baisse de la population de bars communs dans les courants insulaires. Il est avéré (études scientifiques menées par Ifremer) que le bar utilise les courants et notamment le Fromveur pour se nourrir et mais surtout un phénomène de « homing » est constaté après sa migration hivernale. Une petite frayère existe toujours dans le Fromveur (la seule non détruite du Finistère Nord) et ainsi perpétue l'espèce à l'année autour d'Ouessant. Qu'en sera-t-il si l'on détruit une partie de l'habitat de cette espèce et si cette aire de nourrissage est dérangée ? Le bar commun disparaîtrait-il définitivement des abords d'Ouessant ?</li> <li>- Quelles seront les répercussions sur les mammifères marins que nous observons dans le secteur, notamment les dauphins communs, les marsouins et les phoques gris, au niveau de leur ouïe ? Subiront-ils des troubles de l'audition et des blessures graves ? Ces populations de mammifères protégées continueront-elles à fréquenter le courant du Fromveur ? et donc le nord de la mer d'Iroise ?</li> <li>- Tous les ans nous apercevons des passages de cétacés : rorqual commun, baleine à bosse et aussi requin pèlerin. Ces animaux fréquenteront-ils toujours nos parages ou la gêne occasionnée sera telle qu'ils modifieront leur route de migration ?</li> <li>- En ce qui concerne les oiseaux plongeurs qui fréquentent le Fromveur : Guillemot de Troïl, Petit Pingouin, Fou de Bassan, Fulmar Boréal, Cormoran, et aussi macareux moine, toutes des espèces protégées, continueront-elles à venir se nourrir et chasser dans ce courant très riche en poissons bleus ou désertent-elles la zone définitivement ? Qu'en est-t-il pour ceux capables de plonger à plus de 50 mètres ? Un impact avec le rotor pourrait leur être fatal ou entraîner des blessures ?</li> <li>- De nombreux oiseaux nicheurs fréquentent aussi cette zone de nourrissage (fulmar boréal, puffin des anglais, océanite tempête, grand cormoran, cormoran huppé, goélands brun, marin et argenté, sterne pierregarin,</li> </ul>
--	--	--

			<p>sterne naine, guillemot de troïl, macareux moine). Existe-il un risque pour qu'ils désertent eux aussi cette zone si riche en biodiversité ?</p> <p>- Les bancs de sables sous-marins sont d'une importante richesse floristique et faunistique. Et l'équilibre de cet écosystème est conditionné par le transport de sédiments. Les turbines mises en place entraineront une modification du déplacement de l'ensemble des particules. Une modification du transport sédimentaire créerait une « zone morte » c'est-à-dire complètement érodées dans le périmètre de l'implantation de l'usine sous-marine. Quel sera l'impact sur les populations associées ?</p> <p>- Le SHOM ayant émis un avis négatif sur l'emplacement des engins : pourquoi cela n'a-t-il pas été pris en compte ?</p> <p>- Si la houle sous-marine venait à disloquer les engins immergés, (elle l'a déjà fait sur des carcasses de bateaux bien plus imposantes que ces rotors "playmobile") qu'advient-il des fluides présents dans les hydroliennes ? La pollution engendrée impacterait-elle notre côte insulaire ? Et de quelle envergure serait cette pollution ? Comment comptez-vous prévenir cette pollution ?</p> <p>- Les professionnels travaillant dans le secteur du Fromveur n'ont pas eu les positions en latitude et longitude de ces engins sous-marins. Est-ce un oubli ?</p>
@17	14/4/21	<p>Mme Isabelle Le Bal (née Cozan) 2 ter rue de l'hippodrome 29000 QUIMPER</p> <p><i>Conseillère régionale de Bretagne</i> <i>Élue au bureau PNRA</i></p>	<p>Questions pour un accès à une information fiable.</p> <p>Dans la lettre de Monsieur Le Préfet maritime, le Vice-Amiral d'Escadre Jean-Louis Lozier, datée du 9 juin 2020 (5N° 0-12163-2020), il est indiqué :</p> <p>" 1- Contexte : Le Projet Phares vise à rendre l'île d'Ouessant autonome en énergie à 70 %. Trois sources d'énergie seront utilisées à cette fin : panneaux solaires (500 kW), une éolienne (900 kW) sur l'île d'Ouessant et deux hydroliennes (500 kW) chacune dans le passage du Fromveur."</p> <p>-----</p> <p>- le dossier présenté à Mr Le Préfet maritime est-il différent de celui soumis à l'enquête publique ? En effet, aucun élément factuel si ce n'est des "allusions" dans divers documents ne mentionne une étude d'impact sur l'implantation d'une éolienne de 900 kW. Cette puissance peut-elle être obtenue avec une seule ou plusieurs engins ? où seront-ils implantés ?</p> <p>Dans quel délai (X années) ce mix énergétique permettra l'autonomie énergétique des habitants et des activités économiques de l'île à 70 % si aucune éolienne de 900 kW n'est installée ? (ou plusieurs éoliennes ?)</p> <p>À quel emplacement cet engin est-il prévu ? On ne retrouve pas dans le dossier de manière explicite, si des recherches d'emplacements éventuels sur d'autres sites de la commune ont été menées à bien.</p> <p>Les documents soumis à l'enquête ne le précisent pas, ou les conditions d'accès aux documents : confinement et interdiction de déplacement à 10 km de son domicile principal ne permettent pas aux citoyens d'en prendre connaissance de manière sereine ni exhaustive.</p>

			<p>L'équilibre général du projet énergétique est-il compromis à moyen terme si le dispositif éolien est retiré ? quelles seront les conséquences si le projet éolien n'aboutit pas, : les deux autres sources hydrolien et solaire, seront-ils maintenus ?</p> <p>A la page 3 de la lettre de Monsieur Le Préfet Maritime, il est indiqué pour la partie hydrolien :  "Les mesures d'accompagnement du projet prévoient la mise en place d'un comité local d'information et de suivi » Qui compose ce comité local, quand a t'il été mis en place, ces travaux sont-ils publics ?</p> <p>Bien cordialement  Isabelle Le Bal  Conseillère régionale</p>
@18	15/04/ 21	Anonyme	<p>Avis non défavorable sur les aspects environnementaux du projet hydrolien. A la lecture (rapide) de la (lourde) étude environnementale, les impacts écologiques semblent faibles. Une réserve toutefois sur certains éléments comme les mammifères marins pour lesquels il subsiste des doutes. Cela peut s'expliquer par le caractère récent de la technologie. Il est donc nécessaire d'acquérir des connaissances pour lever les doutes. Le fait que le projet soit situé dans le périmètre du PNMI est une opportunité pour étudier cette technologie car des moyens importants pourraient être/seront déployés pour étudier l'impact. Espérons qu'en cas d'impact significatif, il y ait la possibilité de retirer la machine, si courage politique il y a...</p> <p>Autre élément de réserve, le SHOM a semble -t-il émis un avis défavorable. Quelle est la prise en compte de cet avis ? Le sujet mérite d'être travaillé et une réponse claire apportée à la population.</p> <p>Avis défavorable sur le projet hydrolien en lui-même. Les expérimentations menées jusqu'à présent se sont multipliées et se sont soldées par des échecs. Cela prouve que le contexte physique du Fromveur impose des difficultés techniques trop importantes pour le déploiement de la technologie. Soyons donc clairs : la technologie n'est pas adaptée au contexte particulier et contraignant du Fromveur. Dans le meilleur des cas, comme annoncé en réunion publique, la production électrique est faible (l'équivalent de quelques habitations seulement) et inférieure aux projections. Dommage. Et les coûts sont exorbitants ! Les coûts annoncés, notamment pour poser/relever une machine, dépassent plusieurs centaines de milliers d'euros. Au vu des éléments de connaissance à ma disposition (issus des réunions publiques et de la presse principalement), je juge les coûts disproportionnés et le rapport coût/bénéfices apportés à l'île largement défavorable.</p> <p>Cet avis négatif est conforté par le très important manque de transparence sur le projet. On note une absence de concertation avec les associations environnementales locales, qui n'ont même pas été contactées ! Aucune analyse économique n'a, à ma connaissance, été publiée. Pourtant, dans la mesure où des fonds publics ont été sollicités, le contribuable devrait avoir un porté à connaissance, notamment sur le montant total de fonds publics alloués. Le manque de transparence me fait penser qu'il y a anguille sous roche. D'autant plus que l'on a vu ces dernières années l'entreprise multiplier des actions pour s'intégrer à l'île (sponsoring de festival et</p>

			<p>d'autres évènements notamment), ce que l'on peut juger comme étant de la propagande visant à acheter la population locale.</p> <p>Je regrette que l'ensemble des composantes du projet PHARES ne fasse pas l'objet de consultation. Les trois projets nous sont présentés comme complémentaires, mais nous n'avons pas la possibilité de réaliser une analyse systémique de l'ensemble pour pouvoir se forger un avis ! Incroyable !</p> <p>Pourtant il y a des observations à effectuer sur ce projet. Un projet couteux, on l'a dit plus haut, mais avec également des impacts environnementaux élevés, notamment pour le projet éolien situé en site classé et à proximité directe de sites de nidification d'espèces d'oiseaux patrimoniales.</p> <p>Ce projet nous est imposé sans apporter de preuves tangibles sur l'absence d'alternatives aux coûts environnementaux et financiers moindres. On explique à la population que la pose d'un câble sous-marin pour alimenter l'île en électricité est techniquement difficile et financièrement trop couteuse (à l'heure où des kilomètres de câbles sont tirés en mer en France et ailleurs). Où sont les éléments de preuve ? Encore une fois, peut-on nous fournir une analyse détaillée ? Les mémoires de l'île ont pourtant en tête que des études avaient été réalisées il y a quelques temps. La solution était alors loin d'être non pertinente. Un modèle où l'on multiplierait les petites sources de production d'énergie (panneaux solaires sur tous les toits, reconversion des moulins en « mini-éoliennes » ...) pourrait -il être envisagé ? Quid de la prise en compte de la valorisation énergétique des déchets produits sur l'île ?</p> <p>A l'occasion de ce vaste projet, une vraie réflexion sur les enjeux énergétiques de l'île aurait pu être réalisée, en concertation avec les ouessantins, selon une démarche participative. Celle-ci n'a pas eu lieu et c'est honteux à l'heure où nous disposons des outils pour le faire. Cela aurait pu aboutir à une vraie définition partagée d'objectifs énergétiques et dans un second temps à la proposition de solutions pour atteindre ces objectifs. Malheureusement, ceci n'a pas eu lieu et un projet concocté par des industriels avec approbation d'une minorité de ouessantins est imposé à l'île, à ses habitants et à ses écosystèmes.</p>
@19	16/04/21	<p>QUINQUIS Le Goubars 29200 OUESSANT  jjquinquis@free.fr</p>	<p>Même si le projet n'est pas suffisamment mûr pour être présenté dans sa globalité, ce serait sans doute regrettable de ne pas pousser plus avant la solution hydroliennes dans un site exceptionnellement propice en termes de gisement de courant. Il convient cependant de lever 3 critiques importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-s'assurer de la production réelle, en continu : il s'agit d'une solution innovante dans sa technologie en milieu plutôt hostile, mais pas dans son principe avéré de conversion des courants de marée en électricité (cf. le barrage de la Rance). Les porteurs du projet doivent toute la transparence sur les résultats et les difficultés rencontrées, et les dispositions prises pour obtenir plus d'efficacité avec les nouveaux modèles proposés,</li> <li>-pour ce qui est des coûts, il est normal que des maquettes, puis des prototypes, puis des pré-séries coûtent plus cher que des produits sur étagères. L'industriel serait avisé de présenter son plan de développement et ses perspectives de réduction des coûts, pour ne pas se fourvoyer lui-même, et aboutir à des coûts, puis des</li> </ul>

			<p>tarifs démesurés. Gardons cependant aussi à l'esprit que l'électricité pas cher, c'était hier, et qu'il faudra dans tous les cas s'attendre à une hausse des tarifs des systèmes classiques, avec la raréfaction à venir des ressources fossiles, et la réduction à moyen ou long terme du nucléaire</p> <p>-en ce qui concerne l'impact sur le milieu, il paraît faible, assimilable à celui d'un écueil ou une épave dans le courant, ce qui ne manque pas dans le secteur. De plus, il ne s'agit pas de machines qui luttent contre le courant, mais surtout d'hélices qui tournent dans le sens du courant. Pour autant, et là aussi la poursuite de l'expérimentation apportera des enseignements utiles, notamment sur l'impact sur les mammifères marins.</p> <p>Ce projet qui au moins pourrait servir les Ouessantins, s'il fonctionne, paraît d'ailleurs a priori moins impactant sur la ressource vivante, et notamment la pêche, que le laisser-faire actuel qui permet aux quasi go-fast surmotorisés et sur équipés de plaisanciers venant du littoral finistérien en quelques dizaines de minutes pour piller les ressources locales sur les bases les plus poissonneuses du Stiff, du Fromveur, ou du Fromruz.</p> <p>Par incidence à cette enquête, et conscients de la rareté des ressources proches, qui leur sont seules accessibles avec des embarcations modestes et bien plus respectueuses du milieu, les Ouessantins plaisanciers, et surtout professionnels, aussi peu nombreux soient-ils, aimeraient que cette ressource leur soit réservée.</p> <p>L'État a su brider en son temps l'effort de pêche des professionnels Français en limitant la puissance de pêche sous forme de KW autorisés : que cette politique soit appliquée localement, d'autant que le Brexit nous promet sans doute aussi un accroissement de la pression par les autochtones dans les zones bretonnes, faute d'accès aux eaux britanniques.</p> <p>Le parc marin pourrait par exemple interdire la pêche autour d'Ouessant aux bateaux motorisés au-dessus de 15 ou 20CV (à voir avec les pêcheurs locaux) ?</p> <p>De telles mesures seraient assimilables à des mesures compensatoires au projet hydroliennes (absentes ici mais que prévoit en général les études d'impact), et constitueraient un juste retour vers les pêcheurs locaux et à la population.</p>
@20	17/04/2 1	<p>QUINQUIS le Goubars 29200 OUESSANT  jjquinquis@free.fr</p>	<p>Après avoir pris le temps de consulter les avis émis par les services, et plus particulièrement sur le projet hydroliennes, je constate que ces avis portent quasi exclusivement sur l'impact environnement ou la réglementation de la construction du projet.</p> <p>Il s'agit d'un projet exceptionnel, d'une durée prévue de 30 ans ;</p> <p>Je suggère que la CRE (Comité de Régulation de l'Energie), chargé au ministère de l'Industrie du pilotage général des projets d'énergies renouvelables (appel d'offres éoliens en mer notamment), soit consultée : elle est notamment compétente en matière de tarifs, l'état rémunérant à ce titre dans la durée les maîtres d'ouvrage de ce type de projet. Ceci n'est sans doute pas obligatoire au titre du code de l'environnement, mais me paraît utile pour répondre aux questions relatives au coût final pour les usagers.</p>

			<p>Je suggère également que le SHOM qui semble avoir donné un avis défavorable dans un premier temps, soit également consulté (ou que son avis initial soit au moins porté à connaissance).</p> <p>De même, il me semblerait judicieux que l'établissement France Energie Marine, installé à Plouzané, qui a notamment pour vocation d'évaluer et promouvoir les projets innovants dans le domaine des EMR, et a été créé à cet effet, soit également consulté, voire apporte directement son appui technique aux porteurs du projet.</p> <p>Enfin, le Cerema, établissement public administratif, rassemblant l'ensemble des compétences techniques des services du Ministère de l'Écologie et des Transports, au service de l'État et des collectivités territoriales, partenaire également de l'industrie sur des projets innovants, dispose d'une Direction Technique Eau, Mer et Fleuves, en grande partie implantée à Plouzané. Son avis n'a été sollicité que pour l'aspect réglementaire télécom du PC des installations terrestres du port d'Arland.</p> <p>Ses compétences portent en réalité sur l'évaluation des études d'impact sur le milieu marin, sur la politique de développement des énergies marines (rapport national du CGEDD faisant autorité sur le sujet), sur l'évaluation et le cas échéant la mise au point de tout projet innovant dans le domaine maritime, sur la sécurité de la navigation maritime (signalisation phares et balises, protection des équipements et capteurs des CROSS notamment). Le porteur de projet et/ou l'État aurait avantage à le consulter sur ce projet, pour bénéficier de son expertise.</p> <p>PS: je me suis permis de livrer dans le cadre des réponses à cette enquête publique des avis que j'aurais préféré partager directement avec le commissaire-enquêteur, qui a peut-être déjà des réponses immédiates, mais la période ne me permet pas de le rencontrer, et je n'ai pas d'accès à une adresse mail plus individualisée: merci donc de considérer qu'il ne s'agit ici que de suggestions, et en aucun d'une quelconque hostilité à ce volet hydroliennes du projet, sous réserves de ces expertises indépendantes.</p>
@21	18/04/2021	<p>LENOEL 2 impasse Jean pierre calloch 56600 LANESTER Morganepes@ free.fr</p>	Amoureuse de l'île je suis contre ce projet
@22	18/04/2021	<p>CAMBEZ 38 av de France 74000 ANNECY philcamb@free.fr</p>	Pour moi, amoureux de cette île et la parcourant régulièrement... un vrai scandale ! Pas d'éolienne ! ne gâchez pas ces paysages uniques, il existe sans doute d'autres solutions... déjà évoquées, comme les hydroliennes... ou plus simplement le raccordement de l'île aux réseaux continentaux par câble sous-marin...

@23	18/04/ 2021	Geneviève BEAUCHE 291 montée de la Rousse Le Mollard 38770 LA MOTTE SAINT MARTIN genebeauch@gmail.com	Rien que le brassage des fonds marins, plus les travaux pour l'installation et le démontage de ces hydroliennes sont une catastrophe !
@24	18/04/ 2021	Pen ar Ruguel 29242 PARIS anne.werther@orange.fr	Difficile d'émettre une observation à priori
@25	18/04/ 2021	Anne METAIS 86130 DISSAY anne.metais@wanadoo.fr	<p>Je suis une amoureuse d'Ouessant car cette île est très particulière. Elle représente la fin ou le début de l'Europe. C'est un petit pois (ou un "caillou" pour les locaux) sur lequel on peut se sentir hors du temps, hors du monde et de sa course folle vers toujours plus de tout. Plus de confort, plus de consommation, plus de rapidité... Quand on est à Ouessant, on retrouve sa place d'humain, telle qu'elle a existé pendant des siècles avant que n'arrive le développement de tout un tas de technologies. On peut prendre le temps, on n'est pas agressé par les panneaux publicitaires, on se déplace à pied ou en vélo, on voit l'horizon à perte de vue avec le même regard que ceux qui y vivaient il y a plusieurs siècles. La nature y est reine. On se détache complètement de la vie continentale et c'est une expérience inégalable sauf à se rendre en avion dans certains coins de la planète où l'on peut vivre le même type d'expérience. Malheureusement, ce n'est pas donné à tout le monde de courir le globe. Alors ce petit pois français doit rester tel qu'il est, comme une trace séculaire de la vie simple au milieu d'un paysage sans pollution visuelle.</p> <p>Je ne dis pas qu'il faut continuer à y vivre comme au moyen-âge, ce serait méprisant pour les ouessantins. Bien entendu qu'il faut de l'électricité pour y voir clair, cuisiner facilement, se chauffer, se laver autrement qu'avec de l'eau froide.</p> <p>Mais transformer le paysage, non !!! Une éolienne qui gâchera la sérénité éprouvée quand on se tient sur la falaise qui surplombe le port du Stiff, ou près du cromlech, et que l'on médite devant l'océan et au loin la côte de France, ou en orientant son regard vers le phare du Stiff, ce serait une hérésie. Je n'imagine pas Ouessant creusée dans sa roche pour y inclure des tonnes de béton afin d'y faire tenir une éolienne plus haute que les 5 phares qui rendent Ouessant si particulière, si magique, si riche d'histoires tragiques ! Pourtant, les éoliennes je ne suis pas contre, je les trouve même cela esthétiques et majestueuses parfois dans certains paysages comme ceux de la Beauce. Mais Ouessant est toute petite et une éolienne y serait grotesque !</p> <p>Pour les panneaux photovoltaïques, pourquoi pas, s'il n'y a aucune pollution visuelle. Mais Ouessant a-t-il suffisamment d'heures d'ensoleillement pour que le jeu en vaille la chandelle ?</p>

			<p>Pour les hydroliennes, pourquoi pas là aussi ! Mais si les éoliennes doivent être accompagnées d'un bâtiment haut au milieu de la lande et qui dénature le paysage, là encore, je dis non. Ne détruisez pas le caractère exceptionnel de cette île ! Et si elles doivent avoir un impact négatif sur la faune et la flore qui circule et vit dans le Fromveur, là encore une fois ce serait inadmissible.</p> <p>Certains parlent d'îles reliées au continent via un câble sous-marin, pourquoi cette idée-là n'est-elle pas creusée ?</p> <p>Quels sont les enjeux des constructeurs/installateurs à vouloir à tout prix enlaidir Ouessant ?</p> <p>Je suis d'accord, la centrale électrique au fuel est à réserver au complément d'une alternative pérenne et écologique. Qu'il faut prendre le temps de trouver pour qu'Ouessant reste Ouessant pour toujours et à jamais !</p> <p>Bon courage à tous ceux qui ont la charge d'y réfléchir mais je suis certaine que de tous ces cerveaux si performants qui y travaillent une solution naîtra qui ne sera pas soumise aux pressions de groupes industriels qui ne pensent qu'aux bénéfices financiers de l'opération.</p> <p>Bien cordialement, Anne Métais</p>
@26	18/04/ 21	Anonyme	<p>Aujourd'hui, de 85 % à 90 % de la masse totale des éoliennes est recyclable. Toutefois, les pales représentent un défi spécifique. Fabriquées à partir de matériaux composites complexes, qui permettent d'avoir des lames plus légères et plus durables, elles nécessitent des processus spécifiques de recyclage.</p> <p>Les pales sont alors enfouies sous terre, et pour rappel une éolienne n'a une durée de vie que de 30 ans !</p> <p>Non à l'éolienne sur l'Île d'Ouessant, qui va dévaster l'un des endroits les plus préservés de l'île pour une somme de pollutions (fabrication de l'éolienne, acheminement, entretien, démantèlement, etc. ...).</p>
@27	19/04/ 21	TORIBE 15 rue Belle fontaine 56100 LORIENT  Bernard,toribe@orange,ff	Il s'agit de savoir ce qui se passe sur les autres îles... Comment sont-elles alimentées.
@28	19/04/ 21	aledeun@live.fr	Le rapport pollution à la fabrication, mise en œuvre, démontage et recyclage sur la puissance obtenue grâce à ces systèmes est catastrophique. Sans compter la détérioration visuelle d'un site de légende qui devrait être préservé en son état, sauvage.
@29	19/04/ 21	Anonyme	<p>L'enquête publique concernant le projet PHARES est une escroquerie :</p> <p>Elle a lieu en plein confinement, ce qui a pour effet évident d'en limiter la portée en termes d'information du public et donc de réduire drastiquement les possibilités d'expression du public.</p> <p>À noter également qu'un conseil municipal prévoyant d'aborder l'enquête publique s'est tenu sans public pour cause de confinement.</p>

			<p>L'enquête porte sur le projet hydrolien et photovoltaïque mais le promoteur du projet nous fait parvenir un document incluant une éolienne... laquelle ne relèverait pas du cadre de l'enquête puisque son mat est judicieusement juste inférieur à la limite des 50 m qui la requièrent selon le code de l'environnement.</p> <p>Le commissaire-enquêteur présent est dans l'attitude de donner les réponses aux questions qui concernent les volets explicites mais s'interdit de parler des sujets qui fâchent... puisqu'ils ne font pas partie du périmètre de l'enquête.</p> <p>Le public est donc mis dans une position qui lui interdit de comprendre ni la procédure ni le contexte de la prise de décision.</p>
@30	19/04/ 21	<p>6b rue des juifs 67000 STRASBOURG sophie.lecca@yahoo.fr</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Amoureuse d'Ouessant depuis 10 ans, je me permets de déposer une observation portant sur un volet particulier du projet Sabella, c'est à dire l'implantation d'une éolienne de 45 mètres à Penn Arland.</p> <p>Ce projet est une hérésie écologique à plusieurs points de vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'endroit : on veut construire une éolienne plus haute que chacun des phares d'Ouessant sur un endroit qui est à la fois une zone naturelle protégée (parc naturel d'Armorique) et un site historique remarquable datant du néolithique. D'emblée il y a un problème.</li> <li>- le choix de l'éolienne sur terre : planter une éolienne de 45 m sur un territoire aussi petit qu'Ouessant va fortement impacter la qualité du paysage :</li> <li>--&gt; une pollution visuelle évidente : depuis le hameau de Kernoas, comme depuis tout le reste de l'île, cette éolienne paraîtra forcément surdimensionnée ;</li> <li>--&gt; mais aussi une pollution sonore forte : pensez-vous que les habitants de ce hameau, qui demeurent proches du site d'implantation, continueront à profiter de leur extérieur ? Je ne veux pas forcer le trait mais ce hameau pourrait finir par être déserté. Par ailleurs, tout un tas de personnes aiment se promener jusqu'au Cromlech, y rêver, y dessiner, y méditer, y observer les oiseaux... Cela sera-t-il encore réellement possible ? Non).</li> <li>--&gt; On parle également de nuisances pour la santé des riverains (émission d'ondes).</li> </ul> <p>Il est d'urgent d'envisager d'autres alternatives : alimentation par un câble sous-marin comme à Belle île, ou pourquoi pas éolienne au large, en mer. Il est louable de remplacer la centrale par un mix énergétique plus écologique, mais pas de cette façon : d'autres solutions existent. En échangeant virtuellement avec des Ouessantins, j'ai découvert que plusieurs personnes sur l'île ont réfléchi à des solutions viables et documentées. On peut viser mieux pour Ouessant sans détruire le paysage et le patrimoine, ce qui impacterait du même coup le tourisme qui fait vivre l'île en grande partie.</p> <p>D'un point de vue strictement personnel, je loge chaque été dans le hameau de Kernoas. La magie de la maison que nous louons, c'est que c'est la dernière avant le parc d'Armorique : depuis la maison même, nous voyons à la fois le Stiff et le Kéréon ; si le projet est maintenu, au milieu du salon, un énorme tronc blanc bouchera</p>

			l'horizon. Je ne pourrai plus rêver ou dessiner en regardant la lande sur le petit muret. Mes enfants ne sortiront plus jouer au foot devant la maison. Un cauchemar remplacera ce paradis. Et nous ne reviendrons peut-être plus à Ouessant...
@31	19/04/ 21	Mary-Lou JUNG 27 rue du Haut de Rové 57070 METZ marylou.jung@outlook.com	C'est un scandale !! comment peut-on laisser s'implanter ainsi des éoliennes, ça dénature le paysage, ça détruit et perturbe la faune, les sons sous la mer perturbent les baleines et autres poissons ... les oiseaux nombreux accidentés... Ouessant est UNIQUE, on n'a pas le droit de le dénaturer ainsi... je suis totalement CONTRE à 100 %
@32	19/04/ 21	virg.bot@laposte.net	Totalement contre cette pollution visuelle et sonore, sans parler de l'impact direct sur la faune et la flore ! Ouessant doit demeurer une île authentique et naturelle sur laquelle il fait bon vivre. Les paysages ouessantins ne doivent pas être dénaturés par ces grandes machines affreuses porteuses d'ondes. Quel plaisir de distinguer Ouessant alors que nous sommes encore dans le bateau qui nous y mène ! Nous commençons déjà à nous déconnecter de la vie stressante du continent. Ne laissons pas cette nouvelle mode d'implantations massives de parcs photovoltaïques atteindre notre île, quelle sera l'étape suivante ?
@33	19/04/ 21	Jean-Claude et Nicole JOUSSET Le Niou Izella 29242 ILE D'OUessant jcjousset@orange.fr	Compte tenu de la longueur de notre texte je le dépose en deux fois... Partie I Le problème de l'autonomie énergétique d'Ouessant est une question surtout écologique mais aussi technologique : est-il acceptable en 2021 de fabriquer notre électricité en brulant, chaque année 1600 tonnes de fuel et, qui plus est, transportés en brulant encore du fuel. Tout le monde a pris conscience de la menace très grave que fait courir à la Terre l'accumulation des gaz à effet de serre : laisserons-nous à nos descendants une Terre invivable ? D'autre part, de toute façon, les combustibles fossiles se raréfient et il est donc urgent de mettre en œuvre d'autres sources d'énergie. La démarche intelligente entreprise à Ouessant est donc exemplaire et mérite un soutien de tous et toutes. Elle place notre île à l'avant-garde des démarches de rénovation énergétique et elle répond à l'urgence de la transition énergétique. En premier lieu il faut régler la question du câble sous-marin. Au-delà des questions de coût et de difficultés technique est-il acceptable de faire fabriquer notre électricité par d'autres à qui on fait porter le poids des désagréments de cette fabrication ?? Le projet PHARES est une solution innovante à plus d'un titre et il a tout notre soutien (« notre » car un couple de rédacteurs). Tout d'abord, c'est une solution de production mixte : éolien, photovoltaïque et hydrolien avec

			<p>une précaution raisonnable de maintien d'une production thermique évidemment diminuée à 30% mais capable d'étaler d'éventuels aléas des autres modes de production.</p> <p>L'installation des panneaux photovoltaïques à St Michel est une excellente solution, espérons qu'elle s'accompagnera d'une revalorisation audacieuse du site !</p> <p>L'éolienne ne fait pas partie de l'enquête publique, c'est regrettable. Cette technologie éprouvée pose surtout le problème habituel de son implantation. Le choix de Penn Ar Lan n'est pas enthousiasmant mais il faut cependant noter que, à notre connaissance, personne ne s'est offusqué (et ne s'offusque encore) de la construction de la tout radar dans les années 80 sur le site sauvage de la pointe du Stiff près d'un phare historique datant de Colbert. Cette tour est pourtant plus haute que l'éolienne projetée (même avec une pale au plus haut) et on ne peut pas dire qu'elle soit une réussite esthétique. Bien sûr, elle a, elle aussi, une utilité incontestable et nous protège efficacement des marées noires ! On peut penser que l'emprise au sol et les accès ne seront pas plus importants, pour l'éolienne que pour la tour.</p> <p>Suite partie II</p>
@34	19/04/ 21	<p>Jean-Claude et Nicole JOUSSET Le Niou Izella 29242 ILE D'OUESSANT  jcjousset@orange.fr</p>	<p>Partie II suite de la Partie I</p> <p>La technologie hydrolienne suscite, pour nous, un grand enthousiasme. Ses avantages sont évidents : prévisibilité de la production à tout moment et absence de pollution visuelle. Il reste que la technologie n'est pas mûre et que les aléas de production font partie de tout processus de recherche et développement A cet égard, il est impératif que la démarche soit significativement soutenue financièrement par l'État et la Région à plus d'un titre (ADEME, Ministère de la Recherche, instances régionales notamment de développement économique etc..). Il faut noter que, grâce à Sabella et d'autres, la France est en tête pour cette technologie et qu'il y a là un potentiel de développement industriel qui mérite donc d'être largement soutenu. En tout cas, pour Ouessant, c'est une opportunité majeure compte tenu du potentiel de ses courants. Il est important que les installations à terre, à Pors Arlan, respectent scrupuleusement le cadre magnifique de l'endroit et en particulier que le silence sur la plage soit respecté. Il est hautement souhaitable qu'un cahier des charges rigoureux soit rédigé. Les installations actuelles de containers kaki enlaidissent l'environnement et sont trop bruyantes.</p> <p>Enfin, il est hautement souhaitable que ces implantations génèrent la création d'emplois permanents sur l'île.</p>
@35	19/04/ 21	<p>ROUX 5 rue du Sergent Blandan 92130 Issy les Moulineaux beatroux@orange.fr</p>	<p>Pourquoi toujours vouloir dénaturer un lieu, un paysage pour soi-disant améliorer !!!!</p>

@36	19/04/ 21	RAUTURIER 7 Allee Michel Carlini 13008 MARSEILLE  Nicolas.Rauturier@me.co m	Ouessant ne doit pas copier le continent, car Ouessant est tout sauf un continent. C'est une île singulière dotée d'espèces endémiques qu'il faut continuer à protéger. Les énergies "vertes ou bleues" ne doivent pas passer par la destruction de sa biodiversité. Ouessant ne doit pas servir de publicité à de grosses firmes, ne vendons pas l'âme d'Ouessant à LVMH, AKUO ou SABELLA. Alors il suffit d'utiliser des modèles énergétiques durables à taille humaine. Il y avait 100 moulins miniatures qui tournaient ici il y 150 ans : reconstruisons-les !
@37	19/04/ 21	GAILLARD 42 rue Emile Zola 29200 BREST  delphine.gaillard@gmail.c om	Une voire deux hydroliennes, (qui fonctionnent) pourquoi pas ... mais le projet d'installer une éolienne à proximité d'un site archéologique, impliquant un chantier d'envergure, qui va bouleverser le paysage, détruire la biodiversité et pourrir la beauté pure de cette pointe de l'île est inacceptable.
@38	19/04/ 21	colloc-cyrille@hotmail.fr	Contre ce projet pour préserver le littoral de cette dernière île qui reste sauvage. Hors de question que ce projet sorte de terre
@39	19/04/ 21	Anonyme	<p>Les expérimentations menées dans le Fromveur ces dernières années ont montré une seule chose : le dispositif hydrolien proposé par Sabella est non fonctionnel. Les contraintes du Fromveur sont trop fortes. Une telle machine demande une maintenance régulière qui est trop complexe et onéreuse en ce lieu. Le coût est disproportionné relativement aux bénéfices énergétiques apportés à l'île. Avis négatif sur la base de ces expérimentations.</p> <p>Avis négatif sur l'ensemble du projet PHARES en raison d'un manque prégnant de concertation et de co-construction du projet avec les ouessantins et acteurs locaux malgré des enjeux écologiques, paysagers et sociaux extrêmement forts. Son intérêt public n'est pas démontré de même que l'absence de solutions alternatives moins coûteuses financièrement et écologiquement (raccordement au réseau du continent, valorisation énergétique des déchets de l'île).</p> <p>Il est inadmissible que des réunions de co-construction n'aient pas eu lieu et que les acteurs institutionnels et associatifs n'aient pas été associés. Cela cache -t-il quelque chose ? Merci aux services instructeurs de faire la lumière sur cet élément en questionnant les porteurs de projet.</p> <p>Ne pas consulter le public sur le projet éolien est une aberration alors que celle-ci serait installée en site classé. Les quelques bribes d'étude d'incidence Natura 2000 disponible sur le web montrent qu'une étude d'impact minime a été réalisées, avec des lacunes importantes.</p> <p>Enfin, je rejoins pleinement les propos du PNRA mentionnés dans la délibération jointe ci-avant. Merci aux élus du PNRA pour cette prise de position courageuse.</p>

@40	20/04/ 21	LE MAREC 201 rue du lannou 29217 PLOUGONVELIN lemarecmichele@neuf.fr	Ce projet va défigurer un site magnifique et préservé pour le moment. La beauté, la préservation d'un écosystème doivent être la priorité.
@41	20/04/ 20	bucaille.fj@gmail.com	Il ne faut pas défigurer le paysage. Il y a déjà à Ouessant la tour radar que l'on peut considérer d'utilité publique pour prévenir les naufrages. Préservons cette île pour garder une once de terre sauvage, non au tout éolien, il y a d autre alternative.
@42	20/04/ 20	Jean-Claude et Nicole JOUSSET Le Niou Izella 29242 ILE D'OUESSANT jcjousset@orange.fr	Après avoir déposé déjà une observation de soutien au projet, après mûre réflexion et nombreuses discussions nous voulons préciser notre point de vue. Le projet de l'autonomie énergétique d'Ouessant est vertueux, souhaitable et ambitieux. Il faut admettre que construire une éolienne à Penn Ar Lan est très cher payer la vertu et l'ambition. Si, donc, il apparait qu'il n'y a pas d'autre endroit à Ouessant pour mettre une éolienne et bien il faut conclure qu'il n'est pas possible, dans une ile de cette taille d'accéder à l'autonomie énergétique sauf à trouver d'autres solutions. Par ailleurs il est inacceptable que le point le plus sensible du projet PHARES, l'éolienne, ne fasse pas partie de l'enquête publique. Cela ouvre la porte à tous les soupçons !
@43	20/04/ 20	CAIN 11 Gorrekear 29242 OUESSANT cedric.cain@gmail.com	Monsieur le commissaire-enquêteur, La transition énergétique d'Ouessant est un sujet capital pour l'avenir de notre île, et ne doit se faire que suite à une consultation de la population insulaire après que celle-ci ait eu tous les éléments en main. En collaboration avec les acteurs locaux, dans le respect de notre milieu et de notre biodiversité déjà très fragile. Photovoltaïque Le scénario retenu semble en effet avoir le moins d'impact sur le paysage, mais le fait de l'installer sur la face Nord du Fort St Michel ne permet pas d'optimiser la production d'énergie, en effet lors de la saison hivernale le site reste dans l'ombre une partie de la matinée. La production photovoltaïque me semble surestimée, en complément de ce site nous pourrait-on pas également proposer aux insulaires qui le souhaite une subvention pour l'installation de panneaux solaires dans le respect de la charte paysagère de l'île ? Le choix du système « Solar GEM » semble intéressant au niveau de la facilité de mise en place, mais qu'en est-il de sa durabilité sur le long terme en milieu marin (oxydation, tempêtes, ...) ? Une étude acoustique des futurs transformateurs électriques a-t-elle était réalisée auprès des habitations les plus proches ? Hydrolien Le projet hydrolien débuté il y a quelques années déjà est en effet très prometteur, hélas malgré des millions d'euros de subvention et d'investissement force est de constater que le prototype ne fonctionne toujours pas. À ce propos n'est-il pas prématuré de construire un bâtiment de 50m2 d'une hauteur de 4.20m aux abords d'une des plus belles plages de l'île ?

			<p>Éolien</p> <p>Sans doute le volet le plus polémique du projet Phares, l'éolien ne fait même pas parti de cette enquête car sa hauteur est légèrement inférieure pour y être inclus, regrettable mais malin ! L'atteinte paysagère de cet édifice monumental à Lann Penn Arland sera irréversible cette seule structure verticale de la zone sera plus haute que le phare du Créac'h en bout de pôle ! À cela s'ajoute un impact environnemental largement sous-estimé, tant au niveau des cortèges floristiques que faunistiques ! Le risque sur l'avifaune est notamment élevé, voir méconnu sur certaines espèces, c'est un couloir migratoire majeur au printemps et en automne, de plus ce secteur abrite des oiseaux nicheurs protégées et menacées au niveau mondial (Fauvette pitchou, Busard des Roseaux, Crave à bec rouge, Faucon pèlerin, ...). N'oublions pas non plus la route provisoire qui va être créée pour acheminer et construire la structure, qui va forcément traverser et dégrader les terrains de nombreux insulaires. Je m'étonne qu'Akuo ai choisi ce site pour son projet éolien, un lieu faisant pourtant l'objet de nombreuses protections (site classé, Natura 2000, ZNIEFF, ZPS, Réserve de Biosphère de l'UNESCO...) Alors que l'un des objectifs du projet Phares est de respecter au mieux les contraintes locales, que ce soit au niveau de la faune et de la flore, de l'intégration paysagère. De plus ce site est dans la zone verte de la Charte du Parc Naturel Régional d'Armorique, cette zone exclue les éoliennes de grande hauteur sur les espaces et paysages de biodiversité remarquables. Le PNRA qui a de ce fait émit un avis défavorable au projet Éolien d'Akuo.</p> <p>Pour conclure, même s'il ne résout pas le problème de l'autonomie énergétique de l'île, le projet d'un câble sous-marin peut être une solution à court terme, le temps de trouver ou de fiabiliser les projets existants, il n'est pas sérieux de dire qu'il est impossible de le faire car depuis longtemps nous savons relier plusieurs continents entre eux. Cordialement, Cédric CAÏN</p>
@44	20/04/ 21	Anonyme	L'installation proposée remplacera avantageusement la solution actuelle des groupes thermiques bruyants et polluants. Les solutions solaire et éolienne permettront de produire l'énergie dont a besoin l'île sans nuisance sonore ni pollution de l'air.
@45	20/04/ 21	Anonyme	<p>Bonjour,</p> <p>Merci d'organiser cette enquête publique et de permettre à tous de s'informer et s'exprimer sur toutes les facettes de ce projet, que ce soit via internet ou par le biais des permanences.</p> <p>Que l'île de Ouessant produise 100% de ses besoins énergétiques via une énergie fossile et carbonée me semble d'un autre temps. En 2021, de nombreuses technologies sont disponibles pour faire évoluer ce mix énergétique (le projet PHARE prend soin de les combiner). De plus cette actuelle source d'énergie est très chère et les îliens ne se rendent pas tous compte de ce plein tarif grâce à la péréquation tarifaire de vigueur en France.</p>

			<p>Le projet PHARES est développé de longue date, en concertation forte avec les élus et les habitants. Le mix proposé a été le fruit d'une réflexion aboutie pour permettre une forte pénétration d'énergie renouvelable sur le mix total.</p> <p>Le volet hydrolien est au cœur de ce qu'est Ouessant. Une île tournée vers la mer. Elle représente une belle opportunité de faire de Ouessant une vitrine et un précédent mondialement reconnu.</p> <p>Le volet solaire est pensé pour minimiser l'impact visuel et environnemental et pour créer des synergies positives, d'abord avec la revalorisation du fort qui a été délaissé suite la dernière guerre, mais aussi avec l'économie agricole locale (serres agrivoltaïques).</p> <p>Enfin le volet éolien me semble être la clé de voute de ce projet. D'abord parce qu'il est le plus rentable économiquement, mais également parce qu'il est le plus gros contributeur en énergie et complémentaire des précédents volets. Les montages créés pour constater l'impact visuel montrent que celui-ci sera limité par rapport aux édifices verticaux déjà présents, et qui sont tous bien acceptés. L'éolienne sera bien plus petite que celles que l'on peut voir sur le continent et permettra aux îliens d'afficher clairement leur positionnement d'avant-garde de la transition écologique et solidaire.</p> <p>Merci</p>
@46	21/04/21	<p>AYMÉ Maison Airelle - Penarlann 29000 ILE D'OUESSANT aymeaude@gmail.com</p>	<p>Nous habitons depuis 35 ans à Penarlann, Kernoas, dernier petit village au sud-est de l'île.</p> <p>Nous avons appris tout à fait récemment l'existence du projet d'AKUO, « PHARES », projet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux hydroliennes supplémentaires dans le courant du Fromveur,</li> <li>- D'un champ Photovoltaïque,</li> <li>- D'une éolienne à Penarlann.</li> </ul> <p>Nous sommes très en colère, de l'avoir appris par hasard, sans aucune concertation avec la mairie, et stupéfaits par l'avancée de ce projet depuis 2020.</p> <p>La plupart des habitants de Pennarlann n'étaient pas au courant du projet de l'éolienne, à 600 mètres de chez eux, avant qu'AKUO ne distribue, le mois dernier un prospectus dans les boîtes aux lettres.</p> <p>Nous vous soumettons nos réflexions, « atterrées » par un tel projet sur une telle île.</p> <p>1/ EOLIENNE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment a-t-on pu envisager sérieusement une éolienne sur une île de 15 km<sup>2</sup>, donc petite, et réputée pour être en France une des îles les plus authentique et sauvage.</li> </ul> <p>Un site préservé, protégé, classé, Parc naturel régional d'Armorique, Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise, site Natura 2000....</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment en outre, peut-on sérieusement envisager une éolienne dans cette magnifique presqu'île de Pennarlann, site remarquable par excellence, qui mène au Cromlech ?</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment peut-on envisager de bétonner encore, d'agrandir encore la petite route, de goudronner le chemin, pour faire passer des camions amenant du matériel, quand cela ne sera pas possible par la mer ? Ou quand il faudra faire de la maintenance pour une éolienne défaillante, ce qui ne manquera pas d'arriver avec la force du vent d'Ouessant.</li> <li>• Comment peut-on envisager une éolienne située à 600 mètres des dernières habitations ? Avec son lot de nuisances qui ne manqueront pas : passages de voitures, de camions, nuisances sonores de l'éolienne, surtout en cas de fort vent d'est, qui ruineront cet isolement choisi il y a 35 ans, dans ce cadre préservé.</li> <li>• Comment peut-on imaginer une éolienne dans ce cadre très venté, pouvant faire voler dangereusement des éléments sur les riverains ?</li> <li>• Comment peut-on imaginer une éolienne à 600 m des habitations, alors que l'on sait maintenant le manque d'études sérieuses et indépendantes sur la santé des riverains ? Une distance d'au minimum 3 fois supérieure est maintenant préconisée.</li> <li>• Comment ne pas envisager dans le temps son bilan carbone, la bétonisation des sols ?</li> <li>• Comment ne pas envisager les effets sur la biodiversité, sur le caractère dangereux pour les oiseaux, les migrations, les espèces protégées ? L'île d'Ouessant est le paradis des oiseaux migrateurs, le site privilégié des ornithologues. Nous sommes nombreux à vouloir mettre tout en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour empêcher une telle folie, qui défigure ce site unique, remarquable,</li> <li>- Pour ne pas avoir à dormir fenêtres et volets fermés,</li> <li>- Pour ne pas avoir de problèmes de santé,</li> <li>- Pour ne pas voir notre bien choisi pour son calme et sa beauté, complètement dévalué par le béton.</li> </ul> </li> </ul> <p>2/HYDROLIENNES</p> <p>Deux hydroliennes supplémentaires sont envisagées dans le courant du Fromveur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment peut-on envisager 2 hydroliennes supplémentaires alors que la première, installée il y a plus de 5 ans est continuellement défectueuse, et nécessite des coûts prohibitifs de bateaux norvégiens, venant la réparer ou la ramener à Brest ?</li> <li>• Une hydrolienne qui, pour son transport, a nécessité le passage de gros camions sur la petite route menant au port de Penarlann. La route fut agrandie, les abords fauchés, abimant le paysage couvert d'arbustes, de saules, de ce vallon où nichent les oiseaux.</li> <li>• Comment peut-on envisager 2 autre hydroliennes dont la première nous laisse à côté de cette merveilleuse petite plage, et depuis plus de 5 ans, des containers laids et bruyants (Des containers qui devaient disparaître au bout de 6 mois) !</li> </ul>
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment l'architecte des bâtiments de France peut-il sérieusement envisager de laisser à l'avenir, pour le fonctionnement des hydroliennes à terre, des baraquements sur ce site remarquable ? Des baraquements de 4 m de haut, en bois ou autre, avec un toit en fibrociment ? (Ce qui est interdit pour les habitants de Ouessant ?)</li> <li>• Compte tenu de ce constat accablant, comment les services de l'État pourraient envisager 2 hydroliennes supplémentaires ?</li> <li>• Dans la mesure où l'étude des forts courants dans le Fromveur n'ont pas été évalués.</li> <li>• Dans la mesure où l'étude de l'impact sur la faune marine n'est pas encore terminée.</li> </ul> <p>Nous demandons d'ores et déjà instamment aux bâtiments de France, si malheureusement cette hydrolienne devait perdurer, d'enlever ces containers ou baraquements bruyants, à les déplacer conformément à ce qui nous avait été annoncé, et les installer à la centrale EDF. Ce qui nous avait été assuré, semble tout à fait faisable. Ne pas envisager de projets à l'identique de ceux qui dysfonctionnent, et coutent au contribuable, me semble résulter d'un raisonnement et d'une logique implacable. Que AKUO prouve ses compétences sur la première éolienne installée depuis 5 ans, avant que nos « dirigeants » en envisagent 2 autres. Vouloir développer des schémas qui ne fonctionnent pas pour l'instant est aberrant. Arrêtons les dépenses somptueuses servant les intérêts de quelques-uns.</p> <p>3/CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE</p> <p>Notre opinion est identique aux deux autres points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Défiguration du site, car il est certain que ces panneaux seront visibles, 4 m de hauteur pour les containers, un grillage de la même hauteur combien inesthétique pour l'île !</li> <li>• Bilan carbone à interroger sur le long terme, considérant la durée de ces panneaux photovoltaïques, leur date de péremption.</li> <li>• Des terres inutilisables pour des projets plus écologiques.</li> <li>• Besoin en eau sur les réserves en eau, raccordement dont les services de l'état ne semble pas mesurer les nuisances pour les Ouessantins...</li> </ul> <p>En termes d'économie d'énergie, d'autres solutions devraient être envisagées en priorité, notamment l'isolation de toutes les maisons, qui restent encore bien souvent des passoires thermiques, avec des radiateurs grille-pains, chauffe-eaux ... etc...</p> <p>Malgré les aides, les habitants n'ont pas toujours les moyens de compléter les aides pour réaliser les travaux d'envergure, nécessaires aux économies d'énergie.</p>
--	--	--

			<p>En tout état de cause, le coût serait certainement moindre à ce qui est envisagé pour ce projet PHARES d'AKUO, et bénéficierait au premier chef à la population ouessantine, au lieu de servir des intérêts financiers, faisant d'Ouessant un champ d'expérimentation au service d'une propagande pour un développement durable mal appréhendé.</p> <p>Nous ne voulons pas que par « dérogation », loi d'« exception », Ouessant soit défigurée, en cédant à l'appel d'industriels « dans le vent », dont les entreprises au nom d'économie d'énergie, sont et seront de plus en plus contestables et contestées, eu égard à leur pérennité à leur bilan carbone, et à leur rentabilité à long terme.</p> <p>Des demandes de permis de la société AKUO ont été refusées, par des Maires d'autres communes et des directions plus courageuses, ayant sans doute le sens de l'avenir.</p> <p>Nous ne voulons pas que cette île sauvage, protégée, site remarquable classé à tant de titres, par les organismes d'État, soit saccagée par indifférence, complaisance ou intérêt.</p> <p>Sa conservation ou sa mise en valeur, devrait être l'objectif prioritaire de sa nature exceptionnelle et de sa biodiversité particulière.</p> <p>En conclusion nous sommes fermement opposés à ce projet « PHARES » insensé, incompréhensible pour une île comme OUESSANT. Nous voulons garder à tout prix l'authenticité, de l'île d'Ouessant, unique en France.</p> <p>Nous nous battons pour cela.</p> <p>Nous ne voulons pas continuer à la dénaturer par des hydroliennes, une éolienne à Penarlann, et un champ photovoltaïque</p> <p>Ironiquement, je laisse la parole de la fin à AKUO dans leur excellent diagnostic de l'île d'Ouessant, déjà bien abimée, « au Stiff, à Pern, au Créach, par le béton, les voitures sur la lande, etc... »</p> <p>« Le littoral de l'île d'Ouessant est un site préservé qui bénéficie de plusieurs mesures de protection et de conservation. Le site classé inclut des espaces naturels à forte valeur patrimonial... Dans un lieu d'une telle ouverture visuelle, tout aménagement disgracieux se remarque immanquablement. Un container à ordures... se devine depuis le milieu de l'île.</p> <p>Dans ce site si découvert visuellement, l'impact de nouvelles constructions est très important » .... etc...</p>
@47	21/4	<p>FOULON 6 rue Jules Ferry 29720-PLONEOUR LANVERN yfoulon1@gmail.com</p>	<p>C'est une possibilité non négligeable qu'il faut à tout prix réaliser. Avoir Toujours le souci de l'énergie pour les générations futures.</p>

@48	21/4	Mireille FRÉMONT Loqueltas 29242 OUESSANT mireille.fremont0541@orange.fr	Ayant lu avec beaucoup d'attention les remarquables articles 46 et 43 (merci Cédric !) je veux réitérer, encore plus fermement que dans l'article 13, mes remerciements aux auteurs et ma désapprobation face à ces projets. C'est bien de refuser mais c'est tellement mieux d'avoir des arguments ! nombreux, fondés, intelligents. Mireille Frémont
@49	21/4	Marie-Thérèse MAZE 5 impasse de Streat veur 29880 GUISSÉNY marie-therese.maze@wanadoo.fr	L'île a déjà eu deux éoliennes sur l'île qui sont tombées... À l'île de Sein l'éolienne montée est démontée, preuve que cela ne résiste pas. Les panneaux photovoltaïques, les composants viennent de quel endroit de la planète ? Les déchets coûtent chers sur une île ! Il faut transporter le matériel puis ramener les déchets sur le continent. Les moulins à vents ne pourraient-ils pas être remis en valeur pour faire de l'énergie.
@50	21/4	GOUZIEN PORSGUEN 29242 OUESSANT manuegouzien@hotmail.fr	Tout d'abord, je suis profondément déçue et étonnée que le volet éolien ne fasse pas partie de l'enquête publique pour une histoire de quelques mètres (3mètres de mémoire) ... Le projet PHARE est un "tout" (hydrolien, solaire, éolien, centrale thermique) qui va impacter nos vies et notre île, et pourtant on nous demande d'émettre un avis alors que l'une des composantes les plus importantes n'apparaît pas... De fait, cette enquête paraît biaisée. Deuxième étonnement, le déroulement de cette enquête durant le confinement ! N'aurait-il pas été judicieux de prolonger l'enquête voire de la décaler ? Bien sûr internet existe mais il est quand même important de pouvoir se déplacer et d'échanger de vive voix avec le commissaire-enquêteur. Je suis également surprise par l'absence d'informations sur le coût des différents systèmes envisagés. Dans le dépliant reçu, on parle d'un montant de 80 millions d'euros pour la pose d'un câble sous-marin. Quelles sont les sources pour fournir cette somme ? Pour être totalement transparent, il faudrait également nous fournir le montant pour les deux hydroliennes, l'éolienne, les panneaux solaires, le maintien de la centrale au fioul ? Normalement, dans n'importe quel cas, on réalise un prévisionnel. Peut-on avoir accès à ces informations ? A-t-on mis en place un système de compensation (impôt, taxe, redevance pour la commune) en contrepartie de laisser notre île devenir un laboratoire ? Si le projet est un échec (cf. à ce jour l'hydrolienne), des alternatives sont-elles prévues ? Il est également indiqué que le projet actuel permettra d'introduire 65 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique d'Ouessant. (Je comprends donc que les 35 % restants seront encore assurés par la centrale au fioul).

			<p>L'objectif louable est d'atteindre 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2030. Par quel moyen atteindre cet objectif ? (Augmentation du nombre des "petites" éoliennes, des hydroliennes ?)</p> <p>Je m'interroge également sur les durées de vie de ces différents systèmes ? 15 ans / 20 ans ? Quid du recyclage de l'éolienne, des hydroliennes, des panneaux solaires ?</p> <p>On n'est également pas à un paradoxe près, mais il me semble quand même particulier d'installer une éolienne alors que dans le même temps, on enlève les poteaux électriques...</p> <p>Autre observation, il y a-t-il eu des études sur l'impact du projet PHARE sur la faune et la flore, la santé des riverains, l'économie de l'île ?</p> <p>Ouessant est une île préservée de par sa situation géographique. De fait, elle fait l'objet de nombreux classements pour la protéger (réserve de biosphère de l'UNESCO, parc marin d'Iroise, site Natura 2000, Pnra, etc...).</p> <p>Bien entendu, il est important de développer les énergies renouvelables mais attention à le faire en respectant l'environnement du lieu, la nature et les habitants.</p>
@51	21/4	<p>MOULIER Kergadou 29242 ILE D'OUESANT mc.moulier@gmail.com</p>	<p>Au vu des observations dont la plupart sont très argumentées il apparaît que la présentation de ce projet est floue, qu'il manque des éléments essentiels et que la discussion en fut proposée dans des conditions discutables (confinement), il est donc légitime de craindre une manipulation et c'est particulièrement mal venu pour les administrés et citoyens que nous sommes.</p> <p>Il semble donc que ce projet à défaut d'être correct n'est en tout cas pas mûr.</p> <p>Pour les éléments en ma possession je suis totalement défavorable à l'éolienne, dont il est clair qu'elle est prévue pour être imposée de manière malhonnête, ce qui me scandalise.</p> <p>Je serais plutôt favorable aux panneaux photovoltaïques et n'ai pas encore de quoi juger pour les hydroliennes.</p> <p>Je demande avant toute chose et avec force de reprendre sérieusement le projet, de répondre à toutes les questions précises posées par les habitants dans cette enquête publique.</p> <p>Quelles que soient les solutions retenues elles n'auront la moindre chance de fonctionner que si elles sont acceptées et comprises par la majorité de la population.</p> <p>Beaucoup d'argent semble déjà avoir été dépensé.</p> <p>On n'ose imaginer le prix d'un fiasco.</p>
@52	21/4	Anonyme	<p>Bonjour,</p> <p>La documentation très exhaustive mise à disposition permet de bien appréhender les enjeux et les retombées de ce projet innovant et ambitieux.</p> <p>Aucune solution ne sera parfaite ou ne récoltera l'approbation de tous. Néanmoins, il semble important de considérer le sujet d'un point de vue général. Aujourd'hui, l'empreinte économique et écologique d'une production à base de groupes électrogènes ne devrait pas susciter le moindre soutien.</p>

		<p>- Économiquement, cette production électrique d'origine thermique à Ouessant coûte environ 10 fois plus cher que le prix moyen de production français. Ceci est absorbé à l'échelle nationale au travers de la CSPE, pour permettre entre autres que tous les français payent le même prix de l'énergie, qu'ils habitent en Normandie, à Saint-Pierre et Miquelon, en Corse ou à Ouessant. A l'heure où les énergies renouvelables sont de plus en plus compétitives, il est urgent de trouver des alternatives.</p> <p>- Écologiquement, la combustion de plus de 5 000 litres de fioul par an pour alimenter 1 000 habitants ne peut être considérée comme normale lorsque nous cherchons toutes les solutions possibles pour limiter le réchauffement climatique. Par ailleurs, quelles réactions si demain lors du stockage à Ouessant de ce combustible ou de son transport depuis le continent, un accident arrivait et que des centaines de litres se déversent dans cet environnement fragile et préservé ? Ce n'est pas de la science-fiction, c'est arrivé en 2019 et 2020 dans des communautés inuites québécoises reculées, biberonnées au Diesel. La prise de conscience sur la nécessité d'un changement rapide a été quasi immédiate...</p> <p>Face à ce constat, quelles alternatives ? Il faut soit déployer localement des moyens de production de faible puissance, soit se raccorder au réseau national. La seconde solution est simple mais loin d'être neutre économiquement (les coûts de raccordement électrique en mer sont de l'ordre d'1 M€/km). Cette solution avait été envisagée au début des années 2000 par EDF en alternative à la réhabilitation de la centrale. Finalement le projet sera abandonné "pour cause de coût trop élevé" (Cf Télégramme - Centrale électrique d'Ouessant : EDF prépare sa réhabilitation - 3 août 2004), et la centrale sera réhabilitée.</p> <p>Comment produire de l'énergie pour ce territoire insulaire ? Les énergies renouvelables sont la solution naturelle et leur complémentarité est une réponse parfaite aux problèmes rencontrés. Les exemples des Orcades, en Ecosse, ou d'El Hierro, aux Canaries, l'ont largement démontré.</p> <p>Le mix proposé par PHARES est cohérent.</p> <p>Le solaire valorise le patrimoine culturel existant et s'inscrit, avec les serres, dans la dynamique agricole très forte de l'île ces dernières années. Sa maturité et sa facilité d'installation sont des atouts clés.</p> <p>L'éolien apporte une sécurité énergétique indéniable, particulièrement en hiver quand les consommations grimpent en flèche avec les systèmes de chauffage, et une compétitivité certaine à la solution. Son impact visuel s'inscrit dans la verticalité préexistante sur l'île. Son emplacement est emblématique, à la pointe d'Arlan, première terre approchée par les ferries Pen Ar Bed qui arrivent du continent.</p> <p>Enfin, l'hydrolien confirme la relation étroite et multiséculaire entre l'île et la mer. La prédictibilité des courants marins contrebalance les autres énergies renouvelables. Néanmoins, rappelons que l'hydrolien reste intermittent et que durant les mortes-eaux, toutes les deux semaines, ou lors de la renverse toutes les 6h, il faut des moyens de production complémentaire.</p>
--	--	--

			<p>Ce projet est révélateur de la puissance d'innovation de nos entreprises et trace le chemin qu'il faudra suivre dans les années et décennies à venir pour tenter de minimiser l'impact du réchauffement climatique. Réjouissons que de telles initiatives aient lieu dans notre région Bretagne, sur notre île !</p>
@53	21/4	pierre-breard@hotmail.fr	<p>Il est certain que produire l'électricité avec un générateur thermique au diesel est dépassé ! D'un point de vue écologique, environnemental, émission de gaz à effet de serre c'est désastreux ! La production d'énergie bas carbone avec l'hydrolienne et le photovoltaïque est indispensable !</p>
@54	21/4	<p>MALGORN 4 rue pierre puget 29200 BREST</p> <p>sophie.misscouleur@yahoo.fr</p>	<p>SACCAGER toujours plus et encore plus ... SACCAGER ! Qu'avez-vous pas compris ???? Qu'avez-vous pas compris quant à la préservation d'un site authentique et vierge de toute construction ? Les générations futures devraient connaître un site originel tel que la nature nous l'a offerte. Le cromlech ne doit pas être dénaturé, c'est un bien précieux ! Esbroufe, si ce projet en arrive là, est-il déjà acté ? validé ? par qui ? pour le plus grand bien de qui ? à qu'elle fin ? - désolée, ce n'est pas clair ! Ou l'écologie a-t-elle bon dos ? Merci au PNRA d'être contre, au commentaire sensé n°43 de Cédric Cain ainsi qu'au commentaire très clair et explicite n°46. SM</p>
@55	21/4	edouard-lucas@hotmail.fr	<p>La transition énergétique est l'affaire de tous à l'heure actuelle. Les territoires de petite taille peuvent être les pilotes de la transition énergétique. En effet, de par leur petite taille, leur besoins énergétiques sont moindres et les solutions alternatives sont plus simples à mettre en place. Concernant les territoires marins, l'utilisation des forces naturelles comme le vent et l'eau sont un axe à développer. Les courants marins ne s'estompent à aucun moment de l'année, contrairement au ravitaillement du diesel pour alimenter les générateurs de Ouessant, qui peuvent être impacté par les pénuries et les livraisons. L'installation de ces deux hydroliennes, permettrait de rendre son indépendance énergétique à Ouessant mais également servir d'exemple dans la transition énergétique.</p>
@56	21/4	<p>CLOTILDE letmetalk@live.fr</p>	<p>La grille énergétique ouessantine est un désastre écologique : acheminer du fioul depuis le continent quand on est sur une île balayée par les vents, avec du soleil, et de vraies marées, c'est un comble !</p>
@57	21/4	Six.aurelie@gmail.com	<p>Qu'on ne se fasse pas d'illusions, le système énergétique actuellement en place à OUESSANT (générateurs Diesel) est un désastre aussi bien économique qu'écologique et ne peut être pérenne. Le vent, le soleil et la mer sont des éléments indissociables d'Ouessant et peuvent, à travers ce projet, lui apporter son indépendance énergétique.</p>

@58	21/4	Anonyme	<p>Trouver des sources d'énergie alternatives, moins polluantes et au moins aussi efficaces économiquement parlant est une priorité. Ce projet pourrait permettre de développer plus avant l'énergie verte et participe à la transition énergétique considérée comme essentielle. En revanche, il est nécessaire que ces efforts ne se fassent pas au détriment d'autres enjeux, tels que la protection de la faune et de la flore sous-marine. Il sera donc important de s'assurer que les responsables du projet prennent des engagements suffisants à cet égard ; engagements dont le respect devra être strictement et régulièrement contrôlé.</p>
@59	21/4	<p>MALGORN 4 rue pierre puget 29200 BREST  sophie.misscouleur@yahoo.fr</p>	<p>Il y a 40 ans, il y avait une décharge de ferrailles a même la falaise ... au pied du cromlech ... on remet ça ? Il y a maintenant 20 ans, la centrale EDF a été réhabilitée ... Et on se rend compte seulement mnt que cette énergie est toute pourrie ??? Le projet de câble qui traverse la mer d'Iroise, éjecté pour une question de coût et de faille. Certes, Ouessant doit être autonome mais il faut adapter des méthodes d'énergies renouvelables à sa taille et à ce qui lui reste d'authenticité. Ce projet doit faire l'objet d'une étude pour l'adapter au mieux au paysage sauvage insulaire. Il est impensable d'y voir des éoliennes comme sur la côte, ce n'est pas du tout adapté ! D'ailleurs, il y en a généralement que 2 sur 10 qui fonctionnent ...</p>
@60	21/4	<p>AYMÉ Maison Airelle - Penarlann 29000 ILE D'OUESSANT  aymeaude@gmail.com</p>	<p>Il y a des personnes que je croirai presque débarqué directement d'AKUO, ...avec leurs plaquettes si lisses, belles et esthétiques.... Mais on parle d'Humain, de la vie des habitants, de l'avenir de nos enfants. D'autres solutions sont possibles. L'intelligence collective est un bien précieux, que certains cherchent à étouffer. Merci au parc de l'Armorique, instance cohérente .... Qui peut inventer pour Ouessant le vélo électrique qui se recharge en pédalant (une énergie pas chère) plutôt que de consommer des batteries ? Si cette idée était développée, elle serait bien vite étouffée ...pas rentable ! Il y a 2 barrages à Ouessant, ne peut-on pas faire une étude pour mettre une génératrice hydraulique au niveau du trop-plein du barrage et qui tournerait de novembre à mai ? Voilà des petites idées pour une petite île, pas les Canaries, pas l'Ecosse, pas la Réunion, pas l'Irlande ...</p>
@61	21/4	Anonyme	<p>La vie est rythmée par la nature. Les évolutions industrielles sont devenues le terrain de jeu de l'humain pour satisfaire ses vices suprêmes. Cet anthropocène ne fait que dénaturer la vie. Ouessant a l'avantage d'être une petite terre dans un environnement qui rappellera sans cesse que nous ne pourrons pas dépasser les forces naturelles mais qu'au contraire nous devrions nous allier avec elle. Nourrir Ouessant, nourrir ses habitants grâce à Ouessant : le cycle de la vie.</p>

@62	21/4	<p>Jean François DAVIAU Troguennec 29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN</p> <p>jf.daviau@sabella.bzh</p>	<p>Ancien Président de SABELLA et canal historique de ce projet, ayant contribué à son initiation il y a plus de 10 ans, il m'importe de porter mon avis dans cette enquête publique.</p> <p>C'est d'abord ENGIE qui a proposé un projet hydrolien pour Ouessant, et qui l'a rapidement abandonné, bien plus motivé par une recherche de rentabilité financière que par le développement de nouvelles technologies innovantes et vertes. C'est ensuite AKUO, qui a toujours cru dans l'intérêt de promouvoir des concepts de production électrique décarbonée pour les territoires insulaires qui a repris la maîtrise du projet PHARES.</p> <p>Ce projet, particulièrement emblématique pour Ouessant, représente des intérêts tant économiques qu'écologiques majeurs pour ce territoire sentinelle. Ceci a été compris et promu très tôt par l'équipe municipale qui a toujours été un soutien fort dans l'accompagnement de ce projet tant auprès de SABELLA que d'AKUO. PHARES reçoit également un appui fort de la part d'EDF, l'exploitant historique sur l'île.</p> <p>La substitution d'une production électrique qui brûle près de 2 millions de litres de fuel pour 900 habitants, à un coût de l'ordre de 5 fois supérieur à celui de la métropole, est un challenge vertueux et novateur qui a force d'exemple pour le monde insulaire tant français qu'à l'international.</p> <p>La reconnaissance de l'intérêt de ce projet au sommet de l'État et aux différentes strates des pouvoirs publics a conduit à l'inscrire dans la PPE 2020 (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie).</p> <p>Au regard des avis déjà déposés auprès du commissaire-enquêteur, je suis agréablement rassuré de constater l'évolution très positive et mature de la population ouessantine dans l'appréciation des enjeux de PHARES. Ceci résulte bien évidemment de la persévérance du maire d'Ouessant et des parties prenantes qui, de longue date, ont fait multiples réunions publiques pour présenter et expliquer ce projet et son importance.</p> <p>Certes encore quelques réactions irresponsables, passéistes et « Nimby » de quelques néo îliens, qui se forment une image sanctuarisée de cette île, pour lesquels il est bien stérile dans le contexte climatique de chercher à convaincre sur la pertinence et l'urgence de ce type de développement.</p> <p>V.HUGO nous interpellait « L'ignorance est un crépuscule ; le mal y rode. Songez à l'éclairage des rues, soit ; mais songez aussi, songez surtout, à l'éclairage des esprits. ».</p> <p>Alors oui, une éolienne a une incidence paysagère ! Au même titre qu'un phare ou qu'une tour radar. La verticalité architecturale n'a pas attendu PHARES pour marquer Ouessant.</p> <p>Oui encore, le développement des turbines hydroliennes est complexe et l'apprentissage de l'exploitation de ces machines s'inscrit dans des dysfonctionnements, des besoins de mise au point, des coûts de développement élevés, bien que ridicules au regard de ceux engendrés par d'autres énergies. L'échec serait d'abandonner devant les obstacles à fiabiliser ces équipements, et laisser l'innovation à d'autres et de refuser ces voies de progrès.</p> <p>Oui aussi, les parcs photovoltaïques ont des emprises foncières significatives, mais peuvent aussi induire de nouvelles utilités.</p>
-----	------	---	---

			<p>C'est bien autour de ces constats que PHARES propose d'hybrider / mutualiser une exploitation pertinente des trois ressources énergétiques présentes sur les îles entre la force et la régularité du vent, les courants marins et leur prédictibilité, et le rayonnement solaire. Leur complémentarité temporelle et saisonnière permet de répondre au plus près au modèle de consommation électrique sur l'île d'Ouessant. Leurs maturités différentes, leurs rendements de production propres et leur différentiel de coût autorise à introduire et éprouver des technologies novatrices nécessitant démonstration, telle que l'hydrolien.</p> <p>Sensible à l'aventure industrielle et à l'entrepreneuriat, ce projet m'apparaît majeur pour la Bretagne. L'enjeu sociétal des Énergies Marines Renouvelables pour une région ayant une telle orientation littorale et une culture maritime reconnue est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de maintenir l'excellence de la R&amp;D, à travers la concentration régionale de pôles universitaires et d'instituts de recherche dédiés au développement de l'innovation maritime ;</li> <li>• de valoriser un tissu d'entreprises du territoire et de compétences dans les domaines du maritime et de la construction navale ;</li> <li>• d'exploiter des infrastructures portuaires existantes et dédiées aux EMR ;</li> <li>• et d'inciter les générations montantes à travailler au service d'une démarche vertueuse pour la planète.</li> </ul> <p>PHARES, au même titre que les projets d'éoliennes marines tant posées en baie de St Brieux que flottantes à Groix, s'inscrit pleinement dans la vitrine de cette nouvelle filière industrielle bretonne sur un marché d'envergure mondiale, et de ce gisement d'emplois de demain.</p> <p>Jean François DAVIAU</p>
@63	22/4	<p>Mme Isabelle Le Bal (née Cozan) 2 ter rue de l'hippodrome 29000 QUIMPER</p> <p><i>Conseillère régionale de Bretagne</i> <i>Élue au bureau PNRA</i></p>	<p>Financement du projet HYDROLIEN depuis 1996. Équilibre des investissements publics.</p> <p>Il semble très difficile à trouver dans les documents présentés à l'enquête un état financier clair et exhaustif à la fois sur le mode de financement passé pour la recherche et le développement du projet hydrolien, et les projections financières concernant l'équilibre général de l'investissement et du fonctionnement. L'argent public ayant été sollicité depuis le départ, il serait judicieux de faire apparaître depuis l'origine par année, le montant des subventions publiques apportées au projet.</p> <p>Si les finistériens, les bretons, et all... et notamment les quimpérois ont pu consacrer une part de leur budget à ce projet, il s'agit aujourd'hui de faire apparaître de manière claire, lisible et exhaustive</p> <p>Quels sont les obligations partenariales et conventionnelles de l'entreprise porteur du projet aujourd'hui ?</p> <p>Financement public des projets de recherche et de développement de l'entreprise. Pour en avoir une idée, vous trouverez ci-dessous, un</p> <p>" Extrait du registre des délibérations de Quimper communauté, rapport d'activité 2007 dans lequel le nom du projet apparaît, avant il s'agissait de l'entreprise HYDROHELIX.</p>

			<p>-----</p> <p>1.D.3. Pôles de compétitivité</p> <p>La politique de soutien de Quimper Communauté aux pôles de compétitivité bretons s'est poursuivie en 2007. En 2007, un certain nombre de projets ont été labellisés par les différents pôles. Il a alors fallu trouver des sources de financement pour leur réalisation.</p> <p>Quimper-communauté a été sollicitée pour le financement de projets collaboratifs qui associent plusieurs entreprises et organismes de recherche publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à hauteur de 27 960 € pour le projet SABELLA, porté par la société HYDROHELIX, basée à Quimper et labellisé dans le cadre du pôle MER,</li> </ul> <p>18</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à hauteur de 30 000 € pour le projet GRAND LARGUE, porté par la société Avel Vor Technologie (AVT), basée à Quimperlé et dont le consortium intègre le cabinet SDA (architecture navale et ingénierie maritime) installé à Quimper.</li> </ul> <p>Ce projet a été labellisé dans le cadre du pôle MER.</p> <p>Le projet SABELLA est porté par la société Hydrohelix énergies qui développe depuis 6 ans une nouvelle technologie d'hydrolienne (machine de production d'hydroélectricité exploitant les courants de marée). Faute de moyens, ce projet initial baptisé MARENERGIE n'avait pas pu, jusqu'à présent, être développé industriellement.</p> <p>Un consortium d'entreprises a donc proposé de développer un premier pilote d'hydrolienne à partir du concept technologique porté par Hydrohelix énergies. Le conseil communautaire du 6 avril 2007 a décidé de financer ce projet."</p> <p>-----</p> <p>Merci de vos réponses concernant ce point important. Bien cordialement Isabelle Le Bal</p>
@64	22/4	<p>CHAIZE Ch notre dame de la garde 13600 LA CIOTAT Carole.chaize@ixblue.com</p>	<p>Qu'on ne se fasse pas d'illusions, le système énergétique actuellement en place à OUESSANT (générateurs Diesel) est un désastre aussi bien économique qu'écologique et ne peut être pérenne. Le vent, le soleil et la mer sont des éléments indissociables d'Ouessant et peuvent, à travers ce projet, lui apporter son indépendance énergétique.</p>
@65	22/4	<p>j.marcille@hotmail.fr</p>	<p>Dans le cadre de la transition énergétique, la diversification du mix énergétique vers les énergies renouvelables est nécessaire pour diminuer notre impact écologique et notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles et pour sécuriser la production d'électricité.</p>

			<p>La solution proposée par le projet PHARES va dans le sens de cette diversification en associant trois sources d'énergie différentes et complémentaires. En démontrant la viabilité de ce schéma, le projet servira de modèle pouvant être reproduit dans les zones non interconnectées ou les communautés isolées, où la production d'électricité est souvent chère et carbonée.</p> <p>Les impacts environnementaux décrits sont limités et maîtrisés et le cœur de ces technologies est justement de réduire l'impact environnemental de notre production d'électricité. Si en associant solaire, hydrolien et éolien, nous sommes capables de réduire notre parc nucléaire (dans le cas de la France) ou le nombre de centrales à charbon (dans d'autres pays européens) de moitié ou plus, le monde ne s'en portera que mieux</p> <p>Je suis favorable au projet PHARES qui est pour moi un projet pionnier et fondateur de la transition énergétique des réseaux isolés et nationaux.</p>
@66	22/4	Jean- françois.reignier@gmail.com	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis totalement contre ce projet pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intention de remplacer la centrale à fioul est louable mais la réponse apportée me semble peu pertinente. Je n'ai pas trouvé d'estimation de bilan carbone avec la solution Phares : quid de l'impact lié aux travaux, au stockage, au démantèlement (futur), à la production de l'éolienne, des panneaux solaires (fabriqué en Chine) ? C'est bien beau de présenter ce projet comme plus respectueux de l'environnement par rapport à la solution actuelle, encore faudrait-il le démontrer !</li> <li>Il aurait été bon d'étudier cet aspect-là qui me semble le plus important</li> <li>- autant les panneaux solaires peuvent être relativement discrets, autant l'éolienne n'a pas sa place sur cette île, cela gâcherait la beauté de cette île...</li> <li>- qu'en est-il de l'intermittence ? Les moyens de stockage apparaissent relativement dérisoires en hiver lors de journée sans vent et sans soleil,</li> <li>- n'aurait-il pas été moins coûteux, plus propre et plus discret de relier l'île par un câble ?</li> <li>- la technologie hydrolienne n'a pas encore fait ses preuves, notamment en termes de fiabilité technique, il me paraît peu raisonnable de miser autant sur cette technologie à l'heure actuelle</li> </ul> <p>Le projet ne me paraît donc pas suffisamment mature aujourd'hui, je suis donc opposé à ce projet en l'état.</p>
@67	22/4	MALGORN 4 rue pierre puget 29200 BREST  sophie.misscouleur@yahoo.fr	<p>La Bretagne, future plateforme de l'éolien offshore ?</p> <p>La filière éolienne représente 1000 entreprises et 18000 emplois en France (cf. l'éolien en 10 questions), combien d'emplois va-t-elle créer à Ouessant ?</p> <p>Les éoliennes fonctionnent à des vitesses de vents entre 10 et 90 km/h, comment réagira-t-elle au-delà ? Va-t-elle s'arrêter ou s'envoler ?</p>

		<p>Sur quel socle va-t-elle être construite ? Quelle ampleur aura-t-il ? Par ou passeront les câbles et jusqu'où ? Faudra-t-il saigner les chemins ? Et combien de temps dureront les travaux ? Y aura-t-il d'autres infrastructures afin de stocker l'énergie produite ? Comment sera-t-elle redistribuer ?</p> <p>La durée de vie d'une éolienne est de 25 ans max ? Qui prendra en charge son démantèlement ? et son relai ? L'installation doit se faire hors des couloirs de migration ou des zones sensibles pour les oiseaux nicheurs, comme les zones de nidification. Est-ce le cas ? Qu'en pense l'ADEME ?</p> <p>Avant d'installer un parc éolien, les développeurs tiennent compte des particularités du territoire et de l'avis des populations et des collectivités pour que les éoliennes s'intègrent dans le paysage .... Qu'en est-il ?</p> <p>Les organismes chargés de la protection du patrimoine, de la nature et/ou de l'architecture sont généralement consultés en amont de la demande d'autorisation par les porteurs de projets.</p> <p>Qu'en est-il ?</p> <p>Une éolienne terrestre rapporte ainsi de 10 000 € à 12 000 € par an et par MW installé aux collectivités territoriales environnantes.</p> <p>Les propriétaires fonciers (agriculteurs...) touchent de 2 000 à 3 000 € par an et par MW pour une éolienne implantée sur leur terrain.</p> <p>Qu'en est-il ?</p> <p>Les sites choisis doivent répondre à des réglementations très strictes pour éviter les conflits d'usage et respecter les paysages, le patrimoine, l'environnement et la biodiversité. Ils ne peuvent pas être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-situés à l'intérieur ou à proximité de secteurs architecturaux ou paysagers (sites emblématiques, paysages remarquables, sites inscrits ou classés...)</li> <li>Cromlec'h, loi du littoral, Natura 2000 ?</li> <li>-une contrainte pour les zones militaires (présence de radars), les zones de passage d'avions en basse altitude ;</li> </ul> <p>Y a-t-il des risques pour la compagnie aérienne Finist'air ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-installés dans des zones de conservation de la biodiversité.</li> </ul> <p>cf. directives ci-dessous</p> <p>Les éoliennes de grande taille font partie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ont-ils été consultés ?</p> <p>Qu'en est-il de l'isolation à 1euro sur les îles ?</p> <p>LES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT POSSIBLES POURRAIT ETRE L'EQUIPEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN PHOTOVOLTAIQUE AINSI QU'UNE PARTIE DU PATRIMOINE.</p> <p>EQUIPER CHAQUE PARTICULIER D 'UNE PETITE EOLIENNE SERAIT UN ACTE CITOYEN FORT.</p> <p><a href="https://aida.ineris.fr/consultation_document/33960">https://aida.ineris.fr/consultation_document/33960</a></p>
--	--	--

			<p>Directive n° 92/43/CEE du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages  <a href="https://aida.ineris.fr/consultation_document/33954">https://aida.ineris.fr/consultation_document/33954</a>          Directive n° 2009/147/CE du 30/11/09 concernant la conservation des oiseaux sauvages  <a href="https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-eolien-en-10-questions.pdf">https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-eolien-en-10-questions.pdf</a>  <a href="https://positivr.fr/eoliennes-sans-pales-vortex-bladeless-energies-renouvelables/">https://positivr.fr/eoliennes-sans-pales-vortex-bladeless-energies-renouvelables/</a></p>
@68	22/4	a.defontaines@serenmar.com	<p>Ouessant est actuellement l'une des dernières terres françaises, proches de la métropole, à ne pas être raccordée au réseau et à être dépendante d'une énergie fossile catastrophique d'un point de vue financier mais surtout écologique.</p> <p>Cette dramatique situation pourrait très prochainement évoluer et faire passer Ouessant en leader français. Leader d'une nouvelle génération, d'une nouvelle manière de se procurer et gérer cette énergie essentielle à nos vies.</p> <p>Ce projet de mix énergétique est essentiel pour Ouessant mais également pour la France qui pourra s'en servir de modèle, de référence et bénéficiera enfin d'un retour d'expérience digne de ce nom afin d'amorcer à l'échelle nationale sa transition énergétique.</p> <p>Je suis entièrement pour ce projet qui rendra fier les Ouessantins.</p> <p>À titre de comparaison, j'invite les sceptiques à se renseigner sur les projets de mix énergétiques adoptés depuis déjà une dizaine d'années dans les îles Orcades en Ecosse. Ces îles, totalement autonomes énergétiquement parlant, exportent même de l'énergie vers le continent. Les habitants sont fiers d'être autonomes et de ne pas brûler du fioul ou du charbon sur leurs îles.</p> <p>Il est facile d'imaginer que la majorité des personnes qui sont « contre » ce projet était également contre l'intégration du numérique et d'internet il y a 25 ans. Le progrès nous force à nous adapter, encore et toujours, et à changer nos habitudes, nos petits plaisirs égoïstes.</p> <p>Sans changement, Ouessant ne sera peut-être plus vivable d'ici 50 ans. Où seront les personnes qui étaient « contre » ? Elles devront rendre des comptes.</p>
@69	22/4	Tiphaine CAZENAVE 22430 ERQUY lagerbille86@gmail.com	Bonne chose pour l'impact carbone et l'autonomie de l'île de limiter la dépendance au diesel venant du continent.
@70	22/4	CUESTA anne- marie.cuesta@bpn.bzh	Le projet PHARE, est un projet majeur pour le développement d'une véritable filière industrielle en Bretagne, pour beaucoup d'entre nous, ce type de projet représente l'avenir pour le développement de nos entreprises et donc pour la création d'emplois pérennes.

			<p>Sabella, a prouvé depuis déjà de nombreuses années sa capacité à faire travailler les entreprises bretonnes, donnant ainsi la chance à des PME de se développer dans la filière des EMR.</p> <p>Comment construire une véritable filière porteuse d'emplois, si nous ne sommes pas ouverts à des projets sur notre territoire, d'autant plus quand ceux-ci répondent à un véritable besoin des populations et notamment des îliens, mais quand ils sont également des projets responsables sur de très nombreux points et notamment sur les aspects environnementaux et écologiques.</p>
@71	22/4	<p>Mme Isabelle Le Bal (née Cozan) 2 ter rue de l'hippodrome 29000 QUIMPER</p> <p><i>Conseillère régionale de Bretagne</i> <i>Élue au bureau PNRA</i></p>	<p>Objet : Pour un État au service d'une société de confiance.</p> <p>Démocratie et débat des citoyens sur les dossiers de protection de la nature, des sites remarquables et protégés. L'homme et sa biosphère.</p> <p>Cette consultation publique est-elle menée sur des informations incomplètes en période de confinement portant interdiction de déplacements ?</p> <p>Les citoyens ont-ils objectivement la possibilité d'exprimer en toute sérénité des arguments de bonne foi dans un contexte troublé ?</p> <p>Le développement durable rime avec démocratie, écoute et prise en compte des expressions aussi diverses soient-elles.</p> <p>Les enjeux patrimoniaux sur les paysages, la protection de la nature, semblent absents des espaces de débats en ce temps de confinement à tel point que quelques habitants ont souhaité se présenter collectivement pour exprimer leur vision des choses devant la mairie à l'occasion de la visite du 21 avril du commissaire-enquêteur. (Cf la presse du jour)</p> <p>Plusieurs observations font état d'une consultation citoyenne très parcellaire non seulement insulaire mais également vis à vis de tous les publics pouvant être intéressés par un sujet qualifié d'"emblématique", non seulement pour la Bretagne mais également pour le territoire national et l'image de la France à l'extérieur, et "symbolique" d'un mix d'autonomie énergétique reproductible.</p> <p>En effet, il semble que ne sont pas joints pas au dossier de l'enquêteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le calendrier et compte-rendu des débats publics organisés sur Ouessant, (dates et lieux, nombre de participants, liste des intervenants qualifiés).</li> <li>- les lettres d'information et d'invitation aux habitants et aux acteurs socio-économiques de l'île pour informer et échanger.</li> <li>- le compte-rendu des débats du conseil municipal avant le lancement de l'enquête.</li> <li>- un état des permis de construire et de l'avancement de leur procédure</li> <li>- les avis des chambres consulaires, etc...</li> <li>- la saisine de la commission départementale des sites.</li> </ul> <p>Quels sont les impacts du Décret n° 2018-1217 du 24 décembre 2018, sur la présente consultation ?</p>

			<p>Le calendrier de cette expérimentation sur la Bretagne et les Hauts de France, précise clairement la fin des possibilités dérogatoires au début du mois d'août 2021.</p> <p>Ce dossier PHARES bénéficie-t-il de cette dérogation pour ne pas inscrire au dossier du commissaire-enquêteur l'éolienne ou les éoliennes ? si oui pourquoi ne pas le notifier en toute transparence dans une pièce du dossier. La consultation ainsi organisée respecte-t-elle une expression publique des citoyens en toute connaissance de cause ?</p> <p>Par-delà les enjeux techniques et financiers, il y a un objectif général qui est : "d'atteindre en 2023 une production à 70 % d'énergie renouvelable". Les moyens pour atteindre cet objectif sont-ils tous connus dans cette enquête. ?</p> <p>La qualité de l'information est un point très important pour une acceptation sociale d'un projet qui se veut être "vitrine" à l'international.</p> <p>En espérant que ces différentes observations puissent être utilement synthétisées dans le rapport final qui sera rendu au Préfet du Finistère.</p> <p>I LE BAL</p>
@72	22/4	<p>Mme Isabelle Le Bal (née Cozan) 2 ter rue de l'hippodrome 29000 QUIMPER</p> <p><i>Conseillère régionale de Bretagne</i> <i>Élue au bureau PNRA</i></p>	<p>Décret en PJ sur la dérogation jusqu'en août 2021.</p>

			 <p><b>Décret n° 2018-1217 du 24 décembre 2018 pris en application des articles 56 et 57 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance</b></p> <p>● Dernière mise à jour des données de ce texte : 27 décembre 2018          NOR : TRED183053D          JORF n°0298 du 26 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Version en vigueur au 22 avril 2021</b></p> <p>Le Premier ministre,          Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,          Vu la Constitution, notamment son article 37-1 ;          Vu le <u>code de l'environnement</u>, notamment ses articles L. 123-16, L. 123-1, L. 123-19, L. 181-1, R. 121-19 et R. 123-46-1 ;          Vu la <u>loi n° 2018-727 du 10 août 2018</u> pour un Etat au service d'une société de confiance, notamment ses articles 56 et 57 ;          Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 20 novembre 2018 ;          Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 20 novembre 2018 au 11 décembre 2018, en application de l'<u>article L. 123-19-1 du code de l'environnement</u> ;          Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,          Décrète :</p> <p><b>Article 1</b></p> <p>A titre expérimental, dans les régions de Bretagne et des Hauts-de-France, et pendant une durée de trois ans à compter de la promulgation de la loi du 10 août 2018 susvisée, l'autorisation environnementale prévue aux articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement est délivrée dans les conditions définies à l'article 56 de la loi du 10 août 2018 susvisée.</p> <p><b>Article 2</b></p> <p>A modifié les dispositions suivantes          Modifie Code de l'environnement - art. R121-19 (V)          Modifie Code de l'environnement - art. R123-46-1 (V)</p> <p><b>Article 3</b></p> <p>Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.</p> <p>Fait le 24 décembre 2018.</p> <p>Edouard Philippe          Par le Premier ministre :</p>
<p>@73</p>	<p>22/4</p>	<p>Tristan.urtizbera@gmail.com</p>	<p>Enfin un projet intégré et réfléchi pour cette transition écologique dans on nous parle tant ! Quelle évidence de pouvoir produire de l'électricité sur une petite île à partir de ses ressources plutôt que d'énergies fossiles qui en plus de contribuer au réchauffement, traduit un manque de souveraineté et une fragilité criante des économies des pays importateurs.</p> <p>Ouessant pourrait devenir l'île la plus écologique et sûre de France !</p>
<p>@74</p>	<p>22/4</p>	<p>TUAL Armelle et Jean-Yves          Toulalan          29242 OUESSANT          tual.armelle@wanadoo.fr</p>	<p>Ouessantins d'origine, ayant tous nos ancêtres dans le cimetière d'Ouessant, résidents principaux et en activité professionnelle sur l'île, il nous appartient de préserver notre île, ses magnifiques paysages, ses côtes sauvages sans construction, sa faune terrestre et maritime, ses oiseaux locaux et migrateurs et sa flore qui en font sa richesse naturelle et son attrait indéniable pour ses visiteurs.</p> <p>Si la maîtrise des productions et consommations énergétiques est une préoccupation de tous, nous refusons qu'on nous impose sans franche consultation, des systèmes dégradants pour notre littoral comme une éolienne en plein site classé. Nous sommes désireux de participer à la transition énergétique d'Ouessant mais sans faire n'importe quoi n'importe où.</p> <p>L'hydrolien n'a pas fait ses preuves à ce jour, malgré des tests extrêmement coûteux depuis plusieurs années.</p>

			<p>L'éolien n'est pas dénué d'impact écologique tant à la construction, au fonctionnement et au renouvellement ou démantèlement, surtout sur un site classé Natura 2000, zone verte du Parc d'Armorique, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), Réserve de Biosphère de l'UNESCO...</p> <p>À noter que le tourisme fait vivre notre île et ses habitants et que la dégrader encore plus fera fuir les visiteurs et nuira aux emplois insulaires dont ils sont très dépendants.</p> <p>Ne nous infantilisez pas, nous sommes conscients qu'une transition énergétique est nécessaire mais pas n'importe comment et à n'importe quel prix pour des projets flous ayant des impacts irréversibles et dont l'efficacité n'est pas prouvée à ce jour. Il manque des informations fondamentales dans le dossier de l'enquête actuelle : bilan global détaillé du projet sur l'ensemble des trois volets, sur les plans environnementaux, économique et acceptation par l'ensemble des habitants (qui n'ont pas été consultés). À ce stade de développement, il est nécessaire que les hydroliennes soient en état de fonctionnement avéré avant d'aller plus loin.</p> <p>Il faut chercher, en concertation avec la population, d'autres solutions adaptées à notre île, à son environnement sensible et à ses paysages exceptionnels, en tenant compte des avis des gestionnaires de ses espaces comme le Parc Naturel Régional d'Armorique.</p>
@75	22/4	<p>HERY La fontaine 22120 QUESSOY</p>	<p>Le système énergétique actuellement en place à OUESSANT est un désastre aussi bien économique qu'écologique et ne peut être pérenne. Le vent, le soleil et la mer sont des éléments indissociables d'Ouessant et peuvent, à travers ce projet, lui apporter son indépendance énergétique. Le retour à la nature !!</p>
@76	22/4	Anonyme	<p>Les hydroliennes sont une aberration comme l'ont démontré les centaines de millions d'euros (littéralement) engloutis par DCNS/Naval Énergies en France et au Canada. Jamais cette EMR arrivera à un LCOE en mesure de rivaliser avec du solaire et de l'éolien.</p>
@77	22/4	Anonyme	<p>À part le photovoltaïque qui est de loin le moins disant économiquement au vu du faible besoin global de l'île, l'éolien et surtout l'hydrolien n'ont pas leur place sur l'île. À qui profite le crime ??</p>
@78	23/4	<p>AYMÉ Penarlann 29000 ILE D'OUESSANT aymeaude@gmailcom</p>	<p>A Monsieur le Commissaire-Enquêteur, pour le Préfet du Finistère.</p> <p>Je voudrais en préambule rappeler la très belle citation de Victor Hugo qui fut citée précédemment. Elle me semble l'exacte réponse pour l'île d'Ouessant :</p> <p>« L'ignorance est un crépuscule, le mal y rode. Songez à l'éclairage des rues soit, Mais songez aussi à l'éclairage des esprits »</p> <p>Je ne me permettrai pas de qualifier les personnes qui en tant que iliens, ou « néo iliens » ont partagé leurs avis souvent très argumentés, leurs réflexions sensées, ou témoignages humains, de les qualifier : « d'irresponsables », « néo iliens », « passistes », « Nimby ».</p>

		<p>Des personnes ont témoigné de leur attachement à une île où ils vivent,  Une île exceptionnelle, par sa nature, sa faune, sa flore, son silence (encore un peu ! ...)</p> <p>Des personnes ont témoigné de leur attachement à la Beauté, en soupesant également la folie technocratique et « verticale » qui a pu conduire à des naufrages.  Nous n'avons pas de projet entrepreneurial à défendre.  Pas de sirènes de la renommée, ni d'intérêts financiers.</p> <p>Premièrement, Nous trouvons très regrettables de ne pas avoir été informés, consultés en amont, pour émettre des avis contradictoires. Nous nous demandons pourquoi.</p> <p>Les citoyens sont en droit de demander des informations très précises, des bilans détaillés, des objectifs et des évaluations chiffrées, des résultats tangibles sur ce qui a déjà été fait, avant de s'embarquer sur de beaux projets en papier glacé.</p> <p>Secundo, comme l'énergie verte est également notre ambition, en personnes responsables, nous cherchons ensemble quelles seraient les autres possibilités sur une île comme Ouessant, pour développer des projets d'avenir, qui ne représenteraient, ni danger pour ses habitants, ni dénaturation de ce site protégé par des pollutions sonores, visuelles, ni destruction des espèces, ni coûts prohibitifs sans résultats probants.</p> <p>Bétonisation des sols, éolienne dans des vents violents irréguliers, hydroliennes dans des courants forts sont à évaluer non seulement par le coût économique mais aussi son coût humain et écologique.</p> <p>« Entreprenariat », « R et D » (Recherche et développement), « Exploitation »,  « Valorisation », « Capitalisation de l'expérience », sont à envisager à l'aune de l'éclairage des esprits, de l'intelligence humaine, celle qui sait également, voir, entendre, sentir, évaluer tous les paramètres. Non seulement nous savons aussi réfléchir, mais en même temps nous sentons arriver les vents contraires. L'intelligence est de savoir changer de trajectoire à temps.</p> <p>C'est pourquoi nous comptons, sur cette enquête, pour discerner quels sont les enjeux, non seulement en termes de développement durable, pour un avenir responsable de notre planète, mais aussi en termes écologiques pour un site si particulier et exceptionnel qu'est l'île d'Ouessant.</p> <p>Des personnes ont rappelé que cette île est encore protégée par des lois.</p> <p>Je me réjouis de constater que nombreux sont ceux qui concluent que le projet « Phares » n'est pas un projet pour l'île d'Ouessant.</p> <p>L'île d'Ouessant ne doit pas être un champ d'expérimentations pour la Bretagne.</p> <p>Je terminerai encore par Victor Hugo :</p> <p>« C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas »</p> <p>Aude Aymé  Habitante de Ouessant.</p>
--	--	--

@79	23/4	AYMÉ Penarlann 29000 ILE D'OUESSANT aymeaude@gmailcom	Je viens d'apprendre par le télégramme du 22-04,-2021, qu'une éolienne de 47 m serait envisagée sur le site de Penarlann, plus haute que le phare Créach, en contournant la réglementation pour échapper à l'enquête publique ?? Si une éolienne est envisagée sur l'île d'Ouessant, à Penn-ar-Lan .... Et de plus sans enquête publique, Je n'ai qu'un mot : HONTEUX HONTEUX Toute mon enfance, ma presque-île saccagée, mon île à quitter aussitôt NON c'est IMPOSSIBLE
@80	23/4	Laurence OLIVIERI 29920 NÉVEZ laurence.olivieri@gmail.com	Ce projet me semble plus que pertinent. Une île comme Ouessant ne peut raisonnablement pas dépendre plus longtemps d'un système aussi archaïque, coûteux et polluant qu'un générateur au diesel ! La nature nous fournit l'énergie du soleil, du vent et des courants marins. Ayons l'intelligence de nous associer à ces éléments qui sont l'âme d'Ouessant... et de fabuleux alliés pour nos énergies de demain : décarbonées, plurielles et inépuisables.
@81	23/4	Anonyme	Serait-ce un robot qui se déclenche, mêmes mots, phrases, en litanie, juste après un commentaire argumenté contre le projet PHARES ? Question : Serait-on déjà en IA (Intelligence Artificielle) pour défendre le projet PHARES ?
@82	23/4	chatana1505@gmail.com	Ce projet énergétique à Ouessant c'est comme les vaccins, il faut considérer le bénéfice risque et penser plus global. En effet, le fonctionnement au fioul c'est aussi des impacts : acheminement par mer et à terre du fioul, pollutions liées à l'extraction et au raffinage, risque de pollution marine en cas d'accident de bateau... mais il est vrai que dans ce cas-là, ce ne sont pas toujours l'île et sa population qui sont ou seraient le plus touchées. Toutefois, on ne peut considérer ce fonctionnement au fioul comme une solution pérenne même si elle fonctionne aujourd'hui. Que se passera-t-il quand les coûts des énergies fossiles s'envoleront ou que l'approvisionnement sera compromis ou deviendra trop cher ? Un câblage sous-marin, sans parler du coût très important qu'il représente, ce sont aussi des impacts sur les fonds marins et des difficultés importantes en cas d'avarie. Et alors ce serait au continent de produire cette énergie, alors que la région Bretonne est déjà en tension énergétique. Il faut préserver nos paysages emblématiques évidemment, il faut préserver la qualité de vie des habitants, mais pas en sacrifiant le cadre de vie d'autres personnes ailleurs : il y a une solidarité nationale sur le prix de l'énergie, pourquoi pas sur sa production ? Il me semble ainsi que le projet PHARES dans sa globalité, aura plus d'effets bénéfiques à long terme que d'effets négatifs à court terme. On peut aussi le considérer comme un projet innovant qui, en donnant une autonomie énergétique partielle à Ouessant, lui permet d'entrer dans l'avenir en étant solidaire de son territoire.

@83	23/4	Anonyme	<p>Je suis plus qu'étonnée de lire sur ce registre des personnes parler d'absence totale d'information de la population ouessantine et de concertation sur ce projet PHARES.</p> <p>Non seulement la couverture médiatique a été assez énorme mais en plus de ça, il y a eu de nombreuses réunions publiques avec Akuo et Sabella, et depuis des années.</p> <p>Un passage rapide sur la page Facebook de la Mairie d'Ouessant m'a permis de retrouver les infos très rapidement, voir pièces jointes.</p> <p>Rien que depuis 2019, voici tous les temps d'échanges avec la population que j'ai pu recenser :</p> <p>Permanences d'Akuo et Sabella à la mairie d'Ouessant pour répondre aux questions des habitants sur l'avancement du projet PHARES : - 10 mars 2021 - 24 septembre 2020</p> <p>Réunions publiques avec Akuo et Sabella : - 23 mai 2019 (il y a même une éolienne dessinée sur l'affiche, difficile de dire qu'on ne savait pas !) - 4 avril 2019</p> <p>Et beaucoup d'autres réunions publiques avec Sabella avant cela. Dans mon souvenir, dès 2015 il y en a eu.</p> <p>Je ne me rappelle plus à partir de quel moment on a commencé à parler de l'éolienne et du photovoltaïque, et non plus seulement du projet d'hydrolienne qui est plus ancien, mais ce qui est certain c'est que ça fait un bout de temps qu'on nous a donné des infos à Ouessant sur ce projet Phares, et qu'on nous a donné la possibilité de poser nos questions aux porteurs du projet.</p> <p>Que certaines personnes tombent des nues parce qu'elles n'ont pas pris la peine de s'informer jusque-là, c'est une chose - et effectivement, on ne peut pas dire qu'il y avait foule aux réunions publiques. Mais crier à l'absence d'information et de transparence, c'est fort de café ! Et je dirais même assez démagogue et manipulateur.</p> <p>Ceci étant dit, que des gens se réveillent aujourd'hui et s'intéressent au projet, tant mieux !</p> <p>Il est vrai que c'est dommage que le projet d'éolienne ne fasse pas partie du périmètre de l'enquête publique, puisque cette absence permet à certains d'alimenter le soupçon d'opacité, et de continuer à dire que personne n'a été consulté et associé - ce qui est faux comme montré plus haut.</p> <p>Je ne peux que suggérer aux personnes qui n'ont pas assisté aux réunions publiques et aux permanences, et qui souhaitent en savoir plus sur le projet d'aller demander à consulter les éléments du dossier à la mairie, et notamment les études d'impact. Je doute qu'on vous le refuse !</p> <p>En ce qui concerne proprement cette enquête publique, à savoir les 2 hydroliennes et le parc photovoltaïque, je pense que c'est un projet indispensable, tant le maintien de la centrale au fioul est une aberration environnementale et économique. C'est aussi un projet innovant, dont nous pourront être fiers à Ouessant !</p>
-----	------	---------	--

<p>@84 @85</p>	<p>23/4</p>	<p>MALGORN 4 rue pierre puget 29200 BREST  sophie.misscouleur@yahoo.fr</p>	<p>Pensez-vous vraiment que ça soit une PRIORITÉ pour les gens en temps de covid, confinement, reconfinement et re reconfinement, vaccins, chômage partiel, garde d'enfant, pandémie mondial, interdiction de bouger au-delà de 1km et puis 10km, priorité PQ, AstraZeneca, Pfizer, effets secondaires, perte de proches, soutien aux petits commerçants, au Vauban, aux intermittents, aux personnels hospitaliers, aux masques imposés, aux remises en question que tout cela entraine, ... Pensez-vous vraiment que 4 publications sur Facebook soient suffisantes pour informer une population ??? Ce n'est pas rien comme projet !</p>
<p>@86</p>	<p>24/4</p>	<p>39 rue Breguet 75011 PARIS hadhome@gmail.com</p>	<p>De visite à Ouessant chaque année, un constat très clair ressort : le système actuel est archaïque et obsolète, économiquement et écologiquement non viable. Viser l'indépendance à travers des énergies propres et durables constitue un progrès pour les habitants mais également un argument de plus pour des touristes de plus en plus attentifs aux questions environnementales. Un projet ambitieux et nécessaire !</p>
<p>@87 @88</p>	<p>24/4</p>	<p>William PAPET JAKARTA SELATAN 14210 JAKARTA williampapet@gmail.com</p>	<p>Après avoir visité OUESSANT et ses Phares assurant la sécurisée de la navigation maritime de la région, il est certain que le besoin en énergie est très important et l'on imagine les quantités astronomiques de carburant fossile (Diesel) brûlées pour ces besoins en électricité, plusieurs millions de litres par an et cela depuis plusieurs dizaines d'années. Ne nous cachons pas la face derrière la beauté naturelle d'Ouessant, la production énergétique actuellement en place à OUESSANT est un désastre aussi bien économique qu'écologique. Soyons courageux et supportons ce projet qui en utilisant, Le vent, le soleil et la mer éléments naturels et en quantités peuvent apporter à Ouessant son indépendance énergétique pouvant assurer sa fonction primaire de gardienne de l'océan et protectrice de nos marins.</p>
<p>@89</p>	<p>24/4</p>	<p>Anonyme</p>	<p>Dossier très complet, avec des études d'impact sérieuses et argumentées non seulement sur le paysage mais aussi sur la faune et la flore de l'île (avec notamment l'expertise de Fanch Quenot, du CEMO, qui connaît très</p>

			<p>bien notre île, y vit et exerce son métier de naturaliste avec sérieux et engagement depuis de nombreuses années, et en qui j'ai toute confiance). Le calendrier décrit dans le dossier montre aussi que c'est un projet qui est mûri depuis plusieurs années, et qui n'a pas été fait à la légère.</p> <p>Toute installation ou activité humaine a un impact sur le vivant et sur le paysage, et il est bien entendu important de préserver la nature exceptionnelle à Ouessant et la biodiversité. Il me semble que le projet de parc photovoltaïque et d'implantation de deux hydroliennes ait été pensé pour limiter au maximum l'impact, tout en apportant des réponses à l'enjeu pressant et crucial de la réduction de l'utilisation des énergies fossiles (et des émissions de gaz à effets de serre liées).</p> <p>Car si l'on souhaite défendre cet environnement insulaire exceptionnel - et notre planète, il ne faut pas seulement penser à la préservation des paysages, mais également à la pollution moins visible mais bien réelle.</p> <p>Ravi que le débat sur l'énergie à Ouessant continue, et que de nouvelles personnes s'en saisissent aujourd'hui. J'espère que ce sera l'occasion de discuter plus largement de nos choix individuels et collectifs pour réduire notre impact carbone et notre impact environnemental, tout en continuant à développer des activités diverses qui permettent le maintien d'une population à l'année. Car nous ne voulons pas non plus d'une île-musée pour le seul bonheur des touristes et résidents secondaires qui y viennent pour se ressourcer, à la journée ou quelques semaines dans l'année. Réfléchissons donc aussi collectivement au développement d'un tourisme vert et durable, qui soit moins impactant et plus respectueux de l'île, sa nature et ses habitants.</p> <p>Si l'on parle de nuisances (sonores, olfactives, visuelles) et d'impact carbone, la multiplication des voitures sur l'île en été - entre les résidents secondaires et les locations de voiture - ou encore les gros cars qui circulent toute la journée en transportant les touristes dans toute l'île jusque sur les pointes fragiles, me semblent être des pratiques à interroger si l'on est véritablement soucieux de la réduction de notre impact et de la préservation de notre île.</p>
@90	24/4	Anonyme	<p>Bonjour,</p> <p>En tant que futur habitant de Ouessant, je vous informe de mon désaccord sur la façon dont est menée cette enquête. Celle-ci a lieu lors d'un confinement national et il m'est impossible de venir sur l'île pour évaluer correctement le dossier.</p> <p>Je pense que le seul recours aux outils numériques ne permet pas de s'informer complètement. Cette crise sanitaire remet en lumière les grandes inégalités d'accès au numérique et on sait qu'un pourcentage substantiel des ménages n'a pas accès à internet à leur domicile. Que 53% des personnes de plus de 75 ans ou encore 34% des personnes sans diplôme ou titulaire d'un certificat d'étude primaire n'ont pas accès au numérique chez elle. L'exclusion totale de certaines catégories de population des démarches</p>

			<p>participatives est contraire à l'exigence démocratique d'une enquête qui doit se prévaloir d'un spectre le plus large possible d'opinion dans la population.</p> <p>De nombreuses personnes sur Ouessant sont âgées et restent chez elle pour les raisons sanitaires, d'autres passent l'hiver sur le continent et ne reviennent dans la maison secondaire uniquement aux beaux jours, pour les raisons évoquées plus haut, elles risquent de passer totalement à côté de cette enquête.</p> <p>Pourquoi une telle précipitation ? Les avis de toutes ces personnes ne comptent-elle pas ?</p> <p>Par ailleurs je n'avais pas compris que l'installation de l'éolienne se ferait sans enquête publique et je trouve cela anormal car celle-ci risque de bouleverser le paysage de l'endroit où elle sera installée, il y a aura des conséquences négatives pour les riverains, les professionnels du tourisme et l'écosystème.</p> <p>Je vous prie Monsieur l'enquêteur de prendre en compte le fait de l'accès inégal aux technologies de télécommunications et de l'injustice qui est faite en mettant en place une procédure de concertation dématérialisée en temps de confinement et de reporter cette enquête à une période plus favorable pour la réussite de celle-ci.</p>
@91	24/4	Anonyme	<p>EOLIENNES : Les raisons financières liées à la mise en place d'une éolienne nous sont mentionnées et plaidées avec force, mais personne ne mentionne les risques financiers : dépréciation immobilière, dévaluation et dépression de la commune...</p> <p>En outre, le rôle principal du conseil municipal est de protéger l'environnement local, la sécurité et la santé de ses citoyens. Les éoliennes sont contraires à tous.</p> <p>Donc, la question financière est de savoir combien notre paysage et notre santé valent ?</p> <p>Au niveau national, les parcs éoliens ne sont pas viables financièrement. Nos factures d'électricité augmentent avec chaque éolienne construite.</p>
@92	24/4	Anonyme	<p>Je propose aux personnes favorables à l'installation d'une éolienne à Pen Ar land, de l'expérimenter d'abord près de chez eux, avant d'en installer une à Ouessant, dans un site tellement protégé, et à 600 mètres des habitations, avec toutes les conséquences que cela implique.</p>
@93	24/4	Anonyme	<p>Témoignage de Pen Arland</p> <p>Ayant passé 8 mois à Ouessant en 2020, nous sommes nombreux à être passé à côté des petites affiches sur le projet PHARES, sans être conscients de la nature de ce projet, qui s'adressait à Ouessant, et essentiellement à Pen Arland, pour 2 hydroliennes et une éolienne.</p> <p>Nous n'avons été conviés à aucune réunion par la MAIRIE.</p> <p>Nous n'avons eu aucune côté information dans notre boîte aux lettres, nous les premiers concernés, à PenArland, en confinement, loin du bourg.</p> <p>Je me souviens d'avoir parlé à Fanch, qui passait devant notre maison accompagné d'une personne. J'ai eu comme un pressentiment et j'ai demandé ce qu'ils étudiaient. La réponse fut pour le moins évasive.</p>

			<p>J'ai cru comprendre qu'ils évaluaient la largeur de la petite route.... Pour faire passer des camions sans doute ? je me souviens avoir dit : " Vous n'allez pas élargir la route ?"</p> <p>C'était pour l'éolienne je suppose ....</p> <p>Nous vous laissons maintenant conclure sur les méthodes qui ont été utilisées pour faire passer en catimini, et en force ce projet auquel nous sommes et serons farouchement opposés.</p> <p>Le dossier " de la MAIRIE, comporte seulement une signature à la fin du dossier, avec la mention : "Favorable ». Cela me semble un peu court pour un projet d'éolienne, sur l'île d'Ouessant, à Pen Arland ?</p> <p>C'est inacceptable, tant pour les méthodes, que pour l'île d'Ouessant, qui mérite mieux.</p>
@94	24/4	Anonyme (Nantes)	Beau projet d'intégration et de décarbonisation ! Exemple à suivre...
@95	24/4	Anonyme	<p>A la personne qui propose d'expérimenter une éolienne à 600 m de chez soi, je suggère de venir habiter à quelques dizaines mètres d'une centrale au fioul qui engloutit des dizaines de m3 par semaine... Mais il est vrai que la centrale ne se voit pas trop et les touristes et tous les grands amoureux d'Ouessant peuvent sereinement contempler l'île sauvage !</p> <p>On marche sur la tête !</p>
@96	25/4	<p>MALGORN 4 rue pierre puget 29200 BREST</p> <p>sophie.misscouleur@yahoo.fr</p>	<p>« La commune de Ouessant n'est couverte par aucun Schéma de Cohérence Territoriale. » cf. projet phares</p> <p>Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...</p> <p>Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;</li> <li>Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;</li> <li>Principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.</li> </ul> <p>(<a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-scot-un-projet-strategique-partage-pour-lamenagement-dun-territoire">https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-scot-un-projet-strategique-partage-pour-lamenagement-dun-territoire</a>)</p> <p>En l'absence de SCoT applicable, les communes sont soumises à la « règle d'urbanisation limitée » qui empêche d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation.</p> <p>Néanmoins, une dérogation peut être accordée par le préfet sous conditions, après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'avis de l'établissement public en charge du SCoT, lorsqu'un schéma est en cours d'élaboration.</p>

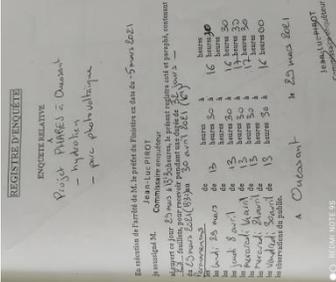
			<p>Qu'en est -il ?</p> <p>« La Cour des comptes parle de 50 milliards d'euros pour l'installation de 8.000 éoliennes et de 1,3 milliard d'euros de la CSPE, payés par tous les usagers, pour ne fournir que 5 % de l'énergie. Si cette somme était utilisée pour l'aide à l'isolation, le gain serait plus important ».</p> <p>« Le capitalisme a besoin de ses ennemis, de ceux qu'il indigne et qui s'opposent à lui, pour trouver des points d'appui moraux qui lui manquent et incorporer des dispositifs de justice dont il n'aurait sans cela aucune raison de reconnaître la pertinence. »</p> <p>Luc Boltanski et Ève Chiapello</p>
@97	25/4	Anonyme	<p>Je m'étonne que le projet n'évoque que la production d'énergie sans l'accompagner d'un volet économie d'énergie. Dans les enjeux majeurs du développement durable de nombreuses communes accompagnent la transition énergétique des habitations, des bureaux, des établissements publics comme les écoles, collèges et lycées, notamment dans le Département du Finistère. Ces programmes d'isolation répondent aux nouvelles normes RTE 2020 ou autrement dit les maisons positives. Faire des économies d'énergies ce n'est pas la décroissance mais faire un petit pas, poser un caillou, un geste que chacun peut faire pour éviter de trop produire de l'énergie résidentielle. La commune de Ouessant ne fait pas l'objet d'un programme ambitieux d'aides publiques à la rénovation énergétique des particuliers (hormis la nouvelle salle polyvalente). Des annonces gouvernementales et des projets publics région/ association des îles du Ponant n'ont pas abouti. Pourquoi ? L'État n'a pas signé de contrats de territoires pour accélérer cette modernisation nécessaire de l'habitat insulaire ? La transition énergétique tout comme la transition numérique ne sont pas des priorités des îles du Ponant, dont Ouessant fait partie.</p> <p>N'est-ce pas par là qu'il aurait fallu commencer ?</p>
@98	25/4	Anonyme	<p>Sur les îles, le vent efface la mémoire : c'est comme si personne ne se souvenait de l'éolienne d'Ouessant démontée en catimini par EDF après n'avoir jamais fonctionné pendant des années. Le terrain est occupé maintenant, Avel Eusa, par les abeilles. C'était la deuxième, la première avait fonctionné dans le mauvais sens. Les ingénieurs d'EDF savaient bien, pour avoir parlé avec eux et l'ancien maire, qu'elle ne tiendrait pas le coup. A la rigueur on aurait pu essayer la forme en batteur à œufs utilisée dans le nord. Mais l'hélice était construite dans un fief du pouvoir de l'époque, dans le Lot-et-Garonne.</p> <p>La jetée d'Arlan elle-même était inutile, parce qu'impraticable. L'ingénieur qui l'a construite l'a écrit au conseil général qui la finançait, qui le savait et qui a poussé les travaux. Au moins elle est belle.</p> <p>Nous ne parlerons pas de la tour radar, qui n'a servi qu'à demi-rien, et du beau sémaphore du Créach, démonté aussitôt qu'installé.</p>

			<p>Les îles sont des endroits idéals pour ces investissements coûteux, pour les forts inutiles de Napoléon trois, et le reste. Il faut remonter à Vauban pour trouver un homme de bon sens, et empêcher Louis XIV d'engloutir une fortune dans un port du Stiff voué à être mangé par la mer.</p> <p>Bien sûr le câble était la bonne solution, proposée il y a longtemps par EDF, et refusé pour reconstruire la centrale au pétrole qui fuyait au même endroit, non, juste à côté.</p> <p>Dans le Fromveur la production d'énergie ressemble à un serpent de mer. Au moins chaque génération aura laissé sa marque et son gâchis, et certains en auront profité. Dommage. Les îles sont fragiles, comme fragile est devenue la belle planète.</p>
@99	25/4	<p>SALOME Porsguen 29242 OUESSANT michelsalome2@orange.fr</p>	<p>Le projet PHARES proposé à la municipalité comprend hydroliennes, panneaux solaires et une éolienne. Je ne m'attarderai pas sur les multiples nuisances des éoliennes et leur rentabilité. D'autres l'ont déjà fait... En ce qui concerne Ouessant, il est aberrant qu'on puisse envisager d'installer un engin de ce genre et d'une telle taille sur une île de 8 kms de long et, qui plus est, classée, en particulier au Parc d'Armorique. Il est incroyable qu'une consultation n'ait pas été prévue sur le projet d'éolienne.</p> <p>Michel Salomé</p>
@100	25/4	Anonyme	Bravo pour le rappel du passé ! Une réussite à tous points de vue !
@101 @102	25/4	<p>FOILLERET 69850 ST MARTIN EN HAUT christianfoilleret@gmail.com</p>	<p>Ce projet ne répond pas à l'avenir d'un territoire comme Ouessant L'impact sur l'environnement et sur la faune est trop important Laissons on citoyens, qui connaissent si bien leur île chercher les bonnes solutions et surtout les écouter Cette île est un laboratoire de richesse sauvage Gardons cette espace intacte</p>
@103	25/4	Anonyme	<p>Le projet PHARES m'apparaît cohérent avec la politique de transition énergétique menée sur l'île depuis plusieurs années et les efforts menés pour réduire la consommation et gagner en efficacité. Je pense aux aides de rénovation à l'habitat pour l'isolation notamment et qui existent depuis de nombreuses années, aux aides pour remplacer les frigos énergivores, à la distribution d'ampoules LED aux habitants, aux programmes pour l'acquisition de poules et poulailers et de composteurs pour réduire notre production de déchets. Il y a également eu le changement de l'éclairage public, la pose de panneaux solaires sur le toit de la salle omnisports, et d'autres actions pour améliorer la performance des bâtiments publics. J'oublie sûrement des choses. Je pense donc que la population ouessantine est depuis longtemps sensible et sensibilisée à la transition énergétique. J'ai aussi vu des communications en direction des visiteurs pour les sensibiliser à la problématique énergétique sur notre île. Et une personne de l'association des Iles du Ponant vient</p>

		<p>régulièrement à Ouessant pour informer les gens des différentes aides et de ce qu'ils peuvent faire pour réduire leur consommation.</p> <p>Mais la sobriété énergétique et l'efficacité ne résolvent qu'une partie du problème. Il faut bien produire l'énergie dont on a besoin pour notre vie quotidienne et nos activités, et personne ne souhaite revenir au temps de l'éclairage à la bougie et du lavoir (temps pas si lointain vu l'électrification tardive de l'île).</p> <p>Alors peut-on se satisfaire du statut quo avec la centrale au fioul, et encore attendre avant d'agir ? Après plusieurs années de développement, d'essais, de réunions, d'études, n'est-il pas temps d'opérer une transformation importante et de commencer à réduire drastiquement notre utilisation des énergies fossiles ?</p> <p>Pour atteindre cet objectif, certaines personnes apportent une solution sur un plateau, qui paraît simple : la pose d'un câble sous-marin qui nous permettrait d'être raccordés au réseau du continent.</p> <p>C'est une solution qui peut être intéressante, mais je ne crois pas qu'elle soit aussi simple et idéale qu'elle en ait l'air, et pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déjà le coût exorbitant. Ce qui signifie de trouver les financements, de convaincre, bref : potentiellement encore de nombreuses années avant que ça puisse se mettre en place.</li> <li>- ensuite, cela signifierait nous raccorder au réseau électrique breton, qui est un des plus instables en France. La Bretagne ne produit même pas 10% de l'électricité qu'elle consomme, et cette consommation est en constante hausse. Tous les hivers, le réseau est sous tension et certaines années il a menacé de s'effondrer. Pour augmenter sa capacité de production, la région mise donc sur les ENR, et sur des ressources naturelles qu'elle a en abondance comme... le vent ! Pourquoi Ouessant ne participerait pas à cet effort ? Partout dans le monde les îles développent des projets autour des énergies renouvelables et sont des territoires à l'avant-garde de la transition énergétique. N'est-ce pas quelque chose dont nous devrions être fiers en tant qu'îliens ?</li> <li>- les risques de panne, d'avarie et de rupture sont réels. Et les délais et coûts de réparation ou de remplacement sont énormes.</li> </ul> <p>À Belle-Île, il y a quelques années, un des trois câbles qui alimente l'île était hors service après avoir été frappé par la foudre, il a fallu le remplacer. (Ils avaient heureusement 2 autres câbles en fonction, mais Ouessant n'est pas Belle-Île, ne rêvons pas, nous n'aurons pas 3 câbles !).</p> <p>Plus au nord, en Ecosse, le câble qui alimente les îles de Skye et Harris s'est rompu récemment et va devoir être remplacé pour un coût astronomique. Pendant plusieurs mois les habitants vont donc devoir fonctionner avec des générateurs de secours au diesel, et craignent qu'ils ne tiennent pas.</p> <p>Il y a d'ailleurs des îles qui, bien qu'alimentées par un câble, décident de prendre leur production énergétique en main et développent des projets d'autonomie énergétique avec les ENR. C'est le cas des îles</p>
--	--	--

			<p>d'Aran en Irlande, qui misent notamment sur les panneaux solaires et... l'éolien ! En 2016, ils ont également connu une rupture du câble en plein été, qui a mis 2 mois à être réparé. Pas d'électricité ni de communication avec l'extérieur pendant plusieurs jours avec toutes les conséquences qu'on peut imaginer, surtout en pleine saison touristique. Cet événement leur a fait prendre conscience de la fragilité de leur connexion électrique avec le continent et de l'importance pour eux de développer leur propre production et un système électrique résilient.</p> <p>Beaucoup d'îles dans le monde cherchent aujourd'hui à atteindre l'autonomie énergétique via les énergies renouvelables. N'est-ce pas un beau projet pour une île ?</p> <p>Nous sommes déjà dépendants de tellement de choses et de décisions prises sur le continent (le bateau est un bon exemple). Développer notre autonomie énergétique me semble donc contribuer à faire de notre île un territoire plus résilient.</p>
@104	26/4	<p>CLCV 27 rue de St Briec 29200 BREST jpf.faudet@orange.fr</p>	<p>Les compléments suivants devront être apportés :</p> <p>1) Le bilan carbone devra être complété sous la forme d'une analyse du cycle de vie de l'ensemble des projets : photovoltaïque, éolienne, hydroliennes.</p> <p>Il devra intégrer les coûts climatiques de la fabrication, de l'entretien, et du démantèlement de chaque volet du projet et en démontrer les moindres incidences environnementales par comparaison à des alternatives possibles.</p> <p>Le devenir de l'actuelle production énergétique carbonée (centrale au fioul) sera à indiquer.</p> <p>2) Les critères ayant entraîné d'une part la sélection du lieu d'implantation des panneaux voltaïques dans le périmètre de protection de la prise d'eau ainsi que le lieu d'arrivée du câble au niveau de la plage de Pors Ar Lan qui est une zone de baignade seront à préciser :</p> <p>- à ce sujet le raccordement au poste source situé au bourg de Lampaul pourrait traverser le périmètre de protection rapprochée A de la prise d'eau plus sensible et soumis à de plus strictes contraintes. Le dossier n'apporte pas d'information (et à fortiori d'évaluation) sur ce raccordement. Il est ainsi impossible d'évaluer les incidences éventuelles et de vérifier si le projet respecte les prescriptions définies dans l'arrêté pour ce périmètre.</p> <p>- des précisions devront être apportées sur l'enfouissement du câble, notamment la profondeur.</p> <p>L'avis définitif de la CLCV (consommation, logement, cadre de vie) sera donné lors du CODERST au vu des compléments apportés.</p> <p>Jean-Paul FAUDET-le 26 avril 2021-CLCV Merci</p>

@105	26/4	Anonyme	Je me réjouis de ce projet qui fait beaucoup de sens d'un point de vue environnemental et fera de Ouessant un bel exemple à suivre par d'autres îles. Bravo !
@106	26/4	Mme Isabelle Le Bal (née Cozan) 2 ter rue de l'hippodrome 29000 QUIMPER  <i>Conseillère régionale de Bretagne</i> <i>Élue au bureau PNRA</i>	<p>Permanences du commissaire-enquêteur inaccessibles.</p> <p>Monsieur Le Préfet, Monsieur Le Commissaire-enquêteur, Comme vous vous en doutez, de nombreux finistériens sont toujours très respectueux des consignes sanitaires du confinement et de l'interdiction de circuler à plus de 10 km de leur domicile et ce depuis mars 2020.</p> <p>Respect mais aussi solidarité d'une population qui, ainsi, contribue grandement à éviter la contagion du coronavirus dans notre département. C'était vrai également à l'île d'Ouessant jusqu'à il y a quelques jours, où semble-t-il des vacanciers seraient venus "braver" les interdits pour se confiner dans l'île et dont les conséquences sur la contamination de la population sont craintes par de nombreux ouessantins.</p> <p>Des personnes fragiles et âgées nous ont confié à plusieurs reprises de ne plus sortir de chez elle par peur de la contamination.</p> <p>Le risque du virus et de la pandémie, en période de confinement sanitaire de la commune de Ouessant en avril 2021 est totalement antinomique avec une consultation opérante, efficiente et sereine des documents de l'enquête mis à disposition du public à la mairie, que ce soit pour les résidences principales mais encore plus pour les personnes extérieures à l'île qui bien qu'intéressées, ne peuvent pas prendre le bateau pour se rendre sur le site pour voir de visu les emplacements en question. La Compagnie Penn ar bed ne peut laisser embarquer les passagers n'importe comment, selon vos propres directives.</p> <p>Vous conviendrez, également, que les permanences qui sont proposées correspondent aux horaires de traversées maritimes vues par des personnes extérieures à Ouessant !</p> <p>13h30-16h30</p> <p>En effet, toutes les permanences du commissaire-enquêteur sont proposées à des horaires consacrés au travail, à la vie professionnelle qu'elle soit en présentiel ou en distanciel. Nombreux sont les ouessantins actifs (à moins de prendre une demi-journée de congés pour se rendre en mairie), ne sont pas disponibles quelques rares horaires annoncés.</p> <p>Ces horaires correspondent tous à un aller-retour quotidien aux horaires de bateaux du continent vers Ouessant, entre bateau du matin et bateau du soir, et non pas aux horaires du bassin de vie.</p> <p>Aucun horaire n'est proposé pour des insulaires qui travaillent.</p>

			<p>Ces horaires sont d'ailleurs identiques à ceux proposés pour les réunions animées par l'entreprise Akuo Energy pour la présentation des projets. En effet, ce sont également des personnes venues du continent à la journée.</p> <p>Les mêmes causes produisent les mêmes effets.</p> <p>Les élus du Conseil Municipal n'ont pas non plus, semble-t-il, organisé un conseil public (huis clos pour cause de virus) ou une commission extra-municipale ouverte à tous sur le sujet.</p> <p>En dernier lieu, il apparait que la "concertation" sur plusieurs emplacements potentiels pour le projet photovoltaïque et l'installation d'éolienne(s) n'a jamais été proposée aux ouessantins. Soit un seul site est imposé soit le projet n'est pas situé ni cartographié avec clarté et précision.</p> <p>On ne peut donc honnêtement conclure cette enquête, en écrivant dans la synthèse que la consultation aurait été menée selon les normes souhaitables d'une expression pleine et entière des habitants concernés. Il est par conséquent nécessaire, juste et équitable,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-soit de repousser à une date ultérieure la totalité de la procédure,</li> <li>- soit de prolonger celle-ci jusqu'à la fin officielle des mesures de restrictions de déplacements liées de la Covid-19.</li> </ul> <p>Pour beaucoup il est attendu que cette enquête soit repoussée en septembre, quand la menace virale sera moins forte.</p> <p>La qualité de la concertation avec les habitants a toujours été un socle prôné par l'association nationale des enquêteurs, annonçant à plusieurs reprises que la consultation numérique ne peut remplacer de manière satisfaisante la consultation et l'échange directs.</p> <p>En pj calendrier et horaires des permanences en mairie de Ouessant, avril 2021, mois déconfinement national.</p>
			
@107	26/4	Anonyme	<p>Sur les horaires de l'enquête publique, je ne vois pas comment faire autrement que de les mettre dans la journée pour permettre au commissaire-enquêteur de venir et de rencontrer les personnes qui vivent à Ouessant. En quoi le confinement les empêche de venir au bourg ? La personne qui pense que les gens</p>

			<p>restent "confinés" chez eux par peur du virus n'a visiblement pas mis les pieds sur l'île depuis plusieurs mois. Les habitants permanents respectent comme partout les consignes sanitaires qui jusqu'à nouvel ordre n'empêchent pas de se déplacer pour aller faire leur course, aller à la messe ou à la mairie. Ils peuvent même partir le vendredi faire des courses à Brest et ils ne s'en privent pas !</p> <p>Pour les secondaires et les touristes il y a la plate-forme dématérialisée qui d'ailleurs fonctionne visiblement très bien.</p> <p>Quant aux réunions publiques et ateliers divers qui ont eu lieu cela a été fait en fin d'après-midi après le départ du bateau.</p>
@108	26/4	Anonyme	<p>Comme la personne qui a posté le commentaire précédent (107), je ne comprends pas les critiques sur la forme de cette enquête publique. Les personnes qui vivent à l'année à Ouessant peuvent se rendre à la mairie qui est, bien logiquement, dans un rayon de 10 km. Pour les autres, les secondaires et les personnes qui ont à cœur de donner leur avis quand bien même elles ne vivent pas sur l'île, il y a la plateforme dématérialisée qui permet d'accéder à tous les documents.</p> <p>Je doute qu'ailleurs le choix des dates et horaires des permanences des enquêteurs soit fait en fonction des disponibilités et possibilités de déplacement des résidents secondaires ! C'est très bien que beaucoup de gens s'intéressent à l'avenir d'Ouessant, mais les premiers concernés sont les habitants, n'en déplaise à certains, et l'enquête publique est donc avant tout faite pour eux.</p> <p>Quant aux réunions publiques et permanences d'Akuo et Sabella, elles ont quasiment toutes eu lieu en soirée. Argument donc malvenu...</p>
@109	26/4	<p>ARIK TESTO Rue de la Croix 65 01050 BRUXELLES arik.testo@gmail.com</p>	<p>Le système énergétique actuellement en place à OUESSANT (générateurs Diesel) est un désastre aussi bien économique qu'écologique et ne peut être pérenne. Le vent, le soleil et la mer sont des éléments indissociables d'Ouessant et peuvent, à travers ce projet, lui apporter son indépendance énergétique. Solaire et éolien sont 2 énergies qui sont déjà les moins chers aujourd'hui ou qui le seront bientôt, selon les sites. Les énergies marines viennent compléter ces énergies variables avec un approvisionnement 100% prévisible, et permettant une meilleure gestion des variations sur le réseau. Un projet unique au monde, une fierté pour la France et pour Ouessant !</p>
@110	26/4	Antoine VENEL	<p>Je suis favorable à ce projet, qui contribue au développement d'aménagements permettant un approvisionnement en énergies renouvelables, tout en respectant l'environnement.</p>
@111	27/4	<p>Aude AYMÉ Maison Airelle - Penarlann 29000 ILE D'OUESSANT</p>	<p>Monsieur le Commissaire-enquêteur, Monsieur le Préfet, Je pense que vous ne serez pas dupes des quelques commentaires copiés-collés qui essayent de dénaturer ce débat.</p>

		aymeau@gmail.com	<p>Nous savons que ce sont les intéressés promoteurs du projet PHARES qui, sans implication personnelle, « balancent » des commentaires répétitifs, aux termes de VRP.</p> <p>Pour nous, Ouessantins, ou néo Ouessantins, ou touristes amoureux de cette île, depuis parfois des décennies, ayant choisi cette île, nous ne voulons pas la gâcher, la saccager. Nous voulons la protéger des prédateurs. Nous ne pourrions accepter ce projet.</p> <p>Beaucoup d'arguments ont été évoqués d'une manière sincère et factuelle :</p> <p>Manque de transparence, méthodes douteuses, manque de bilans, d'études chiffrées, de réflexion sur le long terme, des coûts carbone etc. ....</p> <p>Sur cette île d'autres techniques doivent être envisagées. En face de telles « machines », le particulier doit être entendu et respecté dans ses analyses fines de l'avenir en jeu.</p> <p>L'île est déjà en dérive. Pourtant on la croyait protégée par sa beauté ou par les lois !</p> <p>L'union fera la force, à la mesure de la force tempétueuse de Ouessant.</p> <p>Trop de compromissions, manipulations, intérêts, manque d'exemplarité à notre époque.</p> <p>Je ne suis pas un robot et je signe encore.</p> <p>Aude Aymé</p>
@112	27/4	<p>VALLET la loge 56420 PLUMELEC svallet@free.fr</p>	<p>Les projets sont portés par une "société écran" de type société anonyme, capitalisée à 1000€ depuis 2016, et dirigée par AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS.</p> <p>L'adresse de cette société est une simple boîte à lettre.</p> <p>192 sociétés sont officiellement domiciliées à cette adresse, dont une vingtaine portant le préfixe AKUO.</p> <p>La société AKUO qui dirige la société PHARES est-elle même capitalisée à 1000€.</p> <p>Elle est dirigée par une autre AKUO (ENERGY) domiciliée au même endroit et par un M. Steve Arcelin qui a par ailleurs 43 mandats.</p> <p>Ce Arcelin dirige aussi la société St Charles Solaire, domiciliée au même endroit qui réalise un chiffre d'affaires de 6Millions € en 2019 sans salarié.</p> <p>ETC ETC</p> <p>Je ne suis pas enquêteur ni journaliste, et il y a peut-être d'autres choses à connaître sur ce projet et ses porteurs. Ces informations publiques devraient suffire inquiéter tous les citoyens et administrations.</p> <p>Ces montages obscurs et visiblement très complexes, voire destinés à complexifier - rendre impossible - toute surveillance et vérification, alors même que ces projets sont très hautement subventionnés par de l'argent public mériteraient des éclaircissements avant tout investissement.</p> <p>Il n'y a absolument aucune raison que les projets d'infrastructure - subventionnés - soient portés par des sociétés écrans "virtuelles" avec des circuits de décision et de financement obscurs.</p>

			En attendant les éclaircissements et simplifications qui s'imposent, il faut suspendre tout projet et investissement.
@113	27/4	Anonyme	<p>Ayant lu les propos pour le moins surprenants pour ne pas dire plus sur Akuo Energy, je me suis renseigné et je vous invite à consulter le site suivant :</p> <p><a href="https://clubinternational.ademe.fr/adh%C3%A9rent/akuo-energy">https://clubinternational.ademe.fr/adh%C3%A9rent/akuo-energy</a></p> <p>Visiblement Akuo fait partie du club Ademe qui fédère des Pme et les Entreprises de taille intermédiaire françaises et innovantes. C'est un fleuron français connu et reconnu par plusieurs prix (Fondation Nicolas Hulot notamment).</p> <p>L'ADEME, agence d'État pour la maîtrise de l'énergie s'est -elle laissée berné par une société écran ? Je vois que les arguments des anti-énergies renouvelables volent de plus en plus haut ! La personne qui s'exprime prend bien soin de dire qu'elle n'est ni journaliste ni enquêteur. On est soulagés et on le laisse à sa "trash investigation" !</p>
@114	27/4	COUTROT Kerivarc'h 29242 OUESSANT elisabeth.coutrot@gmail.com	<p>Avis sur le projet Phares</p> <p>Habitant depuis une dizaine d'années à Ouessant et très concernée par les problèmes environnementaux, j'ai tout d'abord été favorable à ce projet rassemblant plusieurs énergies renouvelables.</p> <p>Plusieurs facteurs m'ont fait changer d'avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'hydrolienne n'est toujours pas en activité, après 6 ans d'essais payés en partie par les contribuables (40% de subventions publiques, Région Bretagne et Ademe, mais impossible d'avoir plus de précisions). Aucun élément ne permet d'affirmer qu'elle sera un jour à même de fournir de l'électricité de façon régulière et durable. L'étude d'impact environnemental est insatisfaisante puisque les dispositifs d'enregistrement ont été endommagés lors de la première installation en avril 2015 et remis en marche lorsque l'hydrolienne était au repos.</li> </ul> <p>Cette technologie n'est manifestement pas mature, il est inconséquent d'en faire un des piliers d'un projet aussi ambitieux que le projet Phares.</p> <p>On peut aussi évoquer les 3 bâtiments prévus à Arlan en haut de la plage, qui ne font l'objet d'aucune intégration paysagère. On notera que les deux Algeco actuels font du bruit même quand l'hydrolienne n'est pas dans le Fromveur ! Ils consomment donc de l'électricité produite par la centrale au fioul...</p> <p>Si, comme il est probable, l'hydrolienne ne fonctionne pas de façon satisfaisante d'ici 2 ans, que se passera-t-il ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les panneaux photovoltaïques : le côté nord de la colline St Michel sera couvert de panneaux sur 2 000 m<sup>2</sup>, ils pourront être repliés dans des conteneurs si besoin (?). Pas d'informations sur le sol (sera-t-il bétonné ?), n'est-il pas étonnant d'orienter des panneaux solaires vers le nord ?</li> </ul>

		<p>Par contre c'est une bonne chose d'utiliser les toitures des bâtiments municipaux.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Et enfin, la cerise sur le gâteau : l'éolienne, qui fera 50 % du mix énergétique, donc indispensable à la réussite du projet. On sait que l'éolien est un sujet qui fâche, donc on n'en a pas trop parlé dans les réunions publiques. On pourrait même penser que le choix de la taille du fût, quelques mètres en-dessous de la taille réglementaire imposant une enquête publique, n'a pas été fait au hasard.</li></ul> <p>Le choix du site, la péninsule de Penn Arland, est le pire qui puisse être : zone protégée et classée, présence d'un cromlech quasiment unique en France (ils sont tous en Grande-Bretagne), zone de passage des oiseaux migrateurs (qui migrent de nuit principalement, ils ne verront pas les pales), zone de nidification de craves à bec rouge (oiseau emblématique de l'île), de busards des roseaux et autres rapaces.</p> <p>Ce site paraît impossible, et aucun autre endroit de l'île ne peut accueillir impunément pareil engin, ce territoire est trop petit, trop sauvage, trop préservé !</p> <p>On nous annonce une éolienne, mais une deuxième (au moins) sera nécessaire en cas d'échec de la production d'électricité de l'hydrolienne.</p> <p>L'autonomie énergétique n'est qu'un leurre, nous serons toujours dépendants des entreprises qui fabriquent, installent, font la maintenance, importent les matériaux de Chine ou d'ailleurs. De plus, les machines installées sont susceptibles de s'arrêter pour diverses raisons. L'éolienne sera arrêtée en cas de vent supérieur à 90km/h, ce qui représente en moyenne 45 jours d'octobre à mars (relevé météo des 3 dernières années). L'hydrolienne tombera probablement en panne. Dans cette optique, un câble sous-marin peut être une première solution qui permettrait de fermer la centrale au fioul, ce que ne permet pas le projet Phares.</p> <p>Des solutions à plus petite échelle et individuelles seraient plus maîtrisables par les habitants, la première action étant une aide plus importante à l'isolation des maisons, particulièrement pour ceux qui n'ont pas les moyens de le faire. Renov'îles c'est bien, mais insuffisant. Si l'argent donné à Sabella depuis des années avait été consacré à l'isolation du bâti ouessantin...</p> <p>Le PNRA (Parc naturel régional d'Armorique) a donné en octobre 2020 un avis défavorable au projet éolien d'Akuo, « dans l'attente d'un nouveau projet qui ferait la preuve d'une acceptation paysagère, environnementale et sociale ».</p> <p>Je souscris totalement à cet avis, ainsi qu'à l'avis de l'Association naturaliste d'Ouessant (qui sera déposé sur ce site) et appelle de mes vœux une refonte du projet avec une vraie concertation des habitants, un vrai travail collectif pour et par les habitants de l'île, et non un projet concocté par une entreprise privée.</p> <p>Un premier pas a été fait avec la création du Collectif Vent de Bout', qui initie de façon bienveillante et ouverte une réflexion et propose une pétition contre l'éolienne et pour construire ensemble un projet accepté par tous.</p>
--	--	--

			Elisabeth Coutrot
@115	27/4	ASSOCIATION NATURALISTE D'OUESSANT C/o Aline VECCHIALI Le Bourg 29242 OUESSANT  ano.asso@yahoo.fr	<p>Avis de l'Association Naturaliste d'Ouessant (ANO) portant sur le projet d'implantation de deux hydroliennes dans le passage du Fromveur et projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur l'île d'OUESSANT</p> <p>En préalable, l'ANO tient à indiquer qu'elle ne peut qu'être favorable à la volonté de diminuer l'émission des gaz à effet de serre pour la production énergétique de l'île d'Ouessant. Elle constate néanmoins que cette volonté repose sur l'idée quelque peu dogmatique d'une autonomie énergétique de l'île. Or, si l'objectif de réduction des émissions carbonées est louable, il ne peut reposer uniquement sur ce principe. En effet, la vraie question n'est pas de savoir si l'énergie consommée est produite sur l'île, mais plutôt de savoir si cette énergie, même produite à l'extérieur de l'île, l'est avec des techniques moins polluantes qu'actuellement. Dans cette optique, l'idée de l'alimentation de l'île par un câble tiré depuis le continent et qui transporterait une énergie en partie produite par les nombreux parcs éoliens implantés sur le littoral aurait méritée d'être sérieusement explorée.</p> <p>À titre d'exemple, le nouveau câble de 15 km, double (électrique et fibre optique d'un seul tenant), qui a été installé en 2015 pour alimenter Belle-Île a coûté 8 millions d'Euros. Et il fonctionne parfaitement. De l'aveu même de Sabella, l'implantation de la première hydrolienne D 10 est chiffrée à plus de 14 millions d'Euros. Et elle n'a, à ce jour, produit aucune énergie utilisable pour l'île.</p> <p>Par ailleurs, si le changement climatique est devenu le symbole de l'urgence environnementale, la menace du changement climatique ne doit pas faire oublier les autres aspects de la crise environnementale globale et, certainement, le plus dramatique à court terme : le déclin de la biodiversité. La reconquête et le maintien en bon état des écosystèmes sont des leviers fondamentaux pour l'adaptation locale au changement climatique. Dans le contexte de crise majeure de la biodiversité, concilier développement des énergies renouvelables en réponse à la réduction des énergies fossiles et conservation de la biodiversité est donc un enjeu majeur. Or, l'ANO considère que le projet « PHARES » repose sur des constats biaisés et des solutions inadaptées au contexte de l'île d'Ouessant.</p> <p>L'ANO constate que ces projets ne font que déplacer les problèmes sans les résoudre pour les raisons suivantes.</p> <p>- Il est patent que l'actuelle usine de production d'énergie installée sur l'île, qui utilise le fuel comme carburant, ne sera pas démantelée et continuera à fonctionner. Le projet ne vise donc pas à remplacer cette usine polluante mais cumulera ses impacts avec les siens. Il est aussi permis de s'interroger sur la bonne</p>

		<p>utilisation des fonds publics puisque cette usine a bénéficié très récemment d'une cure de jouvence coûteuse visant à fiabiliser son fonctionnement.</p> <p>- Plutôt que d'opter pour des projets coûteux et peu adaptés à l'échelle de l'île et à sa valeur patrimoniale, une approche plus « sensible » nous semble à privilégier pour l'île. Celle-ci doit porter notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>o une isolation massive des maisons d'habitation et des équipements publics, dont certains sont de véritables passoires thermiques. Les aides actuellement offertes par l'État permettraient de faciliter cette transition ;</li><li>o l'incitation à l'installation d'équipements individuels (éoliennes et panneaux solaires) tout en prenant en compte une insertion paysagère adaptée. Ces équipements pourraient d'ailleurs être mis en place de façon prioritaire sur les bâtiments publics pour créer une dynamique positive et montrer la voie.</li></ul> <p>L'ANO émet des doutes sur la sincérité de cette enquête publique. En effet, celle-ci ne porte que les projets d'hydroliennes et de panneaux solaires alors que les informations communiquées par la commune et le développeur font toutes état d'un « mix-énergétique » fondée sur trois piliers : hydrolien, solaire, éolien. L'ANO constate que le projet d'installation d'une éolienne à Lann Penn Arlann n'est pas soumis à avis dans le cadre de cette enquête. La raison réglementaire évoquée, portant sur la hauteur de l'éolienne, 42 m et donc inférieure de 8 m à la hauteur nécessaire pour déclencher une enquête publique, est particulièrement discutable. Il est, en effet, permis de s'interroger sur le choix technologique adopté par le développeur, qui semble fait pour s'affranchir de cette enquête. Face à cette situation, l'ANO intégrera donc, dans cet avis, le projet d'éolienne, projet qui est d'ailleurs évoqué et pris en compte dans le cadre des effets cumulés des deux autres projets.</p> <p>Il faut également relever que les études d'impact mises en consultation du public, bien que comportant un nombre de pages impressionnant, n'apportent que peu d'informations directement liées au projet. En effet, une part très significative des documents fournit des informations générales qui peuvent être « recyclées » d'un dossier à l'autre. Cela conduit à des difficultés pour trouver les informations utiles. Et globalement, les impacts identifiés par les bureaux d'études sont systématiquement minimisés.</p> <p>Enfin, on notera que les travaux de l'ANO sont systématiquement ignorés et qu'ils ne figurent pas dans la liste des références consultées.</p> <p><b>PROJET HYDROLIENNE :</b> Le projet développé par SABELLA repose sur une technologie expérimentale qui n'a pas fait la preuve de sa fiabilité. Depuis plusieurs années, les expériences de mise à l'eau d'une hydrolienne dans le courant du Fromveur se succèdent avec autant d'échecs. Il convient de préciser que ces expérimentations sont</p>
--	--	--

		<p>massivement subventionnées par des fonds publics dont il est permis de douter de la bonne utilisation. Le caractère expérimental de ces machines ne peut pas servir de caution à cette gabegie.</p> <p>Les impacts de ces hydroliennes sur l'environnement sont jugés mineurs par le développeur. Toutefois, l'étude d'impact qui accompagne le dossier ne permet pas d'apprécier la réalité de cette affirmation. En effet, les dispositifs d'enregistrements permettant d'étudier le comportement de la faune ont fonctionné alors que l'hydrolienne ne produisait pas. Il n'est donc pas possible d'en tirer des enseignements opérationnels.</p> <p>En tout état de cause, les impacts majeurs de ces hydroliennes portent sur les points suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact du raccordement de l'hydrolienne au poste installé à Porz Arland n'est pratiquement pas étudié. Par ailleurs, l'insertion paysagère de ce poste est très largement omise et minimisée. Les bâtiments temporaires constituent de plus une véritable verrue qui aurait déjà dû être traitée depuis longtemps. En effet, le caractère temporaire de ces bâtiments est difficilement défendable alors qu'ils sont maintenant installés depuis près de trois ans.</li> <li>- Les impacts ont été envisagés avec une hydrolienne alors qu'il est prévu d'en installer deux. Les impacts cumulés des deux hydroliennes ne peuvent donc réellement être appréhendés.</li> <li>- Compte-tenu du manque de fiabilité avéré de ces équipements, les opérations de maintenance nécessitées pour réparer ces hydroliennes génèrent des perturbations additionnelles pour la faune (mammifères marins notamment) dans un secteur reconnu comme d'importance majeure dans le secteur.</li> </ul> <p>Enfin, aucune perspective argumentée n'est fournie sur le nombre d'hydroliennes qui pourraient être installées à terme. À l'origine il en était prévu une, aujourd'hui deux et demain ?</p> <p><b>PROJET PANNEAUX SOLAIRES</b></p> <p>L'étude d'impact minimise fortement les impacts faunistique et floristique de ce parc. La surface d'implantation est très importante à l'échelle de l'île et constitue une artificialisation majeure supplémentaire dont les conséquences ne peuvent être neutres.</p> <p>L'étude évoque les espèces d'oiseaux nicheuses sous l'angle quasi unique de la présence de couples reproducteurs sur et à proximité du site d'implantation. Qu'en est-il des impacts potentiels sur les oiseaux migrateurs ? Le phénomène de réverbération est étudié mais ses conclusions sont peu convaincantes. Comme pour les autres projets, l'application de la séquence « éviter, réduire et compenser » n'est pas satisfaisante. En effet, l'évitement n'est même pas abordé. Quant aux variantes envisagées, les développements tiennent en une page.</p> <p>Plus globalement, l'étude donne l'impression d'être bâclée et ses conclusions sont sujettes à caution.</p>
--	--	--

		<p><b>PROJET EOLIEN</b></p> <p>Ce projet n'est pas soumis à l'avis du public car son gabarit se situe sous le seuil nécessitant une enquête publique et une étude d'impact. Toutefois, elle fait partie intégrante du projet « Phares » qui indique clairement que l'indépendance énergétique de l'île ne saurait être atteinte sans que les trois types de production énergétique, hydrolien, solaire et éolien, ne soient mis en œuvre en même temps.</p> <p>Si la production d'énergie d'origine éolienne se caractérise par une faible emprise au sol comparativement à d'autres énergies renouvelables, cette filière n'est pas exempte d'externalités négatives sur la biodiversité. Dès les années 1990, en général, plusieurs impacts ont été constatés, dont les deux principaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la mortalité par collision avec les pales ou par barotraumatisme chez les oiseaux et chauve-souris : des estimations donnent un ordre de grandeur d'environ 10 chauves-souris pour chaque MW d'énergie éolienne produite si aucune régulation des machines n'est effectuée. Même de faibles densités d'éoliennes sont susceptibles d'occasionner suffisamment de mortalité pour impacter la démographie d'espèces longévives. C'est par exemple le cas de population espagnole de Percnoptères d'Égypte (<i>Neophron percnopterus</i>), une espèce classée en danger à l'échelle européenne. C'est également le cas pour les chauves-souris, ainsi pour la chauve-souris cendrée (<i>Lasiurus cinereus</i>), espèce migratrice répartie sur l'ensemble du continent Nord-Américain, le développement des énergies éoliennes est susceptible de conduire à l'extinction de cette population estimée à plus de 2,5 millions d'individus. Des exemples existent également sur certaines îles, dans les Lofoten en Norvège notamment, ou une population entière de Pygargues à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>) a été exterminée en quelques années après l'installation d'éoliennes.</li><li>- On ajoute à cet impact la perte d'attractivité des habitats engendrée par la présence d'éoliennes, ce second impact bien connu chez les oiseaux vient d'être documenté également pour les chauves-souris. Chez les chauves-souris, cet effet est mesurable jusqu'à une distance d'au moins un kilomètre et se traduit par une diminution progressive de l'activité au fur et à mesure qu'on se rapproche des éoliennes.</li></ul> <ol style="list-style-type: none"><li>1 - L'éolienne serait installée sur un site particulièrement sensible sur un plan paysager, puisque située sur la péninsule de Lann Penn Arland, un des secteurs les plus sauvages de l'île. Elle serait de surcroit installée dans un site classé au titre de la Loi du 10 mai 1930 sur la protection des sites et des paysages. L'impact paysager de cette éolienne sera majeur et constituera un des premiers éléments que les visiteurs verront lors de leur arrivée par bateau au port du Stiff. Elle est enfin située dans une zone considérée comme non compatible avec l'installation d'éolienne sur la carte de vocation des sols annexée à la Charte du Parc Naturel Régional d'Armorique</li><li>2 - Elle sera installée à proximité quasi immédiate d'un Cromlec'h, site mégalithique d'origine préhistorique et possédant un fort intérêt archéologique</li></ol>
--	--	--

		<p>3 - Pour ancrer correctement l'éolienne afin qu'elle résiste aux vents violents qui règnent régulièrement dans le secteur, il va falloir couler une dalle de béton dont la surface va atteindre au minimum 80 m<sup>2</sup>. Or, Lann Penn Arlann est une des zones à enjeux pour la flore de l'île. À cet endroit, se trouvent des habitats remarquables, visés par Natura 2000 (notamment les pelouses de falaises littorales 1230 et les landes sèches), de même que plusieurs espèces végétales protégées (l'Ophioglose du Portugal et l'Isoète épineux). Isoetes histrix, est protégée au plan national et figure à l'annexe II de la Directive européenne dite « Faune, Flore, Habitats » (Kerbirou et al. 2008, Kerbirou et al. 2012)</p> <p>4 - L'accès au site d'implantation de l'éolienne n'est pas possible actuellement par la route sans des travaux d'aménagement pour permettre l'accès en faisant un détour. Ce qui va augmenter bien sûr les impacts au sol dans des proportions considérables. Et il est clair que l'utilisation de moyens aériens (hélicoptères) n'est pas envisageable, au moins pour les éléments les plus lourds et les plus imposants.</p> <p>5 - Les suivis menés par les ornithologues à l'automne depuis plus de 30 ans démontrent que le site d'implantation de l'éolienne est situé à l'intérieur d'un couloir de migration particulièrement important. Les effectifs concernent de façon cumulée des dizaines de milliers d'individus d'espèces, pratiquement toutes protégées, et dont certaines possèdent des statuts de menace importants à l'échelle française et européenne. Il ne fait aucun doute que si cette éolienne était installée à l'emplacement prévu, la mortalité aviaire par collision avec les pales serait très significative. Il faut également noter qu'en 2021, une colonie de Mouettes tridactyles (<i>Rissa tridactyla</i>) a tenté de s'installer sur des îlots situés à la pointe de Penn Arland. Cette espèce nichait autrefois à proximité des falaises du Stiff mais a déserté l'île depuis plus de 20 ans. Le retour de l'espèce en tant que nicheuse à Ouessant, s'il se confirme, est un événement notable alors qu'elle disparaît ou régresse fortement dans de nombreux autres sites de reproduction bretons. L'éolienne et les travaux associés occasionneront un risque de mortalité et de perturbation qui pourrait impacter la dynamique de population de cette colonie pionnière, voire la faire désertier par les oiseaux. Le secteur de Lann Penn Arlann abrite plusieurs espèces nicheuses d'intérêt communautaire (Espèce Annexe I Directive Oiseaux) : le Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) et le Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>), espèces susceptibles d'être impactées par l'éolienne du fait de leur hauteur de vol. Pour cette dernière espèce, les falaises de Lann Penn Arlann abritent 2 des 13 couples reproducteurs de Craves à bec rouge. De plus, il convient de rappeler que non seulement la Bretagne abrite une population isolée de cette espèce (et constitue un isolat génétique) mais que la population de Craves à bec rouge de l'île d'Ouessant représente plus de 25% des effectifs régionaux. Compte-tenu de la biologie de l'espèce et de ses habitudes de vols, les cas de mortalité due aux collisions avec les pales de l'éolienne sont très probables. Enfin, la dynamique de cette population est particulièrement fragile, la disparition d'individus adultes, même à des taux très faibles d'un ou deux individus/an conduirait très certainement à l'extinction de cette population. Notons également</p>
--	--	--

			<p>que ces falaises abritaient, il y en a encore moins de 20 ans, un des rares couples de Grands corbeaux (<i>Corvus corax</i>) bretons. L'éolienne condamnerait toute tentative de recolonisation du site par cette espèce. Enfin, en termes d'espèces migratrices, le site de Lann Penn Arlann, est un des sites majeurs de Bretagne pour le stationnement migratoire du Pluvier guignard (<i>Charadrius morinellus</i>), espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive européenne dite « Oiseaux ».</p> <p>6 – Le dossier qui fait figure d'étude d'impact est d'une indigence rare, tant sur le fond que sur la forme. Outre qu'on y trouve des affirmations discutables, il ne mentionne aucun des impacts majeurs de cette éolienne, notamment sur les habitats, la faune et la flore. Le dossier minimise de façon caricaturale l'impact paysager de cette éolienne. Et l'étude ne fournit pratiquement aucune information sur les éventuelles solutions d'implantation alternatives, ce qui constitue une entorse flagrante à la séquence « éviter, réduire, compenser ». Le dossier fait également l'impasse sur les mesures de réduction d'impact en omettant, par exemple, d'évoquer les conséquences des aménagements routiers qui seront nécessaires pour permettre l'accès au site du chantier. Toujours sur le volet réduction, il manque d'information sur le type de bridage envisagé pour limiter les périodes à fort risque accidentogène (exemple période de faible vent nocturne, pour éviter la mortalité de chiroptères). Et il n'est fait mention d'aucune mesure compensatoire. Enfin, il n'y a pas d'informations précises sur la façon dont l'éolienne sera démantelée à l'issue de son exploitation (30 ans environ) et notamment sur les modalités d'enlèvement de la dalle support en béton et de la remise en état des lieux.</p> <p>Pour conclure sur ce projet d'éolienne, il faut noter qu'il est totalement incompatible avec les objectifs figurant dans la charte du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA). Ce dernier a déjà formulé un avis défavorable à ce projet.</p> <p>Références bibliographiques</p> <p>Kerbiriou, C., Leviol I., Jiguet, F. &amp; Julliard R. 2008. The impact of human frequentation on coastal vegetation in a biosphere reserve <i>Journal of Environmental Management</i> 88 : 715-728</p> <p>Kerbiriou C., Le Viol I. &amp; Cain C. 2012. Flore remarquable de l'île d'Ouessant. <i>NaturEussa</i> 3 : 70-80</p> <p>En conclusion des éléments qui précèdent, l'Association Naturaliste d'Ouessant donne un avis défavorable à ces projets en raison des nombreuses incohérences et erreurs qu'il comporte. Elle souhaite attirer l'attention du Commissaire-enquêteur sur le caractère non sincère de cette enquête puisque le projet « Phares » repose sur trois projets dont l'un d'entre eux, l'éolienne, n'est pas soumis à l'avis du public. Enfin, l'ANO regrette que l'enquête publique ait été maintenue en période de confinement liée à la pandémie de COVID-19, cette situation ne permettant pas une information optimale du public.</p>
--	--	--	---

<p>@116 @117</p>	<p>27/4</p>	<p>Mme Isabelle Le Bal (née Cozan) 2 ter rue de l'hippodrome 29000 QUIMPER <i>Conseillère régionale de Bretagne</i> <i>Élue au bureau PNRA</i></p>	<p>Contrat d'action publique pour la Bretagne autrement nommé : Pacte Girondin. Je me permets de porter ci-après à votre connaissance quelques extraits du Contrat d'action publique pour la Bretagne qui, instauré en février 2019 entre le Préfet de région et le conseil régional de Bretagne, mettait en place un nouveau mode d'action décentralisée, afin d'établir la confiance entre les citoyens des territoires et les différents niveaux de collectivités. Ce contrat prévoit quelques modes opératoires concernant la transition énergétique et notamment les énergies marines. Il envisage notamment une déconcentration des financements de l'ADEME au niveau régional pour répondre au plus près aux besoins locaux. Il est important que ces éléments soient portés à la connaissance des citoyens, bien que partiellement et numériquement, j'en citerai seulement 3 extraits mais il est évident que cela restera insuffisant. Illustration d'une confiance entre l'État et les territoires 1- "Aussi les collectivités bretonnes ont-elles entendu avec intérêt la proposition d'expérimenter en Bretagne un « Pacte girondin » exprimée par le Président de la République pour conforter la relation de confiance et de responsabilité entre l'État et les territoires" Défense d'une gouvernance bretonne sur les grands enjeux de développement durable "L'engagement partagé de l'État et du Conseil régional vise à renforcer l'efficacité de l'action publique au service d'un développement du territoire durable et solidaire répondant aux grands enjeux régionaux partagés, au service desquels les collectivités bretonnes ont démontré leur investissement : ? améliorer l'accessibilité de la Bretagne et la mobilité du quotidien ; ? accélérer les transitions énergétiques et écologiques en prenant appui sur la gouvernance bretonne ; ? conforter l'équilibre social et territorial, fondement de son modèle de cohésion et d'aménagement du territoire ; ? valoriser le caractère maritime de la Bretagne, réalité majeure de la spécificité bretonne ; ? renforcer la compétitivité bretonne en prenant appui sur les compétences humaines, avec un fort ciblage sur les productions agricoles et agro-alimentaires ; ? renforcer le rayonnement breton par la valorisation de son identité, de ses cultures et de ses langues. Ces grands enjeux s'inscrivent dans la démarche collective de la Breizh COP, pour un projet régional de développement durable. " De la nécessité d'une concertation sans regrets "L'échelle régionale comme échelle de construction des politiques énergétiques : Dans le domaine de la transition énergétique, l'État et le Conseil régional partagent, depuis l'élaboration du Pacte électrique breton en 2010, l'ambition d'engager la Bretagne dans la transition énergétique. Les deux acteurs co-pilotent un ensemble de dispositifs structurants en faveur de la rénovation énergétique de</p>
----------------------	-------------	--	---

			<p>l'habitat, du bâtiment durable et des éco-matériaux, du déploiement de l'éolien terrestre, des énergies marines, de la biomasse et de ses ressources, du biogaz...</p> <p>Ils sont conduits en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, opérateurs publics, acteurs socio-économiques, associations).</p> <p>L'État engage une expérimentation de forte déconcentration des crédits ADEME à la direction régionale, permettant au Préfet de région, dans le respect des grandes priorités définies par le Conseil d'administration de l'ADEME, d'orienter les actions de l'ADEME sur les priorités régionales partagées en conférences bretonnes de la transition énergétique et des ressources. "</p> <p>Par conséquent, il aurait été important de porter à la connaissance du public</p> <p>Si l'ADEME de BRETAGNE s'est prononcée favorablement sur le principe de la production d'Énergies renouvelable sur Ouessant d'une part et d'autre part si ce projet correspond aux priorités qu'elle entend défendre en termes de financements croisés. Son avis aurait été précieux à la fois sur la pertinence de l'équilibre des trois sources de production proposées, mais également sur l'équilibre financier et son bénéfice pour les populations concernées que ce soient les particuliers bénéficiaires ou les activités économiques.</p> <p>Les avis des chambres consulaires : cci, métiers et agriculture et pêche ne sont pas clairement exposés.</p> <p>La gouvernance bretonne en termes d'élaboration de nouvelles stratégies de transition énergétique doit pouvoir se retrouver dans un projet comme celui de Ouessant, mais cela semble avoir été oublié dans les éléments portés au dossier. Sous réserve d'inventaire, car les conditions de consultation et d'échanges ne sont pas optimales.</p> <p>Isabelle Le Bal</p>
@118	27/4	Anonyme	<p>"Or, si l'objectif de réduction des émissions carbonées est louable, il ne peut reposer uniquement sur ce principe. En effet, la vraie question n'est pas de savoir si l'énergie consommée est produite sur l'île, mais plutôt de savoir si cette énergie, même produite à l'extérieur de l'île, l'est avec des techniques moins polluantes qu'actuellement. Dans cette optique, l'idée de l'alimentation de l'île par un câble tiré depuis le continent et qui transporterait une énergie en partie produite par les nombreux parcs éoliens implantés sur le littoral aurait méritée d'être sérieusement explorée."</p> <p>L'observation de cette association, l'ANO est grandiose : demander aux continentaux de supporter des parcs d'éoliennes à côté de chez eux pour alimenter Ouessant ! Il fallait y penser ! Mais à part les éoliennes du continent il y a aussi les centrales nucléaires, et les centrales thermiques qui alimentent (difficilement) la Bretagne. Pour une association naturaliste, je m'attendais à davantage de discernement.</p> <p>Les critiques sur un tel projet sont faciles, parfois fondées, parfois fausses ou invérifiables, parfois de bonne foi, souvent de mauvaise foi mais je ne vois pas l'once d'un début de solution alternative répondant aux enjeux.</p>

@119	27/4	<p>Ondine MORIN Gorre Kéar 29242 ÎLE D'OUessant  ondine-morin@orange.fr</p>	<p>Certains essais d'hydroliennes ont mené au pire. Sans nul doute que l'entreprise qui s'entête à tester ces machines au cœur du courant le plus puissant d'Europe est au courant des ravages réalisés dans la baie de Fundy en 2016 :</p> <p>« 20 000 animaux marins trouvés morts dans une baie où une hydrolienne vient d'être installée. Le 28 décembre dernier [2016] 20 000 animaux marins (au moins) se sont échoués, sans vie, sur les plages de St Mary dans la baie de Fundy au Canada. Un échouage massif inquiétant par son nombre, mais surtout par la très grande diversité des espèces présentes. Il s'agit principalement de poissons, de crabes, de langoustes, coquillages, mollusques, étoiles de mer, et même d'une baleine à bosse. Le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) a expliqué que les chercheurs n'ont aucune conclusion à proposer. Les tests effectués afin de déceler de possibles toxines dans les poissons morts se sont révélés négatifs. Une modification notable de l'environnement marin est pourtant survenue avec l'installation en novembre 2016 d'une hydrolienne immergée de 2 MW et 1 000 tonnes pour 16 mètres de diamètre, désormais raccordée au réseau électrique. Il s'agit d'une hydrolienne DCNS installée par Cape Sharp Tidal, coentreprise créée par Emera et OpenHydro (DCNS), dont l'objectif est ce projet de démonstration de 4 MW (2 hydroliennes) raccordé au réseau dans la baie de Fundy. L'installation de la deuxième hydrolienne est déjà programmée." "L'impact des hydroliennes sur la vie marine n'est pas connu. L'Association des pêcheurs côtiers de la baie de Fundy a tenté en vain de suspendre cette installation en attendant d'études plus complètes sur l'impact des hydroliennes sur la vie marine. Colin Sproul, porte-parole des pêcheurs : « Il y a peut-être moyen d'exploiter un jour la puissance [des marées] dans le Passage Minas. Mais certainement pas avec des dispositifs de production d'énergie marémotrice. C'est très mauvais pour l'environnement ! ». Comment peut-on imaginer continuer ces essais d'apprentis sorciers au cœur de la mer d'Iroise et dans ce courant si puissant du Fromveur, la base même de toute la vie sous-marine autour d'Ouessant ? Cette biodiversité aquatique tient à un équilibre si fragile et déjà tellement endommagé par l'Homme et ses pratiques. Nous nous devons de sauvegarder la richesse patrimoniale de eaux d'Ouessant pour les générations futures.</p>
@120	27/4	<p>LE LOUET Sylvie.le-Louet@orange.fr</p>	<p>Sous réserve de faisabilité technique je suis favorable au projet cité plus haut. En effet au vu de l'urgence climatique il me paraît nécessaire de réduire au maximum nos rejets de Co2 surtout lorsque l'on sait que l'énergie produite à Ouessant en rejette beaucoup plus que sur le continent. Je me déclare également favorable à l'implantation de l'éolienne sur l'île. (Même si elle ne fait pas partie de l'enquête publique)</p>

			<p>À ce propos il me semble qu'il est possible d'arrêter temporairement les éoliennes lors du passage des oiseaux migrateurs.</p> <p>La solution du câble sous-marin ne me paraît pas pertinente lorsque l'on sait que la plus grosse partie de l'électricité produite en France provient d'un parc nucléaire vieillissant générant des déchets dont on ne sait trop quoi faire à part les laisser en cadeau aux générations suivantes. J'ajoute également que EDF arrête certains réacteurs lors des épisodes caniculaires qui ont toutes les chances de se reproduire dans le futur. Si l'île peut produire de l'électricité fiable et plus propre (elle ne l'est jamais tout à fait) c'est très bien.</p>
@121	27/4	Anonyme	<p>Avis défavorable !</p> <p># Une concertation ratée (ou faussée, usurpée ?)</p> <p>La "concertation" menée, basée uniquement sur des réunions publiques et des permanences, est l'exemple type de concertation ratée pour un projet d'une telle envergure. À croire que cela ait été fait exprès pour associer au minimum les ouessantins !</p> <p>Ici, la concertation repose principalement sur des réunions d'informations ou cours desquelles les projets ont été présentés à la population à coups de PowerPoint et de quelques questions-réponses de fin de réunion. Insuffisant. Au vu de l'ampleur du projet pour l'île (investissements très forts, impact paysager voire écologique sur du long terme), une vraie concertation aurait été nécessaire. Une vraie concertation, c'est questionner les habitants en amont sur leurs besoins, leurs envies, ce qu'ils sont prêts à accepter ou non. Il s'agit ensuite, sur la base d'un travail technique mené par des experts (d'Akuo ou de Sabella dont je ne renie pas les compétences), de proposer diverses hypothèses à la population et aux élus municipaux. Pour chaque solution, on présente les avantages et inconvénients sur tous les aspects : économiques, techniques, environnementaux... Ici, ces deux phases n'ont pas été réalisées. Le Conseil municipal n'a d'ailleurs, selon mes informations, jamais été sollicité ! Incroyable ! Quel manque de démocratie flagrant !</p> <p>Par exemple, il me semble évident de poser les questions suivantes : la population et le conseil municipal souhaitent-ils dans leur majorité une île autonome en énergie, au prix de quelques impacts économiques (facture d'électricité par exemple), paysagers, environnementaux... ? Nous n'avons pas été questionnés là-dessus. Quelles sont les diverses solutions possibles pour un modèle énergétique plus durable ? On nous a imposé des solutions ! Peut-être que ces grands experts techniques prennent les ouessantins pour des idiots et pensent qu'il n'est pas nécessaire de leur présenter ces études techniques et notamment les rapports coûts-bénéfices....</p> <p>Pourtant, l'on sait mener de vraies concertations à Ouessant. Le projet de relance agricole a été mené selon une concertation meilleure, avec notamment des enquêtes réalisées auprès des habitants pour les sonder, avant de présenter les projets en réunions publiques. Rien de ça ici pour un projet plus couteux et engageant.</p>

			<p># Une hydrolienne non fonctionnelle</p> <p>Depuis plusieurs années, les expérimentations se succèdent pour implanter une hydrolienne dans le Fromveur. À chaque fois, une immersion en fanfare : presse, politiques et grands acteurs sont invités à visionner l'immersion du bijou technologique. Sauf que plusieurs fois, quelques jours plus tard, et dans une étonnante grande discrétion, l'hydrolienne était relevée. Sic. A l'heure actuelle, si l'on se base sur les résultats de la dernière expérimentation, l'hydrolienne ne fonctionne toujours pas correctement. Certes, on pourra nous vendre à la prochaine émergence que cette fois-ci les problèmes ont été résolus. Cette fois c'est la bonne, elle pourra être émergée sans besoin régulier de maintenance et avec une prévision de production conforme aux modèles. Sauf que ce discours, s'il peut tenir une ou deux fois dans ce contexte de technologie innovante, ne tiens désormais plus. Le prototype ne marche pas, arrêtons de s'obstiner en profitant de l'argent public ! D'ailleurs, un manque de transparence est à noter sur les fonds utilisés. Le Fromveur est un système trop complexe pour implanter une telle machine. La machine demande une maintenance régulière, qui n'est pas possible physiquement (peu de marées favorables dans l'année) et économiquement (coût trop élevé pour relever l'hydrolienne).</p> <p>Et qu'en est-il des impacts écologiques ? Les capteurs posés n'ont jamais fonctionné ! Tout cela manque de sérieux.</p> <p>Avis défavorable sur l'ensemble du projet PHARES sur la base de ces éléments. Je vous remercie d'avoir pris en considération mon avis.</p>
@122	28/4	<p>MALGORN 4 rue pierre puget 29200 BREST</p> <p>sophie.misscouleur@yahoo.fr</p>	<p>Vous ne devez pas être sans connaître le Contexte réglementaire ?!</p> <p>Les éoliennes d'une hauteur strictement inférieure à 12 mètres n'entrent pas dans le champ d'application du permis de construire. A l'inverse, pour celles dont la hauteur est égale ou supérieure à 12 mètres, un permis de construire s'impose. Dans la mesure où il s'agit d'une installation de production d'électricité destinée à l'autoconsommation, ce permis de construire relève de la compétence du maire ; dans le cas contraire, il relève de la COMPÉTENCE DU PREFET.</p> <p>Concernant l'obligation d'une étude d'impact ou d'une notice d'impact, l'article 59 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 précise :</p> <p>« L'implantation d'une ou plusieurs installations produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dont la puissance installée totale sur un même site de production, au sens du troisième alinéa (2°) de l'article 10 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 précitée, excède 2,5 mégawatts, est subordonnée à la réalisation préalable de l'étude d'impact, définie au chapitre II du titre II du livre 1er du code de l'environnement. Les projets d'implantation, qui ne sont pas subordonnés à la réalisation préalable d'une étude d'impact, doivent faire l'objet d'une notice d'impact ».</p>

		<p>Enfin, l'implantation d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, d'une hauteur supérieure ou égale à 25 mètres, est précédée d'une enquête publique soumise aux prescriptions du chapitre III du titre II du livre 1er du code.</p> <p>En fonction de leur localisation géographique, ces éoliennes peuvent, en outre, relever de réglementations ou de protections spécifiques telles que celles instaurées par la loi « littoral », la loi du 31 décembre 1913 modifiée relative aux monuments historiques, les articles L 341-1 à L 341-15 du code de l'environnement sur les sites protégés, ....</p> <p>Outre l'éolienne elle-même, il y a lieu de prendre en compte dans la consistance d'un parc éolien :</p> <p>Une cabine au pied de chaque éolienne abritant un transformateur et des appareillages électriques de protection : ce local est de taille réduite voire inexistant lorsque le transformateur et les appareillages sont installés dans la base du mât de l'éolienne ; ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des câbles enterrés reliant chaque éolienne au poste de livraison : il s'agit des câbles électriques évacuant l'électricité produite, des câbles téléphoniques permettant de contrôler et de surveiller à distance le fonctionnement des machines ; ?</li><li>- un poste de livraison de l'énergie incluant souvent un local technique : ce bâtiment de petite taille (10 - 20 m2) est le lieu d'arrivée des câbles électriques émanant de chaque éolienne. Il comprend des appareillages de contrôle, de protection, ... ; ?</li><li>- un câble de raccordement au réseau électrique public : jusqu'à présent et de façon générale pour des puissances inférieures à 10 MW, l'évacuation de l'énergie électrique est réalisée en 20 000 volts et en souterrain. Ce câble de raccordement peut être très court voire inexistant si le poste de livraison est situé au point d'injection de l'électricité dans le réseau. Dans l'avenir, avec des projets de puissance supérieure à 10 MW, l'évacuation de l'électricité pourrait nécessiter de recourir dans certains cas à la haute tension (63 000 ou 90 000 volts). Le surcoût de la technologie souterraine pourrait alors inciter certains opérateurs à envisager un raccordement en aérien, avec des impacts environnementaux supplémentaires ; ?</li><li>- des pistes et voies d'accès aux éoliennes : indispensables lors de la phase de chantier, elles permettront la circulation d'engins de travaux publics classiques (pelleteuses, camions, toupies à béton, ...) lors de la réalisation des fondations des éoliennes, des tranchées pour les câbles, des cabines et du poste de livraison. Mais elles supporteront aussi des transports exceptionnels lors de l'acheminement des pièces constitutives des éoliennes et le passage du matériel de montage (grues). Ces pistes et voies d'accès doivent donc avoir une assise suffisamment robuste pour supporter le poids de ces engins et une géométrie spécifique tant en termes de pentes que de rayons de courbure. ?</li></ul> <p>Enfin sont à ajouter aux différents composants précédemment décrits : ?</p>
--	--	--

		<p>- une emprise pour le chantier correspondant à l'aire de montage des éoliennes et à la zone de déplacement et de manœuvre des engins de travaux publics et, pour les plus conséquents, des grues. Le chantier une fois achevé, cette emprise pourra faire l'objet d'une remise en état. Il s'agit donc d'une occupation temporaire du sol qui peut néanmoins avoir des impacts sur la végétation et la faune.</p> <p>? Compte tenu des caractéristiques des éoliennes dans ce type de projet (plus de 12 m de hauteur), ce dernier est subordonné à l'obtention d'un permis de construire. Ce permis de construire ne peut être délivré que si le projet est conforme aux règles et servitudes d'urbanisme.</p> <p>Au-delà des prescriptions ou des sujétions de portée nationale, un document d'urbanisme local (POS ou PLU) peut préciser les règlements applicables à la commune sur laquelle est prévu le projet de parc éolien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le cas des PLU, l'implantation des éoliennes, considérées comme installation d'intérêt général, est autorisée, sauf interdiction explicite,</li> <li>- dans les anciens POS, les éoliennes ne sont autorisées que si elles sont nommément citées dans la liste des constructions et installations acceptées au sein de la zone en question. Dans le cas contraire, une modification ou une révision du document (avec enquête publique) est nécessaire.</li> </ul> <p>A l'appui du permis de construire, l'étude d'impact peut être considérée comme systématiquement requise, dans la mesure où la puissance installée dans ce type de projet est (presque) toujours supérieure à 2,5 mégawatts. Cette étude d'impact porte sur l'intégralité du projet lorsque celui-ci comprend plusieurs tranches.</p> <p>De même, au regard des caractéristiques des aérogénérateurs qui dépassent sensiblement la hauteur de 25 m, ce type de projet doit être précédé d'une enquête publique soumise aux prescriptions du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement (enquête publique dite « Bouchardeau »).</p> <p>? En outre, ces projets sont soumis aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive, telles qu'elles sont définies par le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002.</p> <p>En outre, en fonction de leur localisation géographique et de la hauteur des aérogénérateurs les composant, ces parcs éoliens terrestres peuvent relever de réglementations et de protections spécifiques telles que celles instaurées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, et notamment les articles L 146-2 (coupure d'urbanisation) et L 146- 4-II (espaces proches du rivage) qu'elle institue dans le code de l'urbanisme, ? -</li> <li>- les articles L 341-1 à L 341-15 du code de l'environnement sur les sites protégés (sites inscrit et classé), ?</li> <li>- la loi du 31 décembre 1913, modifiée par la loi du 25 février 1943, sur les monuments historiques, ? -</li> <li>- le code de l'aviation civile et l'arrêté ministériel du 25 juillet 1990. ?</li> </ul>
--	--	--

			<p>cf. L'implantation des éoliennes en Bretagne - Direction de L'environnement Bretagne - Préfecture de la Région Bretagne  <a href="https://bretagne-environnement.fr/implantation-eoliennes-bretagne">https://bretagne-environnement.fr/implantation-eoliennes-bretagne</a>  Monsieur Le Préfet, cette décision repose donc sur vous ... Vous devrez rendre compte aux Ouessantins et aux générations futures !</p>
@123	28/4	Anonyme	<p>Le projet PHARE, est un projet majeur pour le développement d'une véritable filière industrielle en Bretagne au travers d'une technologie naissante qui a prouvé son potentiel.  Les modèles d'hydrolienne prévus par SABELLA sont plus résistants et plus respectueux de la faune marine que d'autres technologies.  Sabella s'appuie sur le tissu économique local et son développement aura des retombées pour les entreprises locales.  Exploiter l'énergie du Fromveur au profit de Ouessant serait une avancée majeure et une perspective pour de nombreux îliens qui souhaitent ne plus être dépendant du pétrole sans pour autant se couvrir d'éoliennes ou de panneaux solaires.  Favoriser ce projet, c'est encourager une pépite bretonne à devenir un leader de ce marché dans quelques années.  Et à ce moment, on dira : la première était chez nous !</p>
@124	28/4	<p>Aline VECCHIALI  Le bourg  29242  vecchialine@gmail.com</p>	<p>Observations concernant le projet d'implantation de deux hydroliennes dans le courant du Fromveur et d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit St Michel, entrant dans le cadre du projet « PHARES »</p> <p>1°) Les circonstances sanitaires actuelles qui immobilisent la population avec un confinement généralisé jusqu'au 3 mai 2021 ne forment pas un cadre facilitant l'accès aux documents d'enquête. Comme cela pénalise la partie de la population non connectée, c'est une privation de chance de s'exprimer qui empêche le caractère universel et égalitaire que se doit d'avoir cette enquête publique. Il serait souhaitable que la prolongation des délais de cette enquête soit envisagée. Par ailleurs, la circulation active du virus dans l'île, met à mal l'ordre des priorités de vie et de choix pour les ouessantins résidents fort alarmés, ce qui aggrave la situation d'empêchement à ce sujet. –</p> <p>2°) La présentation réitérée du projet PHARES tant par AKUO que la mairie, sous la forme d'un bouquet de trois solutions conjointes et indissociables (hydrolien, solaire et éolien), alors que, depuis début novembre 2020, les avis défavorables vis à vis de l'éolien se sont multipliés, met en doute la sincérité d'une enquête restreinte aux deux premiers projets uniquement. Ce qui est légal ne doit pas occulter ce qui n'est pas convenable et devient illicite pour ce que cela permet de compromettre le jeu démocratique loyal et sain auquel la population ouessantine a droit, mais aussi toutes les personnes concernées de près ou de loin par le sort de l'île. –</p>

			<p>3°) Je souscris personnellement aux remarques exprimées par le PNRA, par l'ANO, par Mme Isabelle LE BAL, Mme Ondine MORIN, Mme Elisabeth COUTROT et M. Cédric CAÏN qui ont signé leurs observations. En conséquence de quoi, je ne vais pas les rééditer.</p> <p>Je vais donc immédiatement conclure sur le fait que les espaces de l'île d'Ouessant ont une valeur patrimoniale exemplaire et dûment protégée par de multiples dispositions officielles. Il est dommageable à l'extrême de marcher sur ces dispositions qui protègent l'île autant de l'envahissement industriel que de la construction sauvage. C'est ce qui fait l'attrait de l'île et sa valeur. La ressource touristique majeure pour l'île en dépend.</p> <p>Je suis donc opposée au projet éolien tel qu'en l'état et je soutiens le collectif « Vent de bout' » qui est dans la nécessité de s'organiser afin d'avoir la parole sur le sujet.</p> <p>Je demande que les études d'impact de l'hydrolienne soient revues de manières scientifiques et réellement argumentées de données réellement observées. La D 10 n'ayant jamais réellement fonctionné, nous ne pouvons savoir ce que pourrait donner comme impact et comme résultats une D12 plus une D15.</p> <p>J'émet des réserves au sujet de la bétonisation du terrain sur lequel sera installée la centrale photovoltaïque et la faible durée de vie de ce type d'installation et de produits.</p> <p>Je rappelle que ce projet PHARES ne permet pas de s'affranchir de notre centrale au fuel, heureusement bien entretenue. Que le principe d'une autonomie énergétique de l'île est une utopie qui n'est aucunement validée. Surtout en continuant de faire traverser des millions de litres de fuel à travers l'Iroise et en continuant à les brûler ici. Mme Aline VECCHIALI</p>
@125	28/4	diane.dhome@gmail.com	<p>Je souhaite faire part de mon total soutien et de mon grand enthousiasme envers ce projet.</p> <p>Il paraît en effet nécessaire, pour ne pas dire indispensable, d'arrêter de produire et de consommer de l'électricité produite par du fioul (en outre acheminé par bateaux, fonctionnant au fioul également !). Les solutions doivent être locales et s'appuyer sur les ressources disponibles localement : c'est à dire en l'occurrence pour Ouessant, le vent, la mer, le soleil.</p> <p>Ces trois énergies sont totalement complémentaires : vent principalement en hiver quand la consommation est la plus élevée, solaire à un moindre niveau principalement en été quand la consommation est plus faible, et hydrolien en base prévisible toute l'année. Aucune de ces énergies seule ne peut assurer seule la consommation d'électricité de l'île.</p> <p>Certains évoquent la nécessaire diminution des consommations d'énergie. Certes, cela est une évidence, et les actions entreprises depuis des années conjointement par l'Association des Îles du Ponant, le SDEF et la mairie vont dans ce sens et sont très efficaces. Cela ne permettra cependant certainement pas de se passer d'électricité !</p>

			<p>D'autres préféreraient un câble reliant l'île au continent : le sujet a été largement étudié et il n'y a quasiment aucun argument confortant cette option :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- coût largement prohibitif (et non comparable aux câbles de Belle-Île : fonds marins différents, distance au point de raccordement du continent, conditions de courant et de houle autrement plus complexes nécessitant une stabilisation du câble largement supérieure, etc.), particulièrement si on le ramène au kWh consommé ou à la population de l'île ;</li><li>- effets environnementaux non négligeables et probablement supérieurs à ceux de PHARES : destruction de fonds marins, et en particulier passage par des champs de maërl ;</li><li>- impact sur la pêche largement supérieur à celui de PHARES (qui est inexistant), puisqu'il y a du chalutage sur le tracé logique du câble et que cette pratique sera donc empêchée localement ;</li><li>- pas d'amélioration de l'électricité consommée : l'énergie viendra de la pointe Bretagne, et proviendra donc de nucléaire en France, de charbon ou de gaz pendant les pointes de consommation, et des fermes éoliennes (dont on ne voudrait pas à Ouessant, on est bien dans le "NIMBY") du Finistère ;</li><li>- diminution de la sécurité d'approvisionnement en électricité : le réseau électrique en pointe Bretagne est faible, du fait de l'éloignement des lieux de production, et Ouessant serait donc la première zone coupée en cas de problème sur le réseau (grand froid en hiver, en pointe).</li></ul> <p>Je ne comprends pas les oppositions à ce magnifique projet. La plupart des îles dans le monde essaient d'évoluer vers une autonomie énergétique propre en utilisant les ressources disponibles localement. Pourquoi pas Ouessant ? Je serais tellement fière d'habiter sur une île qui produirait toute son électricité grâce à un mix de ressources naturelles, sans brûler de gasoil !</p> <p>Je trouve en outre les éoliennes très esthétiques, je pense qu'une éolienne (qui de surcroît est petite et pas du tout comparable à celles du continent) s'intégrerait parfaitement dans le paysage d'Ouessant. Quel bonheur de voir une éolienne directement en arrivant en bateau !</p> <p>Au contraire de nombreuses personnes qui s'inquiètent de l'impact de cette éolienne sur le tourisme, je suis certaine que cela peut au contraire être un atout fort pour le caillou. En Europe du Nord, où les éoliennes sont largement plus nombreuses qu'en France, elles n'ont pas du tout fait fuir les touristes, même dans des sites emblématiques.</p> <p>Certains soupçonnent Akuo d'avoir fait exprès de choisir la taille de l'éolienne pour éviter l'enquête publique : je pense qu'ils devraient se plonger dans la quantité de contraintes juridiques entourant l'implantation d'une éolienne en France, et de surcroît sur une île ! C'est un peu plus complexe que cela. Tout projet d'énergie renouvelable en France est d'ailleurs extrêmement compliqué, les travaux pour les éoliennes offshore de l'appel d'offres de 2012 n'ont toujours pas débuté, alors que dans d'autres pays elles seraient en service depuis bien longtemps.</p>
--	--	--	---

		<p>L'hydrolienne de Sabella ne fonctionne pas encore bien, et a requis de nombreux financements publics. Oui, c'est vrai. Mais quelle énergie (et même, quelle technologie ?) s'est développée sans nécessiter des années de mise au point et des sommes conséquentes pour effectuer des tests ? L'hydrolienne a tout de même parfaitement fonctionné pendant plusieurs mois avant de subir des problèmes non directement liés à la technologie, et je suis certaine que Sabella saura tirer profit de ces premières expériences pour proposer des machines fiables dans le cadre de PHARES.</p> <p>Enfin, le volet solaire me semble pertinent et a permis de déminer et de rendre accessible un site qui jusqu'à était interdit aux ouessantins. La technologie de conteneurs avec panneaux repliables en cas de fortes tempêtes semble tout à fait intéressante pour Ouessant.</p> <p>J'ajoute que ce projet est également intéressant économiquement pour Ouessant. Sabella travaille depuis de nombreuses années régulièrement avec de nombreuses entreprises de l'île, et on peut espérer que cela se poursuive et s'étende aux autres énergies. Pour les études d'impact, Sabella et Akuo ont également travaillé avec des entreprises locales, le CEMO et Scaph'Eusa en particulier.</p> <p>Enfin, le nombre d'accusations de manque de concertations m'interpelle profondément. Sabella fait au moins une à deux réunions publiques par an depuis au moins 2012, et est parfaitement transparente sur sa technologie et ses projets. Akuo a également fait plusieurs réunions publiques (ou dernièrement des ateliers d'échanges en raison de la situation sanitaire) ces dernières années. Le projet est également intégré et mentionné dans les politiques énergétiques globales pour l'île gérées par l'AIP et le SDEF. L'information concernant les réunions publiques ou autres événements est largement diffusée : affichage en mairie et dans le bourg, publications sur Facebook, etc. Toutes les questions sont accueillies avec bienveillance en réunion publique et des réponses sont apportées. Les porteurs du projet sont toujours ouverts à discussion informelle après ces réunions. Il y a très régulièrement des gens de Sabella et Akuo sur l'île et ils sont ouverts à la discussion. La mairie soutient le projet depuis des années et a toujours été parfaitement transparente à ce sujet envers les ouessantins. Bref, l'éolienne ne vient pas de sortir du chapeau et le projet n'a pas du tout été développé en secret, les opposants avaient de nombreuses occasions de se manifester avant !</p> <p>L'emplacement de l'éolienne fait débat : Akuo a pourtant largement expliqué ce choix, majoritairement imposé par des contraintes militaires. Il semble que toutes les instances possibles ont été consultées : marine nationale, sémaphore, SHOM, CROSS, phares et balises, mairie, etc. Je pense que c'est un bel exemple de choix concerté et réfléchi.</p> <p>Bref, j'espère sincèrement que ce projet se fera, pour les ouessantins, pour les touristes, pour la Bretagne, pour le bon sens, pour le progrès et pour l'humanité !</p>
--	--	---

@126	28/4	Anonyme	<p>Pour la personne qui a déposé l'avis n° 124 : les documents d'enquête publique (y compris concernant l'éolienne) et le registre papier sont à disposition à la mairie d'Ouessant. La population d'Ouessant, la première concernée, et y compris "la partie de la population non connectée", peut donc accéder à l'ensemble des informations et donner son avis sur le projet, même avec le "confinement" actuel.</p>
@127	28/4	<p>Denis BREDIN 17 rue du Danemark 56400 AURAY  d.bredin@iles-du-ponant.com</p>	<p>Monsieur le commissaire-enquêteur, Trouvez ci-joint quelques réflexions au sujet de la transition énergétique et du projet Phare. Un projet essentiel pour la transition énergétique d'Ouessant mais plus globalement un exemple pour notre avenir. Une île c'est un peu comme une planète ! Peut-on imaginer connecter la Terre à un autre système planétaire qui lui fournirait l'énergie (c'est la même logique pour l'eau et les autres ressources) dont elle a besoin au motif que l'exploitation de celles de la Terre génère trop de nuisances pour le maintien de son équilibre ? A moins de considérer que l'on puisse se permettre de dégrader un territoire au motif qu'il n'est pas dans notre champ de vision ou que les effets négatifs sont suffisamment lents pour ne pas trop nous impacter de notre vivant, allons-y, continuons comme avant ... C'est tout l'enjeu de la transition énergétique : faire coïncider les ressources avec les besoins. Chaque territoire doit s'attacher à ne pas consommer plus que ce qu'il produit. Sur la consommation d'énergie, Ouessant et ses deux voisines de Sein et Molène, qui sont aussi des ZNI (zones non interconnectées), sont parmi les territoires les plus avancés avec des aides aux travaux d'économie d'énergie depuis 2012. D'abord un programme d'intérêt général qui a reçu des financements de l'État, de l'ADEME, de la Région du Département d'EDF et des communes via l'association Les îles du Ponant à laquelle elles adhèrent. S'y sont ajoutés le soutien régional avec la « boucle énergétique locale » dès 2016, puis territoire à énergie positive et croissance verte – TEPCV du Ministère chargé de la transition énergétique. Tous ces programmes ont permis un important volume de travaux d'amélioration des performances énergétiques des habitations, des bâtiments publics, de substitution d'appareils économes à d'anciens plus énergivores (lampes LED, éclairage public LED, réfrigérateurs A++). Depuis 2018, le programme Rénov'îles a pris le relais et propose des aides sur tous les bâtiments, cumulables avec les dispositifs de l'ANAH pour les particuliers. Mais la consommation d'énergie ne pourra pas être réduite indéfiniment. La production d'énergie renouvelable sans émission de CO<sup>2</sup> est la seule à permettre une réduction, jusqu'à l'arrêt, de l'utilisation d'hydrocarbure pour la production électrique à Ouessant. Si l'on examine la situation des petites îles à l'échelle européenne, même si la majorité des îles (c'est aussi le cas des îles du Ponant) sont raccordées au réseau continental, nombreuses sont celles qui sont pionnières en matière de transition énergétique.</p>

		<p>Parmi les îles raccordées, Samsø au Danemark est souvent citée en exemple avec un bilan production renouvelable (principalement éolienne) / consommation excédentaire. Étant raccordée au réseau national, elle n'a cependant pas à se préoccuper du stockage et de l'intermittence des énergies renouvelables.</p> <p>Des îles non raccordées, Eigg l'écossaise est certainement la plus inspirante, deux fois la superficie d'Ouessant, elle s'appuie sur un système de stockage batteries, et un trio de renouvelables : parc photovoltaïque, 4 éoliennes et surtout 3 microcentrales hydrauliques qui captent l'eau dans 3 conduites descendant du plateau tourbeux du Sgurr (en Ecosse il pleut parfois et surtout l'île dispose d'un plateau à environ 300 m d'altitude). Grâce à ce dispositif, le système autonome a remplacé les groupes électrogènes, les foyers restent malgré tout limités dans leur consommation.</p> <p>Pour faire face aux intermittences des énergies renouvelables, s'appuyer sur plusieurs sources complémentaires est indispensable. C'est ce que fait le projet phare avec l'hydrolien, le photovoltaïque et l'éolien. Le Stockage est un autre élément indispensable, Phare complète les installations photovoltaïques et le stockage déjà installés pour entamer la décarbonation de la production électrique d'Ouessant depuis 2016.</p> <p>Les trois composantes du projet Phare sont une étape importante de la transition énergétique de l'île, mais pas seulement, d'autres réalisations devront les compléter. Elles sont très certainement perfectibles et l'atténuation de leurs impacts doit absolument être recherchée et améliorée, il faudra un suivi constant avec une forte réactivité pour le cas échéant, intervenir et corriger.</p> <p>En conclusion, ce projet constitue une étape importante, il devra être complété par d'autres éléments pour obtenir la neutralité carbone de la production électrique d'Ouessant. Même si certains points paraissent perfectibles (consommation d'espaces, paysage), il a cependant à mes yeux un énorme avantage. Chacune des technologies proposées à Ouessant y est totalement réversible : un champ photovoltaïque se démonte et son lieu d'implantation peut être renaturé aisément, c'est la même chose pour une hydrolienne et une éolienne, pour cette dernière, même le socle en béton peut être recyclé. A l'avenir, gageons que la maturation d'autres technologies décarbonées pourront prendre le relais et limiter les impacts.</p> <p>Ceci n'est absolument pas le cas de la centrale au fioul qui malgré les filtres et le respect des normes conduit à des bioaccumulations de polluants dans les écosystèmes ouessantins. Un exemple : Olivier Lambert (École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique) dans sa thèse en 2012, alors qu'il pouvait s'attendre à un site de référence non pollué, a découvert à Ouessant son site échantillonné avec la plus forte concentration d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les abeilles et le miel (même si le lien direct avec la centrale fioul n'est pas prouvé), loin devant un autre site continental en bordure de 4 voies !</p> <p>Denis BREDIN – Directeur - Les îles du Ponant</p>
--	--	---

@128	28/4	<p style="text-align: center;">QUINQUIS le Goubars 29200 OUESSANT</p> <p style="text-align: center;">jjquinquis@free.fr</p>	<p>Comme beaucoup de personnes portant un avis positif sur le dossier, et tout aussi responsables et soucieux de participer aux défis de l'évolution du mix énergétique Français, les Ouessantins avaient pour la plupart d'entre eux accueilli avec enthousiasme l'implantation en 2015 d'un parc d'hydroliennes dans le courant du Fromveur.</p> <p>Cet espoir s'était fondé sur le discours de l'équipe SABELLA, qui promettait à l'origine du projet l'installation d'une véritable centrale de quelques 8 ou 10 hydroliennes, de mémoire, capable même de délivrer son énergie jusqu'au continent. Ces ambitions de communicants et les dossiers correspondants semblent avoir disparu.</p> <p>Avant les expérimentations, la seule hydrolienne prototype D10 était sensée produire 15% des besoins énergétiques de l'île, laissant entrevoir une quasi-autonomie avec seulement 4 à 6 hydroliennes dans un format opérationnel, complétées par un parc raisonnable de panneaux solaires. Les dossiers de presse de l'époque en témoignent.</p> <p>Jusqu'à présent, la seule information qui semble avoir été donnée en réunion publique serait une production de la D10 équivalente en réalité à la consommation d'une dizaine d'habitations ...</p> <p>On pouvait jusqu'à maintenant, avec un œil bienveillant, garder l'espoir que cette technologie fasse ses preuves et finisse par être opérationnelle, mais la contribution à l'enquête publique de l'ancien PDG de Sabella, extrêmement maladroite vis-à-vis de la population ouessantine, ne peut que jeter la suspicion sur la technologie qu'il portait. Cette contribution est étrangement et exclusivement orientée sur la seule défense du volet éolien, en tentant de réduire l'opposition à une caricature d'opposition de quelques « neo ouessantins nimby » (sic).</p> <p>Sur ce dernier aspect, les Ouessantins ont démontré qu'ils savent s'incliner devant l'intérêt général, en sacrifiant une pointe remarquable lors de la construction de la tour radar du Stiff, en cohérence avec la vocation de leur île sentinelle, au service des marins du monde qui passent au large de leur île et de la protection du littoral Manche Atlantique. Cette décision n'a pas pour autant été bien récompensée, puisque l'implantation finale du CROSS sur le continent, et non sur l'île, l'a privée d'une cinquantaine d'emplois. L'enjeu de préservation de la nature et des paysages à l'endroit projeté par l'industriel pour l'éolienne est d'un même niveau d'intérêt général, puisqu'il s'agit ici, d'un site protégé au niveau national et international, inscrit au patrimoine mondial, géré par des instances spécifiques mises en place par l'État, et va donc bien au-delà d'intérêts locaux.</p> <p>S'y attaquer est tout aussi grossier et irrespectueux vis-à-vis des décisions d'aménagement du territoire national que de proposer d'implanter une éolienne sur la place de l'Obélisque ou les Champs Elysées, ou des panneaux solaires sur le futur toit de Notre-Dame de Paris, au prétexte d'une participation de la commune de Paris à la politique nationale ENR. Les « néo parisiens » n'y seraient sans doute pas les seuls opposés.</p>
------	------	---	---

		<p>La qualité des paysages de l'île et la préservation de sa nature sont aussi devenues ses principales richesses, la source de son activité économique largement fondée aujourd'hui sur le tourisme et la nature, depuis l'effondrement des emplois dans la marine marchande française, le départ de l'essentiel de la Marine Nationale vers la Méditerranée, la fermeture progressive des services publics locaux, dont ceux liés à la mer (signalisation maritime, affaires maritimes, sémaphore).</p> <p>Cette activité touristique ne concerne d'ailleurs pas que les habitants d'Ouessant, puisque la réputation de l'archipel rejaillit sur la région, l'ensemble du département et plus particulièrement sur les communes du Finistère Nord, qui bénéficient directement des étapes sur leurs territoires des visiteurs de l'île et seraient pour certaines ignorées sans la perspective de ces visites sur les îles ( 90 % des touristes qui se rendent à l'office de tourisme de Brest se renseignent sur les possibilités de déplacement et de séjour sur les îles- des enquêtes l'attestent).</p> <p>Il s'agit donc aussi, en évitant de dégrader les sites, de ne pas porter une atteinte indirecte à cette dernière activité, qui devra elle-même rester raisonnée, et de conserver à l'île son authenticité, et donc son attractivité, y compris pour de rares activités de niche fondées sur ses ressources naturelles, qui surfent sur cette image.</p> <p>Sur le dossier hydrolien, il aurait été plus responsable de la part de son initiateur, dont on doit cependant reconnaître l'audace entrepreneuriale, de saisir l'occasion de cette enquête pour répondre directement et franchement aux questions réelles techniques et économiques qui se posent, en apportant au public les informations propres à la composante SABELLA du projet, réclamées par de nombreux intervenants. Ses successeurs auront donc maintenant la lourde tâche de restaurer cette confiance entamée.</p> <p>La réussite ou non de cette technologie est indiscutablement l'une des clés du dossier global.</p> <p>À ce jour, on est en droit de penser, à tort ou à raison, que le volet hydroliennes SABELLA du projet, absorbé en 2019 par AKUO dans sa stratégie de développement, est devenue en réalité le cheval de Troie de AKUO pour imposer l'implantation d'autres technologies plus maîtrisées et en particulier une éolienne sur l'île, composante arrivée bien plus récemment (2018 ?), amortissant ainsi les insuffisances, réelles ou supposées, mais inavouées, de l'hydrolien. La vitrine de AKUO à l'international ne serait pas complète si l'éolienne proposée à son catalogue n'y figurait pas.</p> <p>Si la production des hydroliennes n'est pas au rendez-vous, l'objectif global auto proclamé par l'industriel ne sera pas atteint, et la tentation sera alors d'amplifier par la suite le recours à la solution éolienne, et donc à en construire encore 1, ou 2, ou 3 ? et toujours sans enquête publique si un précédent a été créé ...</p> <p>Si en revanche, cette production était vraiment au rendez-vous, il faudrait alors sans doute très sérieusement envisager de la privilégier, ce qui permettrait d'annuler tout impact sur les paysages, et revoir le dossier d'enquête en ce sens, avec cette fois des mesures compensatoires réelles et sérieuses, au bénéfice</p>
--	--	--

		<p>de la préservation de la ressource, du milieu marin, et des pêcheurs locaux, à étudier avec le parc marin, au vu de l'emprise cette fois substantielle sur le milieu marin.</p> <p>Sur cette composante, il semblerait également utile de vérifier la nécessité ou non de tenir une commission nautique (qui n'apparaît pas dans le dossier soumis à l'enquête).</p> <p>On voit bien ainsi que les procédures de demande d'autorisation (concession d'utilisation du domaine public maritime pour les hydroliennes, permis de construire pour l'éolienne) sont dès lors biaisés puisque le contenu même de chacun des 2 dossiers peut dépendre de ces résultats.</p> <p>Il est donc important de ne pas se précipiter en se laissant conduire dans une situation irréversible et porteuse de trop d'incertitudes par un projet industriel qui s'est fixé ses propres objectifs, qui n'a pas fait ses preuves, et dont le parti de dimensionnement limité aux productions de l'entreprise, n'a fait l'objet d'aucune étude plus globale sous pilotage public (alors qu'il s'agit d'une composante du service public de distribution de l'électricité), accompagnée d'une expertise technique indépendante.</p> <p>Ce dossier n'est visiblement pas mûr, il n'aurait peut-être pas dû être mis à l'instruction en l'état, même si, au final, cette enquête aura le mérite de faire mûrir la réflexion.</p> <p>À ce stade, et pour rester positif, il semblerait que les décisions les plus sages consisteraient à autoriser le parc photovoltaïque, et à autoriser dans un premier temps la poursuite de l'expérimentation hydroliennes, et seulement l'expérimentation, sur une durée de l'ordre de 5 ans, sous réserves d'une première analyse préalable des résultats obtenus à ce jour en toute transparence et d'un suivi rigoureux par une expertise publique indépendante pendant toute la période d'expérimentation.</p> <p>La composante éolienne ne fait pas partie du dossier d'enquête, mais il va de soi qu'il ne serait que raisonnable de ne pas délivrer de permis, puisque son dimensionnement à terme et partant la légalité de la procédure de sa construction, voire sa seule raison d'être, dépend en partie, de la réussite ou non de la composante hydrolienne, des objectifs réellement poursuivis par la puissance publique, et des contraintes qui s'imposent à elle.</p> <p>Au-delà de cette enquête publique, il est nécessaire de rappeler qu'une solution par câble immergé mettrait la commune d'Ouessant dans la même situation, ni plus vertueuse, ni moins vertueuse, que la très grande majorité des 36 000 communes de métropole, qui sont elles-mêmes reliées au réseau RTE par 150 000 km de câbles, réseau dont l'évolution nationale vers plus d'ENr est en cours.</p> <p>Il ne s'agirait en quelque sorte que d'une forme de « continuité territoriale énergétique ».</p> <p>La contribution de la commune d'Ouessant par le seul raccordement du photovoltaïque produit localement la met d'ores et déjà à l'abri de toutes critiques quant à sa responsabilité sociétale et environnementale, et son implication sur le sujet.</p>
--	--	--

			L'objectif non consensuel d'auto-suffisance énergétique à partir des seules ressources naturelles, sorti d'esprits mal informés, ou mal intentionnés, ne semble dans tous les cas pas pouvoir résister à la réalité des capacités limitées d'implantation et de production des technologies actuelles de captation et de transformation de ces énergies, dans le respect des contraintes que sont les autres enjeux d'intérêt général tout aussi prégnants à la fois au niveau local et au niveau national.
@130	28/4	gwenaellebaamara@free.fr	L'autonomie énergétique d'un territoire n'est aucunement une obligation réglementaire, or tout ce projet repose sur l'idée non discutée et pourtant discutable de cette autonomie (mot si cher aux Ouessantins issus d'une longue tradition d'autarcie quand l'île était davantage coupée du continent). S'il va sans dire que la centrale à fioul n'est pas la panacée, réduire voire éliminer cette source d'énergie doit-elle passer par toutes les solutions hybrides qui forment le tout du projet Phares (il est d'ailleurs étonnant qu'un des arguments d'Akuo pour communiquer sur son projet soit l'hybridation et qu'il "oublie" de soumettre le troisième pan, éolien, à cette enquête publique) ? Doit-elle passer par ce concept imposé d'autonomie ? Par des solutions présentées comme non carbonées, mais dont l'étude des impacts carbonés (fabrication, entretien, transport, recyclage) n'apparaît pas dans l'enquête ? Par un stockage à peine évoqué sous forme de batteries lithium-ion dont le côté "propre" écologiquement et éthiquement est loin d'être démontré ? Pour l'autonomie et le "capitalisme vert" à tout prix ? En s'appuyant sur un dossier qui développe si peu les aspects impactants ? Qui fait l'impasse sur l'exception environnementale d'Ouessant ? Pour ma part, dans l'état du projet et les méthodes contestables pour l'imposer, c'est NON !
@131	28/4	MALGORN 4 rue pierre puget 29200 BREST  sophie.misscouleur@yahoo.fr	« Les éoliennes ? C'est laid ? C'est hideux, scandaleux, mais goûts et couleurs ne se discutent pas. La laideur, outre le critère esthétique, c'est l'usurpation d'un paysage immémorial, propriété exclusive et non bornée des nuages, des oiseaux et des esprits errants dont les nôtres, à l'occasion. C'est un coup de couteau dans l'œil du Créateur qui nous a légué l'univers ; c'est un viol en réunion du mystère invisible des choses, frère de l'essentiel comme disait l'autre. La laideur : c'est un mensonge écologique mal ficelé par les voyous du fait accompli, refusons-le. Cessons d'imaginer avec elles une alternative au nucléaire. Affaire de gros sous, les éoliennes. Mais qui sont les éoliens aux dents longues, les brasseurs de vent ? » Yann Quéffelec - le vent c'est de l'argent
@132	28/4	Anonyme	"Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien." À méditer par ceux qui refusent le changement

@133	28/4	Anonyme	<p>La remarque numéro 130 sur les batteries au lithium traduit une réalité mais qui existe aussi dans tous les objets numériques, tablettes, ordinateurs, smartphones et dans les vélos ou voitures électriques. Actuellement les chercheurs du monde entier travaillent sur ce sujet et des solutions alternatives arrivent sur le marché. La batterie de stockage n'est pas dans le projet Phares car elle existe déjà à la centrale EDF. Elle permet déjà de réaliser des économies d'énergie en permettant d'éviter de démarrer un autre groupe si cela s'avère nécessaire.</p>
@134	28/4	<p>Jean-François ROLLAND Poulfeas 29242 ÎLE D'OUESSANT j-f.rolland@laposte.net</p>	<p>Enfin un projet qui va nous permettre de rattraper notre retard au niveau de la transition énergétique. En effet, le projet PHARE va nous permettre d'avoir, comme dans les îles du nord de l'Écosse, « un réseau électrique reposant sur trois types d'énergies renouvelables »</p> <p>Le fait de diminuer l'activité de la centrale thermique est plus qu'urgent car oui, malgré les travaux déjà entrepris, cette centrale continue de polluer.</p> <p>Certes oui, il y a l'éolienne qui fait débat mais les arguments, souvent subjectifs, font état de quelque chose de laid qui dénature les paysages.</p> <p>Il y a bien d'autres exemples qui ont dénaturé le paysage sur Ouessant tels que la tour radar, les sémaphores, le château d'eau, les antennes de télécommunication...</p> <p>Alors sommes-nous prêts aujourd'hui à tout démonter et à renoncer à tous ces services sous prétexte que certaines personnes ne trouvent pas cela beau ? Non sérieusement, je ne le pense pas.</p> <p>Il doit en être de même pour l'éolienne. L'enjeu est trop important.</p> <p>Je ne rentre même pas dans le débat de « une éolienne sur Ouessant, ça ne tiendra jamais ! ». Les technologies ont beaucoup évolué et les éoliennes produisent bien de l'électricité au nord de l'Écosse où les conditions climatiques sont également très dures.</p> <p>Les différentes réunions publiques qui ont eu lieu sur Ouessant ont permis à la population d'être informée du projet PHARE. Étant résident permanent sur Ouessant, et ayant assisté à toutes ces réunions publiques, je peux affirmer que rien n'a été caché. Les responsables de AKUO et de SABELLA ont toujours été disponibles pour répondre à nos interrogations. Alors, oui, je suis pour ce projet et j'espère bien vivre très prochainement sur l'île de la transition énergétique, et comme les insulaires écossais aujourd'hui, en être fier.</p>
@135	29/4	Anonyme	<p>Une information étonnante découverte à l'instant sur un site de comparateurs des distributeurs d'électricité et gaz français : <a href="http://www.fournisseur-energie.com">www.fournisseur-energie.com</a>.</p> <p>les dernières projections de RTE chiffrent 2 scénarii d'exportation vers les pays européens de l'électricité excédentaire produite par le réseau national à l'horizon 2025, date où la part du nucléaire dans le mix énergétique national aura été réduite de 75% à 50 % selon la décision de Nicolas Hulot, ancien ministre et écologiste incontestable: cet excédent serait compris entre 134 TWh pour le premier cas et 159 TWh dans l'autre cas, soit l'équivalent de la production de 20 centrales nucléaires selon l'article (sur les 58 de l'hexagone).</p>

			<p>Quelqu'un pourrait nous expliquer pourquoi on n'en aurait pas assez pour faire face au besoin epsilonlesque d'Ouessant ?</p> <p>C'est parce qu'on est Français ?</p> <p>Ou parce qu'il y a des affaires à faire ?</p> <p>Ou parce qu'on veut juste faire les beaux, quoi qu'il en coûte ?</p> <p>On peine à y croire, mais là, il va vraiment falloir que des gens sérieux viennent nous expliquer pourquoi il faudrait qu'on se sacrifie pour produire nous-mêmes toute notre électricité alors qu'on semble disposer d'une électricité décarbonée à profusion...</p> <p>Ce projet a-t-il un sens ?</p>
@136	29/4	Anonyme	<p>Ayant grandi à Ouessant, je ne suis malheureusement pas vraiment surprise de l'opposition d'une partie (une partie seulement) de la population à ce projet. Il y a toujours eu des gens très conservateurs à Ouessant, qui envisagent l'île uniquement sous le prisme du patrimoine et des "traditions", avec le soutien de gens d'ailleurs (certains néo-îliens, secondaires, touristes) pour qui l'île répond à un besoin très personnel de dépaysement et de ressourcement, mais qui font souvent peu de cas des problématiques de l'insularité et du devenir de ses habitants.</p> <p>Un exemple me vient à l'esprit : il y a presque 40 ans, un collectif se créait sur l'île contre les projets de relance agricole, au nom du maintien des traditions. Ces personnes se sont notamment opposées à la création d'un élevage de moutons de plusieurs centaines de têtes, et à l'idée de mise en commun des terres, car "Ouessant ce n'est pas ça, Ouessant c'est des petites parcelles familiales avec des petits troupeaux, accepter ces changements c'est se perdre". Peu importe que beaucoup de terrains étaient laissés en friche depuis des décennies et que les fermes familiales aient progressivement disparu. Peu importe que cette relance agricole promît non seulement de cultiver à nouveau les terres, mais aussi de créer de l'activité pour des jeunes à Ouessant. Pour ces personnes il était inconcevable de proposer un autre modèle économique, une autre manière de faire, innovante et plus adaptée à ce nouveau contexte (où les familles n'avaient plus besoin de maintenir une petite ferme familiale pour leur subsistance). Ces "gardiens des traditions" ont exprimé leurs oppositions avec force et virulence, ont réussi à monter une partie de la population contre le projet et a ainsi cassé cette belle dynamique de relance agricole qui était collective et porteuse d'optimisme pour l'avenir de l'île.</p> <p>Aujourd'hui, 40 ans après, tout le monde se félicite (et à raison !) de l'installation d'une jeune éleveuse de brebis et d'un couple d'éleveurs de vaches, après des décennies de plaintes collectives sur l'abandon de terres fertiles aux ronces, et d'incompréhension quand on voyait que d'autres îles avaient une agriculture florissante. Et comme l'être humain est de nature quelque peu oublieuse, il n'y a plus grand monde qui se souvienne des</p>

			<p>oppositions catégoriques à la relance agricole d'alors... et tout le monde semble se demander en toute innocence "mais pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant ?"</p> <p>Je me demande donc s'il faudra attendre aussi 40 ans pour qu'on se rende compte qu'on a collectivement raté le virage de la transition écologique et énergétique, au détriment du bien commun, et au nom de la sacralisation de nos paysages et de la beauté sauvage de notre côte. Et surtout au nom de "Ouessant c'est comme ça qu'on l'aime, on ne veut surtout pas que ça change".</p> <p>Moi aussi je l'aime cette côte sauvage, j'aime marcher dans la lande à Penn Ar Lan, du Cromlec'h à la Croix Saint-Paul, et avoir la sensation qu'on il n'y est non pas au bout mais à l'origine du monde. Mais je crois aussi que le paysage, comme le patrimoine et les traditions, ne sont jamais figés. Ce sont les marqueurs d'une époque, d'une histoire, de la nécessité et des contraintes du moment, de la créativité et l'audace de certains, des décisions de la communauté. Alors une éolienne qui accueillerait le bateau qui entre en baie du Stiff et qui serait l'inscription dans le paysage de ce choix collectif que l'on a fait, à un moment donné, de prendre nos responsabilités quant à l'urgence climatique et environnementale actuelle, et de nous placer à la pointe de la transition énergétique, je dis : pourquoi pas ? pourquoi pas nous ?</p> <p>C'est haut, c'est gris, c'est sur la côte ? Après tout, juste en face, et de l'autre côté de l'île, il y a des phares bien connus de tous, qui se dressent magnifiquement sur la côte et qui sont l'inscription dans notre paysage d'une autre page de notre histoire insulaire. Et qui sont aujourd'hui emblématiques de notre patrimoine.</p>
@137	29/4	<p>Jean-Yves PRADILLON 205 rue Émile Masson 29820 GUILERS  jy.pradillon@gmail.com</p>	<p>Toutes les grandes innovations ont été accompagnées par une opposition farouche. Parfois à raison avec des bénéfices qui ne compensaient pas les pertes. Les bénéfices et les pertes ne s'expriment pas uniquement en termes financiers mais aussi d'un point de vue du patrimoine culturel, historique ou encore naturel. Mais la plupart de ces innovations sont devenues des atouts. Souvenez-vous de projets comme la tour Eiffel, le centre Georges Pompidou ou plus récemment le pont de Millau... Et pensez-vous que la population française, si elle avait été consultée, aurait accepté la construction du château de Versailles ? Et pourtant la France est la première, ou la seconde, destination touristique au monde. Que viennent visiter les touristes ?</p> <p>L'île d'Ouessant est un havre de paix. Un lieu magique qui offre à ses visiteurs des points de vue magnifiques et le calme que recherchent les citadins exténués par une vie trépidante. Mais c'est aussi un lieu de vie et d'activité pour ses habitants à l'année. Et ces habitants ont le droit d'avoir le même confort de vie que le reste du pays. Du point de vue de l'accès à l'électricité la situation n'est pas préoccupante mais on peut s'interroger. Deux gigantesques groupes électrogènes sont-ils une solution d'avenir ? Pollution, dépendance à l'approvisionnement, coût sont autant de questions qui doivent être posées. Le raccordement au réseau national n'est pas au programme. C'est regrettable mais c'est ainsi.</p> <p>Et puis les iliens sont des gens qui ont l'habitude de se débrouiller seuls. L'indépendance énergétique à partir de sources renouvelables semble donc répondre à ce besoin.</p>

			<p>Mais quelles seront les conséquences négatives d'une telle installation ? Pour les hydroliennes, l'impact visuel sera nul et l'empreinte environnementale sera très faible. Pour les éoliennes et les panneaux PV, l'impact visuel sera certain. Pour les panneaux PV, on peut trouver des solutions qui ne les rendront pas plus visibles que l'usine EDF actuelle. Pour les éoliennes, c'est moins simple. Mais les danois n'organisent-ils pas des visites touristiques de leurs fermes d'éoliennes ?</p> <p>Enfin, une certaine "pollution" visuelle n'est-elle pas plus acceptable qu'une vraie pollution des groupes électrogènes ? Ce petit sacrifice n'est-il pas le meilleur moyen de continuer à préserver la richesse de l'île ?</p>
@138	29/4	Anonyme	<p>Je souscris aux derniers commentaires sur la question du coût en termes de "pollution" visuelle et de changement du paysage.</p> <p>Vous voulez parler de changement irréversible et d'atteinte au paysage ? Parlons de la montée des eaux ! Je vous invite à regarder la carte interactive créée par les scientifiques de Climate Central, à partir des dernières projections plus qu'inquiétantes du GIEC sur le risque de montée des eaux d'ici 2050.  <a href="https://coastal.climatecentral.org/mapview/12/-5.0043/48.4236/5b0f33ee72d5b8da1eef7e4cca53c0546a25104b529fec93cb6af8aef97708c8">https://coastal.climatecentral.org/mapview/12/-5.0043/48.4236/5b0f33ee72d5b8da1eef7e4cca53c0546a25104b529fec93cb6af8aef97708c8</a></p> <p>Vous voyez les zones en rouge sous le niveau actuel de la mer ?</p> <p>Alors certes dans 30 ans, si vous êtes encore là, vous pourrez vous enorgueillir de vous balader dans la lande à Penn Ar Lan sans y voir d'éolienne, et vous dire que vous vous êtes battus de toutes vos forces pour empêcher cette atteinte au paysage. Mais quand vous arriverez à la Croix Saint Pol et que vous regarderez au large, vous ne verrez plus grand chose du magnifique archipel de Molène (et la richesse de la biodiversité là-bas, on en parle ?).</p> <p>Alors à Ouessant, l'île haute, on peut être égoïstes et penser qu'on est protégés par les falaises, que ça nous concerne donc peu la montée des eaux. Mais notre côte aussi va irrémédiablement changer. Regardez la carte, regardez ce qu'il adviendra de la pointe de Pern, de Porz Doun, du port de Lampaul, et de tant d'autres endroits qui nous sont chers.</p> <p>Je ne dis pas que le projet PHARE va nous permettre d'endiguer ce phénomène massif et mondial, qui nous dépasse à bien des égards. Mais il est une pierre à l'édifice, et une réponse parmi d'autres - qui peut certes être améliorée - à un contexte global alarmant et à une situation locale qui ne peut perdurer.</p> <p>Beaucoup proposent à la place des solutions individuelles, plus petites et donc soi-disant plus adaptées à Ouessant. Je crois peu à la résolution d'un problème global et massif par les seules volontés individuelles. L'engagement doit être collectif. Et à Ouessant nous ne sommes pas une somme d'individus, nous sommes une communauté, et nous nous devons d'agir pour le bien de la communauté.</p> <p>Pour reprendre la fin de la pétition du Collectif Vent de bout' : "Parce que Ouessant ne nous appartient pas, et que ce sont nos enfants qui nous la prêtent". C'est juste, et il est maintenant certain que nos enfants dans</p>

			30 ans ne connaîtront pas Ouessant tel que nous l'avons connue. Que diront-ils quand ils se rendront compte que, collectivement, on a laissé faire et qu'on s'est contenté d'écoper le bateau qui coule à la petite cuillère ?
@139	29/4	cyrilmaurer.nat45@hotmail.com	Arès lecture du projet et des différentes réflexions, il me paraît peu raisonnable et pas du tout responsable de cautionner cette implantation de deux hydroliennes dans le passage du Fromveur et cette implantation d'un parc photovoltaïque au sol à OUESSANT. Les principales raisons évoquées dans l'observation 115 de l'Association Naturaliste d'Ouessant (ANO) me semblent suffisamment claires et étayer pour saisir que ce dossier est mal ficelé et ambigu, que d'autres solutions existent et que tous les autres enjeux environnementaux doivent aussi avoir une place majeure dans la réflexion.
@140	29/4	Mme Isabelle Le Bal (née Cozan) 2 ter rue de l'hippodrome 29000 QUIMPER  <i>Conseillère régionale de Bretagne</i> <i>Élue au bureau PNRA</i>	L'observation du Directeur de l'association des îles du Ponant serait-elle uniquement un avis personnel ? Est-ce possible qu'il nous apporte ici copie de la délibération votée par le Conseil d'administration de l'association portant un avis motivé, argumenté et débattu se disant favorable au projet "Phares" de Ouessant ? Si ce mandat ne lui a pas été donné juridiquement, merci de préciser qu'il apporte sa contribution au débat non pas en tant que directeur de la structure mais à titre de citoyen. Pour mémoire l'association des îles du Ponant bénéficie de subventions publiques pour des missions d'intérêt général, et ce procédé pourrait induire en erreur le citoyen sur la position authentique des élus de l'association.
@141	29/4	RICORDEL Porsguen 29242 OUESSANT  mfricordel@orange.fr	J'ai suivi l'évolution du projet depuis le départ. Lors de la présentation du projet par les sociétés AKUO, SABELLA entre autres la présence d'une éolienne avait été évoquée, mais d'une manière évasive : provisoire, définitive, en relais des hydroliennes en attendant qu'elles soient opérationnelles... Je suis donc étonnée étant donné l'importance qui lui est attribuée que l'éolienne ne soit pas intégrée à l'enquête d'utilité publique. La hauteur du mat a été sciemment calculé et le procédé a tout à fait des allures de 49.3. Donc pas étonnant qu'une motion censure soit en cours. Ma déception est au niveau des attentes qui étaient les miennes.
@142	29/4	Anonyme	J'ai suivi le projet depuis le départ. Sabella et Akuo ont toujours été très clairs sur leurs projets et sur la nécessité de l'éolienne ainsi que sur la complémentarité des différentes énergies. Ce projet est à la hauteur de mes attentes et j'espère vivement qu'il se fera.
@143	29/4	Anonyme	Ouessant a été électrifiée très tardivement par rapport au continent. Devra-t-elle également voir arriver une électricité propre après tout le monde ?

			Je ne le souhaite pas, et j'espère donc que ce projet se fera ! C'est l'avenir, et utiliser les ressources naturelles disponibles localement relève du bon sens !
@144	29/4	Michel BERTHELÉ OUESSANT berthelemichel@gmail.com	<p>Le projet Phares repose sur une idée : l'autonomie énergétique de l'île.</p> <p>Pourquoi vouloir à tout prix tenter de prouver qu'on peut l'être ? Pourquoi vouloir être un « laboratoire » alors que d'autres territoires, moins contraints certes, ont déjà prouvé que c'était faisable. Ne s'agirait-il donc pas plutôt de prouver que des entreprises privées ont les capacités à y arriver ? Ce faisant, elles s'assureraient une importante publicité. Akuo parle d'ailleurs du projet en termes de « vitrine ». Et leur dépliant n'a pas été distribué dans les boîtes aux lettres portant un autocollant « stop pub », il s'agit donc bien de propagande commerciale.</p> <p>Pourquoi vouloir à tout prix être autonomes – ou plutôt presque autonomes ? Pourquoi pas ? Mais alors pourquoi ne pas avoir accepté le câble en 2004, ce qui aurait permis de démanteler la centrale, et de travailler dans la foulée sur les ENR permettant de fortement diminuer notre consommation d'une énergie venue du continent à forte dominante nucléaire. Car être pour le câble ne signifiait et ne signifie toujours pas abandonner tout effort de transition énergétique.</p> <p>Mais à l'époque, la commune a fait un autre choix et la centrale thermique brûle du fioul depuis lors (17 ans !) et continuera à le faire tant que le projet Phares ne sera pas opérationnel, s'il l'est un jour.</p> <p>Elle continuera de toute façon à fonctionner puisque le projet Phares n'assurera que 65% des besoins en énergie de l'île. Alors où est l'autonomie ?</p> <p>Et nous expliquera-t-on comment on arrivera à produire les 35% restants en 2030 sans fioul ? D'autres prototypes ? D'autres éoliennes ? Et qui va s'en occuper ? La même entreprise ? Ou y aura-t-il mise en concurrence ?</p> <p>Alors oui, le câble signifie qu'on n'est pas autonomes, mais que de temps perdu, de pollution générée, d'argent public englouti à attendre qu'une entreprise privée réussisse à mettre au point une hydrolienne, sans succès jusqu'ici, à attendre que le projet soit opérationnel, à attendre de trouver des solutions pour atteindre (peut-être) cette fameuse autonomie. Et pendant ce temps-là, les groupes électrogènes tournent...</p> <p>Petite parenthèse : le coût du câble était estimé par EDF à 12 millions d'Euros en 2004. Akuo nous l'annonce à 80 millions dans son dépliant publicitaire mais sans nous dire d'où sort ce chiffre. Quelle inflation...</p> <p>Le projet Phares repose sur 3 piliers : le photovoltaïque, l'hydrolien et l'éolien.</p> <p>Que va-t-il se passer si un de ces 3 piliers, l'hydrolien, n'arrive pas à produire, que les financeurs se lassent et abandonnent le projet ? On pourra alors dire adieu pour longtemps à l'autonomie et demander à EDF de programmer la future rénovation de la centrale. Ne devrait-on pas s'assurer avant toute chose et tout coulage de béton que l'hydrolien va fonctionner ?</p>

			<p>Et si cela fonctionne, ce que l'on souhaite bien sûr, que va-t-il se passer si un des 3 piliers tombe en panne ou est en maintenance ? On va solliciter la centrale ? A-t-on évalué ce temps de maintenance et son impact sur la consommation d'énergie fossile ? A-t-on évalué le coût et le bilan carbone d'une sortie de l'eau et de la ré-immersion d'une ou de deux hydroliennes ? Quand on voit les moyens mobilisés à chaque opération de ce type, on imagine que les montants engagés sont très élevés.</p> <p>Il serait aussi important d'informer le public sur la provenance des matériaux utilisés, leurs lieux et méthodes de fabrication et d'être plus précis sur la fin de vie de ces installations. Confier les déchets à des filières dédiées, comme cela est écrit, peut très bien signifier qu'ils vont à l'enfouissement. Akuo peut-elle certifier qu'il s'agit d'énergies vraiment vertueuses ?</p> <p>Je ne reviens pas sur l'éolien, sujet de nombreux débats, mais rejoins ceux qui trouvent qu'on ne doit pas saccager un site protégé et que ce volet aurait dû être intégré dans cette enquête pour plus de transparence. Enfin, quelles retombées économiques et financières précises sont prévues pour l'île ? S'il y a redevances, comment la commune compte-t-elle les utiliser ?</p> <p>La transition écologique, ce n'est pas que l'énergie ! Alors quid des autres sujets environnementaux ? Quelle est la politique de la commune à moyen et long terme sur des sujets comme les déchets, l'eau, l'assainissement, la protection du littoral, le tourisme de masse, la qualité de l'air ?</p> <p>En conclusion, j'ai beaucoup de questions, d'incertitudes et de doutes, beaucoup de craintes sur l'aspect environnemental, du dépit face au manque de transparence et de concertation - certes, il y a eu des réunions publiques mais elles n'étaient qu'informatives, on n'a pas demandé son avis à la population.</p>
@145	29/4	<p>Denis BREDIN 17 rue du Danemark 56400 AURAY</p> <p>d.bredin@iles-du-ponant.com</p>	<p>Réponse à l'observation n° 140</p> <p>Difficile de répondre à un anonyme, cependant, je pensais avoir été très clair en signant mon avis qui est celui d'un citoyen dont la fonction professionnelle actuelle est de diriger l'association Les îles du Ponant. Cette fonction comme toutes mes fonctions antérieures ainsi que ma formation et mes engagements associatifs ont tous contribué à forger le citoyen que je suis, et ma certitude sur la nécessité impérieuse d'engager sans tarder une vraie transition énergétique, sans pour autant obérer l'avenir de nos ressources naturelles et de notre environnement.</p> <p>Denis BREDIN</p>
@146	29/4	<p>Ass OBSERVATOIRE DU LITTORAL DES ILES ET DE LA MER D'IROISE (OLIMI)</p> <p>olimi29@free.fr</p>	<p>Bonjour Monsieur le commissaire,</p> <p>Contribution OLIMI :</p> <p>Monsieur le commissaire-enquêteur,</p> <p>Pour l'association Observatoire du Littoral des Iles et de la Mer d'Iroise et après observation du fonctionnement du parc éolien de Plouarzel depuis vingt ans, son avis est négatif et rejoint le collectif qui s'oppose au projet éolien d'Ouessant.</p>

			<p>Quel bilan après vingt ans d'existence ! Pour les riverains situés à 500 mètres des éoliennes, les habitants entendent le vrombissement de ces machines et voient un impact négatif sur la valeur immobilière des biens et des locations Quant à la dangerosité des infrasons, la réglementation n'en parle même pas.</p> <p>Concernant la production d'électricité, au vu des arrêts techniques et parfois le manque de vent, elle relève plus de l'utopie que de la réalité à notre avis ! La production d'énergie éolienne en France l'an passé a permis de couvrir de 8,8 % la consommation nationale, c'est dire l'efficacité... !</p> <p>Nous disons NON à ce projet éolien d'Ouessant pour son atteinte à l'aspect paysager du territoire, à l'environnement et à la santé et le bien être des riverains.</p> <p>Quant à l'enquête publique relative à l'implantation de deux hydroliennes dans le Fromveur et à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol à Ouessant nous ne donnerons aucun avis, du fait que cette enquête publique n'est pas complète !</p> <p><b>NOUS DEMANDONS L'ARRET IMMEDIAT DU PROJET EOLIEN D'OUESSANT</b></p> <p>Veuillez agréer, Monsieur le commissaire, l'expression de nos sentiments distingués.</p> <p>Plouarzel le, 29 Avril 2021 à 14 H 52 /Bernard Le Bihan/président de l'OLIMI/</p>
@147	29/4	<p>Ondine MORIN Gorre Kéar 2924 ÎLE D'OUESSANT  ondine-morin@orange.fr</p>	<p>Dans le petit prospectus délivré par la société AKUO dans les boites aux lettres des insulaires courant mars 2021, il est stipulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- "Les pics de consommation, en hiver, coïncident avec la période de production maximale de l'éolien". Or, si la société AKUO a étudié les données météorologiques insulaires lors de l'automne et de l'hiver (donc équivalentes à 6 mois de l'année), celle-ci remarquera qu'en moyenne, le vent souffle en rafale maximum à 90 km/h et plus durant 60 jours. Ainsi sur six mois de "production maximales de l'éolien", l'éolienne s'arrêtera et se mettra en sécurité durant deux mois, ne supportant pas les vents à 90 km/h et plus...</li> <li>- "l'hydrolien grâce à sa prédictibilité pourra assurer une fourniture de base toute l'année". Malheureusement le rotor sous-marin n'a jamais fonctionné...</li> <li>- "Les collégiens Ouessantins vont bénéficier d'un projet pédagogique, créé par AKUO [...]" Une société privée a-t-elle le droit de faire sa propagande dans les collèges ? Ne dépasse-t-on les limites d'un certain endoctrinement ? Déjà les photos des enfants d'Ouessant au pied de l'hydrolienne qui n'a jamais fonctionné ne portent-elle pas atteinte à leur image ?</li> <li>- "Enfin les Ouessantins pourront s'impliquer financièrement dans le projet à travers une solution de financement participatif, portée par la plateforme AkuoCoop". J'ai cherché en vain ce projet d'investissement sur la plateforme AkuoCoop : qu'en est-il ?</li> </ul>
@148	29/4	<p>Mme Isabelle Le Bal (née Cozan) 2 ter rue de l'hippodrome</p>	<p>N° 145 La clarification apportée par Mr Bredin, était nécessaire. Chose faite. Il ne s'agissait donc pas de la position officielle de l'Association des îles du Ponant.</p>

		29000 QUIMPER <i>Conseillère régionale de Bretagne</i> <i>Élue au bureau PNRA</i>	Ceci tend malheureusement encore à prouver que les registres numériques des enquêtes en période de confinement national de l'état d'urgence sanitaire, ne peuvent pas remplacer les réunions de concertation publique en présentiel et peuvent induire en erreur les citoyens sur la qualité et les fonctions des observations.
@149	29/4	Anonyme	Pour Olimi, Pas grave que nous ne donniez pas votre avis sur l'enquête puisque personne ne vous le demande... Il est sûr depuis longtemps que le développement durable et harmonieux de la Mer d'Iroise n'a jamais été votre tasse de thé.
@150	29/4	nofrog2@gmail.com 29242 OUESSANT	<p>Le progrès, nous sommes tous plutôt pour, surtout lorsqu'il prend le chemin du renouvelable, du durable et de l'écoresponsable.</p> <p>L'hydrolien a été lancé il y a quelques années et le photovoltaïque (PV) il y a un peu moins de temps.</p> <p>Le mix énergétique est indispensable mais des questions se posent et quand nous donnera-t-on des réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que produisent réellement les installations réalisées à ce jour ? L'information doit être diffusée ouvertement aux intéressés (sans filtre mais avec explications, production par jour, mois, année...).</li> <li>- Pourquoi le projet n'est pas soumis dans son intégralité à enquête publique, en incluant les trois modes de productions ? L'éolien en fait partie et au vu des commentaires déposés, à toute sa place dans le débat.</li> </ul> <p>Il n'est pas acceptable de dénaturer un site classé, qui plus est proche de l'arrivée du bateau. La taille de l'éolienne est trop imposante pour l'île. Nous ne pouvons que dire NON à l'éolienne telle que proposée.</p> <p>D'autres implantations peuvent être à l'étude mais leur impact serait similaire au vu de l'aspect naturel préservé de la plupart des sites de l'île.</p> <p>La tour radar existe et le seul endroit limitant l'impact visuel d'une éolienne d'une telle hauteur serait dans un site tout à proximité. Ce serait la seule implantation acceptable mais quid des perturbations pour les activités de surveillance des côtes ?</p> <p>Ne serait-il pas plus judicieux de proposer une multitude de petites éoliennes à l'échelle des habitations.</p> <p>Dans le même esprit, pourquoi ne pas développer en plus du parc PV, l'installation de panneaux sur de nombreux toits de maisons en général bien orientées au sud. L'impact visuel serait limité, il n'y aurait pas d'emprise sur le territoire et les espaces naturels, qui eux sont forcément limités sur une île.</p> <p>Et pourquoi ne pas favoriser une vraie politique de développement en imposant une production minimum d'énergie renouvelable sur les habitations ? Pour ceux qui n'agissent pas dans ce sens, des compensations financières pourraient être imposées afin de favoriser de vrais projets locaux durables.</p>

			<p>Il est évident que des propositions alternatives doivent être faites et que toutes les informations doivent être produites ouvertement, pour un accès à tout un chacun. ...Un résident concerné.</p>
@151	29/4	<p>FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Elodie MARTINIE-COUSTY 83 Boulevard de Port- Royal 75013 PARIS</p> <p>elodie.martinie- cousty@fne.asso.fr</p>	<p>La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. L'indépendance énergétique des îles est nécessaire, urgente et devrait être amplifiée. Pour Ouessant, certaines installations de panneaux photovoltaïques sont en cours sur les toits existants, mais le tarif de rachat fixé par la CRE est complètement déconnecté des surcoûts que subissent les îles. Idem pour l'isolation thermique des maisons, plus chère que sur le continent. Des dispositions fiscales devraient être en priorité fléchées pour les îles dans ce contexte, afin que la réduction des consommations soit l'enjeu premier d'un vrai projet de transition énergétique d'un territoire qu'il soit insulaire ou pas. L'autre question primordiale est celle de la capacité d'accueil du territoire insulaire qui n'est pas non plus posée dans le projet : capacité physiologique des milieux, des habitats naturels des ressources à intégrer des impacts de technologies industrielles, de la fréquentation au regard des principaux besoins. La question des déchets n'est pas non plus posée alors que la valorisation des déchets peut contribuer à produire de l'énergie. Bref le projet qui nous est proposé à l'enquête publique n'a rien d'un projet de territoire ciblé et étudié en finesse pour Ouessant et les ouessantins, c'est un projet d'énergéticien qui vient poser sur le territoire des outils de son catalogue industriel sur une île pourtant protégée, au sein du PNM d'Iroise avec un large Site Classé et des enjeux environnementaux et paysagers très forts à terre comme en mer. C'est le cas des hydroliennes proposées qui ne sont pas les plus performantes et qui, si elles posent des questions sur les impacts environnementaux marins pourraient être une des réponses à un bon mix énergétique pour l'île après une sérieuse étude d'impact pour choisir le meilleur site d'ancrage, et le nombre d'hydroliennes. Le parc photovoltaïque est une réponse que l'on voit partout quand un industriel porte un projet au lieu d'aider à l'accompagnement des habitants du territoire à avoir une répartition de panneaux sur beaucoup plus de toitures, et évaluer la potentialité de production en priorité sur l'ensemble des toitures. C'est certes plus cher mais c'est un choix citoyen où chacun peut contribuer à apporter une solution. De plus le parc photovoltaïque a des impacts à la fois sur les paysages et sur l'avifaune, il serait nécessaire là aussi que le porteur du projet puisse mettre en œuvre le tryptique EVITER, REDUIRE, COMPENSER sur l'ensemble des technologies, cela le guiderait certainement vers d'autres propositions qui seraient plus acceptables. Enfin manque à l'enquête publique le troisième élément : l'éolienne au mât de moins de 50 m ce qui lui permet de ne pas y être soumise. Le PC de cette éolienne sera normalement passée en CDNPS car c'est la première éolienne qui est proposée de cette taille en Site Classé (Loi 1930).</p>

			<p>Ce choix est formellement à éviter comme recommandé par la Commission supérieure des sites et des paysages qui a travaillé pendant plusieurs mois en 2019/2020 sur un document d'appui aux services et aux décideurs concernant le choix des ENR et des EMR pour éviter la dégradation des sites classés, tout en permettant la transition énergétique. Certaines technologies sont en effet plus appropriées et moins visibles, mais en France l'Éolien et le Photovoltaïque sont toujours les deux technologies proposées alors que d'autres technologies sont disponibles et bien plus adaptées pour des sites sensibles en termes de biodiversité et de paysages.</p> <p>Ce projet "PHARES" est donc un mauvais projet pour Ouessant et ne pourra servir de vitrine à AKUO pour démontrer son savoir-faire en la matière. En revanche il peut être le point de départ d'une nouvelle réflexion qui associe dès le départ les Ouessantins, les associations de protection de la nature et le conseil de gestion du PNMI d'Iroise, et l'association des îles du Ponant comme cela a été fait sur d'autres îles avec des éléments bien mieux intégrés et l'engagement de tous dans la transition énergétique et écologique dans un des plus beaux endroits de FRANCE.</p> <p>Elodie Martinie-Cousty Pilote du réseau Océans, Mers et littoraux de FNE, Membre du Conseil National de protection de la Nature et de la Commission Supérieure des Sites, paysages et perspectives. 29 Avril 2021</p>
@152	29/4	<p>Xavier PEUZIAT Ar Doulou 29242 OUESSANT  xav.peuz@gmail.com</p>	<p>Monsieur le commissaire, En tant que producteur d'électricité sur les îles du ponant non raccordées au continent, je suis bien évidemment favorable à ce projet. Xavier Peuziat</p>
@153	29/4	<p>Pauline BOURDA bourg de lampaul 29242 OUESSANT  pauline.bourda@gmail.com</p>	<p>Monsieur le Commissaire, Habitante à l'année sur l'île d'Ouessant, je me félicite des projets pour l'avenir de notre île. Pendant trop longtemps, les tentatives de maintiens des traditions ont empêché de faire évoluer l'île, en terme agricole, énergies, télécommunications...</p> <p>Aujourd'hui, je suis fière d'acheter des produits locaux, légumes et produits laitiers, mais il a fallu attendre combien d'années pour que ces projets puissent voir le jour ?</p> <p>C'est au tour du développement des énergies renouvelables, j'espère et je pense que les dossiers portés par Akuo ou bien Sabella sont réfléchis, que des personnes (avant de ne citer des entreprises privées) travaillent sur ces sujets pour améliorer notre empreinte carbone sur notre planète. Ces personnes ne sont pas là que pour faire du profit mais d'apporter leur pierre au renouvellement de l'énergie.</p> <p>Oui, pour le moment l'hydrolien ne fonctionne pas très bien, mais ça fonctionne ailleurs, pourquoi pas bientôt chez nous ? Les PV ne me choquent ni sur la salle omnisports, ni sur la salle polyvalente, d'ailleurs, à quand sur le toit de l'église ? Cela permettrait de lui donner un nouveau toit, elle en a bien besoin.</p>

			<p>Cette enquête ne concerne pas l'éolien, mais oui, une éolienne peut dénaturer la pointe, mais juste si on ne fait qu'une fixette dessus. Je pense qu'une éolienne est le futur de l'île en combinant l'hydrolien et les PVs. Alors, oui allons-y ! Il faut préparer l'avenir des futurs ouessantins ! Bon vent dans la poursuite de ce projet PHARE !</p>
@154	29/4	Bernard COURONNE 42600	<p>Visiteur régulier de l'île depuis plus de 12 ans j'ai été alerté par des amis vivant sur place. Le dossier mis à l'enquête publique ne traite que deux des trois volets du projet de fourniture d'énergie "propre" à Ouessant, occultant celui de l'éolienne géante qui défigurera pour longtemps les paysages de l'île et singulièrement le site unique et classé du Cromlech. Cette éolienne, fantôme d'une enquête tronquée, ne manquerait pas d'avoir un impact désastreux les centaines de milliers d'oiseaux migrateurs qui abordent ou quittent l'île par la pointe de Penn Ar Land, de jour comme de nuit aux périodes de l'année concernées (soit plusieurs mois par an). Quant aux deux autres "piliers" du projet, l'un au moins (hydrolien) est loin d'avoir démontré sa fiabilité et son absence d'impact négatif sur la faune sous-marine. A aucun moment n'est évoqué le démantèlement de l'unité de production d'énergie au fioul de Lampaul ; il y a donc fort à craindre qu'aux inconvénients majeurs des projets présentés ou occulté par cette enquête ne vienne s'ajouter le maintien de la consommation d'énergie fossile. Certes on ne peut que se féliciter de la volonté de développer préférentiellement les énergies renouvelables mais cela ne justifie en rien le choix de le faire à n'importe quel prix. Aucun impératif n'impose que le lieu de consommation de l'énergie soit aussi celui de sa production, mais le dossier est muet à ce sujet. D'autres voies auraient pu être explorées comme par exemple l'amélioration de l'isolation de toutes les constructions présentes sur l'île car le simple bon sens commanderait de s'intéresser en priorité aux économies d'énergie avant de se lancer dans des projets mal ficelés visant à multiplier la production des mégawatts. De même, la production individuelle d'énergie renouvelable qui n'aurait pas ou très peu d'impacts sur l'environnement et le paysage, est une piste systématiquement évacuée par les décideurs. Il est clair que le non recours à ces solutions simples, techniquement maîtrisées et qui préservent à la fois l'intérêt général et celui de la population, en dit long sur la volonté inavouée de protéger les financiers de quelques-uns, fut-ce au détriment du plus grand nombre et au prix du sacrifice de notre environnement. Un autre monde est possible ! Je l'affirme et je signe. Bernard Couronne</p>

@155	29/4	Anonyme	<p>D'évidence les personnes qui disent, comme Monsieur Couronne plus bas, que "le simple bon sens commanderait de s'intéresser en priorité aux économies d'énergie" et se demandent pourquoi rien n'est fait pour réduire la consommation d'énergie, ne connaissent absolument rien aux politiques menées sur Ouessant depuis plus de 10 ans. J'oserais même dire que leur connaissance quasi nulle de ce qui se passe en réalité sur l'île rend leur avis dans cette enquête publique très peu pertinent...</p> <p>Ces personnes n'ont visiblement pas lu non plus le dossier sur lequel cette enquête publique nous demande de nous prononcer, car il est évoqué la politique d'économies d'énergie et les objectifs chiffrés de réduction. Comme quoi, même si beaucoup de non-résidents considèrent avoir leur mot à dire sur l'avenir énergétique de l'île, avant de sortir les "yakafokon", il faudrait déjà bien se renseigner !</p>
@156	29/4	<p>Vincent LEGENDRE 5 rue Louis-Jacques Daguerre 35136 SAINT-JACQUES-DE- LA-LANDE</p> <p><a href="mailto:vincent.legendre@groupe-legendre.com">vincent.legendre@groupe-legendre.com</a></p>	<p>Monsieur le commissaire-enquêteur,</p> <p>En tant que Dirigeant d'une entreprise bretonne impliquée dans la transition énergétique notamment à travers à sa filiale Legendre Energie, je souhaite apporter mon soutien au projet PHARES qui offre une réponse innovante à la problématique d'approvisionnement énergétique des ZNI. En proposant un modèle hybride, ce projet multi-technologique misant sur la complémentarité de l'éolien, du photovoltaïque, de l'hydrolien et du stockage apporte une réponse concrète et efficace à la problématique insulaire, à savoir sécuriser l'approvisionnement énergétique sur le long terme tout réduisant la dépendance de l'île à une énergie fossile très émettrice de gaz à effet de serre.</p> <p>Vincent Legendre - Président du groupe LEGENDRE</p>
@157	29/4	<p>MALGORN 4 rue pierre puget 29200 BREST</p> <p><a href="mailto:sophie.misscouleur@yahoo.fr">sophie.misscouleur@yahoo.fr</a></p>	<p>Monsieur le commissaire,</p> <p>Puisque n'est censé ignorer la loi,</p> <p>En vertu de l'article 151-11 du Code de l'urbanisme « dans les zones naturelles, le règlement peut autoriser des constructions et installations nécessaires à de équipements collectifs dès lors qu'elles ne portent atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages »</p> <p>Les plans locaux d'urbanisme s'appliquent à des territoires dont l'échelle ouvre à ses auteurs la possibilité d'analyser finement les capacités d'absorption des paysages. Les permis de construire et les autorisations d'exploiter doivent être respectivement conformes et compatibles avec les plans locaux d'urbanisme : outil idoine pour encadrer le développement de l'énergie éolienne.</p> <p>« Il convient de prendre en compte le territoire concerné à l'échelle appropriée » - circulaire Albanel</p> <p>« Si la France avait voulu faire de sa politique en faveur des ENr un levier de lutte contre le réchauffement climatique, elle aurait dû concentrer prioritairement ses efforts sur le secteur des ENr thermiques qui se substituent principalement à des énergies fossiles émissives de CO2 ». Cour des comptes mars 2018</p>

			<p>« Un système de gestion intelligente de réseau électrique dans les mesures de la transition écologique ». Dans lequel la priorité est à la rénovation énergétique des logements privés ainsi qu'une réhabilitation lourde des logements sociaux ainsi que des bâtiments publics.</p> <p>France Relance - Direction des territoires et de la mer du 15 janvier 2021</p> <p>« Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire mise à disposition de l'office français de la biodiversité (OFB) par France Relance, le parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) bénéficiera quant à lui de 3,4 M€ pour mener, notamment, les opérations de dépollution d'une ancienne décharge îlienne à flanc de falaise à Ouessant »</p> <p>Déploiement de France Relance dans le Finistère du 25 mars 2021</p> <p>Donc nettoyer un site au sud-ouest pour dénaturer un autre au sud-est ???</p> <p>La parcelle 1212 et 0951 sont inscrites et classées AC2 - Géoportail de l'urbanisme</p> <p>Sites dont la leur conservation et préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.</p> <p>Le classement offre une protection forte en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier ou détruire l'aspect du site.</p> <p>L'inscription a également pour conséquence, entre autres, d'interdire la publicité sauf dérogation prévue par un règlement local de publicité (L. 581-8 du code de l'environnement)</p> <p>Or ici, le projet PHARES se veut « vitrine » porté par AKUO en partenariat avec SABELLA, « un projet présentant un intérêt fort pour la valorisation à l'international ... »</p> <p>Puisque selon Mr Waechter, l'état est complice :</p> <p>« Nous sommes donc dans l'ère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De déploiement sans aucune planification des éoliennes terrestres au détriment de nos paysages, de notre patrimoine, des chauves-souris, des grands rapaces et de la santé des riverains ;</li> <li>De suppression des enquêtes publiques avec commissaire-enquêteur pour les installations classées pour l'environnement (éoliennes, ...) ;</li> <li>De transfert des sites classés sous l'autorité des préfets, plus proche des groupes de pression ;</li> <li>De réduction du pouvoir des architectes des bâtiments de France et des inspecteurs des sites ;</li> <li>De disparition de la compétence éolienne des tribunaux administratifs de première instance ;</li> <li>Des possibilités données aux Préfets de déroger aux règles relevant de leurs compétences dans le domaine des espèces protégées, du code de l'urbanisme et de l'environnement.</li> </ul> <p>Cette liste n'est pas limitative. Le pouvoir est donné aux agents économiques contre l'environnement en neutralisant le citoyen, en réduisant le pouvoir des agents de l'État et en affaiblissant les procédures. C'est l'expression d'une "dictature libérale". Les effets sur le terrain sont visibles. Tout le reste n'est que paroles. »</p>
--	--	--	--

			<p>« Le scandale tient au fait que l'État a livré le pays aux spéculateurs du vent. Vous devez déposer un permis de construire pour édifier une maisonnette de 20 m<sup>2</sup> de surface habitable et d'une hauteur de 2,5 mètres. L'installation d'un aérogénérateur de 200 mètres de haut assis sur un bloc de béton de 75 tonnes et 200 m<sup>2</sup> de surface est exonéré de permis de construire ! L'implantation n'est soumise à aucune planification : les zones de développement éolien, déjà peu démocratiques dans leur élaboration, ont été supprimées en 2015. La décision du Sénat d'imposer une distance minimale de 1000 mètres entre une éolienne et une habitation a été annulée par le Gouvernement Vals. »</p> <p>Allez, je vous pardonne tous autant que vous êtes pour les rapaces qui seront tués par les pâles, pour le petit couple de faucons qui niche à coté, pour les chauves-souris qui éclateront sous l'effet de la dépression d'air créée par leurs mouvements, puisque chaque éolienne vide son espace de 1,8 hectare de tout vertébré ...</p> <p>Je vous pardonne pour le cromlech et les esprits des lieux ... ils s'envoleront en vortex dans cette même dépression ...</p> <p>Je vous pardonne pour tout le saccage qui va être fait, ... au nom de de la transition énergétique !!!</p> <p>Bien à vous, ... je vais continuer de rêver ...à la réhabilitation des moulins en générateurs qui ainsi auraient pu s'intégrer au patrimoine de l'île ... sur une autre planète peut être ...</p> <p>Une vaillante insulaire !</p>
@158	29/4	Anonyme	<p>Ce projet Phare comporte bien des mystères...</p> <p>Pourquoi n'y a-t-il eu aucune délibération du Conseil municipal concernant ce projet engageant l'avenir de l'île ? Pourquoi de nombreux Ouessantins de toutes les générations ignorent ce qui les attend ?</p> <p>Il y a bien eu quelques réunions d'information, mais seulement pour que les « experts » répondent à quelques questions, jamais la municipalité n'a initié une vraie concertation, qui aurait pu ouvrir un autre chemin, moins technocratique et plus adapté à la réalité de la vie insulaire et de ses particularités environnementales.</p> <p>La dernière réunion, en mars, transformée en « permanence » sur rendez-vous, n'a même pas été annoncée par affiche au bourg. Un simple avis sur le site de la mairie ! Résultat : 7 personnes sont passées dans tout l'après-midi. Un exemple de l'information de la population par temps de Covid.</p> <p>Aujourd'hui une prise de conscience commence à se faire jour, alors, profitons-en, élargissons le débat, cherchons d'autres pistes, voyons comment se débrouillent d'autres îles comparables à la nôtre ! Ne gâchons pas cette opportunité et travaillons ensemble à des solutions acceptables par tous. Ne nous laissons pas mener par le bout du nez par des entreprises qui ne pensent qu'à leur avenir, pas au nôtre.</p>
@159	30/4	bertrand.pottier@gmail.com	<p>Monsieur le Commissaire,</p> <p>Nous sommes quelques-uns à avoir un regard extrêmement circonspect sur ce projet.</p> <p>Si on peut admettre l'idée des hydroliennes, mais sous réserve express de garanties sérieuses sur leur rendement et leur coût global (tous frais compris y.c installation, entretien préventif et curatif,</p>

			<p>démantèlement futur) et de communication transparente sur ces estimations... le volet photovoltaïque est un peu plus contestable de par le bilan global CO<sup>2</sup> versus rendement (en clair c'est combien de CO<sup>2</sup>/kWh réellement produit, cycle de vie complet considéré, par rapport 1. à la solution actuelle 2. par rapport à la solution que je défends : à savoir le câble sous-marin.</p> <p>Il est extrêmement mystérieux que cette solution de simple bon sens ne soit pas naturellement mise en N°1 des solutions techniques. Il est tout à fait possible de dévier le chemin d'un câble pour aborder au mieux les courants violents qui entourent l'île et le faire accoster à l'endroit adapté qui s'en suivra. Belle-Île à 16kms du continent est reliée par câble depuis des dizaines d'années et tout le monde trouve ça normal. On projette d'aller sur Mars, alors un câble... ne me dites pas que c'est impossible ! Le coût, ou surcoût éventuel, ne doit pas être un problème au regard des nuisances définitivement évitées.</p> <p>S'il peut paraître opportun de produire bien des choses en local, l'électricité produite avec des tonnes de panneaux solaires arrivés à Ouessant après être fabriqués en Chine dans des usines qui tournent à l'électricité charbonnée, ce n'est clairement pas une bonne idée au global, d'autant que les rendements ne seront jamais ceux des fermes solaires espagnoles. Ne jamais oublier que la neutralité carbone n'existe pas au niveau local car nous faisons tous partie d'un tout.</p> <p>Par ailleurs l'éolienne (non incluse dans la consultation, j'entends bien) est un projet digne d'un premier avril tant c'est absurde en tous points.</p> <p>Le projet PHARES apparait comme une opération de lobbying à des fins de vitrine mais à l'intérêt environnemental non sérieusement évalué.</p> <p>Merci de m'avoir lu. Et surtout documentez-vous, il y a des gens sérieux qui expliquent tout ça très bien.</p>
@160	30/4	<p>Gwenaëlle MAZÉ 29242 ILE D'OUESSANT gwenaëlle.maze@gmail.com</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Une enquête publique est destinée à recueillir des avis sur un projet déjà pensé, il ne s'agit donc pas de construire collectivement, ce qui est bien dommage et serait pourtant démocratique, au sens premier du terme.</p> <p>En effet, la construction collective permettrait d'apporter des réponses locales à des problématiques environnementales. Il me semble que ce serait un préalable incontournable afin de trouver des solutions tenables par toutes et tous, afin de répondre aux enjeux écologiques actuels.</p> <p>Nous ne pouvons pas reprendre le fonctionnement d'un système qui a largement montré ses failles pour le transposer ailleurs : changer de mode de production d'énergie ne suffit pas. Il conviendrait de commencer par évaluer les modes de consommation d'énergie, sur l'île, avec la population, puis de réfléchir ensemble aux moyens envisageables pour limiter cette consommation. Nous ne pouvons pas continuer à détruire des morceaux de notre planète pour reproduire encore et encore nos erreurs du passé.</p>

			<p>Or, aucun temps de concertation n'a été réalisé avec la population, uniquement des temps d'information, lors desquels il s'agissait de présenter le projet déjà conçu.</p> <p>Par ailleurs, cette enquête se déroule pendant un état d'urgence sanitaire, et qui plus est, lors d'un confinement national, ce qui limite la participation (l'informatique n'étant pas accessible à toutes et à tous). Il serait donc juste de la reporter après l'état d'urgence sanitaire (ou au moins après le confinement), afin de favoriser la participation de toutes et de tous.</p> <p>Quant à l'étude d'impact, je ne comprends pas qu'elle ne soit pas portée par un organisme public indépendant. Ensuite, l'enquête ne traite pas de l'éolienne, alors que celle-ci est particulièrement imposante. Qui plus est, elle serait implantée dans une zone protégée à plusieurs niveaux. Cela n'est pas acceptable. Sans quoi, ces zones de protection n'ont pas lieu d'être...</p> <p>Reste à prouver que ces solutions sont plus respectueuses de l'environnement : des hectares de végétations détruits, des matériaux de provenance inconnues (pas d'éléments au sujet des conditions des fabrications des hydroliennes comme des panneaux photovoltaïques), une incertitude écrasante quant au fonctionnement des hydroliennes, des tonnes de béton coulés... Tout ça sans même prendre le temps de réfléchir en amont au fond du problème (= la quantité d'énergie consommée), sans se poser la question de savoir pourquoi autant de personnes ne bénéficient pas du programme Rénov'île...</p> <p>Pour conclure, je m'oppose donc à ce projet dans son ensemble, dans la mesure où il n'a pas été construit avec celles et ceux qui font vivre ce territoire et qu'il répond avant tout, une fois de plus, à une logique capitaliste, et non environnementale.</p> <p>Merci de m'avoir lue.</p>
@161	30/4	Anonyme	<p>Pourquoi avoir exclu l'éolienne de l'enquête publique ? Certes, cela n'est pas imposé par les procédures réglementaires. Mais l'on peut toujours faire un peu plus que le minimum requis ! Ici, au vu des enjeux environnementaux, paysagers et culturels majeurs, il est attendu d'aller plus loin et d'appliquer une totale transparence. Sinon, cela démontre très clairement qu'il y a Anguille sous roche, voire Congre sous roche. Sus aux magouilles techniques et administratives dans ce projet qui manque de co-construction avec les ouessantins, sous tous les volets solaire, hydrolien, éolien et sur le projet PHARES dans sa globalité. Je rappelle que faire des réunions d'information ce n'est pas de la véritable concertation...</p>
@162	30/4	Anonyme	<p>Radio AKUO ment- Radio AKUO ment -Radio AKUO ment.</p> <p>Ouessantins, ne vous laissez pas leurrer par ce mirage d'autonomie énergétique.</p> <p>Ce projet tel qu'il est dimensionné aujourd'hui, ne tient pas la route.</p> <p>1-Les hydroliennes ne fonctionnent pas, c'est à cette heure la seule démonstration des essais passés.</p> <p>Il faudra donc pour les remplacer par une deuxième éolienne, pour seulement arriver à l'objectif de 65% de la consommation actuelle.</p>

			<p>Et ceci donc en conservant l'actuelle centrale pour les 35% manquants.</p> <p>Où est l'autonomie ?</p> <p>2- si on veut atteindre l'autonomie dans l'état actuel de la consommation insulaire, il faut rajouter au minimum une autre éolienne, mais sans doute plutôt deux autres, puisqu'il faudra faire face aux périodes d'arrêt pour maintenance ou grand vent</p> <p>3- comme la consommation électrique va augmenter, du fait de l'arrêt prochain du chauffage au fuel, puis des voitures thermiques, il faut encore s'attendre à une implantation supplémentaire (éolienne ou photovoltaïque ?)</p> <p>C'est sur la totalité de cette question que vous auriez dû être consultés.</p> <p>En clair, sur votre accord pour accepter 3 ou 4 éoliennes sur l'île : où seront les prochains sites ? Pern ? Le Créac'h ? Porsguen ? Pen ar rock, Feunten Velen ? Cadoran ? Sentez-vous concernés cette fois.</p> <p>Le coût global de l'investissement à réaliser financé à terme par des fonds publics (et/ou par les usagers), qui n'apparaît anormalement nulle part dans le dossier, est fort probablement supérieur à 30 millions d'Euros (20 pour les hydroliennes, qu'il faudra relever - et 10 ou 15 pour les installations terrestres), auquel devront se rajouter des coûts d'exploitation, probablement très importants.</p> <p>À comparer au coût d'un câble, du même ordre de grandeur en investissement, mais gratuite en exploitation, solution fiable, pratiquée dans presque toutes les autres îles du Ponant (en dehors des Glénans, inhabités, et de Sein, dont la population est bien plus faible et la configuration peut-être plus adaptée à une implantation excentrée auprès du phare ?).</p> <p>Quant aux autres îles étrangères citées, elles n'ont bien évidemment pas l'attrait de notre pépite, sont toutes d'une taille bien supérieure, avec des zones désertiques et sans intérêt, enfin rentabilisées, ... mais allez voir vous-même ce que ça donne sur internet, ou sur place quand ce sera possible !</p> <p>La procédure en cours est donc malhonnête, sans doute même illégale, par manque de transparence sur les éléments ci-dessus, et du fait du saucissonnage du dossier pour rester sous les seuils déclenchant une procédure de consultation digne de ce nom.</p> <p>C'est une roulette russe au barillet totalement chargé, pour les usagers, mais aussi pour les porteurs de projet, et les décideurs qui signent un chèque en blanc, et devront rendre des comptes sur ce dossier, y compris pour les divisions qu'ils risquent d'apporter durablement au sein de notre communauté.</p> <p>Ma contribution sera anonyme pour cette raison.</p>
@163	30/4	Anonyme	<p>Quand je lis les propos du texte 162, je suis un peu inquiet. Ce super-résistant menace -t-il d'une épuration ceux qui ne pensent pas comme lui ? Un peu de calme s'il vous plaît.</p> <p>Les capacités globales de production dans le projet Phares sont tout à fait capables de couvrir l'ensemble des besoins en électricité même en tenant compte des augmentations de consommation à venir. Atteindre 100%</p>

			<p>en énergies renouvelables n'est pas un problème de production globale mais de production à l'instant T selon les conditions (météo, marées...). Donc la solution n'est pas de rajouter des éoliennes ou des panneaux solaires, la solution est dans la gestion des consommations et dans le stockage qui est amené à faire des progrès dans les années à venir.</p> <p>L'hydrolienne doit être remise à l'eau prochainement. Si elle ne marche pas, le projet s'arrêtera. Nécessairement car le projet Phares ne peut se faire sans l'hydrolien. Ce n'est pas la peine d'agiter les peurs avec des éoliennes partout.</p> <p>Le financement de ce genre de projet ne se fait pas par des "millions de subventions" comme certains l'affirment de manière péremptoire pour titiller la corde sensible du contribuable. Il se fait principalement par des avances remboursables et par le prix de revente de l'électricité négocié avec la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). Ce prix sera de revente sera nettement moins cher que le coût réel de la production aujourd'hui. Si l'on parle de " millions d'euros" de financement c'est celui que payent aujourd'hui tous les usagers sur leur facture avec la CSPE (Contribution au Service Public d'Électricité) et qui permet notamment de faire tourner les centrales thermiques de Corse, de Molène ou d'Ouessant tout en maintenant un tarif unique pour tous les usagers.</p> <p>Les projets insulaires d'autonomie énergétique concernent aussi de toutes petites îles. L'éolienne de Sein si vous vous renseignez ne sera pas à côté du phare, classé monument historique.</p> <p>Les partisans des énergies renouvelables ne sont pas nécessairement des capitalos. Le scénario Négawatt soutenu notamment par Jean Luc Mélenchon, pour faire face à la fermeture des centrales nucléaires et à la baisse des recours aux énergies carbonées, prévoit "une multiplication par 3,5 de la puissance installée [dans l'éolien terrestre] d'ici 2020 puis encore par 2 avant 2050 avec un total de 17 400 machines installées contre 4 000 fin 2011".</p> <p>Ouessant, juste une petite éolienne...Mais bon rien n'est écrit d'avance.</p>
@164	30/4	<p>MAZÉ 5 impasse de Streat veur 29880 GUISSÉNY bernard.maze503@orange.fr</p>	<p>Pourquoi les insulaires n'ont pas été informés. Les panneaux photovoltaïques sont faits avec quels matériaux et par qui ?? Il faut couler beaucoup de béton pour mettre l'éolienne, qui tombera avec le vent qui est de plus en plus fort. C'est un site remarquable. La gestion des déchets est très compliquée sur l'île.</p>
@165	30/4	<p>Loig CHESNAIS-GIRARD Président du Conseil de Bretagne 283 avenue Patton 35000 RENNES</p>	<p>Depuis plusieurs années, le Conseil régional de Bretagne se mobilise pour développer les briques technologiques smartgrids dans ses systèmes électriques et gaziers, ainsi que les énergies marines sur ses côtes, pour répondre à un double enjeu énergétique bas carbone et de développement de ses filières industrielles bretonnes.</p>

		<p>Dans un second temps, afin d'anticiper et de sécuriser les étapes de passage à l'échelle commerciale à l'échelle nationale, la Région Bretagne s'est associée en 2015 à la Région Pays de la Loire, aux Métropoles de Nantes et de Rennes ainsi qu'avec les Syndicats Départementaux de l'Énergie d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Morbihan, de Vendée (et du Finistère en ce qui concernent les îles non interconnectées), pour porter la candidature SMILE (Smart Ideas to Link Énergies), lauréate en 2016 de l'appel à projet Réseaux Énergétiques Intelligents lancé en 2014 par les ministères de l'économie et de l'énergie dans le cadre du plan Nouvelle France Industrielle.</p> <p>Ces partenaires se sont dotés d'une feuille de route à 2020 pour accompagner d'une part le déploiement d'offres technologiques complètes, à la rencontre de nouveaux marchés innovants de l'énergie, et d'autre part pour constituer une vitrine économique et industrielle.</p> <p>L'objectif économique de la vitrine SMILE est de permettre le développement de start-up et de PME-PMI, notamment par association avec des grands groupes, en concentrant le savoir-faire industriel (qu'il soit local ou issu d'expérimentations menées sur d'autres territoires), et en leur facilitant le captage des premiers marchés induits de la vitrine, puis ceux correspondant aux déploiements à plus large échelle de ces technologies.</p> <p>La réalisation, à Rennes, d'un showroom SMILE en 2019 a permis l'accueil de délégations étrangères, avant leur parcours vers les différents sites des projets territoriaux.</p> <p>Parmi la trentaine de projets pré-commerciaux en développement, accompagnés dans le cadre de SMILE, la Région s'est fixée comme objectif le développement d'une vitrine industrielle « smart île », concentré des nombreux projets énergétiques de l'île d'Ouessant (boucle énergétique locale, implication des particuliers, approvisionnement renouvelable multiple et pilotable, démonstrateur hydrolien, pilotage des demandes d'électricité, électromobilité, ...).</p> <p>En 2016, dans le cadre du projet européen ICE (Intelligent Community Energy), la Région s'est associée aux Syndicat d'Énergie et d'Équipement du Finistère, Bretagne Développement Innovation, au Pôle Mer Bretagne Atlantique, aux Technopoles de Brest Iroise et Quimper Cornouaille, ainsi qu'à des partenaires anglais (Université d'East Anglia, Université d'Exeter, Université de Plymouth et Marine South East) pour la mise en œuvre d'un ensemble de solutions de gestion de l'énergie sur deux sites (le campus de l'Université d'East Anglia et l'île d'Ouessant) incluant une démonstration d'injection d'électricité de l'hydrolienne de technologie SABELLA. EDF SEI, opérateur de distribution électrique insulaire, a également été associé pour assurer les synergies nécessaires au niveau du pilotage du réseau.</p> <p>Désormais, le projet PHARES (ci-après, le « Projet PHARES »), développé par Akuo, s'inscrit naturellement dans le projet de vitrine industrielle « smart île » de SMILE porté la Région Bretagne (technologie hydrolienne et smartgrids), en synergie et continuité avec l'ensemble des projets capitalisés jusqu'ici,</p>
--	--	--

			<p>permettant les ultimes perspectives d'exploitation industrielle des productions renouvelables intelligentes ouessantines.</p> <p>Ainsi, fort de son savoir-faire, en particulier dans la réalisation et l'exploitation de solutions énergétiques insulaires, Akuo développe le projet PHARES comme modèle d'approvisionnement énergétique hybride, afin de viser, à l'horizon 2021, une quasi autonomie énergétique sur l'île d'Ouessant.</p> <p>Composé de volets hydrolien, éolien, photovoltaïque et d'une capacité de stockage, le Projet PHARES permet de répondre de manière cohérente à l'adéquation des ressources locales au plus près des demandes en électricité de l'île.</p> <p>En effet, la production éolienne saisonnière est adaptée au profil de consommation générale de l'île, les pics de consommation, en hiver, coïncident avec la période de production maximale de l'éolien. Le solaire permet de répondre au différentiel entre la demande diurne et nocturne principalement l'été avec l'afflux touristique. L'hydrolien, grâce à sa prédictibilité, pourra assurer une fourniture de base tout au long de l'année, tandis que le stockage permettra de réguler et stabiliser le système réseau, d'écarter les pics et creux de production et aura également pour fonction de lisser les fluctuations de productions.</p> <p>Lors du vote de la Stratégie régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables en 2016, le Conseil régional de Bretagne a notamment mis au cœur de ses priorités deux axes particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement de systèmes énergétiques innovants (production/pilotage/consommation) pour une plus grande autonomie énergétique des Zones Non Interconnectées de son territoire et une décarbonation de leurs modes de production énergétique,</li> <li>- La mobilisation des acteurs économiques et industriels bretons, dans des dynamiques de partenariat territorial, pour que la création de valeur associée à l'innovation des projets qu'ils portent permette de créer des références techniques et de démonstration à des fins de démultiplication, au national comme à l'export.</li> </ul> <p>Le projet PHARES se situe pleinement au cœur de ces enjeux de développement et doit pouvoir contribuer au rayonnement des savoir-faire énergétiques et industriels bretons.</p>
@166	30/4	<p>Parc Naturel Régional d'Armorique 15 Place aux Foires, BP 27 29590 LE FOU</p> <p>francoise.peron@pnr-armorique.fr</p>	<p>Monsieur le Commissaire-enquêteur.</p> <p>Ce jour, 30 avril 2021 11h59, en pièce jointe, vous trouverez l'Avis du Parc Naturel Régional d'Armorique porté par la Présidente Françoise Péron.</p> <p>Vous souhaitant bonne réception.</p>

			<div data-bbox="772 917 869 997" style="text-align: center;">  <p>Parc Naturel Régional de l'Armorique Le Parc de l'Armorique Le Parc de l'Armorique</p> </div> <p style="text-align: center;"><b>Enquête publique à Ouessant concernant le projet PHARÉ. Observations, avis et propositions du PNR Armorique</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Bureau extraordinaire tenu au PNR Armorique le 29 avril 2021.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pour le Bureau, la Présidente Française PERON.</b></p> <p>Le 29 avril 2021, un bureau extraordinaire s'est tenu afin de <b>débattre et formuler des observations et un avis que nous communiquons dans le cadre de l'enquête publique</b>, concernant le dossier PHARE qui contient les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- implantation de deux hydroliennes dans le passage du Fromveur à Ouessant : ce projet consiste en l'immersion de deux hydroliennes Sabella de diamètre de 12 et 15 mètres (D12/D15) de 500 kW chacune reliée à un poste de livraison de l'électricité sur la plage de Pors-Ar-Lan à Ouessant par des câbles sous-marins puis terrestres. Ce projet est soumis à autorisation environnementale et doit faire l'objet d'une convention d'occupation du domaine public maritime.</li> <li>- implantation d'un parc photovoltaïque, qui consiste en l'implantation d'un parc de cinq conteneurs solaire photovoltaïque d'une puissance de 380 kWc au lieu-dit Kernonen à proximité du fort Saint-Michel à Ouessant. Ce projet doit faire l'objet d'un permis de construire soumis à évaluation environnementale.</li> </ul> <p>Il est important vu les coûts et enjeux de revenir sur les fondements même du projet dans sa globalité et la manière de le conduire.</p> <p>Il ne s'agit pas simplement d'installer telle ou telle installation sur l'île d'Ouessant, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• donner à Ouessant une fourniture électrique, fiable, constante, de moindre coût public (investissement, coût de gestion) et citoyens (coût au kW/h), qui plus est, le plus « bas carbone » possible,</li> <li>• respecter les contraintes réglementaires notamment sur les questions de patrimoine biologique, paysager, environnemental, les contraintes d'usage et de sécurité maritime, de s'assurer que les critères technico-économiques, de gestion de la fourniture, soient régis sur des principes clairs d'accord public/privé, juridiquement cadrés et conformes au droit public.</li> <li>• enfin, les élus locaux se doivent de conduire une démarche exemplaire du point de vue citoyen car le projet est :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ public, notamment sur les enjeux patrimoniaux,</li> <li>◦ financé par de l'argent public,</li> <li>◦ de produire une fourniture qui sera « achetée » par les habitants.</li> </ul> </li> </ul> <p>La transparence citoyenne est donc le minimum que les élus locaux doivent aux habitants et aux citoyens.</p> <p>L'analyse du projet strictement sur les impacts environnementaux n'appelle pas de remarques majeures, d'où des avis certes positifs d'instances. Toutefois, eu égard ces objectifs généraux cités ci-avant, il apparaît que ce projet souffre de nombreux manquements techniques, économiques, juridiques et de transparence sur l'articulation public/privé.</p> <p style="text-align: center;">1</p>
--	--	--	---

			 <p>En préambule de nos remarques, nous souhaitons rappeler que les élus du PNR d'Armorique ont conduit dès 2013, <b>une réflexion proactive sur les énergies renouvelables (ER) conforme à la politique de la Région Bretagne.</b></p> <p><b>Plus précisément sur l'Éolien sur le territoire parc</b>, nous avons pris une attitude ouverte et favorable à l'éolien mais développé <b>sous des conditions strictes.</b></p> <p>Cette stratégie, publiée en 2015 (réactualisée en 2018 et 2019), pose les conditions,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un développement de l'éolien conforme aux valeurs des patrimoines, naturels, terrestres, insulaires et maritimes,</li> <li>• conforme au soutien que les élus locaux peuvent espérer du Parc</li> <li>• conforme à une excellence dans la concertation citoyenne, sachant que les projets peuvent soulever de vives réactions citoyennes.</li> </ul> <p>Voici en six points l'essentiel de la stratégie proposée pour l'éolien et par extension aux projets ER. : Dans le cas où une commune est démarchée par un « développeur », le Parc propose une démarche avec un parfait respect des points suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des études de positionnement transparents sur la bases d'étude scénarii faisant clairement apparaitre tous les arguments, points forts/points faibles sur tous les champs possibles, réglementaires, environnementaux et paysagers, nuisances aux riverains, contraintes et fiabilités d'équipement... La question du respect des contraintes réglementaires est posée comme un préalable incontournable (cartes de contraintes).</li> <li>2. Une transparence sur les modèles d'investissement, d'entretien, mais aussi de production et distribution avec des scénarii et prospectives à long terme.</li> <li>3. Une transparence citoyenne et politique sur le territoire. Un investissement en temps de mission de la part de développeurs sous le contrôle des élus locaux.</li> <li>4. La nécessité de respecter l'intégrité des positions des parties,             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les élus locaux décideurs,</li> <li>b. les citoyens s'expriment et donnent leurs avis auprès d'élus à leur écoute,</li> <li>c. les développeurs proposent et réalisent toutes les études nécessaires pour favoriser le débat politique et citoyen.</li> </ol> <p><b>Sur ce point d'ailleurs, cette prise de recul nous semble fondamentale et peut demander du temps et parfois des suspensions de processus afin que les débats et choix politiques puissent se faire avec un maximum de sérénité sans « pression ».</b></p> <p><b>C'est à ce niveau que se situe également le respect de la juridiction publique (marchés études/travaux, mise en concurrence, gestion/exploitation/DSP...).</b></p> </li> <li>5. Une communication qui est maîtrisée et pilotée par les élus locaux et non par les développeurs.</li> <li>6. Le <b>PNRA peut et souhaite accompagner les élus locaux tout au long de la démarche</b> et aidera les élus locaux au respect de l'intégrité des points ci-avant décrits. La Charte et le rôle d'animateur des élus du Parc le missionne naturellement dans ce rôle.</li> </ol>
--	--	--	---

			<div data-bbox="772 917 869 997" style="text-align: center;">  <p>Parc naturel régional de l'Armorique Une aire de préservé</p> </div> <div data-bbox="862 271 918 949" style="background-color: #cccccc; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Absences de fond ou de forme. Attendus qui auraient dû être versés au projet.</p> </div> <p><b>1. Absence d'analyse de scénarii de fourniture d'électricité.</b>          Le projet propose un scénario a priori sans discussion et alternative. <b>La solution d'un mix, Eolienne/Hydroliennes/photovoltaïque est posé sans discussion critique</b> au regard d'autres solutions. La question de l'autonomie énergétique semble être un dogme posé à priori et mérite une analyse poussée.  <b>La démarche qui consiste à proposer une solution de fourniture énergétique pour l'île d'Ouessant nous semble à la fois insuffisante et orientée.</b></p> <p><b>Attendus :</b>  <b>Une analyse de scénarii aurait dû être préalablement conduite sur des critères précis</b> afin que les solutions soient analysées avant le choix, en toute transparence politique publique et citoyenne. Les critères ci-après (non exhaustifs) devraient servir de base aux discussions et donc aux choix :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Critères techniques de solutions énergétiques :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Fiabilité de solution,</li> <li>b. Complémentarités et temporalité/saisonnalité,</li> <li>c. Permanence de la source,</li> <li>d. Risque de panne et solutions alternatives</li> <li>e. Bilan Carbone, GES, EE, etc...</li> </ol> </li> <li>...</li> <li>2. Critères technico-économiques :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Coûts publics d'investissement,</li> <li>b. Coûts de gestion des installations, solution public/privées</li> <li>c. Coûts et solutions liés aux risques de pannes, solutions alternatives de fournitures,</li> </ol> </li> <li>...</li> <li>3. Critères économiques et juridiques de partenariat sur la production/distribution,             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Solution de partenariat public/privé, modèle de gestion,</li> <li>b. Scénario économiques de coût au kW/h</li> <li>c. Choix d'un modèle « juridique » de fourniture,</li> </ol> </li> <li>...</li> </ol> <p>Dans ce contexte, la question de la fiabilité des solutions, notamment des hydroliennes qui n'a pas été démontrée (mais plutôt posée comme hypothèse) doit être abordée au regard du point 1a et de son coût économique et de gestion.</p> <p>Il semble que le stade expérimental des hydroliennes dans le Fromveur, zone de très forts courants et exposition hydro sédimentaire, ne soit pas dépassé. Quels coûts d'argent public au regard du risque...</p>
--	--	--	--

			<div data-bbox="772 909 869 989" style="text-align: center;">  <p>Parc naturel régional de l'île de Ouessant Le Parc de l'île de Ouessant</p> </div> <p><b>2. Absence de démarche publique indépendante qui débouche sur un choix public,</b> La place de la société AKUO et sa relation avec la Commune n'est pas clairement expliquée. Qu'est-ce qui lie la Commune et la société, quel engagement public, sur quel fondement ou procédure juridique ?</p> <p><b>Attendus :</b> Etant donné qu'il s'agit d'un projet global et complet de production d'électricité pour une commune isolée, il nous semble que les éléments qui sont décrits au § 1 précédemment, auraient dû être conduits à la fois, avant et indépendamment des choix de société ou plus largement de partenaires :</p> <p>La démarche avant lancement en engagement d'un partenaire qui nous semble plus logique est la suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse critique des solutions de fournitures avec les critères tels que décrit au § 1:</li> <li>2. Discussion avec les citoyens sur ces scénarii accompagnés des coûts et de principes de partenariats,</li> <li>3. Délégation de la commune,</li> <li>4. Lancement d'un démarche de « mise en concurrence », soit de marchés, soit d'appels à projets,</li> <li>5. Choix du/des partenaires,</li> <li>6. Lancement des études.</li> </ol> <p><b>3. Absence de démarche politique citoyenne et de clarté auprès administrés.</b> Le dossier ne peut se contenter de simples présentations du projet, présentation descendante de la société, pilote du projet, vers les citoyens. La consultation doit <b>éclairer les choix politiques tenant compte des avis citoyens.</b> La concertation citoyenne est une démarche politique qui doit être conduite par les élus locaux en s'appuyant sur des experts techniques ou scientifiques indépendants vis-à-vis des sociétés privées et des enjeux publics notamment des élus locaux. Ici aussi une intégrité doit être de mise et le choix des experts et leur <b>distanciation est essentielle.</b></p> <p><b>Attendus :</b> Il est donc attendu que les élus locaux conduisent une véritable concertation, posée sur des analyses croisées (telles que décrites au § I et au § II). En l'occurrence les étapes de concertations citoyennes doivent être posées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant le choix des élus, pour une analyse critique des critères techniques et économiques sur les scénarii énergétiques,</li> <li>• Avant les choix de modèles économiques, concessions ou autres,</li> <li>• Avant les choix et engagements des partenaires ou sociétés,</li> </ul> <p>Ces démarches de concertations doivent être ouvertes, respectueuses et égalitaires des citoyens, respectueuses des habitants quels qu'ils soient.</p> <p style="text-align: center;">4</p>
--	--	--	--

<p>@167</p>	<p>30/4</p>	<p>Anonyme</p>	<p>Heureusement que l'enquête se clôt aujourd'hui, le ton devient un peu agressif !</p> <p>#164 Pourquoi les éoliennes tomberaient à Ouessant et par ailleurs (dont des zones cycloniques avec des vents bien plus violents) ? Ce n'est pas parce qu'une éolienne est tombée à Ouessant au tout début de cette industrie que ce sera encore le cas aujourd'hui. Et pourquoi le vent serait-il de plus en plus fort (sources scientifiques ?) ? Je pense qu'il y a peut-être de plus en plus de tempêtes à cause du dérèglement climatique mais pas que le vent soit plus fort. Si on veut lutter contre le dérèglement climatique et limiter ses effets il faut justement développer des solutions alternatives et non émettrices de CO2 !</p> <p>#162 :</p>
			<div style="text-align: right;">  </div> <p><b>Avis et propositions du Parc Naturel Régional d'Armorique.</b></p> <p>Cette démarche souffre de beaucoup de questions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de scénarii énergétiques,</li> <li>• Modèles économiques,</li> <li>• Positionnement politique et juridique,</li> <li>• Transparence citoyenne à chaque étape</li> </ul> <p><i>En l'état comment peut-on collectivement rattraper cette situation :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Mettre en stand-by la démarche de la société AKUO. Il est évident qu'il faut que la commune consulte un expert en droit public afin de voir les possibilités de désengagements avec AKUO (envoi au cadre juridique d'engagement).</b></li> <li>2. Les élus locaux accompagnés d'experts <b>conduisent la démarche technico-économique élémentaire</b> (§ I) à savoir             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Critères techniques de solutions énergétiques :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiabilité de solution,</li> <li>▪ Complémentarités et temporalité/saisonnalité,</li> <li>▪ Permanence de la source,</li> <li>▪ Risque de panne et solutions alternatives</li> <li>▪ Bilan Carbone, GES, EE, etc...</li> </ul> </li> <li>...                     </li> <li>b. Critères technico-économiques,                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coûts publics d'investissement,</li> <li>▪ Coûts de gestion des installations, solution public/privées</li> <li>▪ Coûts et solutions liés aux risques de pannes, solutions alternatives de fournitures,</li> </ul> </li> <li>...                     </li> <li>c. Critères économiques et juridiques de partenariat sur la production/distribution,                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Solution de partenariat public/privé, modèle de gestion,</li> <li>▪ Scénario économiques de coût au kW/h</li> <li>▪ Choix d'un modèle « juridique » de fourniture,</li> </ul> </li> <li>...                     </li> </ol> </li> <li>3. Les élus locaux accompagnés d'experts indépendants <b>doivent animer la démarche d'engagement du partenaire:</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Discussion avec les citoyens sur ces scénarii accompagnés des coûts et scénarii de partenariats,</li> <li>b. Délégation de la commune,</li> <li>c. Lancement d'un démarche de « mise en concurrence », soit de marchés, soit d'appels à projets,</li> <li>d. Choix et lancement des études avec les partenaires.</li> </ol> <p><b>Ce n'est qu'à ce stade qu'AKUO (s'il a soumissionné) pourrait être choisi et engagé.</b></p> </li> <li>4. Les élus locaux conduisent une démarche de transparence à toutes les étapes. <i>On peut imaginer qu'un collectif de citoyens ici aussi indépendants (citoyens « ni pro, ni anti ») puisse suivre l'ensemble de la démarche.</i></li> </ol> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p><b>Les élus du PNR d'Armorique proposent une rencontre avec le Conseil Municipal afin d'envisager un accompagnement sur l'ensemble de la démarche.</b></p> </div>

			<p>1- Non il ne faudra pas mettre d'autres éoliennes pour atteindre l'autonomie, cela ne semble pas du tout être l'idée du projet ! Le but est bien que les hydroliennes fonctionnent, le démonstrateur a fonctionné plusieurs mois avant de connaître des problèmes liés à la mise en œuvre mais on peut imaginer que pour un projet commercial Sabella aura des engagements de performance et de production envers Akuo.</p> <p>2- Non, le postulat de base est faux, il n'y a pas besoin d'ajouter une 2ème éolienne au vu de la consommation actuelle de l'île, et pour faire face aux périodes sans vents rajouter 10 éoliennes ne changerait rien (si une éolienne ne produit pas car il n'y a pas de vent, 10 éoliennes ne produiront pas non plus, d'où le mix éolien + solaire + hydrolien + stockage + fioul en secours).</p> <p>3- Non il n'est pas prévu que la consommation électrique de l'île augmente grâce à toutes les actions d'économie d'énergie entreprises depuis des années et qui se poursuivent.</p> <p>Je pense donc que le cadre de la consultation porte bien sur le projet PHARES et qu'il n'a aucun sens de dire qu'il y aura X autres éoliennes à l'avenir.</p> <p>Par ailleurs les coûts sont bien présentés dans les dossiers (chapitre 0).</p> <p>Ouessant est certes une belle île mais d'autres îles sont très belles aussi et il est très péremptoire d'affirmer que les autres îles seraient moins belles et pourraient donc, elles, accueillir des éoliennes mais pas Ouessant ! Le coût de pose d'un câble vers le continent est extrêmement élevé au regard de la population de l'île et de sa consommation électrique, et a des conséquences environnementales et sur les activités de pêche certaine. Mais cela ne doit pas vous préoccuper, puisque ce n'est pas chez vous, que vous ne le verriez pas et que vous n'êtes probablement pas pêcheur au chalut dans la zone qui serait impactée.</p> <p>Enfin, je suis à peu près certain que cette procédure est parfaitement légale, le contexte réglementaire est d'ailleurs bien expliqué dans chacun des dossiers.</p> <p>#161</p> <p>Akuo a justement mis à disposition du public le dossier éolien à la mairie de Ouessant en toute transparence et afin que le public ait connaissance des 3 volets du projet, alors qu'ils n'en ont aucune obligation.</p> <p>#160</p> <p>Pour rappel pour les ouessantins (premiers concernés) qui n'ont pas accès à l'informatique, ils peuvent déposer leurs avis sur le registre à la mairie (et consulter tous les documents papier en mairie).</p> <p>Comment on peut dire qu'il n'y a pas eu de concertation sur le projet, après les années d'échanges entre Akuo / Sabella et la population et en particulier l'équipe municipale ?</p> <p>Je m'arrête là, ou je pourrais y passer des heures. Avis à tous, avant de mettre un commentaire, lisez-les (nombreux et longs, certes) documents du projet mis à votre disposition, informez-vous, et réfléchissez de manière objective.</p>
--	--	--	--

@168	30/4	<p>Jean-Christophe ALLO 2 rue Maurice Denis 29000 QUIMPER</p> <p>jeanchristophe.allo@gmail.com</p>	<p>Monsieur le Commissaire-enquêteur,</p> <p>Je suis intimement persuadé de la force des initiatives menées à l'échelle locale. En ce sens, je me réjouis de l'existence de ce projet qui montre comment un territoire peut progresser vers un moindre impact écologique. Aucune solution n'est parfaite. La complémentarité apportée des énergies (en termes de maturité, de fiabilité, de coût, de cycle de production) semble néanmoins très intéressante et issue d'années de réflexions et d'optimisation.</p> <p>Travaillant dans le domaine de l'énergie et impliqué à l'international sur de nombreux projets de transition énergétique (biomasse, solaire, hydrolien, éolien terrestre et en mer, hydrogène), en particulier sur des réseaux isolés, je me réjouis de pouvoir être témoin de PHARES et y apporte tout mon soutien.</p> <p>Jean-Christophe ALLO</p>
@169	30/4	Anonyme	<p>Il est sûr que si le PNRA grand donneur de leçons s'en mêle, ça va pas faire avancer le schmilblick !</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Depuis 2016 l'écomusée incendié n'est toujours pas reconstruit</li> <li>- Ailes du moulin restées des années cassées sans être réparées</li> <li>- Aucun entretien du bâtiment du Centre ornitho</li> </ul> <p>etc...</p> <p>Où sont les concertations du parc auprès de la population pour "coconstruire" le projet du musée des Phares et Balises ?</p>
@170	30/4	Anonyme	<p>Par cette participation à l'Enquête Publique, je me déclare opposée au projet PHARES car ce projet n'est pas mûr.</p> <p>La raison principale tient au fait qu'il nous est impossible de nous prononcer sur le projet PHARES dans sa totalité.</p> <p>L'absence du sujet de l'éolien dans l'enquête publique révèle un manque de transparence de ce projet. Ainsi aucune étude d'impact n'a été réalisée pour son implantation et nous laisse dans une incertitude qui va à l'encontre du principe du débat soutenu par la commission nationale du débat public et ne respecte pas la Convention d'Aarhus.</p> <p>Deux sociétés AKUO et Sabella veulent s'emparer de Ouessant pour développer leurs activités et faire de Ouessant une vitrine de leurs solutions de production d'électricité verte, basé sur un mix énergétique incluant une éolienne.</p> <p>Au regard du projet soumis, je ne vois aucun inconvénient à réaliser la transition énergétique sur l'île à travers le photovoltaïque et l'hydrolien, mais n'oublions pas la transition écologique et la protection des milieux naturels, notamment l'avifaune ouessantine fatalement exposée au risque de collision avec les éoliennes (plus particulièrement les craves à bec rouge, espèce protégée évoluant dans la zone à des hauteurs de vol correspondant à l'emprise des turbines et des pâles).</p>

			<p>L'éolien prévu dans le projet complet nommé PHARES constitue une part importante dans le portefeuille d'AKUO (&gt;2/3) et pose un réel problème pour la conservation mais également la protection des paysages au regard des objectifs du plan de gestion du Parc Naturel Régional d'Armorique.</p> <p>Le projet PHARES bénéficie du PIA3, et par conséquent d'un financement public. Toujours par souci de transparence, les acteurs n'ont pas communiqué sur la budgétisation du projet et doivent donner des éclaircissements en ce sens.</p> <p>Le projet ne comporte pas le volet de la dégradation de l'installation pouvant dégager dans le milieu (air, eau, sol) des éléments polluants.</p> <p>De même, le bilan gaz à effet de serre et énergie global tenant en compte les coûts climatiques de fabrication, d'entretien et du démantèlement de chaque volet est insuffisamment détaillé dans la réponse faite à la MRAE. Puisque l'île danoise de Samsø est citée en exemple, je reprendrai les propos de Luis Mundaca, professeur à l'université suédoise de Lund, qui a déclaré que « l'exemple de Samsø montrait que l'engagement et la participation du public étaient des « facteurs critiques » pour les régions envisageant une transition à faible émission de carbone.</p> <p>La perception d'un processus équitable et transparents sont également essentiels »</p> <p>Les Ouessantins ont été très peu impliqués dans ce projet et mis devant le fait accompli. Il est vrai que la période de pandémie et les différentes périodes de confinement n'ont pas favorisé les échanges.</p> <p>Les Ouessantins ne s'opposent pas à ce que leur île soit auto suffisante en énergie mais sont à même de proposer des solutions alternatives à l'hydrolien, l'éolien et le solaire. Ces points ont-ils été abordés ? Non</p> <p>Pour cette raison, je demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que l'enquête publique soit prolongée</li> <li>- que le projet Éolien soit intégré à l'Enquête Publique afin que les ouessantins puissent s'exprimer sur cette installation.</li> <li>- qu'un (ou des) bureau d'études compétent et indépendant soit consulté pour la proposition de solutions alternatives pour une autonomie énergétique responsable de l'île de Ouessant.</li> <li>- que la population ouessantine soit partie prenante du dossier par une information claire et une participation aux décisions.</li> </ul> <p>Les sociétés AKUO et Sabella veulent faire de Ouessant une vitrine pour le développement de leurs projets. Mais pas à n'importe quel prix, et nous veillerons à ce que l'autonomie énergétique de l'île ne se fasse pas aux dépens de la dégradation d'un patrimoine naturel exceptionnels.</p>
@171	30/4	Maeva DELANNOY / Guillaume PALLUEL 8 rue Bosquet	<p>Certaines remarques sur le projet font froid dans le dos. On entend que les décideurs et les porteurs du projet devront rendre des comptes, sont des criminels contre l'Humanité, qu'ils ont volontairement voulu faire passer le projet pendant le confinement, que la taille de l'éolienne a été choisie pour ne pas faire l'objet d'une</p>

		29200 BREST mae.delannoy@gmail.com	<p>enquête publique. Bientôt nous allons apprendre que la Covid a été créée par la mairie d'Ouessant et par AKUO pour faire passer ce projet énergétique. Soyons sérieux deux minutes, cette argumentation aux relents complotistes n'a pas sa place dans un débat si important pour l'avenir de l'île.</p> <p>En ce qui concerne le projet PHARES en lui-même, nous devons bien avouer que nous étions plutôt du côté des sceptiques il y a encore quelques jours. Nous nous demandions pourquoi artificialiser les sols alors qu'il serait possible de relier l'île au continent par câble et en profiter pour faire passer la fibre optique. Toutefois, après quelques recherches, nous avons appris que la Bretagne était dépendante de l'énergie produite dans les régions voisines (en 2019 la Bretagne importait 82% de l'électricité) et une trop grosse partie de la production bretonne est thermique. Ainsi, quel est l'intérêt de relier l'île à une région qui ne produit pas l'électricité à une époque où il est essentiel de favoriser le circuit-court. Cela ne ferait que déplacer le problème énergétique ailleurs. Est-ce aux continentaux de subir des aménagements pour les insulaires ? Les habitants du littoral nord-finistérien seront ravis d'apprendre qu'ils sacrifient une partie de leurs terres pour le bon vouloir de certains insulaires. L'impact environnemental d'un câble est important et donc pas à négliger.</p> <p>Ensuite, il est fini le temps de l'immobilisme, de l'inaction et des discussions. De nombreuses réunions publiques ont eu lieu, le projet n'était pas un secret mais il faudrait encore discuter. Le réchauffement climatique lui n'attend pas. Les opposants veulent reprendre le projet à 0, mais il est temps de se réveiller, on ne va pas attendre 2050 pour fermer la centrale thermique. La planète nous a été rendue dans un état lamentable à nous la jeune génération, il est temps de réparer les dégâts si ce n'est pas déjà trop tard. Les énergies renouvelables peuvent participer à limiter notre impact contrairement aux grands cars thermiques et les SUV qui ont été imposés à l'environnement insulaire. Ces derniers s'inquiétant peu de l'impact environnemental qu'ils peuvent causer quand il s'agit d'approcher au plus près des espaces remarquables et sensibles de l'île. Les énergies renouvelables permettront par ailleurs de passer à la voiture électrique, aux cars (J9) électriques et de développer le parc de vélo électrique (qui aujourd'hui dépend de l'énergie thermique). Le projet est une aubaine pour repenser les modes de vie et l'économie locale.</p> <p>Ensuite, certes le projet ne respecte pas la loi littorale, mais depuis la loi « ELAN » de 2018 « dans les zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental dont la largeur est inférieure à dix kilomètres au maximum, les ouvrages nécessaires à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables peuvent être autorisés par dérogation aux dispositions du présent chapitre, après accord du représentant de l'État dans la région. L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la CDNPS ». Ainsi, il est possible d'implanter une éolienne sans être tenu par les dispositions de la loi littoral dans une île comme Ouessant.</p> <p>D'ailleurs avant cette dérogation de la loi ELAN, une éolienne avait fait l'objet d'une autorisation de permis de construire précaire sur l'île de Sein. Ce projet avait fait l'objet d'un recours et la Cour administrative d'appel</p>
--	--	---------------------------------------	--

			<p>de Nantes dans un arrêt en date du 17 janvier 2020, avait notamment validé la délivrance d'une autorisation précaire car « le projet litigieux permettra de contribuer au respect de l'objectif de 50% de production d'électricité à base d'énergie renouvelable fixé par la programmation pluriannuelle de l'énergie à l'horizon 2030 pour les îles du Ponant non interconnectées au réseau électrique continental, approuvé par un décret du 27 octobre 2016, ce qui répond à une nécessité caractérisée ». La CAA de Nantes après avoir réalisé un bilan coût-avantage avait considéré que l'atteinte à la loi littoral causée par le projet était proportionnée. Le projet portait sur une éolienne de 45m et sur un site inscrit, ce qui se rapproche du projet d'éolienne sur Ouessant.</p> <p>De plus l'impact sonore de l'éolienne sur le voisinage est limité au regard de la distance entre les deux (supérieure à 500 mètres qui est la distance légale sur le continent). Et en ce qui concerne l'impact visuel, il n'est pas comparable à celui de la tour radar qui se situe elle sur le point culminant de l'île, et qui est devenue un des symboles maritimes de l'île.</p> <p>L'urgence climatique nous impose à agir dès maintenant. L'énergie éolienne et solaire sont des méthodes qui ont fait leurs preuves. L'hydrolien qui est testé depuis maintenant plusieurs années dans le Fromveur a fait ses preuves en termes de production énergétique même s'il existe encore des problèmes techniques. Mais Rome ne s'est pas faite en un jour ! De surcroit, ce projet hydrolien est créateur d'emploi dans la région et une chance pour l'économie maritime bretonne. Ces trois méthodes de production d'énergie sont les plus pertinentes actuellement, mais pourront être complétées ou remplacées à l'avenir par d'autres méthodes de production qui sont à l'heure actuelle en voie de développement (comme l'énergie houlomotrice ou marémotrice).</p> <p>Pour conclure, le projet PHARES est une véritable chance pour l'île de prendre la bonne voie dans la transition énergétique. L'île doit aller de l'avant pour le bien de l'environnement et se passer de l'énergie thermique qui est une catastrophe environnementale. Cela permettra de développer les modes de transport plus doux, moins bruyants et moins polluants. Enfin, il s'agit aussi d'être indépendants. Nombreuses sont les personnes à revendiquer l'indépendance des insulaires vis à vis des continentaux. Développer sa propre énergie est le plus beau symbole d'indépendance qui existe. Être moins dépendant du continent est un projet qui devrait rassembler et non diviser. À Ouessant d'être le PHARE de la transition écologique.</p> <p>Maeva DELANNOY et Guillaume PALLUEL Juristes en droit des espaces et des activités maritimes (Spécialisés en droit de l'environnement marin et en droit du littoral)</p>
@172	30/4	Anonyme	<p>Utiliser les énergies locales et naturelles dont dispose l'île de Ouessant est un projet brillant et particulièrement adapté. Alors que le vent, le soleil et les courants façonnent historiquement notre environnement, autant exploiter ces forces de manière durable et renouvelable pour produire l'électricité</p>

			<p>dont nous avons besoin, sans dépendre de l'importation de moyens polluants. Le projet PHARES est ambitieux pour organiser la transition énergétique de l'île, je souhaite qu'il se concrétise dans les meilleurs délais. C'est aussi un projet innovant, peu de territoires insulaires et isolés s'alimentent aujourd'hui en énergie renouvelable alors que beaucoup seraient concernés : c'est l'occasion de faire de Ouessant un modèle ou un projet qui pourrait inspirer d'autres régions sur cette voie, en plus avec des savoir-faire français !</p>
@173	30/4	<p>TUAL Toulalan 29242 OUESSANT tual.armelle@wanadoo.fr</p>	<p>Le projet PHARES suscite bien des interrogations, auxquelles les réunions publiques ou dossiers n'ont pas ou peu répondues... Réunions de présentation et (surtout) de promotion ne peuvent remplacer la concertation et les processus de démocratie participative qui auraient dû précéder ce projet.</p> <p>Il y a plus de 12 ans que les Ouessantins entendent parler de l'hydrolienne à grand renfort de communication mais qu'en est-il réellement ? Quels sont les résultats des essais menés ? Sabella nous a promis, ainsi qu'à nos enfants, qu'en 2015 il y aurait un champ d'hydroliennes dans le courant du Fromveur... En 2021 il n'y en a aucune. Alors quel crédit porter au projet ?</p> <p>Combien de kilowatts ont été produits ? Quel est le coût de ce projet depuis le début ? Quel est coût et l'impact carbone des opérations fréquentes d'immersions et de relevages avec un bateau venant à chaque fois de l'étranger et immobilisé plus d'une semaine ? Quel est le bilan carbone à ce jour de cette expérimentation ? Toujours des questions sans réponse. On constate que le point d'ancrage quotidien de l'hydrolienne n'est pas le Fromveur mais un terre-plein de Brest où elle a passé la majeure partie du temps depuis sa conception... Plus de 10 ans et toujours pas au point... Les derniers signaux ne sont pas positifs, les dernières tentatives concernant l'hydrolienne n'ont pas connu de succès.</p> <p>Avant d'en produire et immerger 2 autres, il faudrait réellement connaître la productivité et la fiabilité du premier modèle. Car si les hydroliennes ne fonctionnent pas, la promesse d'une autonomie énergétique de 65% dans moins de 2 ans est utopique.</p> <p>Les panneaux solaires, tels qu'actuellement prévus, ne rapporteront pas à eux seuls de quoi compenser les lacunes de ce projet hydrolien et la centrale thermique sera toujours utilisée, à moins qu'on impose aux Ouessantins des restrictions de consommation... Il est par ailleurs regrettable de biaiser le projet en nous annonçant sa disparition et en réduisant le débat à être « Pour ou contre la centrale » ...</p> <p>Il y a bien une autre composante du projet Phares mais elle a été subtilement extraite de l'enquête d'utilité publique... Pourquoi ? Imposée sournoisement, l'éolienne prévue à la pointe de Pen Ar Lann détruira un site classé, impactera la vie des habitants riverains qui n'ont pas été consultés (ni informés) à ce sujet... Quelle sera sa productivité, sachant que c'est en hiver qu'il faut le plus d'électricité mais que c'est aussi à cette période que le risque qu'elle soit arrêtée est le plus important (le seuil 90 km/h est couramment évoqué pour l'éolien en général) ce qui est fréquent à Ouessant ? Idem pendant les opérations de maintenance ? Qu'en est-il</p>

		<p>également de la dépréciation probable de l'immobilier à Kernoaz et Pen Ar Lan. Qui compensera les pertes associées ?</p> <p>Si l'hydrolienne tombe en panne en plein hiver ou ne fonctionne pas, ce n'est pas avec les tempêtes qu'elle pourra être réparée, d'autant plus s'il faut que le navire spécialisé pour la relever soit disponible rapidement. L'ensoleillement est moindre à cette période, il semble probable que la productivité des panneaux solaires sera également réduite. Quelle est alors la solution prévue, toujours à échéance 2023 pour alimenter l'île en électricité ? Conserver la centrale alors qu'on nous promet une "énergie propre" ? Si le projet hydrolien ne fonctionne pas, le dispatch de l'énergie actuellement proposé laisse à penser qu'au moins une seconde éolienne sera nécessaire. A l'échéance 2030 où l'île est annoncée comme indépendante à 100%, quel sera alors le montage prévu : non plus une mais plusieurs d'éoliennes ? Où ? Est-il prévu l'extension du site d'implantation éolien à la pointe de Penn Ar Lan ? Le sacrifice environnemental de ce site classé comportant de surcroît un Cromlech vestige archéologique unique sur Ouessant ? Le sacrifice de la faune sauvage notamment des oiseaux qui nichent sur la falaise adjacente, des migrateurs qui font escale à Ouessant ? Extension à d'autres pointes ? Le site de Pen Ar Lann semble décrit comme le seul possible. Dans le cas où le seul site possible aurait été la pointe de Pern, particulièrement mythique à Ouessant et où il semble encore plus improbable d'installer une éolienne, le mixte énergétique aurait-il été revu ou la pointe aurait-elle été sacrifiée de la même façon ?</p> <p>Concernant les études d'impacts, et notamment l'étude (exclue) concernant l'éolienne : Où sont les mesures d'évitement et de réduction ? Quelles sont les mesures compensatoires ? Quel « contrat » lie la commune d'Ouessant à Akuo Energy pour que ce projet soit le seul qui n'est jamais été évoqué ? Quelles compensations ou gains reviendront à la commune ? Au(x) propriétaires du terrain ? Quand ont-elles eu lieu les délibérations du conseil municipal à ce sujet ? Qu'ont-elles conclu ?</p> <p>Par ailleurs, comment se passera le fonctionnement des heures-creuses / heures-pleines, si calquées sur les horaires de marée comme évoqué en réunion, pour les programmations de chauffage (et pas seulement des machines à laver etc.). Va-t-il falloir reprogrammer chaque jour, ce qui n'a aucun sens et occasionnerait des surcoûts de consommation en heures pleines ? Autant de détails pratiques qui n'ont pas ou peu été précisés. Au final, l'île d'Ouessant est-elle le cobaye du labo expérimental des énergies renouvelables ? Une vitrine pour vendre ces technologies ? À quel prix ? Comment a été réalisé l'appel d'offre pour que l'expérimentation d'une hydrolienne se transforme en projet commercial de grande ampleur ? L'expertise de professionnels indépendants pour nous permettre de poser des avis critiques équilibrés aurait été très appréciable. Un projet réfléchi collectivement avant appel d'offre ne serait-il pas plus acceptable que l'application d'un modèle non-questionné par une seule firme.</p>
--	--	---

			<p>Beaucoup de questions restées sans réponse... Sans compter le contexte sanitaire actuel qui réduit les déplacements pour permettre à personnes non connectées de consulter et questionner directement Monsieur le Commissaire-enquêteur...il faut garder à l'esprit que l'île possède une moyenne d'âge élevée peu adaptée des nouvelles technologies et moins mobile surtout dans le contexte de pandémie, dont la pression s'est faite d'avantage sentir ce mois d'avril avec l'apparition d'un cluster sur l'île.</p> <p>Pour conclure, le développement des énergies renouvelables à Ouessant est souhaitable mais pas en force. Le projet de parc de panneaux solaires semble la partie la plus aboutie en l'état bien que des précisions concernant le stockage soient nécessaires (types de batteries, emplacement etc.). Avant de passer à l'étape suivante du projet hydrolien, il est nécessaire que les expérimentations soient véritablement réussies sur une période plus longue que par le passé avant de poursuivre. Quant à l'éolien, il n'est pas acceptable de détruire des espaces classés patrimoniallement et environnementalement pour produire de l'énergie, verte ou pas.</p>
@174	30/4	Anonyme	<p>"Deux sociétés AKUO et Sabella veulent s'emparer de Ouessant"</p> <p>Oui, je pense même que c'est un complot pédo-sataniste du gouvernement mondial contrôlé par les reptiliens. Cela a déjà commencé d'ailleurs, bon nombre de ouessantins se sont fait vacciner récemment et ont donc une puce 5G implantée dans leur corps. C'est peut-être eux qui mettent tous les avis positifs, leur main est guidée par le grand maître du nouvel ordre mondial. De toute façon, le réchauffement climatique est une invention faite pour assouvir les peuples et n'existe pas, donc ce projet n'a pas de raison d'être.</p>
@175	30/4	Anonyme	<p>Je suis favorable à ce projet.</p> <p>En fait ce qui bloque c'est l'éolienne. S'il n'y avait pas eu l'éolienne personne n'aurait rien dit. Cela fait des années que les projets énergétiques ont été lancés, ont suscité des discussions, des adhésions, de l'indifférence. S'il y a discussion c'est grâce à cette enquête publique qui a réveillé les consciences. Dans tout projet il y a de l'incertitude, des doutes, c'est normal.</p> <p>Avec notamment les réseaux sociaux, le lobby anti éolien et anti énergies renouvelables, de plus en plus puissant, une caisse de résonance n'a cessé de s'amplifier. On a l'impression que les gens se mobilisent contre un grand projet industriel ou contre une centrale nucléaire. Au sujet du nucléaire on peut se rappeler la lutte de Plogoff. Si l'on compare à ce qui se passe aujourd'hui, quelle régression ! On se bat contre un projet d'énergies renouvelables, non pas des installations industrielles mais une petite production pour quelques centaines d'habitants !</p> <p>Tout est bon pour démolir des énergies renouvelables :</p> <p>- "ça ne marche pas" ! Affirmation gratuite qui ne résiste pas une minute à l'analyse et à la réalité. Partout dans le monde les ENR progressent à grands pas et la France de M. Macron est très en retard. Certaines</p>

			<p>marchent mieux que d'autres mais laissons un peu de temps à celles qui sont moins matures. Le solaire, l'éolien ça marche très bien.</p> <p>- « ce n'est pas bon pour l'environnement" : argument des néo écolos de droite qui surfent sur la vague. Ils auscultent à la loupe la construction, les matériaux, la déconstruction des panneaux solaires et des éoliennes ! Les centrales thermiques, les centrales nucléaires par contre ce n'est pas un problème. On parle de câble, qui au passage n'est juste qu'un moyen de transport qui nous amène (difficilement) l'électricité de la Loire ou la Normandie. Quelle imagination ! Si on écoute leur hypocrisie, on stoppe tout : téléphones, voitures, ordinateurs, on arrête de fournir des milliards d'euros à Amazon ou à Face Book ? On arrête les bateaux et les avions ? le bateau d'Ouessant et l'avion d'Ouessant ? Mais cela ils n'y sont pas du tout prêts.</p> <p>- "capitalisme vert", intérêts financiers : ils découvrent naïvement que le capitalisme est partout ! Pour fournir du courant à Ouessant ou ailleurs il n'y a qu'EDF, qui n'est plus un service public et des groupes privés, nationaux et internationaux. Je doute par ailleurs que Ouessant intéresse Suez ou Siemens... Les entreprises qui œuvrent à ce projet, ne sont pas des grands groupes mais des entreprises petites ou moyennes. Elles cherchent des marchés, des bénéfices ? Et alors c'est pas ce que font toutes les entreprises, y compris à Ouessant ? La question est de savoir comment elles traitent leurs salariés. Question que l'on peut poser à n'importe quelle entreprise de notre quotidien, ...</p> <p>Alors C'est quoi la solution ? La révolution sociale ? Pourquoi pas mais je doute que cela soit à l'ordre du jour dans l'immédiat. Même à Ouessant. Si ! Sur les réseaux sociaux il y a un révolutionnaire derrière chaque écran, mais c'est le monde virtuel !</p> <p>Beaucoup parlent d'alternatives. Ce projet n'exclut rien et n'empêche pas d'autres projets de se développer. On peut effectivement multiplier les petites unités, gérées par les habitants (pour ceux qui ont le temps et les moyens, les autres ils se débrouillent). On peut multiplier les petites éoliennes, les petits moulins à proximité des maisons avec le bruit qui va avec, la maintenance, le renouvellement, la sécurité (se prendre un pôle de moulin dans la figure ça fait mal donc il faudra tout clôturer...)</p> <p>Alors laissons sereinement ce projet poursuivre sa vie, mûrir, évoluer. Une enquête publique n'est pas la fin du débat. C'est une marche j'espère que ce ne sera pas une "marche arrière"...</p>
@176	30/4	anne.georgelin@enr.fr	<p>La lutte contre le changement climatique, l'indépendance énergétique, la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité des moyens de production d'électricité sont des enjeux majeurs pour notre société.</p> <p>Développé à la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'État en 2014, le projet PHARES sera déterminant pour permettre à Ouessant d'atteindre les objectifs de transition énergétique que l'île s'est fixée. Concrètement, le projet montre que la mobilisation et la complémentarité des énergies renouvelables permettra, tout en exploitant durablement les ressources naturelles, locales et qui façonnent l'île et ses alentours, d'assurer une production d'électricité sécurisée et fiable pour répondre aux besoins ouessantais,</p>

		<p>tout en réduisant significativement l’empreinte carbone associée à cette consommation énergétique. Enfin, innovant en France mais aussi à l’échelle mondiale, le projet PHARES offre à Ouessant l’opportunité de rejoindre les territoires exemplaires en termes de transition énergétique et de participer à la valorisation d’un savoir-faire français à l’international.</p> <p>Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) exprime dès lors un avis favorable au projet PHARES sur l’île d’Ouessant, détaillé dans l’avis ci-joint.</p>
		<div style="text-align: center;">  <p><b>SER</b> Syndicat des Energies Renouvelables</p> </div> <p><b>Contribution du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) dans le cadre de l’enquête publique portant sur le projet PHARES (Projet d’Hybridation Avancée pour Renouveler l’Energie dans les Systèmes Insulaires)</b></p> <p>Paris, le 29 avril 2021</p> <p>La lutte contre le changement climatique, l’indépendance énergétique, la sécurité d’approvisionnement et la compétitivité des moyens de production d’électricité sont des enjeux majeurs pour notre société.</p> <p>Le développement des énergies renouvelables proposé par le projet PHARES pour assurer les besoins énergétiques de l’île constitue une réponse concrète à ces enjeux à l’échelle d’Ouessant, et contribue également au développement de nouvelles activités économiques favorisant des retombées positives à l’échelle nationale.</p> <p>En tant que zone non interconnectée, l’île d’Ouessant importe et consomme chaque année 1600 tonnes de fioul pour son alimentation en électricité. La réponse aux besoins électriques de l’île est donc dépendante d’une source d’énergie fossile, dont la conversion en électricité est fortement émettrice de gaz à effet de serre, à hauteur de 850gCO2-eq par kWh.</p> <p>Le projet PHARES propose, par une solution innovante, de tirer parti des différentes ressources naturelles et inépuisables, le soleil, le vent et les courants, dont dispose l’île pour produire une électricité renouvelable en combinant l’utilisation d’énergie photovoltaïque, d’énergie éolienne et d’énergie hydrolienne qu’un système de stockage permettra de piloter.</p> <p>Cette hybridation des technologies permettra de répondre à la variabilité de la demande en énergie sur Ouessant et de garantir la robustesse et l’efficacité du projet. En effet, les pics de consommation, en hiver, coïncident avec la période de production maximale de l’éolien ; le solaire permet de répondre au différentiel entre la demande particulièrement en été ; l’hydrolien, grâce à sa prédictibilité, pourra assurer une fourniture de base toute l’année et les batteries de stockage permettront d’équilibrer l’offre par rapport à la demande.</p> <p>Le projet PHARES démontre ainsi que les énergies renouvelables, mobilisées de façon complémentaire et en adéquation avec les ressources locales, permettent de réduire significativement les émissions de CO2 associées à la production électrique et d’ainsi lutter contre les changements climatiques : en effet, grâce au projet, l’empreinte carbone de chaque kWh produit sur l’île d’Ouessant passera de 850 à 333gCO2-eq par kWh (sur la base d’une analyse complète du cycle de vie, soit une baisse de 60%).</p> <p>En permettant d’introduire 65% d’énergie renouvelable dans le mix énergétique d’Ouessant d’ici 2023, le projet PHARES constitue l’une des pierres angulaires de la stratégie de transition énergétique de l’île dont l’objectif, fixé par la PPE, est d’atteindre une production issue à 100% de sources renouvelables d’ici 2030. Le projet s’intègre ainsi à la stratégie mise en place depuis 2014 par la Commune d’Ouessant, qui s’engage à faire de son île un exemple sur le point écologique et environnemental : la production locale d’une électricité issue de sources renouvelables s’inscrit ainsi en forte</p>

			<p>complémentarité avec l'ensemble des actions engagées en faveur de la performance énergétique et des économies d'énergies. Ainsi la Commune d'Ouessant a participé activement à la définition du projet et à sa préparation, via l'organisation de réunions publiques régulières, de réunions de travail avec les élus, les partenaires et les services de l'Etat.</p> <p>Couplant diverses sources de production énergie renouvelable au sein d'un système intégré, le projet PHARES est particulièrement innovant : sa réalisation permettra de démontrer la pertinence d'un modèle énergétique hybride dans un contexte insulaire, de réaliser la première ferme commerciale hydrolienne française et de créer un modèle d'intégration des énergies renouvelables à un réseau isolé via le stockage.</p> <p>Alors que la transition énergétique des territoires insulaires ou isolés constitue un enjeu mondial important pour les années à venir – plusieurs initiatives internationales ayant été engagées à cet effet, ce projet inédit en France, et porté par deux entreprises françaises, présente un intérêt fort pour la valorisation à l'international de notre savoir-faire et de notre capacité à innover sur des territoires insulaires ou isolés. Cette mobilisation des savoir-faire régionaux est par exemple illustrée par la partie hydrolienne du projet, dont le chantier des machines sera situé sur le port de Brest et mobilisera des acteurs bretons pour l'assemblage, mais aussi pour la production de sous-parties de l'hydrolienne (entreprises spécialisées dans le composite pour les pales et le bulbe ou pour les composants de la chaîne électrique de conversion).</p> <p>Développé à la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Etat en 2014, le projet PHARES sera déterminant pour permettre à Ouessant d'atteindre les objectifs de transition énergétique que l'île s'est fixée. Concrètement, le projet montre que la mobilisation et la complémentarité des énergies renouvelables permettra, tout en exploitant durablement les ressources naturelles, locales et qui façonnent l'île et ses alentours, d'assurer une production d'électricité sécurisée et fiable pour répondre aux besoins ouessantais, tout en réduisant significativement l'empreinte carbone associée à cette consommation énergétique. Enfin, innovant en France mais aussi à l'échelle mondiale, le projet PHARES offre à Ouessant l'opportunité de rejoindre les territoires exemplaires en termes de transition énergétique et de participer à la valorisation d'un savoir-faire français à l'international.</p> <p>Le SER exprime dès lors un avis favorable au projet PHARES sur l'île d'Ouessant.</p>
@177	30/4	<p>MALGORN 4 rue pierre puget 29200 BREST</p> <p>sophie.misscouleur@yahoo.fr</p>	<p>Concernant l'île de Sein, et en réponse au fils de Mr le Maire de l'île d'Ouessant, La décision précise également que "le projet ne porte que sur une seule éolienne de 45 mètres de hauteur maximum, dans un site certes inscrit et dans un espace proche du rivage, mais avec une remise en état prévue à l'issue d'une durée de quinze ans, ce qui ne déroge pas de manière disproportionnée aux règles d'urbanisme applicables, au vu des besoins en énergie renouvelable précités".</p> <p>Au-delà de l'argument d'"une seule éolienne de 45 mètres de hauteur maximum" (sur une île complètement plate dont l'altitude moyenne est de 1,5 mètre), c'est bien le fait qu'il s'agit d'une autorisation provisoire d'une durée de quinze ans qui justifie de passer outre à la loi Littoral et à l'article L.121-8 du code de l'urbanisme. L'autorisation provisoire prévoit en effet une "remise en état" à l'issue de cette période. Mais, outre les</p>

			<p>incertitudes sur la réalité de cette remise en état, le risque est que la procédure de l'autorisation provisoire, beaucoup moins contraignante, comme le reconnaît d'ailleurs l'arrêt de la CAA de Nantes, permette surtout de contourner les règles urbanistiques et environnementales de protection du patrimoine et des sites. (juritravail du 10.02.2020 par Mr Théodore Catry)</p> <p>Est-ce qu'à Ouessant l'éolienne c'est pour 15 ans aussi ? Et après ? Qu'est-ce qu'on fait ???</p> <p>La loi ELAN du 23 novembre 2018, vient limiter l'extension de l'urbanisation à deux hypothèses (art. L. 121-8 du code de l'urbanisme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Que cette extension se fasse en continuité avec les agglomérations et villages existants</li> <li>-Ou bien que cette extension se fasse en "hameaux nouveaux intégrés à l'environnement ».</li> </ul> <p>Est ce cas ici ????</p>
@178	30/4	<p>THOUÉLIN Toulalann 29242 OUESSANT  ti.glaz@wanadoo.fr</p>	<p>L'implantation d'une éolienne sur la lande de Penn Arland ne m'apparaît pas judicieuse et surtout dangereuse pour les oiseaux marins qui viennent nicher sur les falaises du Stiff ou sur la pointe d'Arland. Pourquoi ne pourrait-il pas être envisagé de l'implanter plus au centre de l'île : près de Mez Notariou par exemple...</p> <p>Je suis favorable à la mise en place de panneaux photovoltaïques mais surtout que l'exemple soit donné sur les bâtiments publics et /ou communaux afin que l'habitat ouessantain soit protégé d'installation individuelle farfelue ...</p> <p>Quant à l'hydrolienne dans le Fromveur, sur le principe, j'y suis favorable mais je ne comprends pas pourquoi une deuxième serait prévue alors que la première se heurte à tant de problèmes, et, d'autre part, tant sur un plan financier que sur les impacts sur la faune, pourquoi on-t- a si peu d'informations...</p>
@179	30/4	Anonyme	<p>Je suis favorable au projet PHARES pour l'île d'Ouessant.</p> <p>J'espère que les anti-éoliens qui argumentent leurs propos avec des commentaires tels que "une éolienne, c'est moche et cela détruit le paysage" se rendent bien compte que cet argument est totalement subjectif.</p> <p>Le projet PHARES n'est pas un projet irréfléchi et spontané, mais le fruit d'une réflexion depuis plusieurs années, sur laquelle Akuo et SABELLA ont investi du temps et de l'argent. Toutes les grandes innovations ont été accompagnées par une opposition farouche : la sacralisation d'Ouessant risque de lui porter préjudice si ce courant conservateur continue de favoriser l'immobilisme. Il n'y aucune raison que l'éolienne ne devienne pas emblématique à son tour, comme la tour du Stiff et les phares.</p> <p>L'hydrolien est une filière en construction, où l'innovation est encore importante. Tout comme l'éolien il y a plusieurs années, cette filière doit encore faire ses preuves, mais le potentiel dans le passage du Fromveur est avéré, pourquoi ne pas laisser une chance à cette nouvelle énergie ? À moins que l'on préfère justement que "l'argent public" soit investi dans le nucléaire ?</p> <p>C'est bien la combinaison de l'hydrolien avec l'éolien, le solaire et le stockage qui garantira la robustesse et l'efficacité du projet. Un mix énergétique divers est une solution pour Ouessant, bien meilleure que la centrale</p>

			<p>Diesel actuellement en service. La pollution est bien présente, même si on ne la voit pas directement. Les solutions existent, et doivent s'appuyer sur les ressources disponibles localement : c'est à dire en l'occurrence pour Ouessant, le vent, la mer, le soleil.</p>
@180	30/4	<p>Ondine MORIN Gorre Kéar 2924 ÎLE D'OUessant  ondine-morin@orange.fr</p>	<p>Ce projet PHARESI (Programme d'Hybridation Avancée pour Renouveler l'Énergie dans les Systèmes Insulaires) - pourquoi reprendre le nom de nos sentinelles de pierre ? Juste pour la communication comme tout ce projet de A à Z - est finalement complètement obsolète.</p> <p>- L'hydrolien en haute mer ne fonctionne pas et ne fonctionnera pas dans le courant du Fromveur, les ingénieurs ont sans doute oublié d'étudier la puissance et la vitesse de ce torrent sous-marin où chaque hiver des creux de plus de 20 mètres sont mesurés. (Le SHOM a d'ailleurs donné un avis négatif sur ce projet hydrolien mais en ce qui concerne les déplacements des bancs de sable). Les horaires des marées inscrits sur l'annuaire des marées ne fonctionnent pas de cette manière dans le Fromveur, mais effectivement il est préférable que les salariés de ce bureau d'étude qu'est SABELLA viennent sur le terrain et que depuis la digue d'Arland ils se rendent compte par eux-mêmes (comme ils l'ont fait) qu'hélas non le courant ne s'arrête pas durant l'étalement et sûrement pas à l'heure indiquée ! Non les arguments donnés aux Ouessantins concernant l'heure pour faire leur lessive n'aura pas de corrélation avec l'annuaire des marées. Mais c'était si poétique comme argumentaire ! Non, vous n'aurez pas des centaines de serres chauffées pour faire pousser vos tomates toute l'année, comme l'a promis Sabella lors des premières réunions publiques. Et non les enfants de l'île n'apprendront pas à nager grâce à Sabella et ses piscines d'eau de mer chauffée promises grâce à l'hydrolienne ne verront jamais le jour... Malheureusement tout cela a été dit durant les premières réunions publiques. Certains y ont cru comme ceux qui témoignaient à France 3 pour vanter les mérites de l'hydrolien. Et Sabella dans sa générosité a fait beaucoup de dons aux associations locales et aux élus.</p> <p>- Le volet "photovoltaïque" ne tient pas la route malheureusement. L'énergie produite suffira malheureusement qu'à quelques foyers. Encore faut-il que ces panneaux solaires soient bien fabriqués en France ! En Chine les scandales suite aux rejets massifs dans l'atmosphère de poudre de silicium (matière première de la cellule photovoltaïque), et de pollution causée par les opérations de raffinage du silicium sont dénoncés depuis une dizaine d'années. Akuo et Sabella ont-ils pensé financer des panneaux photovoltaïques individuels pouvant se placer sur le toit de chaque foyer, afin que les insulaires puissent profiter de cette énergie solaire pour leur propre compte ?</p> <p>- Le projet d'éolienne est grotesque. Sur la pointe sacrée de Penn-ar-Land là où il n'y a aucune trace d'anthropisation si ce n'est un Cromlec'h qui date du Néolithique. Et encore ce cromlec'h était relié à un réseau de menhirs qui devaient couvrir une grande partie de la presqu'île d'Arland. Des fouilles archéologiques sur toute cette pointe permettraient de mettre à jour les fosses de calage de ces menhirs et connaître ainsi leur position précise afin de continuer les recherches sur ces alignements de pierres. Le vent a déjà été dompté à</p>

			<p>Ouessant grâce à une centaine de "moulins chandeliers" (les plus petits d'Europe). De nombreux socles sont encore visibles et leurs positions extrêmement stratégiques. Et si nous reconstruisons ces moulins pour générer de l'énergie pour chaque habitat, chaque village ?</p> <p>Il existe donc sans doute des solutions pour utiliser le vent et le soleil à bon escient et à l'échelle de l'île d'Ouessant.</p> <p>En ce qui concerne la mer, tournons-nous vers l'énergie des vagues, bien plus prometteuse et qui est l'énergie la moins chère du monde et la moins carbonée.</p> <p>Et pourquoi l'isolation des maisons d'Ouessant (de vraies passoires thermiques) n'est jamais mentionnée ? Malheureusement PHARESI met en valeur sa marque et utilise Ouessant et les insulaires pour promouvoir des machines...</p> <p>Tout cela fait penser à du "green washing" qu'Elise Lucet et son équipe prendraient beaucoup de plaisir à venir étudier...</p>
@181	30/4	Anonyme	Passager 180 prenez une tisane d'eau de mer ça ira mieux ensuite !
@182	30/4	Fañch Quénot	<p>Fañch Quénot Conseiller municipal, Ouessant Monsieur le Commissaire-enquêteur, Permettez-moi de répondre à l'observation anonyme n°93. Chère Madame Aymé (puisque'il s'agit bien de vous), Vous me citez en des termes qui semblent vouloir remettre en cause mon honnêteté. Aussi, parce que les explications que je vous ai apportées le jour de notre rencontre, le 21 septembre 2020, vous ont semblé « évatives », je vais vous les réitérer par écrit. Les amalgames que vous contribuez à créer par vos allégations ne permettent assurément pas d'élever le débat. Le seul objectif du présent message est donc de clarifier un point très précis :</p> <p>Si je suis passé devant votre résidence, village de Kernoas, en septembre 2020, c'était pour accompagner - dans le cadre de ma mission d'élu - une personne chargée de mission au PNMI. Il s'agissait d'une première visite de terrain relative à un projet de dépollution de l'ancienne décharge de Bouge ar Pepr. Conscients de l'étroitesse du réseau routier en ce lieu, nos prises de mesure visaient bien à évaluer les possibilités quant au passage d'engins MAIS CELA N'AVAIT ABSOLUMENT RIEN A VOIR AVEC LE PROJET EOLIEN !!!</p> <p>Encore à l'état de projet, la dépollution du gouffre de Bouge ar Pepr vise à retirer et exporter 8 000 mètres cubes (estimés) de déchets divers et variés, dont certains diffusent depuis des décennies divers rémanents toxiques vers le milieu marin. Eh oui, aussi belle soit-elle, la presqu'île de Penn ar Lann n'est peut-être pas le</p>

			<p>coin le plus idyllique de l'Iroise pour ce qui concerne une autre forme de pollution, plus insidieuse, de celles qui ne se voient pas depuis le bateau et très peu depuis le sentier côtier, mais qui contribuent malgré tout à empoisonner notre environnement et donc potentiellement notre santé.</p> <p>Si ce projet se concrétise (et vous le saurez très vite), en toute transparence avec les habitants, il est possible que des engins adaptés passent devant chez vous, si et uniquement si leur gabarit le permet ; dans le cas contraire, d'autres options seront envisagées comme le passage par les prairies avec des dispositifs de roulage adaptés augmentant la portance et limitant donc l'impact au sol.</p> <p>Je laisserai à qui de droit le soin de vous répondre concernant le passage des engins et éléments de l'éolienne si celle-ci devait être montée dans le secteur. Il m'est avis que vous ne verrez pas l'éolienne passer en kit devant chez vous mais que celle-ci pourrait aussi passer à travers champs (vous trouverez sans aucun doute l'information en mairie).</p> <p>J'espère cette fois avoir répondu à votre interrogation, chère Madame Aymé, et que nos futures rencontres à Kernoas ou ailleurs, ne servent pas à alimenter de fausses rumeurs ou toute autre démarche obscurantiste.</p> <p>Fañch Quénot</p>
@183	30/4	<p>Maeva DELANNOY 8 rue Bosquet 29200 BREST  mae.delannoy@gmail.com</p>	<p>En réponse à l'observation n°177.</p> <p>L'arrêt de la CAA de Nantes met en évidence le caractère nécessaire de déroger à la loi littoral pour atteindre l'objectif de 50% de production d'électricité à base d'énergie renouvelable fixé par la programmation pluriannuelle de l'énergie à l'horizon 2030 pour les îles du Ponant non interconnectées au réseau électrique continental. La loi ELAN de 2018 n'était pas applicable pour ce contentieux. À l'époque, l'autorisation d'urbanisme précaire permettait de déroger aux principes de la loi Littoral.</p> <p>Mais aujourd'hui, et comme nous l'avons indiqué dans notre première observation, la loi ELAN permet de déroger aux principes de la loi Littoral. L'article 121-5-1 du Code de l'urbanisme permet justement que " Dans les zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental dont la largeur est inférieure à dix kilomètres au maximum, les ouvrages nécessaires à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables peuvent être autorisés par dérogation aux dispositions du présent chapitre, après accord du représentant de l'État dans la région. L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites." La demande a été transmise à cette commission, et l'avis ne semble toujours pas avoir été rendu. Ainsi, l'autorisation d'urbanisme précaire pour l'installation d'une éolienne n'est plus nécessaire pour pouvoir déroger à la loi Littoral pour ce genre de projet sur Ouessant ou Sein.</p> <p>Et enfin, visiblement vous n'avez pas lu notre observation jusqu'au bout parce que nous étions deux à l'avoir écrit donc merci pour l'invisibilisation. Et en ce qui concerne "le fils de Mr le Maire", il ne doit ni son diplôme</p>

			ni ses connaissances au fait d'être le fils du Maire. Son prénom c'est Guillaume, un individu à part entière qui a le droit d'exprimer sa propre opinion. Maeva DELANNOY
@184	30/4	Anonyme	Quelques corrections pour le 180 : - Des vagues de 50 mètres dans le Fromveur même, plusieurs fois par hiver. - Non les horaires de marée ne marchent pas, c'est bien connu, d'ailleurs selon l'humeur de l'esprit de l'île ou les cuites qu'il s'est pris à la duch la veille il peut laisser la mer haute ou basse. - Excellente idée l'énergie des vagues, c'est bien connu que c'est bien plus mature que l'hydrolien.
@185	30/4	Anonyme	Je ne sais pas d'où vient la rumeur que le SHOM a émis un avis négatif, c'est parfaitement faux ! D'ailleurs tous les avis sont fournis dans les documents de la consultation.
@186	30/4	Lydia ROLLAND Poulfeas 29242 OUESSANT  lydia.rolland@laposte.net	OUI AU PROJET PHARES ! Parce qu'il est temps de passer à une énergie propre ! A l'heure où le gouvernement interdit aux particuliers d'installer des chaudières au fioul, car trop polluante, il est grand temps de prendre nous aussi des décisions respectueuses de notre environnement. Ce projet est mûrement réfléchi, et ce depuis plusieurs années. Les présentations qui en ont été faites étaient claires, et le mix des 3 sources d'énergie, solaire, hydrolienne et éolienne, justifié si l'on veut pouvoir s'affranchir du fioul ! Je suis donc favorable à l'implantation d'hydroliennes et de panneaux solaires. Mais également, même si ce volet ne fait pas partie de cette enquête, je suis également très favorable à l'implantation de l'éolienne. Et n'en déplaise à certains, je trouve ça beau !
@187	30/4	Commissaire-enquêteur	Message de fin d'enquête

### I.2.13 - Recueil des observations par courrier

Le public avait également la possibilité d'adresser ses observations ou propositions par courrier au siège de l'enquête publique à l'attention du commissaire-enquêteur.

Aucune observation n'a été reçue par ce canal.

### I.2.14 - Visites de site

Le 14 avril 2021, en fin de matinée, le commissaire-enquêteur a pu, avec pour guide la garde-champêtre de la commune, faire une visite des différents sites concernés par l'enquête ou évoqués dans les premières observations reçues (site envisagé pour l'implantation d'une éolienne ( ?) dans le cadre du projet PHARES).

Cette visite a permis de vérifier la bonne conservation de l'affichage sur sites.

### I.2.15 - Incidents relevés en cours de l'enquête

Au cours de la permanence du 14 avril, le commissaire-enquêteur a été amené à constater l'absence du fascicule « Demande de permis de construire – planches » (11 pages). Il est intervenu le jour même pour que cette absence soit corrigée. Une copie du fascicule a été adressée à la Mairie de OUESSANT le 16 avril et mise à disposition du public le 19.

Répondant à un appel sur les réseaux sociaux, environ 50 personnes se sont réunies devant la mairie de OUESSANT à l'heure de l'ouverture de la permanence le 21 avril. Le commissaire-enquêteur est allé à leur rencontre pour constater, après échange, que le sujet faisant débat était lié à l'implantation d'une éolienne sur la pointe d'Arlan. Il leur a rappelé les principes d'organisation et de fonctionnement de l'enquête publique et précisé que la présente procédure ne porte pas sur le volet éolien du projet PHARES. Il les a informés de l'ensemble des moyens dont ils disposent pour faire connaître leur opinion. Enfin, il leur a suggéré de désigner une délégation qu'il s'est engagé à recevoir.

Au final, environ une dizaine de ces personnes ont souhaité un contact individuel avec le commissaire-enquêteur dans le cadre de la permanence.

Le 21 avril, à l'appel d'un collectif « Vent de bout' », environ 50 personnes se sont réunies devant la mairie de OUESSANT à l'heure de l'ouverture de la permanence. Le commissaire-enquêteur a rencontré un délégué du collectif qui lui a remis une contribution annexée au registre (R1-8).

### I.2.16 - Climat de l'enquête publique

L'enquête s'est déroulée dans un climat tout à fait serein. Les « manifestations » observées à l'ouverture des permanences des 14 et 21 avril ont gardé un caractère courtois et bon enfant.

La salle du Conseil Municipal, accessible PMR, a été mise à disposition à la mairie de Ouessant. Les élus et les services municipaux se sont attachés à faciliter la mission du commissaire-enquêteur.

### I.2.17 - Réunion publique

Aucune réunion publique n'a été organisée dans le cadre de cette enquête.

## I.2.18 - Clôture de l'enquête publique – transfert des dossier et registres

La dernière permanence coïncidant avec la clôture de l'enquête, les dossiers et registre présents au siège de l'enquête sont restés en possession du commissaire-enquêteur à l'issue.

Ceux déposés à la mairie de LE CONQUET ont été pris en charge le lundi 3 mai 2021 par le commissaire-enquêteur.

## I.3 - Bilan comptable de l'enquête – synthèse par thèmes

La volumétrie du dossier est conséquente :

Dossier mis à l'enquête	2 742 pages
Observations (191) et pièces jointes	339 pages
Mémoire en réponse et annexes <i>(*) hors annexes déjà produites précédemment)</i>	243 pages
<b>Total</b>	<b>3 324 pages</b>

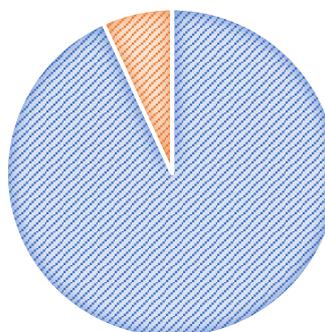
L'ensemble des observations reçues a été analysé et comptabilisé selon la méthode suivante :

- Chaque observation a été comptabilisée :

Registre OUESSANT	13
Registre LE CONQUET	0
Registre dématérialisé et courriels	178
Courriers	0
<b>Total observations</b>	<b>191</b>

### ORIGINE DES OBSERVATIONS

■ Registre dématérialisé ■ Registre Ouessant ■ Registre Le Conquet

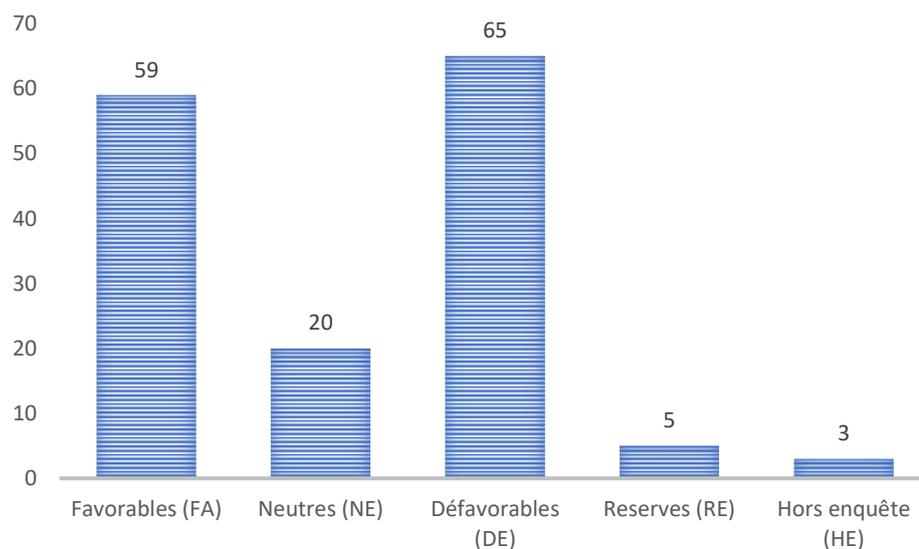


- Le nombre de déposants a été calculé sur la base du nombre de personne physique ou morale en ignorant les dépositions multiples :

<b>Total déposants</b>	<b>156</b>
------------------------	------------

- Le sens des avis a été calculé sur la base du nombre des observations recueillies quel que soit le nombre de déposant et en neutralisant les dépositions multiples :

Favorables	59
Neutres	20
Défavorables	65
Réserves	5
Hors enquête	3
<b>Total observations</b>	<b>149</b>



- Après analyse du ou des thématiques abordées, chaque observation a été subdivisée en argument :

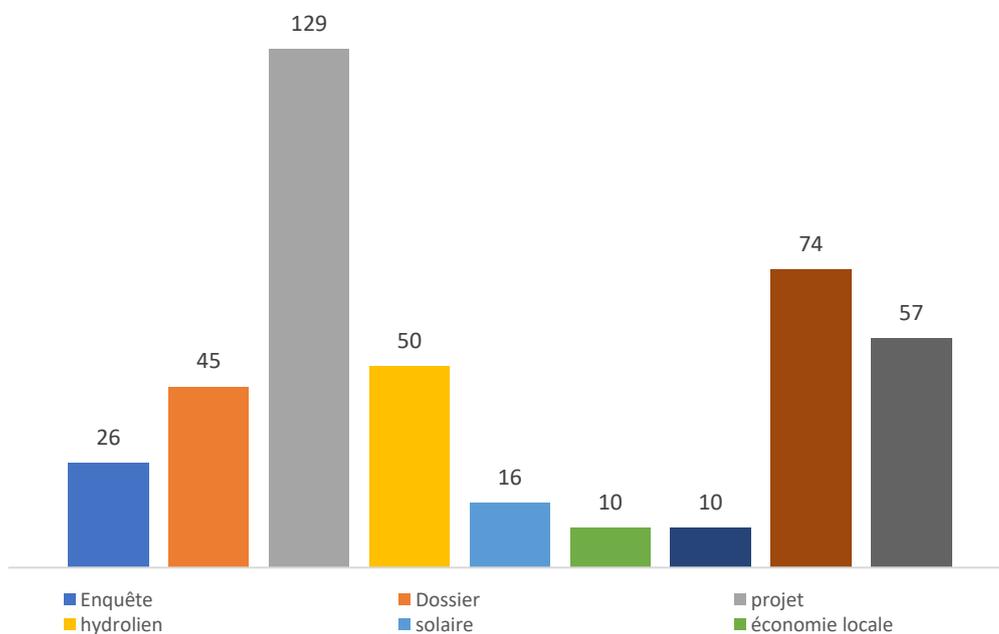
<b>Total arguments</b>	<b>417</b>
------------------------	------------

- Les arguments ont été classés par thématique et comptabilisés :

<b>Dossier</b>	<b>45</b>
<i>Composition</i>	11
<i>Contenu</i>	4
<i>Porteur de projet</i>	30
<b>Enquête</b>	<b>26</b>
<i>Période d'enquête</i>	13
<i>Information</i>	13
<b>Projet</b>	<b>129</b>
<i>Économie générale</i>	88
<i>Protection des sites</i>	6
<i>Alternatives</i>	35
<b>Volet Hydrolien</b>	<b>50</b>
<i>Fiabilité</i>	25
<i>Environnement</i>	10
<i>Atterrissage</i>	8
<i>Impact flore/faune</i>	7

<b>Volet Photovoltaïque</b>	<b>16</b>
<i>Ensoleillement</i>	5
<i>Divers</i>	11
<b>Économie locale</b>	<b>10</b>
<i>Tourisme</i>	3
<i>Environnement</i>	1
<i>Emploi</i>	2
<i>Autres</i>	4
<b>Information/concertation préalable</b>	<b>74</b>
<b>Divers</b>	<b>57</b>
<b>Hors Enquête (Éolien et câblage)</b>	<b>74</b>
<b>Total arguments</b>	<b>417</b>

## Thématiques abordées



## I.4 - Notification du procès-verbal de synthèse

Le procès-verbal de synthèse établi à l'issue de l'enquête a été notifié au maître d'ouvrage. Celui-ci a été invité à répondre à l'ensemble des observations recueillies.

En raison de la situation sanitaire, cette notification a été faite le 11 mai 2021, 17 h, au cours d'une réunion organisée par visioconférence entre Mesdames Julie ABASTADO et Salomé VARAK, représentantes du porteur de projet, et le commissaire-enquêteur.

Le procès-verbal de synthèse est annexé au présent rapport.

## I.5 - Réponses du porteur de projet

Un mémoire en réponse a été produit le 27 mai 2021 par Madame Salomé VARAK, représentante du porteur de projet.

Ce document, dont le contenu est analysé dans la partie « II – avis et conclusions », est annexé au présent rapport.

## I.6 - Avis du Conseil Municipal

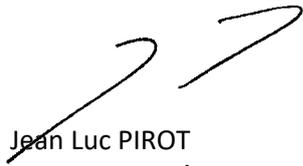
En application de l'article 7 de l'arrêté préfectoral d'organisation de l'enquête, le Conseil Municipal de OUESSANT a émis un avis favorable aux volets hydrolien (délibération du Conseil Municipal 29-05-21 du 14 mai 2021) et photovoltaïque (délibération du Conseil Municipal 30-05-21 du 14 mai 2021).

Ces documents sont annexés au présent rapport.

## I.7 - Clôture du rapport d'enquête

Le rapport d'enquête est clos pour être remis, accompagné de l'avis et des conclusions du commissaire-enquêteur, ainsi que des annexes avec lesquelles il forme un tout indissociable, à Monsieur le Préfet du Finistère, autorité organisatrice de l'enquête, et à Monsieur le président du Tribunal administratif de Rennes.

Fait à MILIZAC-GUIPRONVEL,  
Le 11 juin 2020



Jean Luc PIROT  
Commissaire-enquêteur